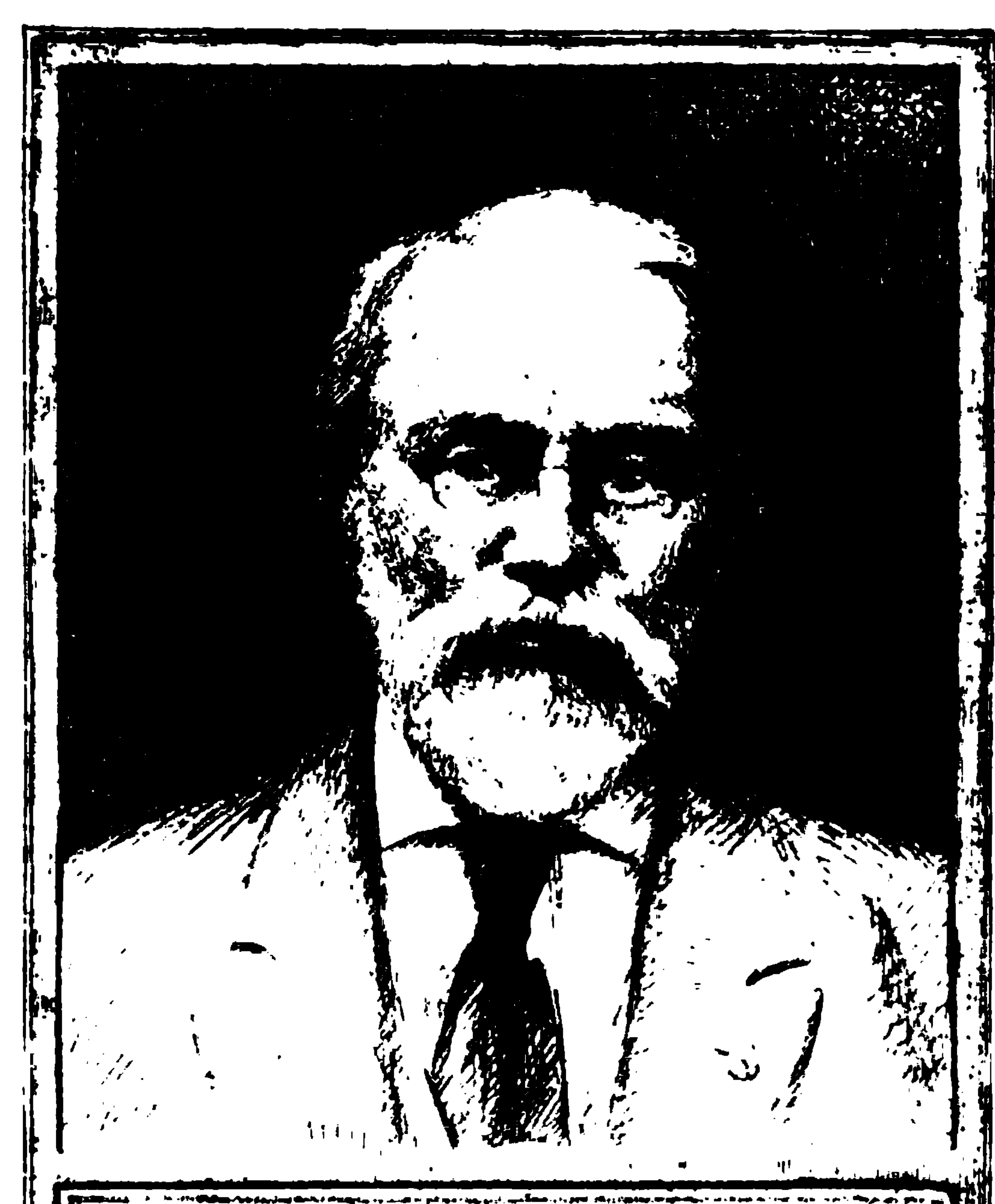




ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ~~ROYALE~~ ACADÉMIQUE

DE NANTES,

ET DU DÉPARTEMENT

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

SEPTIÈME VOLUME.

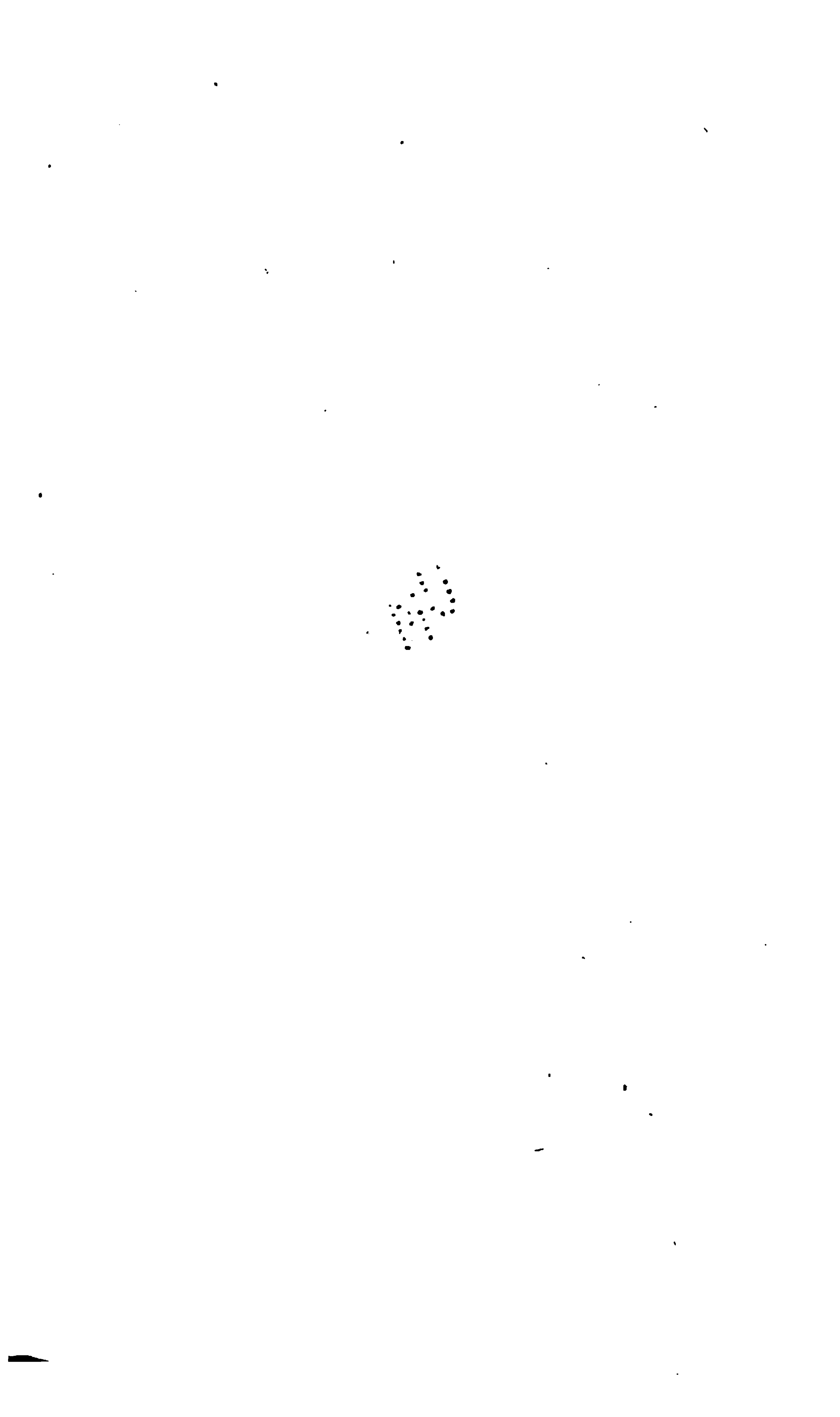


A NANTES,

DE L'IMPRIMERIE DE MELLINET,

Imprimeur et Membre de la Société Académique.

M. DCCC. XXXVI.



ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE,

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 5 *novembre* 1835.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR PALOIS.

Cette séance est en entier consacrée à la délibération des dispositions réglementaires proposées par le Comité Central. Les articles, au nombre de 8, sont adoptés ainsi qu'il suit :

Article 1er. La Société Royale Académique est divisée en 3 Sections ; savoir : la Section des Lettres, Sciences et Arts ; la Section de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, et la Section de Médecine.

Art. 2. A l'admission de chaque nouveau membre,

il sera placé par le Comité Central dans la Section de sa spécialité (1). Néanmoins, à l'exception du jour des Élections Générales, tout membre pourra faire partie de plusieurs Sections.

Art. 3. Le Président de la Société pourra être choisi parmi tous les membres-résidants. Le Vice-Président ne pourra être pris dans la même Section que le Président.

Art. 4. Le Secrétaire-Général pourra être élu dans toute la Société. Le Secrétaire-Général-Adjoint ne pourra être pris dans la Section qui aura déjà fourni le Secrétaire-Général.

Art. 5. Le Trésorier et le Bibliothécaire-Archiviste pourront être choisis entre tous les membres-résidants, pourvu qu'ils n'appartiennent pas tous les deux à la même Section.

Art. 6. Les membres du Comité Central devront être élus par tiers dans chacune des trois Sections, de manière que chaque Section soit représentée dans le Comité Central par 4 de ses membres.

Les six membres titulaires du Bureau continueront à faire partie du Comité Central.

Art. 7. Le Comité de rédaction des *Annales* sera composé de 9 membres; savoir : le Président, le Secrétaire-Général et le Bibliothécaire-Archiviste,

---

(1) Voir page 24, de ce volume, la liste de la Société par Section.

membres de droit : plus, 6 membres élus par le Comité Central, et qui devront être pris 2 dans chacune des Sections.

Art. 8. Toutes les nominations ci-dessus devront être faites au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages, avec ballotage au 3.e tour de scrutin, s'il est nécessaire, entre les membres qui auront eu le plus de voix au 2.e scrutin.

Séance extraordinaire du 12 novembre 1835.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR PALOIS.

M. Le Borgne, Secrétaire de la Section de Médecine, lit un rapport sur les travaux de cette Section pendant le dernier trimestre.

Sur le rapport de M. Guillet, au nom d'une commission spéciale, la Société Académique admet M. de la Saussaie, de Blois, au nombre de ses membres-correspondants.

La Société entend la lecture d'un mémoire de M. Bizeul, de Blain, membre-correspondant, intitulé : DE CONRADIANUS et *de l'ouvrage qu'on lui attribue sous le titre de* DESCRIPTIO UTRIUSQUE BRITANNIÆ.

La séance est terminée par la communication d'une notice de M. Ducrest de Villeneuve, membre-correspondant, sur des médailles gallo-romaines, trouvées à Amanlis (Ille-et-Vilaine).

Séance du 3 décembre 1835.

PRÉSIDENCE DE M. LE SANT, VICE-PRÉSIDENT.

M. Fouré lit une notice nécrologique sur M. le docteur Cailliot, de Strasbourg, membre-correspondant.

M. Hétru communique un mémoire de sa composition ayant pour titre : *Nouvelles Théories de l'Histoire Naturelle de l'Air Atmosphérique, de celles des Aurores Boréales, des Orages et de la Formation de la Grêle.*

La séance est terminée par la lecture d'un manuscrit de M. Mellinet, intitulé : *Une Conversation avec Talma, en 1813.*

Séance publique annuelle du 6 décembre 1835.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR PALOIS.

Cette séance a lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, en présence d'une brillante et nombreuse assemblée.

M. Maurice Duval, Préfet du département, M. Ferdinand Favre, Maire de Nantes, et plusieurs autres fonctionnaires, occupent, au Bureau, des places réservées.

A une heure la séance est ouverte. M. le Président prononce le discours d'usage.

M. Chaillou, Secrétaire-Général, rend compte des Travaux de la Société Royale Académique pendant l'année 1835.

Le même Secrétaire-Général lit plusieurs notices nécrologiques sur les membres que la Société a perdus pendant la même année.

M. le Préfet ayant profité de cette solennité pour faire la distribution des médailles votées par le conseil-général aux personnes qui se sont le plus distinguées par leur dévouement pendant l'invasion de la terrible maladie qui a frappé notre ville, s'exprime dans les termes suivants avant de procéder à cette distribution :

« Messieurs,

» Si l'invasion du choléra en 1832 et 1834 a laissé de douloureux souvenirs dans ce département, la ville de Nantes, au milieu de scènes de désolation, a vu s'accomplir des actes nombreux de dévouement et de courage. Citoyens, prêtres, médecins, magistrats, tous ont compris les pieux devoirs que l'humanité leur imposait. Chacun a payé son tribut ; les uns en secourant eux-mêmes les victimes du fléau, les autres en répandant les dons de toute nature.

» Témoin de cet élan généreux, le conseil-général a voulu en perpétuer le souvenir, en votant des médailles d'honneur aux hommes courageux qu'aucun danger n'a pu arrêter.

» La commission centrale chargée de la répartition de ces nobles récompenses s'est plu à reconnaître que

tous les membres du clergé, du corps médical et des administrations avaient acquis de justes droits à la reconnaissance publique. Elle a déclaré à l'unanimité qu'il lui était impossible de désigner ceux d'entr'eux auxquels des médailles devaient être accordées de préférence.

» Heureuse abondance d'hommes et d'actions tellement remarquables que ceux qui doivent décerner les palmes sont obligés de partager la couronne entre tous, sans pouvoir signaler un plus digne. La commission n'a pu faire de choix entre tant d'honorables citoyens; elle mentionne avec un égal honneur tous leurs noms à son procès-verbal.

» Elle a cru devoir conserver les dons honorifiques du conseil pour ces respectables sœurs hospitalières, vrais symboles d'une religion toute de tolérance et de charité, êtres bienfaisants qu'aucun péril n'effraie, lorsqu'il y a des secours à porter, des souffrances à adoucir.

» Elle a voulu aussi que ses dons servissent à l'encouragement de ces jeunes médecins, de ces élèves laborieux qui se sont répandus en un moment dans toutes les ambulances, sur tous les points de ce département; jeunesse pleine d'avenir, qui dès les premiers pas de sa carrière a marché sur les traces du respectable doyen de sa faculté, auprès duquel, malgré son grand âge, tant de malheureux ont trouvé tous les secours qu'ont pu prodiguer la jeunesse.

» Elle n'a pas oublié, non plus, cette classe intéressante du peuple chez laquelle le malheur éveille de si vives sympathie; des citoyens, des femmes ont soigné

de leurs personnes les tristes victimes du fléau. Cette nouvelle espèce d'infirmiers, qui honore tant l'esprit de charité de cette ville, est aussi l'objet de récompenses décernées par la Commission.

» Mais, Messieurs, à ces jours de douleur publique succède la distribution des récompenses nationales.

» Dans ces temps de détresse, je n'étais pas encore parmi vous : mon dévouement vous eût prouvé que j'étais digne de m'associer à vos soins bienfaisants. Le conseil-général m'a confié la mission la plus belle à laquelle puisse aspirer un administrateur, celle de distribuer des récompenses aux bienfaiteurs d'une population qui lui est chère. Je l'en remercie.

» Sa faveur est complète, puisque cette fête a lieu au sein d'une assemblée savante qui mérite si bien notre reconnaissance pour ses utiles travaux, pour les biens dont elle enrichit ces contrées, en y propageant les lumières et les heureux fruits de la science, dons les plus précieux que l'on puisse faire aux hommes. »

Après cette allocution a lieu la distribution des médailles.

M. le Préfet, s'adressant ensuite à M. Le Sant, adjoint du Maire de Nantes, vice-président de la Société Académique, auquel on doit la direction de toutes les mesures exécutées à Nantes pendant l'invasion du terrible fléau qui eût sévi plus énergiquement sans ces sages mesures, adresse à ce digne magistrat, que tous ses concitoyens sans distinction d'aucune opinion, que tous entourent d'une si profonde estime, quelques pa-

rales improvisées et pleines d'émotion, que nous avons le regret de ne pouvoir reproduire textuellement. L'impression en est vive sur l'assemblée, car jamais suffrage ne peut être plus mérité que celui qu'obtient en ce jour M. Le Sant. Aucune sanction n'y manque: M. le Préfet ne se rend en ce moment que l'écho de toute une ville.

M. le Préfet dit que la commission chargée des récompenses à décerner aux personnes qui ont fait preuve de dévouement pendant le règne du choléra dans ce département a mentionné d'une manière toute particulière les titres de M. Le Sant à l'estime et à la reconnaissance de ses concitoyens pendant cette cruelle calamité, et que cette commission a désiré qu'un extrait de son procès-verbal lui fût remis par la première autorité de ce département. M. le Préfet ajoute qu'il se félicite d'avoir à reporter à ce digne citoyen le témoignage flatteur de la commission qui, dans cette circonstance, a été l'interprète de toute une population, témoin de son noble dévouement.

(On trouvera cet extrait dans le texte du procès-verbal publié ci-après en entier.)

La musique du 10.e régiment de ligne a exécuté plusieurs morceaux d'harmonie au commencement et à la fin de la séance. MM. Gélas, Lesbros et Payen, et M.me Minoret, artistes du Grand-Théâtre, ont contribué par leur chant à l'agrément de la réunion. La séance a été levée à 4 heures 1/4.

Procès-verbal de la commission centrale chargée de décerner les Médailles votées par le conseil-général aux personnes qui se sont dévouées pendant le règne du choléra dans ce département.

Ce jour, neuf août, mil huit cent trente-cinq, à une heure de l'après-midi, la commission centrale chargée de la répartition des médailles votées par le conseil-général, dans sa session de 1834, aux personnes qui ont fait preuve de dévouement pendant le règne du choléra dans ce département, en 1832 et 1834, s'est réunie sous la présidence de M. le baron Tharreau, conseiller de préfecture délégué; étaient présents, MM. le Maire de Nantes, le commissaire-général chef maritime, le directeur des douanes; Rouillard, membre de l'intendance sanitaire; Fouré, Laënnec, Marion de Procé, Guépin et Prevel, membres du conseil central de salubrité de Nantes et de la Société Académique.

Il a été donné lecture des rapports rédigés par M. le Maire de Nantes, et par les commissions formées dans les arrondissements d'Ancenis, Paimbœuf et Savenay. Le choléra n'ayant sévi que dans un très-petit nombre de communes des arrondissements de Nantes et de Châteaubriant, il n'y a pas eu de rapports présentés par ces deux arrondissements.

Dans une notice très-remarquable et pleine d'intérêt sur l'invasion du choléra à Nantes, en 1832, M. le

Maire a signalé à la commission tous les citoyens qui, par leur zèle et leur dévouement pendant cette déplorable calamité, ont acquis de justes droits à la reconnaissance publique; ce rapport comprend à la fois les médecins et les étudiants en médecine, les pharmaciens, les sœurs hospitalières, les membres du clergé, qui, tous par leurs soins empressés, leur zèle infatigable, ont secouru les malades indigents et fait preuve d'une philantropie éclairée; les administrateurs, les membres des commissions charitables, du conseil central de salubrité, dont l'active bienveillance, les sages conseils, la fermeté et la prudence, ont contribué d'une manière si remarquable à calmer le désespoir d'une population effrayée, à assurer l'exécution des mesures de précautions nécessaires, et à diriger les secours partout où il en était besoin; enfin, les citoyens généreux qui, par des dons de toute nature ont apporté tant de soulagement aux malheureux.

La commission a été unanime pour reconnaître que toutes les personnes signalées par M. le Maire de Nantes avaient acquis des droits à la reconnaissance de leurs concitoyens. Elle s'est surtout empressée de déclarer que tout le corps médical de Nantes, sans aucune exception, avait fait preuve d'un zèle et d'un dévouement tout-à-fait dignes d'éloges; que, dès-lors, il était impossible de désigner ceux de ses membres auxquels des récompenses devaient être accordées, parce que tous y avaient également droit; et MM. les médecins, membres de la commission, ont déclaré, au nom de tous leurs con-

frères, qu'aucun d'entre eux ne pourrait accepter une des médailles, parce qu'aucun d'entre eux ne croirait avoir fait plus que les autres. S'il fallait mentionner quelqu'un et signaler un trait entre mille, il faudrait accorder cet honneur au doyen de la faculté, M. le docteur Treluyer, âgé de 78 ans, médecin en chef de l'hôpital général (membre de la Société Académique). C'est dans son hôpital que l'épidémie s'est montrée dans toute son horreur, et qu'elle a exercé les plus effrayants ravages. Convaincu que les prescriptions médicales étaient insuffisantes dans cette circonstance, et que les soins domestiques administrés dès le moment de l'invasion, pouvaient seuls y être de quelque efficacité, il a passé plusieurs jours entiers, assisté de son estimable élève interne, à prodiguer lui-même cette espèce de soins aux malheureux vieillards que l'épidémie décimait autour de lui avec une activité foudroyante, à les frictionner, à les réchauffer, et à exciter et diriger le zèle des sœurs hospitalières et des infirmiers.

Semblable observation est faite à l'égard des administrateurs.

Un membre prend la parole et développe les motifs qui lui font penser que M. Le Sant, adjoint de M le Maire de Nantes (membre de la Société Académique), pourrait être l'objet d'une exception à la règle adoptée par la commission.

Après avoir indiqué les titres de toute espèce que ce magistrat s'est acquis à l'estime de ses concitoyens, le même membre appelle particulièrement l'attention de la

commission sur la conduite tenue par M. Le Sant, au moment où le choléra sévissait avec plus de force, et lorsque surtout d'injustes et fâcheuses préventions existaient dans l'esprit d'une partie de la population.

M. Le Sant, pour apaiser l'effervescence de la multitude qui se pressait à la porte d'une des ambulances, par un sentiment de ce tact exquis qu'inspirent le sang-froid courageux et l'humanité la mieux entendue, eut la noble pensée de faire entrer avec lui quelques-unes des personnes les plus incrédules et les plus exaltés. Il leur exposa avec la simplicité du savoir et de la conviction les méthodes curatives employées pour le traitement des malheureux malades; il goûta les médicaments, les aliments, et ne dédaigna pas d'entrer dans les détails les plus minutieux, pour prouver les soins qui étaient prodigués aux malades de toutes les classes. Le but philantropique de l'homme de bien et celui d'ordre public du magistrat furent remplis, la foule s'écoula, et la sagesse de M. Le Sant préserva peut-être la ville d'un mouvement qui aurait pu présenter du danger.

La commission reconnaît unanimement combien M. Le Sant est digne de toute distinction; mais elle pense que ce ne serait pas assez faire que de lui décerner une médaille qui, dans la circonstance actuelle, est le prix d'un service spécial.

Elle n'hésite pas à déclarer que, dans son opinion, M. Le Sant lui paraîtrait mériter une récompense plus digne de ses nombreux et utiles travaux, toujours renouvelés, toujours désintéressés. Elle reconnaît avec

regret qu'elle n'a pas la faculté de faire de proposition formelle à cet égard, mais elle espère que le vœu qu'elle exprime sera entendu de la première autorité de ce département.

La commission arrête qu'un extrait du présent procès-verbal sera adressé à M. Le Sant comme témoignage de gratitude et de haute estime pour les qualités qui le distinguent. Elle a de plus émis le vœu qu'une inscription gravée sur une table de marbre perpétuât le souvenir des services rendus par MM. les médecins et les administrateurs.

La commission se plaît aussi à mentionner honorablement les personnes qui, par leurs dons généreux, sont venues au secours des malades indigents. Elle aime à citer tout d'abord l'active et ardente charité du respectable évêque de Nantes qui, non-seulement, mit à la disposition de l'administration l'ancien couvent des Cordeliers, pour y établir une ambulance, mais qui voulut encore que les salles de cet immense local fussent garnies à ses frais de tous les objets de literie dont il put disposer en outre de ceux qu'il avait donnés pour les ambulances de Saint-Jacques et du Sanitat.

Indépendamment de ce que ce vénérable prélat s'était fait inscrire le premier pour la plus forte somme sur les listes de souscription, on dut à sa bienfaisance inépuisable, pendant toute la durée de l'épidémie, de nouveaux secours en argent.

MM. les membres du clergé ont tous imité l'exemple de leur digne évêque; dans toute l'étendue de la ville,

les prêtres des paroisses ont rendu de grands services.

La commission rappelle avec une bien vive satisfaction que toute la population a voulu contribuer à la souscription ouverte à la mairie et chez MM. les éditeurs de journaux, et qu'elle fut portée à domicile par les soins empressés de soixante-douze commissaires pris dans tous les quartiers parmi les citoyens les plus recommandables.

D'accord avec M. le Maire de Nantes, elle arrête qu'il sera fait mention toute particulière de plusieurs autres personnes qui se sont fait remarquer par des dons d'une grande valeur et qui sont désignées, à ce titre, dans le rapport de M. le Maire.

Parmi les souscriptions collectives les plus productives, on remarque celle du Collége Royal, où professeurs et élèves rivalisèrent de générosité en cette affreuse circonstance.

La commission ne doit pas omettre de dire qu'outre leur contribution en argent, divers habitants également désignés dans le même rapport mirent à la disposition de l'administration des lieux commodes pour y établir, soit de petits hôpitaux, soit de simples bureaux de secours.

La commission partage le regret exprimé par M. le Maire de n'avoir pu connaître les noms des personnes qui ont fait, sous le titre de l'anonyme, des dons d'une haute valeur.

Les membres de la commission des hospices qui, dans cette circonstance et par la nature de leurs fonctions, ont donné de nouvelles preuves du zèle qui les anime;

les membres du conseil central de salubrité, les membres du conseil municipal et les respectables dames de charité méritent d'être mentionnés particulièrement.

Après ce témoignage de gratitude rendu à tant d'honorables citoyens, qui tous ont compris le devoir sacré que leurs fonctions ou leur position sociale les appelaient à remplir dans des circonstances si pénibles, la commission arrête, ainsi qu'il suit, la liste des personnes auxquelles des médailles doivent être accordées.

Elèves internes attachées aux ambulances.

L'administration n'a eu que des éloges à adresser à MM. les élèves en médecine, attachés aux ambulances des cholériques. Dans les trois hopitaux temporaires, les malades ont été l'objet de leurs soins les plus assidus, les plus zélés; mais la commission reconnaît qu'il est juste cependant de faire mention spéciale de ceux de ces Messieurs qui ont fait le service au Refuge et au Sanitat. Car, dans ces ambulances, non-seulement les malades ont reçu constamment tous les secours qu'il était possible de leur donner, mais les notes cliniques ont été recueillie avec une exactitude remarquable.

La commission arrête qu'il sera accorde une médaille à chacun des élèves ci-après, et qui ont mérité d'être signalés plus particulièrement, savoir:

Une médaille en argent à MM. Potonnier, attaché à l'hôpital du Sanitat; Vaugiraud, attaché à l'Hôtel-Dieu.

Une médaille en bronze à MM. Boiscourbeau, Foulon, Leroux, attachés a l'ambulance du Refuge; Renaud,

Mahot, Vignard, Mainguet, Chaillon aîné, attachés à l'ambulance du Sanitat.

Sœurs-Hospitalières.

Ces respectables sœurs qui se dévouent généreusement au service des malades, ont montré pour tous les cholériques confiés à leurs soins, un zèle, un désintéressement et une charité admirable; l'administration a fixé plus particulièrement l'attention de la commission sur la sœur Antoinette Bernier, de Saint-Vincent-de-Paule, au Refuge; la sœur Victoire Leminey, de Saint-Vincent-de-Paule, au Refuge; la sœur Sainte-Avoie, au Sanitat; la sœur Sainte-Alexandre, à Saint-Jacques; Madame sœur Saint-Théodulphe, supérieure de l'Hôtel-Dieu: Madame sœur Saint-Sylvestre, supérieure du Sanitat.

La commission a arrêté qu'une médaille en bronze serait décernée à chacun des établissements de Saint-Vincent-de-Paule, de l'Hôtel-Dieu et du Sanitat, comme un témoignage de la reconnaissance publique.

Infirmiers et infirmières.

Parmi les personnes qui ont rempli les fonctions d'infirmiers près des cholériques, plusieurs n'agissaient pas seulement dans le but de gagner le prix d'un modique salaire, elles témoignaient un zèle extraordinaire et un grand intérêt aux malades; de ce nombre sont:

Les époux Childeneelh, alexis Artaud, place Viarme,

n.o 11 ; Pierre Belouan, rue de Versailles; Pierre Guillebeau, rue du Port-Maillard; Lecoq, rue des Grands-Capucins, n.o 9; Miziré, à la Bastille, n.o 12; Samson, cour du Petit-Collége, n.o 10; Durand, rue des Carmes, n.o 5; Mariette Dezesar, rue Basse-du-Château, n.o 10; Chatelat, rue Gaudine.

La commission arrête qu'une médaille en bronze sera décernée à chacune des personnes désignées ci-dessus.

Le choléra n'a atteint que quelques communes dans l'arrondissement de Nantes; la commune de Vertou a plus particulièrement souffert, et la commission mentionne honorablement M. Godillon qui, comme médecin et Maire de cette commune, a fait preuve de beaucoup de zèle.

Arrondissement d'Ancenis.

La commission locale de l'arrondissement d'Ancenis avait proposé, pour obtenir des médailles, les médecins et les membres du clergé qui s'étaient signalés pendant l'invasion du choléra dans cet arrondissement. La commission centrale, d'après la décision qu'elle a prise à l'égard du corps médical et du clergé de la ville de Nantes, regrette de ne pouvoir comprendre MM. les médecins, les curés et les vicaires désignés dans la répartition des médailles; elle arrête, néanmoins, que leurs noms seront signalés à la reconnaissance de leurs concitoyens; ce sont :

MM. Collineau, Emile, docteur médecin à Ancenis; Puybarreau, H.te, *idem*, à Ancenis; Lorette, *idem*,

actuellement domicilié à Nantes ; Moreau, Simon, *idem*, à Ingrande ; Oger, officier de santé à Varades ; Eraud, docteur-médecin à Varades ; Dangeais, *idem*, à Varades.

MM. Fusneau, curé d'Ancenis ; Brochard, vicaire, *idem* ; Gillié, Louis, vicaire à Montrelais ; Picaud, curé de Varades.

La commission arrête qu'il sera décerné une médaille en bronze aux sœurs de l'hospice d'Ancenis.

La commission d'Ancenis avait particulièrement cité sœur Sainte Frumence, chargée, en 1832, du service des salles, et maintenant supérieure de l'établissement.

Deux médailles en bronze seront données à la dame V.e Charles Vincent et à la fille Jacquelin, de Varades, qui ont fait preuve de dévouement en soignant les malades pendant l'invasion du choléra en 1834.

Arrondissement de Paimbœuf.

La commission de Paimbœuf avait proposé M. Riou, médecin de l'hôpital de Paimbœuf, et M. Josso, pharmacien de cette ville, qui se trouvent dans le même cas que les membres du corps médical des arrondissements; toutefois, une mention toute particulière doit être accordée à M. Josso, qui a fourni gratuitement aux malades, non-seulement, de sa commune, mais encore aux personnes qui y étaient étrangères, tous les médicaments dont ils pouvaient avoir besoin.

La commission arrête qu'une médaille en bronze, qui a été réclamée par la commission de Painbœuf, sera décernée aux sœurs de cette ville, pour rester déposée

à l'hôpital comme un monument du zèle et du courage qu'ont montrés à un égal degré toutes les sœurs de cet établissement.

Elle décerne également une médaille en bronze au sieur Laineau, journalier, qui s'est offert de lui-même pour soigner les malades abandonnés, sans profiter de cette circonstance pour élever son salaire accoutumé, et qui a montré en même temps beaucoup de zèle.

Arrondissement de Savenay.

La commission locale a signalé comme ayant fait preuve d'un dévouement infatigable MM. les médecins dont les noms suivent: Al. Blanchard, à Saint-Nazaire; Vezin, à Pontchâteau; Gambert, au Pouliguen; Chelet, Ives et David de Drezigné, au Croisic. La commission croit devoir ajouter à ces noms, d'après les renseignements qui lui sont donnés :

M. Joubert, médecin, qui alors habitait le Croisic. Parmi les administrateurs qui doivent être mentionnés honorablement pour leur conduite et leur dévouement, M. Dubochet, maintenant maire de Saint-Nazaire, et adjoint à l'époque de l'invasion du choléra, qui, quoique très-âgé et quand tout le monde fuyait, seul de l'administration municipale est resté à son poste, et par ses soins, son dévouement et sa fermeté a rendu de grands services à ses concitoyens; MM. Méresse, maire de Guerande; Leblanc, maire de Batz; et Caillard, maire du Croisic.

La commission décerne une médaille en bronze à la

demoiselle Marie-Désiré Tartoué, religieuse à Saint-Nazaire, qui, pendant tout le temps de l'épidémie, n'a cessé de porter nuit et jour des secours aux malades, et qui, presque seule, se chargeait de l'ensevelissement des morts.

La commission décide également qu'il sera décerné une médaille en bronze à chacune des personnes désignées ci-dessous, pour les soins empressés qu'elles n'ont cessé de donner aux malades.

Marie Mouilleron, à Batz, Guillaume Bertho, femme Lorec, femme Breni-Guiton, au Croisic; Julienne Genevoi, femme Birgan, à Saint-Nazaire; Anne Vaillant, Marie Chedotal, Rose Chedotal, à Pontchâteau.

La commission arrête, sur les renseignements qui lui sont donnés par M. le Préfet et MM. les médecins membres de la commission, que trois médailles d'argent seront décernées à MM. Moriceau fils, Eugène Bonamy (membres de la Société Académique), et Rigaud, jeunes médecins de Nantes, qui sont allés porter des secours aux malades de l'arrondissement de Savenay avec un empressement tout-à-fait remarquable, et qui ont fait preuve de beaucoup de dévouement.

La commission regrette, en terminant, que le chiffre de l'allocation et les conditions auxquelles elle a été accordée ne lui aient pas permis de récompenser les personnes qui ont montré un grand dévouement pendant l'invasion de la dyssenterie dans le département; elle ne peut que prier M. le Préfet d'appeler sur cet objet l'attention du conseil-général, afin d'obtenir une nouvelle allocation.

Il a été décidé que les médailles seraient du module indiqué dans le prospectus adressé par M. le président de la commission des monnaies et dont les coins ont été frappés pour les médailles à décerner dans le département.

L'exergue portera en tête ces mots : *Département de la Loire-Inférieure*, et le nom de la personne à laquelle la médaille est décernée sera inscrit au centre de la couronne de chêne.

Suivent les signatures des membres de la commission, composée de MM. le baron de Tharreau, conseiller de préfecture, *président* ; Ferdinand Favre, maire de Nantes ; Fouré, D.-M., directeur de l'Ecole de Médecine de Nantes et président du conseil de salubrité ; Moroge, directeur des douanes et membre de l'intendance sanitaire ; Portier, commissaire-général de la marine et membre de l'intendance sanitaire ; Rouillard, chirurgien-major de la garde nationale et membre de l'intendance sanitaire ; Thibeaud, D.-M., professeur à l'Ecole de Médecine ; Prevel, pharmacien, membre du conseil de salubrité ; Marion de Procé, A. Laënnec et A. Guépin, professeurs à l'Ecole de Médecine, et membres du conseil de salubrité.

Séance extraordinaire du lundi 7 décembre 1835.

PRÉSIDENCE DE M. LE SANT, VICE-PRÉSIDENT.

Cette séance est exclusivement employée aux élections générales, pour l'année 1836.

En voici le résultat :

BUREAU DE 1836.

MM.

Fouré, D.-M., directeur de l'École de Médecine, président du conseil de salubrité *président*.
Billault, avocat, membre du conseil municipal et du conseil général, *vice-président*.
Saltion ✻, D.-M., professeur suppléant à l'École de Médecine, *secrétaire-général*.
Mellinet, imprimeur, *secrétaire-adjoint*.
Nuaud, propriétaire, *trésorier*.
Le Ray, D.-M., bibliothécaire-archiviste.

COMITÉ CENTRAL DE 1836.

Palois, D.-M., président sortant (1).

Section de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Chaillou, conseiller de préfecture, commandant l'artillerie de la garde nationale.
Hectot, pharmacien, membre du conseil de salubrité.
Verger aîné, ancien négociant, membre du conseil municipal.
Vigneron de la Jousselandière ✻, ancien officier d'artillerie.

Section de médecine.

Mareschal, D.-M., membre du jury de médecine.
Guépin, D.-M., professeur à l'École de Médecine.
Le Sant père, pharmacien, adjoint du maire de Nantes.
Marchand, D.-M., chirurgien-adjoint à l'Hôtel-Dieu.

Section des sciences, lettres et arts.

Huette, opticien.
Plihon, professeur de langue anglaise au Collége royal.
Guillot, bibliothécaire de la ville de Nantes.
Guilley, colonel du génie retraité.

Nous joignons à ce tableau des nominations des fonctionnaires de 1836, la liste des membres-résidants de la Société par Section :

MEMBRES RÉSIDANTS.

Section de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Bar, juge-de-paix.
Bertrand-Fourmand, ingénieur-mécanicien.
Bertrand-Geslin (Ch.) fils, naturaliste.
Bonamy (Prosper), négociant.
Brager, notaire-honoraire.
Cautin fils, D.-M, membre du conseil d'arrondissement et du conseil municipal.

---

(1) D'après le réglement, le président sortant fait, de droit, partie du comité central.

Chaillou, conseiller de préfecture, commandant l'escadron d'artillerie de la garde nationale
Chevalier de Lauzières, ingénieur du cadastre.
Cornau, agriculteur.
De la Gueimerais, agriculteur.
Demangeat (Georges), avocat.
De Saint-Aignan ✱, pair de France, membre du conseil général.
De Villarsy, sous-inspecteur des Douanes.
Dubochet aîné.
Edelin de la Praudière.
Ferdinand Favre ✱, maire de Nantes, Membre du conseil général.
Guilbaud, agent spécial des orphelins, aux hospices.
Hectot, pharmacien, botaniste.
Jorhaud Duplessis jeune, agriculteur.
Lafont fils ✱, charron, commandant le bataillon des sapeurs-pompiers.
Le Cadre, docteur ès-lettres.
Luminais, ex-député de la Loire-Inférieure.
Mallart, sous-inspecteur des douanes.
Marion aîné, vice-président du tribunal civil.
Mellinet (Camille), imprimeur.
Mesnil (Philémon), ingénieur-mécanicien.
Nuaud, agriculteur.
Paquer, artiste-vétérinaire.
Phelippe-Beaulieu, avocat.
Rieffel, directeur de la ferme expérimentale de Grand-Jouan.
Robineau de Bougon aîné, député, colonel de la garde nationale.
Robineau de Bougon jeune, ex-député.
Rossel, ancien adjoint de la Mairie.
Saulnier de la Pinelais, docteur en droit et ancien magistrat.
Simon, propriétaire, gérant du journal *le Breton*.
Soubzmain, négociant, membre du conseil général.
Thomine, agriculteur et littérateur.
Ursin, avocat, littérateur.
Varsavaux ✱, ancien député.
Verger aîné, ancien négociant.
Vigneron de la Jousselandière ✱, agriculteur.

Section de médecine.

Allard, docteur-médecin.
Bacqua, docteur-médecin.
Barré, docteur-médecin.
Boiscourbeau, docteur-médecin.
Bonamy, docteur-médecin.
Boucher de la Ville-Jossy, docteur-médecin.
Bouchet, méd. de l'hôpital général de S.t-Jacques.
Charyau, médecin de la marine.
Cochard, docteur en chirurgie, professeur à l'Ecole de Médecine.
Danet neveu, pharmacien.
Delamarre, docteur-médecin.
Dubois, docteur-médecin.
Dupoas, docteur-médecin.
Esmein fils, docteur-médecin.
Fouré, docteur-médecin
Galdomar, docteur-médecin.
Galicier, docteur-médecin.
Gautron, docteur-médecin.
Gely, docteur-médecin.
Guenier, docteur-médecin.
Guépin, doct.-méd., professeur à l'Ecole de médecine

Helie, docteur-médecin.
Herbelin, docteur-médecin.
Hétru, pharmacien.
Hignard, docteur-médecin, médecin de l'Hôtel-Dieu.
Lafond, docteur en chirurgie, professeur à l'Ecole de médecine.
Leborgne, docteur-médecin.
Le Gouais, docteur-médecin, professeur à l'Ecole de Médecine.
Le Ray, docteur-médecin.
Le Ray, pharmacien.
Le Roux (D.), docteur-médecin.
Le Roux (H.), docteur-médecin.
Le Sant, pharmac., adjoint du maire de Nantes.
Le Sant fils, pharmacien.
Loret, docteur-médecin.
Mabit, docteur-médecin.
Malherbe, pharmacien.
Maguero, *idem*.
Maisonneuve père, docteur-médecin.
Maisonneuve fils, docteur-médecin.
Marcé, docteur-médecin.
Mareschal, docteur-médecin, médecin de l'Hôtel-Dieu.
Marion de Procé, doct.-méd., conseiller municipal.
Marchaud, docteur-médecin.
Mauduit, docteur-médecin.
Ménard, docteur-médecin.
Michel, docteur-médecin.
Moriceau, docteur-médecin.
Morisson, docteur-médecin.
Moysan, pharmacien.
Padioleau, docteur-médecin.
Palois, docteur-médecin, membre du Jury de Médecine.
Pihan-Dufeillay, docteur-médecin.
Prevel, pharmacien, conseiller municipal.
Rouillard, docteur-médecin.
Saillant, pharmacien.
Sallion ✻, docteur-médecin, professeur à l'Ecole de Médecine.
Thibaud, docteur-médecin, professeur à l'Ecole de Médecine.
Trélucyer, docteur-médecin.
Turpin, docteur-médecin.
Vallin, docteur-médecin.

Section des lettres, sciences et arts.

Allotte (Aristide) ✻, capitaine de cavalerie.
Amondieu, directeur du *Lycée-Français*.
Bergeron, capitaine d'état-major.
Billault, avocat, membre du conseil général et du conseil municipal.
Ch. Bouteiller ✻, ex-conseiller de préfecture.
Frédéric Cailliaud ✻, conservat.r-adjoint du Muséum.
De Chappotin, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Ludovic Chapplain, archiviste du département.
Colombel ✻, président du Tribunal civil.
Cottin de Melville, ingén.r en chef du canal.
Demangeat ✻, procureur du roi à Nantes.
Démolon fils, architecte, inspecteur-voyer.
De Tollenare père, receveur des hospices.
Driollet, architecte, professeur de dessin à l'Ecole Primaire supérieure.
Gaudin, professeur de mathématiques.
Gédouin fils, juge au tribunal civil.
Guilley ✻, colonel du génie en retraite.

Guillet, bibliothécaire de la ville.
Halgan fils, trésorier des invalides de la marine.
Huette, opticien.
Impost, littérateur, membre du conseil général de la Vendée.
Lanjuinais, ingénieur géomètre.
Lehuen ✱, professeur d'hydrographie.
Leloup, directeur de l'École Primaire supérieure et professeur de chimie à la même école.
Lemière, ingénieur en chef de la Loire.
Th. Lorieux, ingénieur des Mines.
Marion de Beaulieu (O. ✱), colonel du génie.
Marion (Calixte), juge au Tribunal civil.
Mosseau, littérateur.
Ogée père, architecte honoraire du département.
Ogée fils, architecte-voyer de la ville de Nantes.
Pecrot (Mathurin), architecte, conseiller municipal.
Pineau du Pavillon, peintre.
Plihon, profes. de langue anglaise au Collége-Royal.
Priou, docteur-médecin.
Richelot (Henri), profess. d'histoire à l'Ecole primaire supérieure.
Seheult oncle, architecte.
Seheult (S.t-Félix), architecte du département.

Nota. — La Société se rassemble en séance générale le premier jeudi de chaque mois, vis-à-vis la promenade de la Bourse, rue de la Fosse, n.° 10 : elle tient sa séance publique le dernier dimanche de novembre.

Le Comité de Rédaction des *Annales* pour 1836, nommé par le Comité Central, dans sa séance du 24 décembre 1835, est ainsi composé :

Membres de droit :

Le Président de la Société.
Le Secrétaire-Général.
Le Bibliothécaire-Archiviste.

Membres nommés par le Comité Central :

Dans la Section de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, MM. Chaillou, agriculteur, Mellinet, imprimeur.

Dans la Section de Médecine, MM. Palois, docteur-médecin, et Le Sant, pharmacien.

Dans la Section des Lettres, Sciences et Arts, MM. Billault, avocat, et Guillet, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Le Comité Central a porté au budget de la Société Académique de 1836 une somme de 1200 fr. pour l'encouragement de l'Agriculture, des Sciences, des Arts et des Lettres. Une commission mixte est chargée de préparer un travail, en conformité des dispositions arrêtées le 19 novembre 1833, et auxquelles le manque de fonds disponibles n'avait pas permis de donner suite. Cette Commission mixte, nommée par le Comité Central, se compose de :

MM. Fouré, Président de la Société.

Chaillou, Edelin et Mellinet, pour la Section de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie.

Palois, Le Sant et Mareschal, pour la Section de Médecine.

Huette, Guillet et Guilley, pour la Section des Lettres, Sciences et Arts.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. PALOIS,

DOCTEUR-MÉDECIN, PRÉSIDENT,

A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE 1835.

Messieurs,

L'art dramatique a pour objet de reproduire aux yeux, à l'aide de personnages vivants, des actes de la vie humaine; il doit avoir pour but de développer des sentiments généreux, d'adoucir les mœurs et de corriger les vices, en même temps qu'il offre à l'esprit un noble et utile délassement. Cet art doit son origine au penchant naturel de l'homme pour l'imitation. Dans tous les pays civilisés où cette disposition d'esprit s'est trouvée jointe à de l'imagination, le théâtre a dû exister, aussi les représentations théâtrales et les jeux de la scène sont-ils d'une haute antiquité. On en trouve des traces chez les Hindous, les Chinois et chez d'autres peuples anciens; mais ces essais n'ont eu véritablement le caractère de l'art que chez les Grecs et surtout chez

les Athéniens, qui l'ont perfectionné d'une manière tout-à-fait admirable.

L'éclat et la solennité des représentations en forment le caractère particulier; elles étaient rares, mais c'étaient des fêtes vraiment nationales auxquelles assistait la population presque entière.

Les sujets étaient pris pour le genre tragique, dans les annales du pays, et quelquefois dans les faits contemporains; pendant long-temps les questions de la politique du jour fournissaient les sujets de la comédie.

En Grèce, les ouvrages destinés au théâtre étaient d'intéressantes réalités: les sujets pris le plus souvent dans des motifs religieux faisaient naître le plus grand enthousiasme chez un peuple éminemment poëte et doué d'une grande vivacité d'esprit. Les Grecs associaient souvent le chant et la déclamation dans leurs représentations théâtrales, ce qui semblerait faire tenir aux pièces grecques, une sorte de milieu entre les opéras italiens, où la musique est ou semble être tout, et les tragédies françaises dans lesquelles la musique n'est pour rien.

Les Romains n'ont point eu de célébrité théâtrale; ils ne paraissent avoir été, sous le rapport de l'art dramatique que, les écoliers, les copistes sans imagination des Grecs, leurs devanciers, auxquels ils avaient tout emprunté d'une manière presque servile: leur tragédie était complétement nulle.

Quant à leur comédie, Plaute et Térence, bien que des écrivains très-distingués, tiennent mieux leur place dans l'histoire de la littérature que dans celle de l'art

dramatique : Voltaire l'a dit de Térence avec son bon-sens admirable dans les vers suivants :

Le sage et le discret Térence
Est le premier des traducteurs,
Jamais dans sa froide éloquence
Des Romains il n'a peint les mœurs.

Cette pensée de Voltaire nous paraît pouvoir s'appliquer au talent dramatique de Plaute.

Les combats de gladiateurs formaient le seul genre de spectacles qu'aient inventé les maîtres du monde : cette sorte de drame qui leur fut propre, fit leurs délices et régna d'une manière exclusive dans l'univers qu'ils avaient soumis jusqu'à l'invasion des barbares et au triomphe du christianisme.

Les Italiens ont traité des sujets et fait des essais dramatiques avant la plupart des nations modernes ; ils avaient déjà des farces plus ou moins spirituelles et même une véritable comédie, quand ce bel art n'était encore cultivé avec soin presque nulle part. Ce premier pas fait, les Italiens se sont arrêtés pendant assez long-temps ; ce n'est qu'à la fin du XVIII.e siècle qu'ils ont eu un théâtre vraiment digne de ce nom, et ils en sont redevables à la France. Ils ont la gloire qu'on ne peut pas leur contester d'avoir créé l'opéra, genre qui, né chez eux, a été porté par eux et par la réunion des arts à une véritable perfection. L'opéra semble être destiné par le prestige qui y est attaché à envahir tous les autres genres. Les Italiens tendent à imiter les Anglais, les derniers ouvrages de leurs auteurs dramatiques offrent une couleur toute shakspearienne.

Parmi les peuples modernes, les Espagnols ont été nos précurseurs et nos maîtres an théâtre ; mais leur scène et leur civilisation étant restées stationnaires, leurs ouvrages dramatiques n'ont pu servir de modèles que dans l'enfance de l'art; depuis la tragédie du *Cid*, les Espagnols avaient été dépassés.

En ce moment, l'Espagne s'empare de nos meilleures tragédies; les dernières comédies de Maraton sont conçues dans le même esprit que celle de notre Molière. Les auteurs espagnols les plus renommés suivent le système qui florissait aux beaux temps du théâtre français, et qu'on s'efforce de faire répudier à la France actuelle.

Un homme a été à lui seul le théâtre anglais tout entier, et cet homme est immense. A une époque encore demi-barbare, Shakspeare avait deviné le théâtre, on peut même dire qu'il l'a créé; car on assure que la littérature ancienne en ce genre, ne lui était pas connue: ses productions tragiques et comiques étincellent de beautés: on les accuse de manquer de proportions, mais elles sont éminemment théâtrales.

Shakspeare a conservé, même sur le théâtre actuel de la Grande-Bretagne, une influence encore bien considérable.

Les Allemands paraissent avoir eu chez eux deux époques bien distinctes de l'art *théâtral*: ils ont tour à tour imité les Français et les Anglais.

Goethe et Schiller sont leurs auteurs dramatiques les plus célèbres. Maintenant les Allemands ont abandonné

l'imitation des auteurs dramatiques français. Ils ont donné à leur théâtre un aspect nouveau, en imitant tour à tour et successivement Shakspeare et les auteurs espagnols.

Le théâtre français, qu'il nous importe le plus d'étudier en ce moment, offre, en dépit de ses détracteurs, soit nationaux soit étrangers, un caractère de nationalité qu'on ne peut lui contester, ses défauts et ses qualités lui appartiennent en propre. — Dans l'esquisse rapide que je me propose de tracer de la scène française, je bornerai mes investigations à la tragédie, à la comédie et au drame ou genre mixte; je n'ai pas le projet de m'occuper de l'opéra ni de ses subdivisions, bien que ce genre de productions théâtrales ne soit pas exempt, quant aux poëmes, des défauts qui déparent un grand nombre des pièces destinées à la scène actuelle. — Je n'ai pas, non plus, cru devoir faire une mention détaillée des auteurs soit tragiques soit comiques d'un ordre moins élevé, contemporains ou venus après les grands maîtres de l'art dramatique en France: cette énumération n'entre pas dans le plan que je me suis tracé.

Les premiers âges du théâtre français nous présentent les tréteaux des confrères de la passion, des enfants sans soucis et des clercs de la Bazoche. Dès le règne de Charles VI, on avait joué des farces en plein air, pour célébrer l'entrée des rois et des reines dans les villes de France et de Flandres. Les premières œuvres dramatiques, sous les titres de Mystères et de Moralités, étaient empruntées aux livres saints; c'étaient les objets

les plus familiers au peuple d'alors, qui ne lisait point et qui aimait à retrouver au spectacle les objets qui l'édifiaient à l'église. On se demande si les auteurs pouvaient ou devaient en savoir davantage, quand la majorité des spectateurs ne savait pas lire. Les premiers pas dans la carrière dramatique en France ont été bien faibles; ils se sont un peu affermis depuis Jodelle, qui eut à lutter avec courage et obstination contre les confrères de la passion et les basochiens. Mairet eut plus de naturel dans les sentiments et dans le style: sa tragédie de *Sophonisbee* imitée de celle du *Tressin*, eut long-temps des succès au théâtre, même après les premières pièces de Corneille; l'ouvrage de Mairet ne précéda le *Cid* que de sept ans.

Corneille apparut dans le monde dramatique, quand il n'avait encore été rien publié de bon pour la scène. Privé de modèles et soutenu par son propre mérite, il sut s'élever aux beautés supérieures de l'art. Ses pièces de théâtre valurent beaucoup mieux que toutes celles de son temps. Son génie a montré un véritable caractère de force et d'élévation; il connaissait à fond tous les genres de grandeur, et il les a bien traités. On lui doit d'avoir fait de la tragédie une école d'héroïsme et de vertu. *Corneille* a eu le mérite de donner, après les grossières farces de *Jodellé*, la première pièce comique le *Menteur*, dans laquelle on put entendre sur la scène la conversation des honnêtes gens.

Racine, né avec une imagination vive, une sensibilité douce et une grande flexibilité d'esprit, était doué

en même temps du sentiment vif et délicat de l'harmonie et de l'élégance, associé avec une heureuse facilité d'élocution. Il écrivit dans un temps où tous les genres de littérature se perfectionnaient, où le goût s'épurait en tous genres. Il se décida à ne plus étudier que la nature et les Grecs, et prit un essor nouveau dans lequel les modernes ne pouvaient lui servir de guides.

Racine fut le premier auteur dramatique qui peignit l'amour avec son énergie et tout son enthousiasme; ce talent propre à Racine, et que Voltaire a encore porté plus loin, est une imitation vraie en elle-même de la nature, et est tout à fait de l'essence des beaux arts. La peinture de l'amour est intéressante par ses effets, et bien susceptible de revêtir des couleurs nobles; elle n'est point étrangère à la tragédie. — L'influence que les femmes eurent à cette époque sur les sentiments, sur les opinions et sur les mœurs, introduisit sur la scène française le langage délicat, noble et passionné dont Corneille donna la première idée dans les rôles de *Chimène* et de *Pauline*, et que Racine et après lui Voltaire ont embelli du charme de leur style.

Avant Molière, notre théâtre comique n'avait rien de national : toutes nos comédies étaient du genre espagnol, imitées ou empruntées de *Lopès de Véga*, de *Roxas* et autres auteurs de cette nation, qui furent nos premiers modèles. La comédie en France se composait de pièces extravagantes et de mauvais goût, de dissertations, de jeux de mots, de pointes et de madrigaux, qui plus tard fournirent à Molière les sujets de ses pré-

cieuses ridicules et de ses femmes savantes. — Le nom de Molière résume à lui seul toute une époque théâtrale : ce nom suffirait seul à la gloire littéraire de la France. L'éloge de Molière est dans les ouvrages des écrivains qui l'ont précédé et dans ceux de ses successeurs, tant les uns et les autres sont loin de lui. De tous nos auteurs dramatiques, Molière est celui qui a le mieux observé et le mieux connu l'homme; son théâtre n'est-il pas le tableau le plus parfait des mœurs de son temps? A l'époque où fleurit Molière, c'était le temps de la politesse et de l'élégance; la cour, où l'on s'exprimait avec une grande pureté de langage, était l'asile de l'esprit et des grâces. C'est un des priviléges du beau siècle; de grands généraux, de grands écrivains en ont immortalisé la gloire : Molière en a immortalisé les ridicules et les vices. En ouvrant au génie la plus vaste et la plus brillante carrière, il a montré tout à la fois dans l'auteur comique, le peintre éloquent, le moraliste sévère et l'historien fidèle. — Le pays qui produisait de pareils chefs-d'œuvre, était parvenu à un haut degré de gloire et de civilisation.

Les rapports de convenances sociales n'ont pu se perfectionner que chez une nation où le commerce continuel des deux sexes est parvenu à former peu à peu l'esprit général, et à épurer toute la société. Dans les relations de société, l'autorité morale appartient en entier au sexe qui a reçu de la nature la mission d'adoucir et de polir le nôtre. C'est dans ces réunions que se trouve un moyen habituel de bonheur, et qu'on apprend à res-

pecter la délicatesse des sentiments des femmes, à éviter tout ce qui peut choquer la modestie qui leur est si naturelle et qui ajoute tant de charmes à leur commerce. — L'excellent ton de la cour de Louis XIV servit long-temps de modèle aux autres nations de l'Europe, et a fixé le caractère de l'urbanité française. Malgré les bouleversements qu'elle a subis, la nation ne renoncera jamais à l'un des avantages les plus aimables qui l'aient distinguée jusqu'ici.

Mais le monarque dont le régne avait été celui des beaux arts et de la littérature, le régne de l'élégance et de la politesse des mœurs, venait de cesser de vivre; et la plupart des hommes fameux qui semblaient nés pour la grandeur de ce prince et pour la splendeur de son siècle, l'avaient précédé dans la tombe. — Les dernières années de sa vieillesse furent attristées et obscurcies par des discordes intérieures et des querelles scholastiques qu'il ne tenait qu'au prince de faire cesser, s'il eut donné moins d'importance aux intérêts particuliers d'hommes qui se décoraient du prétexte de la cause de Dieu.

La régence entraîna les esprits dans un autre excès : harassés de controverses, les Français se précipitèrent dans la licence dont une cour scandaleuse donnait l'exemple; le jeu du système et une cupidité effrénée, changèrent les controversistes en avides agioteurs. Des fortunes rapides et colossales se dissipèrent dans les profusions d'un luxe nouveau. La légèreté d'humeur e la conduite du régent, la dépravation profonde de son

premier ministre, introduisirent dans les esprits une indifférence immorale pour tout ce qui n'avait pas rapport à l'or, dont la soif altérait tous les principes. Les classes de la société commencèrent à se confondre, les mœurs publiques à se pervertir, la noblesse se prodiguait, elle se discrédita. La bourgeoisie voulut copier la cour, mais elle n'en imita que les ridicules et les vices, sans en emprunter l'éclat et les grâces; la noblesse se dégrada et le bourgeois ne s'ennoblit pas. Au milieu de cette espèce de vertige et d'ivresse, on retrouvait peu de traces de cette ancienne dignité, de cet enthousiasme d'honneur qui avait exalté la nation dans les beaux jours du dernier règne. Cependant, dans les arts de l'esprit, malgré les pertes nombreuses qu'on avait à déplorer, l'âge présent avait hérité de quelques hommes recommandables, que la mort avait épargnés. Massillon conservait l'éloquence, et Rousseau la poésie; mais au théâtre, personne depuis long-temps, ne parlait la langue de Racine.

Tous les écrivains qui composaient l'illustre société du Temple, s'efforçaient de maintenir au milieu des plaisirs et d'une gaieté folâtre, qui avaient presque tout envahi, les principes de la saine littérature, menacés ailleurs par quelques succès dangereux.

Le jeune Arrouet, porté presqu'au sortir de l'enfance dans cette société d'élite, annonçait déjà par la précocité de son esprit, l'homme qui fut par la suite si extraordinaire par la réunion d'une foule de talents, et qui devint remarquable autant par la vivacité de son esprit

que par la hardiesse satirique et irréligieuse de toutes ses productions. Cette tendance fut le premier prélude d'une destinée littéraire qu'il a malheureusement trop bien remplie. — Il n'entre pas dans mon plan de m'occuper des poésies de Voltaire, qui n'ont pas rapport au théâtre : elles ont été jugées ainsi que ses œuvres dramatiques par un homme de mérite et d'un goût exquis dans son cours de littérature.

Le coup d'essai tragique de Voltaire fut brillant, mais le théâtre lui dut par la suite des pièces bien supérieures par le choix des sujets et par le mérite de l'exécution.

Un séjour de plusieurs années que Voltaire fit en Angleterre (de 1726 à 1729), et une étude approfondie de la littérature anglaise, alors presqu'inconnue en France, eurent une influence marquée sur le génie de cet écrivain, sur son imagination prompte à saisir des objets nouveaux, et sur son esprit avide de tout ce qui pouvait l'enrichir; aussi les tragédies de Brutus, de Zaïre et de la mort de César, se sentirent plus ou moins du sol étranger où Voltaire en avait puisé le germe. Il commença *Brutus* en Angleterre même, et on peut croire que le spectacle et la société d'un peuple enthousiaste de sa liberté, imprimèrent toute l'austérité des mœurs républicaines à son esprit imbu, jusques-là, des séductions de la régence, et que rien encore n'avait conduit à penser fortement.

Le rôle de Brutus est un modèle parfait et paraît digne d'être comparé aux plus beaux rôles romains de Corneille; c'est une des plus belles productions de Voltaire.

Sa tragédie de Mahomet semble avoir été composée pour instruire les hommes et pour leur inspirer cette bienveillance qui doit tendre à les rapprocher malgré la dissidence de leurs croyances. — Voltaire a présenté dans cette pièce l'hypocrisie jointe à la puissance et à la politique avec les armes à la main, et les faisant passer dans les mains du fanatisme: on a cru remarquer dans cette pièce le dessein que l'auteur y cachait, et qu'il avait conçu de rendre le christianisme odieux ; mais la vraie morale de la tragédie de Mahomet, c'est que tout homme qui commande un crime au nom de Dieu est à coup sûr un imposteur et un scélérat, parce que Dieu ne peut jamais commander un crime. — C'est une chose remarquable que deux de nos plus étonnants chefs-d'œuvre dans la tragédie et dans la comédie, *Mahomet* de Voltaire et le *Tartuffe* de Molière, aient pour objet de démasquer l'hypocrisie, de faire voir tout le mal qu'elle peut faire et toute l'horreur qu'elle inspire aux âmes généreuses.

Au commencement du XVIII.e siècle, les mœurs se dépravèrent encore; les philosophes de l'époque montrèrent avec impudeur le but qu'ils se proposaient d'atteindre, le renversement de nos institutions sociales, rien ne fut respecté par ces novateurs audacieux; plus tard, 1760, le chef de cette secte essaya d'introduire un genre de pièces dramatiques dans lequel il s'affranchit des règles imposées jusques-là au théâtre. Il voulut mettre en scène sans le prestige de la poésie et en langage vulgairement prosaïque, des épisodes monstrueux, des événements terribles. Ce genre exclut toutes les

bienséances théâtrales observées jusqu'alors : l'auteur visait à sortir des routes battues. Il chercha ses sujets dans la vie domestique, et adopta le monologue comme un moyen d'offrir aux spectateurs le développement de ses doctrines évidemment dirigées vers la subversion de la société. — Les écrivains de ce temps étalaient avec affectation dans leurs compositions pour le théâtre, des sentiments généreux et exaltés, en employant à tout propos les grands mots de patrie et de vertu, avec un enthousiasme factice dont paraissait être agitée la société d'alors, à la veille de se désorganiser. — Ce genre que son auteur semblait destiner à l'immortalité, n'a eu qu'une existence peu prolongée et presque passagère; parmi les ouvrages qu'il a produits, le petit nombre qui a survécu atteste suffisamment son impuissance.

La comédie subissait en même temps une véritable décadence : les comédies de Molière avaient été écrites pour un public et des spectateurs éclairés; celles de De la Chaussée, de Diderot et de Voltaire même furent composées pour un peuple raisonneur et sans croyance; au temps de Molière, la bourgeoisie cherchait à s'élever; dans le siècle de Voltaire, la noblesse aspirait à descendre, et le théâtre fut entraîné dans ce débordement. — A cette époque, on vit paraître *Turcaret*, le *Philosophe Marié*, l'*Ecole des Bourgeois*, l'*Homme à Bonnes Fortunes*, *Nanine* ou le *Préjugé Vaincu*. Plus tard, dans la comédie du *Cercle*, on vit les officiers généraux faire de la tapisserie, les abbés chantaient dans les boudoirs. Enfin le *Figaro* de Beaumarchais apparut sur la

scène française, les grands seigneurs furent parodiés et insultés : un valet leur donna de dures leçons : ils assistaient cependant à la représentation de ces pièces ridicules, et immorales et semblaient applaudir à leur propre mystification.

Depuis cette époque si fâcheuse pour la comédie en France, quelques auteurs dramatiques distingués et chargés par leur bon goût de ne pas laisser l'art périr, ont produits d'excellents ouvrages pour le théâtre, mais l'élan était donné pour la dépravation de la scène. — Pendant la période la plus horrible de la révolution, sous le règne de la terreur, quelques essais dramatiques furent tentés et ne réussirent point, il est vrai; cependant, dans les drames de cette époque, qui sont venus jusqu'à nous comme dans ceux qui ont été entièrement oubliés depuis, on a la consolation de voir que les sentiments les plus honorables, le désintéressement, l'amour de la patrie, le respect pour la vieillesse, la sainteté du serment, l'obéissance aux lois, sont continuellement présentés comme des préceptes à suivre, tandis que les vices contraires ne figurent dans ces compositions que pour rehausser le prix et l'éclat de ces vertus. — Les auteurs de ces pièces avaient jugé avec raison que le public d'alors, fatigué des crimes réels qu'il avait sous les yeux, irait chercher au théâtre un spectacle moral qui pût le consoler. *Charles IX*, *Fénélon*, *Caius Gracchus*, *Louis XII* et le *Procès de Socrate*, apparurent et formèrent un contraste frappant avec les désordres de cette funèbre période.

La tragédie classique, qui avait été tout à fait négligée, reparut avec un certain éclat sous le consulat et sous l'empire; Napoléon la trouvait, par le fond comme par la forme, en harmonie avec ses pensées de grandeur. — Probablement ce genre dramatique doit la défaveur dans laquelle il est tombé successivement, à ce que la cour a cessé de donner le ton à la haute société, qui a fini elle-même par déserter presque entièrement le théâtre.

Le mélodrame vint encore changer la face de la scène française; la musique et le prestige des décorations ajoutèrent aux effets qu'il était appelé à produire. — Ce genre bâtard semblait, à sa naissance, être destiné pour un nouveau genre de spectateurs et avoir pour but direct, sinon avoué, d'émouvoir les classes les moins instruites. En examinant avec attention les premiers mélodrames qui ont paru, on n'y trouve qu'une hostilité persévérante contre les classes supérieures de la société. Tous ces essais informes ne semblent, jusqu'en 1820, que des plaidoyers contre nos institutions sociales. — Cette donnée eût pu être féconde en résultats fâcheux, si elle eût été mise en œuvre à une époque de l'exaspération du peuple contre des abus graves et anciens dont il avait eu si long-temps à souffrir. Elle aurait pu produire même dans des temps plus reculés des ouvrages hardis et remarquables, si les auteurs qui ont traité ce genre les premiers avaient été doués d'un véritable génie; le moment était favorable aux témérités dramatiques; une idée nouvelle, une route nouvelle, se présentaient; elles ne furent point saisies, les créateurs du

mélodrame crurent n'avoir rien de mieux à faire que de parodier grossièrement Sophocle. Ils en appelèrent aux théâtres étrangers, dont les chefs-d'œuvre, défigurés par eux, lassèrent bientôt l'attention publique déjà blasée par une longue succession de trivialités, de pédantesques et faibles parodies.

Cette œuvre monstrueuse, bien que soutenue dans quelques pièces de ce genre par une peinture exacte des mœurs populaires, par une disposition quelquefois habile, des incidents et une entente matérielle de la scène, et qui était une source d'émotions pour des spectateurs sans instruction, devint pour les gens de goût, un objet de risée. — En somme, on peut considérer le mélodrame comme une dégénérescence de l'art dramatique. Après trente ans d'une vogue populaire, il a disparu, périssant par ses propres excès et laissant à peine aucune trace de son passage.

Le drame actuel est venu mettre le comble à la dépravation de la scène française et réduire au silence absolu les nombreux ouvrages qui en faisaient la gloire. Et c'est pourtant après le siècle de Corneille, de Racine et de Voltaire que, s'efforçant de ramener l'art à son enfance, de soi-disant régénérateurs du théâtre français prétendent substituer aux chefs-d'œuvre de ces grands maîtres, les imitations serviles des plus grossières productions de Shakspeare! Ces productions sont, même sous le rapport de l'art, bien inférieures au drame, proprement dit, où les moyens de la tragédie et de la comédie employés simultanément, ont pu produire par

fois des effets profonds par la puissance des contrastes aidée des combinaisons qui les mettent en œuvre. Ces imitateurs de Shakspeare ont formé l'école romantique en opposition absolue à l'école classique. Le mépris de toutes les règles, la violation de tous les principes soit de l'art de composer, soit de l'art d'écrire, caractérisent le plus grand nombre des productions de cette école. Les écrivains actuels sur le drame semblent s'être attachés exclusivement à ne retracer que ce que la société a pu leur offrir de repoussant et de hideux. Presque tous leurs ouvrages témoignent, en effet, le même désordre, la même opposition à tout ce que le reste du monde appelle, règle, loi, principe; c'est comme l'expression d'une sorte d'athéisme moral et politique autant que religieux. — L'avenir sera sévère, car à quel résultat peut conduire un tel déréglement de l'esprit humain; Le peuple, la jeunesse, toute une génération avide d'abord, puis bientôt rassasiée, familiarisée, pour tout délassement avec les vices et les crimes les plus affreux étalés sur la scène, ne peut-elle pas enfin être tentée de mettre cette littérature en action.

Que peut-on espérer du dogme de la fatalité, *pensée mère et créatrice* d'un grand nombre des drames d'à-présent, dogme qui n'a jamais été adopté que par des nations ignorantes ou barbares, dans leur enfance ou dépravées par excès de civilisation; n'est-ce pas confondre et briser sous le niveau aveugle et brutal du hasard, le bien et le mal, le vice et la vertu, l'innocent et le coupable, sans accorder même la haine pour le

méchant, les larmes et la compassion pour le malheureux. — A une époque désastreuse de notre révolution, où il y avait une fermentation d'orgueil, une ambition de succès, qui, jointes à la confusion et à l'absence de toutes les idées d'ordre et de morale, brisaient les liens de la société et donnaient un libre cours au déchaînement de toutes les passions, on n'osait pas marcher avec audace vers le vice; les pièces d'alors avaient pour but d'exciter à la vertu, une sorte de pudeur faisait craindre de choquer le public! — Pourquoi donc cette crainte salutaire n'a-t-elle pas arrêté nos auteurs contemporains comme elle a retenu leurs devanciers? Notre société d'à-présent en est-elle venue à approuver ce qui était l'objet de l'exécration de nos ancêtres; nous ne pouvons le croire. — Les pères, les maris ne sont pas, je l'espère, encore élevés assez haut au-dessus de ce qu'on appelle les préjugés pour conduire leurs filles et leurs femmes à pareille école. — Tous ceux qui ont le sentiment, non-seulement des lettres et des arts que tous ne sont pas appris à juger avec le même discernement, mais le sentiment des simples convenances, commencent à déserter le théâtre. — La scène, de son côté, pour ramener la foule par la curiosité ou par l'émotion, semble renchérir sur ce qu'elle offrait déjà de repoussant; en sorte que, si ce désordre continue, le parterre et quelques autres parties des salles de spectacle pourront être peuplés comme les places d'émeutes ou d'exécution. — Nous sommes obligés de l'avouer, un grand nombre des auteurs qui depuis déjà assez long-temps travaillaient

pour le théâtre français, n'ont pas peu contribué à sa décadence. — Les acteurs, de leur côté, ont contracté l'habitude de jouer des rôles ignobles, d'exprimer des passions qui tiennent de la phrénésie en vers sans rythme, saccadés, coupés, barbares enfin, ou dans une prose incorrecte, emphatique et triviale à la fois; il serait permis de craindre que des artistes gâtés à une si mauvaise école, ne pussent retrouver les intonations pures, l'accent harmonieux qu'exigerait la reprise des pièces de notre ancien théâtre, dans le cas où comme on peut encore l'espérer, la lassitude et le dégoût de notre scène actuelle, ramèneraient les directeurs et les spectateurs à reproduire et à revoir avec quelque plaisir au théâtre les chefs-d'œuvre de nos anciens poëtes dramatiques et ceux des auteurs recommandables que nous possédons encore. Le silence des contemporains motivé probablement sur l'état de la littérature actuelle, cesserait sans doute à l'aspect d'une réforme si désirable dans l'intérêt de l'art, et qui produirait de si heureux résultats dans l'intérêt de la morale publique.

On a beaucoup parlé de la nécessité d'un changement à introduire dans notre système dramatique pour le théâtre français; certes, tous les bons esprits le désirent, mais ils désirent aussi que cette réforme soit entreprise et exécutée avec la modération et le temps convenables. Il n'a dû échapper à aucun observateur un peu attentif que tant que les spectacles de la scène ont été en France le partage presque exclusif de la classe éclairée, la beauté poétique était leur plus grand charme;

c'était avec elle que les auteurs s'efforçaient d'imaginer et de reproduire des sentiments élevés et généreux. — Mais, à mesure que le goût du théâtre est devenu plus populaire, ce genre de beauté n'a plus suffi : il a fallu, ou on a cru qu'il fallait, des émotions plus fortes, des peintures plus réelles ; il a fallu parler aux yeux, s'adresser même à tous les genres de perceptions. — Nous sommes devenus plus semblables aux Romains, et nous exigeons impérieusement qu'on nous amuse par quelques moyens que ce soit. — Les auteurs dramatiques doivent-ils accepter sans réserve la condition dans laquelle nous nous trouvons placés, et satisfaire au vœu de la multitude qui est appelée à les juger ; je ne le pense pas. Je serais porté à croire que la part des auteurs eût été plus grande, plus morale surtout, si, en faisant sans doute quelques concessions à la direction des esprits, ils se fussent efforcés cependant de ramener un public, à la vérité encore peu éclairé, au bon goût et aux lois éternelles de la raison, plutôt que de faire rétrograder la scène en cédant à des exigeances vulgaires et irréfléchies. Au reste, ce ne serait point perfectionner la tragédie que de lui faire faire des écarts, de lui imprimer des saccades tout à fait désordonnées, de lui faire vociférer ou des vers sans cadence et sans mesure, ou plutôt une prose gâtée par des rimes, un langage défiguré par des expressions néologiques, exotiques ou surannées, que de substituer aux développements délicats des plus secrets sentiments du cœur et de l'âme, ces scènes

étriquées et tronquées, remplie d'invraisemblances, cette série de convulsions qui caractérise aujourd'hui l'action dramatique.

Ce que le bon goût et la raison ont à reprocher aux ouvrages destinés en ce moment à la scène, ne nous paraît être qu'une extension donnée à cette foule de publications dangereuses, obscènes et tout à fait immorales qui infestent la presse: les novateurs ont cru que ce n'était pas assez de les répandre avec profusion pour la lecture, qu'il fallait encore les rendre plus populaires en les parant du prestige de la scène et de la déclamation, pour les transformer ainsi en de désolantes réalités, accessibles à tous les sens.

Pour justifier l'abandon que l'on a fait de la comédie en France, où elle paraît être effacée de la scène, et peut-être condamnée à ne pas reparaître de long-temps, on objecte que la disposition actuelle des esprits et le manque ou l'absence de sujets à traiter, s'opposent à ce qu'on la reprenne sur notre théâtre.

Je pense que ces difficultés pourraient être surmontées, si on y mettait de la persévérance. Plusieurs de nos auteurs dramatiques et quelques autres notabilités littéraires n'ont point désespéré de l'avenir d'un art aux progrès duquel ils ont contribué en appuyant leur théorie d'ouvrages qui ont mérité de rester au répertoire et d'y servir de modèles. Les sujets à traiter ne manqueront jamais à la comédie de mœurs, bien que quelques personnes semblent nous dire que dans le siècle où nous sommes il n'y a plus de vices, plus de ridicules.

On peut regarder la comédie comme éternelle, et elle ne pourra cesser d'exister que le jour où tous les hommes seront parfaits, et rien encore n'annonce qu'à ce titre elle doive finir de sitôt. — Les comédies sont les portraits de famille d'une nation, et chaque siècle ayant ses mœurs, chaque nouveau siècle offre une route nouvelle à la muse comique. Les êtres vicieux que notre Molière traduisait au théâtre, sont encore pour la plupart au milieu de nous. L'énumération des vices et des ridicules de notre époque serait longue à faire, et elle serait intempestive dans ce moment: en considérant les branches de notre littérature actuelle, qui ont rapport aux romans, et aux drames, on ne peut se dissimuler son état misérable et sa nullité; la philosophie, un but, un plan, une idée mère, manquent à un grand nombre de ses écrivains. — Pour plusieurs d'entre eux les crimes les plus odieux sont les points capitaux de leurs productions, qui sont totalement dépourvues de cette dignité, de cette belle et heureuse fécondité qui appartiennent presque uniquement aux époques de croyance.

Mais, à travers ces tendances opposées, ces spéculations erronées, ces divagations quelquefois brillantes, ces talents perdus ou mal employés, ne pourrait-on point encore trouver dans cette situation, qui paraît désespérée, l'espoir d'un meilleur avenir?

Il existe aujourd'hui en morale deux courants qui s'entrechoquent; d'une part, la philosophie matérialiste de 1760, d'un autre côté la philosophie morale et spiritualiste qui, après avoir été long-temps abbattue, essaie de reconquérir sa place dans notre système social. —

Cette tendance spiritualiste ne doit pas être considérée comme une chimère, elle se révèle de tous côtés. — La nécessité pressante d'une croyance se retrouve au fond des systèmes les plus bizarres que l'on ait inventés récemment.

Théophilantropes, mystiques, swedenborgiens, templiers, saint-simoniens, tous sont forcés d'avouer que la sécurité sociale n'a pas d'autres bases, la résignation pas d'autre appui que la religion.

Quand l'homme, instruit par les secousses des révolutions et par l'apathie morale des temps où nous sommes, reconnaîtra qu'il ne se suffit pas à lui-même et que ses chimères ne sont pas des idoles, on verra s'apaiser, se calmer et finir par disparaître toute cette fermentation, toute cette écume de notre littérature.

Mais, bien que nous puissions espérer que la raison publique, aidée du temps, parvienne à faire justice de ces publications de romans et de drames dont l'influence a été et continue d'être si funeste pour nos mœurs, dont les effets desastreux se révèlent par des attentats, par des crimes qui avaient sans doute effrayé la société dans des temps antérieurs, mais qui depuis ont été accompagnés de circonstances qui attestent une profonde et systématique dépravation dans leurs auteurs, par des actes de désespoir qui se multiplient sous nos yeux d'une manière à la fois affligeante pour le présent et épouvantable pour l'avenir ; il n'en est que plus urgent de hâter de tous nos efforts l'époque de notre régénération littéraire et dramatique.

Le rétablissement d'une censure sur les pièces de théâtre me paraissait être tout entière dans les attributions et dans les droits du pouvoir, gardien naturel des mœurs publiques. — Le gouvernement me semble avoir le droit de demander aux auteurs dramatiques de ces dernières années, compte de l'usage qu'ils ont fait de la liberté illimitée de la presse dont ils ont joui et dont ils ont si cruellement abusé. Il avait le droit d'arrêter dans son essor furibond, une licence aussi inouie dans nos fastes, qu'elle est menaçante et serait dangereuse dans ses conséquences; mais la censure que le pouvoir a sollicitée, et qui a reçu la sanction des chambres législatives, ne peut avoir, suivant nos lois, qu'une portée préventive; les mauvais écrits resteront, et la scène peut encore en être infestée pendant long-temps: nous devons le redouter.

Mais ici, Messieurs, recommencent, ou pour mieux dire, continuent dans leur toute puissance les attributions et les devoirs des pères de famille: à eux appartient directement et sans aucun contrôle étranger le droit de surveiller et de diriger la morale privée, sans laquelle il ne peut y avoir de morale publique. Si malheureusement ils n'ont pas encore sur leurs fils toute l'autorité que nous désirions qu'ils réussissent à reprendre, qu'ils n'oublient jamais que le sexe dont l'influence est toute puissante chez une nation célèbre par sa politesse et son urbanité, par son goût délicat sur les productions des arts et de la littérature, est sans cesse appelé à récompenser et à maintenir la société sur ses véritables bases

et avec ses véritables éléments ; qu'en éloignant les femmes et surtout les demoiselles de ces scènes d'immoralité et d'athéisme, ils les aideront efficacement à conserver dans la pureté le feu sacré des sentiments d'honneur et de religion dont elles sont à la fois les modèles et les dépositaires, et que nous retrouverions toujours en elles, lors même qu'un bouleversement intégral des sociétés humaines viendrait à bannir temporairement la vertu de dessus notre terre.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE,

PENDANT L'ANNÉE 1835,

PAR M. CHAILLOU,

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

Messieurs,

Appelé cette année, par vos suffrages, aux fonctions de Secrétaire-Général de la Société Royale Académique, je viens, à ce titre, remettre sous vos yeux, dans cette solennité, la série de vos travaux.

Je dois me féliciter de ce que l'année a été riche en productions importantes. 1835 pourra être cité dans vos fastes comme une des années les plus florissantes. Vos Séances Mensuelles ont été remplies par des communications d'un haut intérêt : souvent même le nombre des lectures a été tel qu'il a été indispensable d'avoir

recours à des séances extraordinaires. Les *Annales* que vous publiez n'ont pu contenir tous les mémoires présentés ; et, quoique vous en ayez grossi les cahiers de plus de 40 pages, il existe un arriéré considérable, qui vous forcera probablement, l'année prochaine, de donner à vos *Annales* une nouvelle extension.

D'un autre côté, toutes les fois que les autorités locales se sont adressées à la Société Académique, soit pour lui demander des renseignements, soit pour réclamer son concours à des mesures d'utilité publique, vous avez fait de constants efforts pour répondre dignement à une confiance si honorable, et pour justifier, par votre zèle et votre empressement, la haute protection que l'Administration vous a toujours accordée.

Une telle émulation, un concours si empressé à l'accomplissement de tous les projets d'une utilité générale ; en un mot, l'état prospère de l'Académie ; nous le devons principalement au calme dont nous avons joui en 1835. Les Lettres et les Sciences demandent en effet le repos et la tranquillité d'âme : lorsque les esprits sont agités par les orages et les passions politiques, l'étude est négligée, sinon délaissée complétement ; mais quand le calme vient à renaître, lorsque l'inquiétude a cessé, alors on se jette dans l'étude avec d'autant plus d'ardeur que les agitations précédentes ont presque toujours été suivies de déceptions cruelles, et qu'on sent plus vivement le besoin de distraction et de repos.

Avant de vous soumettre l'analyse des communications qui ont fait le sujet de vos études, je dois vous entre-

tenir des changements survenus dans le personnel de la Société Académique.

Lors du renouvellement de votre Bureau et du Comité Central, M. le docteur Palois a été élu Président pour la 3.e fois : c'est un hommage rendu au zèle et au talent dont il a fait preuve dans ces importantes fonctions ; M. Le Sant a été nommé Vice-Président ; les fonctions de Secrétaire-Général m'ont été confiées ; M. Verger aîné a été élu Secrétaire-Adjoint ; MM. Nuaud et Leray ont bien voulu continuer d'être chargés, le premier du soin de nos finances, et le second des fonctions de Bibliothécaire-Archiviste.

MM. Mellinet, Huette, Guillet, Mareschal, Lemierre, Ogée fils, Plihon, Billault, Cottin de Melville, Le Cadre, Guilbaud et Guépin, ont été nommés membres du Comité Central. Le Comité de Rédaction des *Annales* a été composé de MM. Mellinet, Guillet, Palois, Guépin, Billault, Huette et Plihon.

De nombreuses admissions ont eu lieu dans l'année 1835. M. Leloup, chimiste et directeur de l'École Primaire supérieure ; M. Bergeron, ancien élève de l'École Polytechnique et capitaine au corps royal d'état-major ; M. Lehuen, professeur à l'École d'Hydrographie, et M. Driolet, architecte, ont reçu le diplôme de membres-résidants. Vous avez admis au nombre de vos membres-correspondants MM. Lachèse fils, médecin à Angers ; Tissérand, médecin à Indret ; Baudier, littérateur, et de la Saussais, conservateur de la Bibliothèque publique à Blois.

Depuis bien des années, les membres de votre Section de Médecine regrettaient que leur nombre ne fût pas plus considérable. En-dehors de cette Section et de la Société Académique, il existait à Nantes une Société de médecins connue sous le nom de *Cercle Médical*. A la suite de conférences sur un des sujets les plus importants de l'art de guérir, des entrevues ont eu lieu, des concessions ont été faites de part et d'autre; une solution heureuse en a été la suite, et 43 nouveaux membres-résidants ont été accueillis dans votre sein avec joie et empressement. Ce sont MM. Allard, Bacqua, Barré, Boiscourbeau, Bonamy, Danet neveu, Delamarre, Dubois, Galdemar, Galicier, Gautron, Gély, Guénier, Hélie, Herbelin, Hignard, Ladmirault, Legouais, Leray, Leroux (Dominique), Leroux (Henry), Le Sant fils, Mabit, Mahot, Malherbe, Maguero, Maisonneuve fils, Marcé, Marchand, Mauduit, Ménard, Michel, Moriceau, Morisson, Moysan, Padioleau, Pihan-Dufeillay, Saillant, Sallion, Suc, Thibaud, Turpin, Vallin.

L'accession de ces nouveaux collègues promet à la Section de Médecine et au journal qu'elle publie une abondante récolte de communications importantes, et à l'Académie une nouvelle illustration.

Dans une de vos dernières séances, vous avez divisé la Société Académique en trois Sections. Vous avez adopté cette division pour qu'il existât une juste pondération entre les diverses spécialités qui composent la Société, et afin que chaque Section fût assez nombreuse

pour se constituer par la nomination d'un Bureau particulier, et pour entretenir de lectures intéressantes les Séances de chaque mois.

La division arrêtée par la Société déterminera naturellement l'ordre de ce rapport. Les mémoires dont j'ai à vous entretenir se trouveront ainsi méthodiquement classés sous les trois grandes divisions qui suivent :

PREMIÈRE PARTIE.

AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

Les secours et les encouragements n'ont pas manqué à l'Agriculture dans le département de la Loire-Inférieure. Le Conseil-Général, en instituant un comice agricole dans chaque arrondissement, en accordant à chaque canton une somme de 500 fr., destinée à former des primes d'encouragement à la bonne culture, en votant enfin 1500 fr. pour des courses de chevaux, a prouvé qu'il comprenait et savait accomplir cette partie de la tâche qui lui est imposée. Une somme de 3000 fr. pour des courses de chevaux a également été allouée par le gouvernement.

La Société Académique, désirant seconder ces louables intentions, s'est empressée de se mettre en relation avec les différents comices agricoles du département ; et les courses départementales organisées sous ses auspices et par les soins d'une de ses commissions ont démontré, par leur succès, toute l'importance que vous mettez à

ce genre d'encouragement, qui promet de si heureux résultats pour l'élève et le commerce des chevaux.

Sur la demande de la Section d'Agriculture, vous avez ordonné l'acquisition de la Charrue-Grangé. Pour éviter toute altération dans les formes de cet instrument, c'est à l'inventeur lui-même que vous vous êtes adressés pour la construire. Afin que la connaissance de cette charrue pût se répandre dans le département, vous l'avez déposée chez M. Lafont fils, l'un de nos collègues, et vous avez annoncé par la voie des journaux qu'elle serait mise à la disposition de tous ceux qui en feraient la demande, non-seulement pour en construire de semblables, mais encore pour en faire l'essai dans leurs champs. Jusqu'ici cet appel, fait à une époque avancée de l'année, est resté sans résultat. Vous jugerez peut-être avantageux d'ordonner, l'an prochain, un concours de charrues, où figurera la Charrue-Grangé.

Notre pays a subi pendant l'été dernier des inondations qui ont dévasté les bords de la Loire et ceux de la Sèvre. Des prairies couvertes de fourrages abondants ont été submergées, et leurs récoltes entièrement perdues. Plusieurs de nos collègues, sentant quelle perte énorme pour l'agriculture devait résulter de ce fléau, et combien il y avait à craindre pour la santé des animaux qui auraient à se nourrir de fourrages détériorés par l'inondation, vous ont présenté sur cet objet le fruit de leur expérience et de leurs recherches.

Vous devez à M. Pâquer un mémoire ayant pour titre, *Instruction vétérinaire*, dans lequel il a réuni les pré-

ceptes d'hygiène les plus sages sur la tenue des étables, sur la nourriture des bestiaux, sur les précautions à prendre lorsqu'on les met au pâturage, et enfin sur le traitement à suivre en cas de maladie. Les détails et les conseils donnés par notre collègue ont le mérite d'être tout à fait applicables à nos localités ; en juillet dernier, lors de leur présentation, ils avaient surtout l'avantage de l'opportunité. La constitution sèche de l'air qui prédominait à cette époque, la disette d'eau, le manque de fourrages de bonne qualité, l'impossibilité où avaient été jusqu'alors les fermiers de cultiver les plantes fourragères d'été, les inondations qui venaient d'avoir lieu, tout faisait craindre de grands malheurs à l'agriculture locale et donnait plus de prix encore à l'instruction vétérinaire de M. Pâquer. Aussi vous êtes-vous empressés de recommander ce travail au premier magistrat du département, avec prière de lui donner la plus grande publicité.

Pénétré, comme M. Pâquer, des dangers que présentait pour la nourriture du bétail, l'usage des fourrages altérés par la submersion, M. Edelin de la Praudière vous a communiqué une note sur l'emploi de ces sortes de fourrages.

Après avoir tenté plusieurs essais de bonification sur des herbes plus ou moins avariées, M. Edelin conseille la manipulation qui lui a le mieux réussi. Ce procédé consiste, après avoir bien battu le foin pour en faire sortir la poussière infecte qu'il contient, à le laver dans une eau légèrement chlorurée, puis après, il faut l'é-

tendre et le faire sécher. On conçoit combien une telle manipulation entraîne d'embarras et de frais, surtout si on a une grande quantité de fourrage à purifier. Notre collègue est parvenu, au moyen de grands baquets convenablement disposés, à réduire considérablement cette main-d'œuvre, et à la rendre profitable dans une année comme celle-ci, où les bons foins se sont élevés à un si haut prix.

Les craintes que la mauvaise qualité des fourrages submergés avait fait concevoir pour la santé des bestiaux, se sont malheureusement réalisées. Des épizooties ont désolé plusieurs parties de notre territoire. M. Pâquer vous a entretenus le 3 septembre dernier d'une épizootie, reconnue par lui dans la commune de Vertou. L'affection était un typhus charbonneux. La mort survenait presque inévitablement au bout de 7 à 9 heures après le début de la maladie. C'est par une étable située près de la chaussée de Vertou, que l'invasion du mal a commencé. Tous les animaux atteints avaient pâturé sur des prairies submergées par le débordement de la Sèvre à l'époque de la maturité du foin. Ce foin, complétement gâté, était resté sur place, et n'avait pas été fauché. Doit-on attribuer le mal à ce que les animaux auraient mangé quelque parcelle de ce foin détérioré et presqu'entièrement pourri, ou bien à ce qu'ils auraient bu de l'eau infectée par le rouissage du lin, ou bien encore à la mauvaise qualité du regain dans les prairies inondées? Peut-on croire que toutes ces causes y auraient contribué? Telles sont les questions

que M. Pâquer a cherché à résoudre dans son mémoire, et qui avaient alors un grand intérêt de circonstance.

D'une discussion intéressante, à laquelle cette partie de l'ouvrage a donné lieu, il paraît résulter que le pâturage des regains sur les prairies qui avaient été inondées n'avait, dans d'autres parties du département, occasionné aucune maladie et ne pouvait nuire à la santé des animaux.

M. Rieffel avait envoyé à la Société Royale Académique trois échantillons de graminées, qu'il croyait propres à être cultivées en prairies artificielles, à la ferme-modèle de Grandjouan. M. Hectot, en vous communiquant la réponse qu'il avait été chargé de préparer à la lettre de M. Rieffel, vous a fait connaître la culture et les avantages de ces graminées : il pense, comme M. Rieffel, que ce sont le *lolium multiflorum*, le *perenne* et le *temulentum*.

Nous possédons en Bretagne une race de chevaux qui offrent des qualités précieuses. Ils supportent merveilleusement les plus rudes fatigues, et ils sont d'une longue durée ; habitués à une nourriture peu abondante et élevés durement, ils sont peu sensibles aux changements de température et de régime, qui nuisent si essentiellement aux chevaux qui ont été traités avec des soins et des ménagements inconnus des éleveurs bretons. M. Duchatellier, notre associé-correspondant, dans un mémoire sur l'élève et le commerce des chevaux en Bretagne et principalement dans le département du Finistère, vous a fait connaître toute l'impor-

tance de cette branche de l'économie rurale. Plus de 3000 juments sont employées dans le département du Finistère à la reproduction des chevaux propres à la cavalerie. M. Duchatellier fait des vœux pour que les achats ordonnés par le ministère de la guerre viennent encourager cette partie de nos richesses agricoles.

Sur la demande de M. le Préfet, vous avez formé une commission nombreuse spécialement chargée d'organiser les courses départementales. Déjà plusieurs de nos collègues avaient été nommés membres du jury des courses ordonnées par le gouvernement. La commission, sous la présidence de M. Ferdinand Favre, maire de Nantes, s'est occupée avec zèle et persévérance de la tâche qui lui était confiée. Un premier rapport présenté le 2 avril par notre collègue M. Mellinet, et adopté par vous, a posé en principe qu'il y aurait des courses de deux sortes : *au galop* pour les chevaux de selle, et *au trot* pour les chevaux carrossiers, et que, *pour cette fois seulement*, seraient admis à concourir les chevaux de toute race, mais avec la taille de 4 pieds 6 pouces au moins, et une conformation convenable.

Un avis, rédigé dans ce sens, a reçu la plus grande publicité à Nantes et dans le département.

Aussitôt que la commission a connu la somme précise dont elle pouvait disposer, elle vous a soumis le programme des courses. La somme de 1,500 fr. a été partagée en trois prix, de 300, de 400 et de 800 fr. Ce programme a été inséré dans les journaux et dans le recueil des actes administratifs de la préfecture.

Enfin, le 3 septembre, la commission, par l'organe de son secrétaire, M. Vigneron de la Jousselandière, en vous présentant le procès-verbal des courses du 11 août, vous a fait de ces courses un tableau brillant et animé.

C'est la première fois qu'on voit des courses de chevaux dans le département de la Loire-Inférieure; mais le début a été si satisfaisant que l'institution paraît assurée désormais. A défaut d'emplacement disponible plus près de Nantes, la lande de la Pelée, située commune de Basse-Goulaine, le long de la belle route de Clisson, à l'embranchement de la route stratégique du Loroux, à deux lieues de Nantes, a été choisie cette année pour y établir l'hippodrome. Cet emplacement, du reste, est on ne peut plus convenable pour cet objet. Une affluence considérable a fait de ces courses une véritable fête. Tous les départements voisins ont contribué à l'embellissement de cette réunion; néanmoins le plus grand nombre des chevaux provenait de la Loire-Inférieure.

Quoique, en général, il n'y ait pas de courses au *trot*, on a paru sentir l'utilité de cette innovation, et la commission persiste à regarder comme avantageux un concours de ce genre. Soit que la lande de la Pelée continue à servir d'hippodrome, ou bien qu'un autre emplacement lui soit préféré, la commission émet le vœu qu'à l'avenir l'hippodrome présente un développement de deux kilomètres, et qu'il soit établi d'une manière permanente, afin que, dans l'intervalle des courses, nos jockeys et nos chevaux puissent s'y exercer.

Le rapport de la commission des courses a été mis sous les yeux des membres du conseil-général; et nous avons l'espérance que chaque année des courses semblables entretiendront le goût des chevaux dans le département, et serviront de puissant encouragement à l'une des productions les plus importantes de notre agriculture.

Dans une ville de commerce, rien de ce qui intéresse l'art nautique ne peut rester étranger à vos études et à vos investigations. Il y a quelques années que M. Charles Haentjens vous fit, au nom d'une commission, un rapport favorable sur un système de l'invention de M. Painchaud, pour le ridage à bord des vaisseaux, destiné à remplacer le procédé généralement suivi. A la traction directe, M. Painchaud substitue l'action d'un levier agissant sur une crémaillère. Ce procédé permettait avec moins d'hommes d'agir aussi efficacement et d'une manière plus prompte. Plusieurs navires appartenant au port de Nantes ont fait un heureux emploi de l'appareil à crémaillère. Le gouvernement l'a fait établir sur des bâtimens de l'état, et jusqu'à présent son application a pleinement confirmé l'opinion émise par la Société Académique.

L'invention de M. Painchaud a fait naître à MM. Drouault-frères, de cette ville, l'idée d'apporter, au moyen d'un appareil à vis sans fin, un perfectionnement nouveau dans le mode de ridage. Les inventeurs ayant pris un brevet, il m'est interdit d'entrer dans des détails trop étendus sur le système de MM. Drouault. M. Huette, au nom d'une commission dont faisaient

partie MM. Bertrand-Fourmand et Verger, vous a fait un rapport on ne peut plus favorable sur ce nouveau système de ridage, qui a déjà été éprouvé avec succès par plusieurs capitaines de ce port. Ceux qui font une étude particulière de la navigation, pourront trouver dans ce rapport, qui a été inséré dans vos annales, tous les renseignements propres à les convaincre des avantages que présente cette invention. Qu'il me suffise de vous rappeler que l'appareil de MM. Drouault a figuré avec distinction à l'exposition des produits de l'industrie nationale de 1834, et qu'il a valu à ses inventeurs une médaille décernée par le jury.

L'utilité des voitures à vapeur, roulant sur des chemins de fer n'est pas contestée, mais il reste à résoudre un problême bien autrement intéressant, c'est de faire marcher les voitures à vapeur sur des routes ordinaires. Un grand nombre de savants, en France et en Angleterre, s'occupent de cette recherche. M. Leroy, mécanicien distingué, vous a soumis les dessins d'une voiture à vapeur de son invention. Une commission nombreuse a examiné ce projet. M. de Villarsy vous a lu le travail de cette commission dans la séance du 8 janvier.

La voiture de M. Leroy doit remorquer une diligence ordinaire, dans laquelle seront les voyageurs. Le train de devant, manœuvré avec facilité par le conducteur à l'aide d'un mécanisme très-simple, doit produire dans la marche, l'effet d'un gouvernail. La machine est placée à l'arrière de la voiture. L'auteur, par plusieurs procédés

ingénieux, est parvenu à vaincre les principales difficultés de sa construction.

Lorsque ce rapport vous a été présenté, la voiture n'était encore qu'en projet, et il était difficile de prononcer définitivement, d'après un simple dessin, sur le mérite d'une telle invention. Depuis lors, la machine-locomotive a été exécutée. Elle doit parcourir la route de Clisson, et va subir la grande épreuve de l'expérience. Nous espérons qu'elle sera à son avantage.

L'Académie doit au public un compte fidèle des communications qui lui sont faites, elle ne doit rien dissimuler de ce qui se passe dans son sein. Lors même que des projets proposés n'auraient pas réussi, elle ne doit pas moins en rendre compte. Ne signale-t-on pas au marin les écueils qu'il doit éviter! aussi ne dois-je pas hésiter un seul instant à vous entretenir d'essais infructueux tentés par notre collègue M. Olivier de la Leu, membre-correspondant.

M. Thomassin de Strasbourg avait publié un mémoire sur les avantages de substituer aux chemins de fer les chemins en beton de chaux hydraulique. Des expériences couronnées du succès étaient citées par M. Thomassin. Une grande économie de dépense devait résulter de l'adoption de ce projet. En vous faisant connaître l'ouvrage de M. Thomassin, M. Olivier de la Leu témoignait le désir de répéter à Nantes les expériences faites à Strasbourg. Nos autorités municipales, sentant l'importance des essais proposés ont mis sur le quai de la fosse une portion de chaussée à la disposition de M. Olivier. La partie soumise à l'expérience

est restée pendant plusieurs mois livrée au public. Enlevé par écaille et écorché incessamment par le roulage des voitures pendant le temps sec, le béton, lors des pluies, était détrempé, présentait des ornières profondes et devenait impraticable. Enfin nous devons à la vérité de dire que, malgré le zèle et les soins de M. Olivier de la Leu, cette expérience n'a eu aucune espèce de succès.

La navigation au moyen de la vapeur est depuis bien des années en usage sur la Loire. Notre ville compte un grand nombre de bateaux à vapeur faisant journellement les trajets de Nantes à Paimbœuf, et de Nantes à Angers. Les obstacles que présente le cours de la Loire font une obligation aux entrepreneurs de ne négliger rien de ce qui peut augmenter la vitesse et surtout la légèreté de leurs bateaux. Ayant eu connaissance que M. Burden avait fait construire aux États-Unis un paquebot à vapeur d'un nouveau modèle, qui présentait de grands avantages sous le rapport de la vitesse et ne callait que 14 pouces d'eau, les chefs de l'entreprise des riverains du Haut de la Loire ont fait construire un bateau d'après le système de M. Burden. Ce bateau est établi sur deux longs cylindres en tôle, terminés par des cônes, et il est mu par une seule roue placée à son milieu. M. Simon, en vous entretenant de cette construction et en vous rendant compte d'un voyage d'essai fait sur le bateau Burden, vous a signalé sous divers rapports le mérite de ce genre de bateau, mais il ne vous a pas dissimulé que le tirant d'eau n'avait pas

été diminué et que l'invention ne présentait par conséquent qu'une partie des avantages qu'on se flattait d'en obtenir.

L'amélioration du cours de la Loire est, pour notre ville une question vitale. Sur le point de jouir de la navigation des canaux de Bretagne, Nantes ne tirera qu'un faible parti de ces communications nouvelles, tant que le commerce avec l'Océan continuera d'être entravé par les hauts fonds de la Basse-Loire, et tant que la navigation du haut de la Loire sera suspendue pendant plusieurs mois de l'année par les sables qui encombrent son cours. Aussi long-temps que ces obstacles existeront, la place de Nantes, autrefois si florissante, ne pourra supporter la concurrence avec le Hâvre pour l'approvisionnement de Paris et de l'intérieur du royaume.

De si grands intérêts se rattachent à tout ce qui concerne l'amélioration de la Loire, que c'était un devoir pour la Société Royale Académique d'étudier avec soin les divers projets proposés pour faciliter la navigation de ce fleuve.

Aussi, dès le mois de janvier, M. Verger, dans un mémoire rempli de recherches intéressantes, vous démontrait par des calculs, combien il est urgent pour Nantes de maintenir avec l'intérieur, des communications faciles. Soit que l'on adoptât le système des chemins de fer, soit qu'un canal latéral parût plus avantageux, soit qu'on fût partisan de l'amélioration en lit de rivière, M. Verger invitait tous ses collègues et surtout

ceux qui font une étude spéciale de ces travaux à s'occuper de notre navigation intérieure, si entravée jusqu'à ce jour. M. Lemierre, présent à cette séance, a répondu à l'instant à M. Verger :

La Loire n'est point abandonnée. Des travaux importants y ont été effectués depuis quelques années. La digue de Trentemoulx, construite l'année dernière comme essai, a déjà obtenu un grand succès, puisque, depuis les travaux de l'ingénieur Magin vers le milieu du dernier siècle, aucun navire tirant plus de 7 pieds à 7 pieds 1/2 d'eau, n'avait pu monter à Nantes durant les basses eaux ; et, qu'avant même l'achèvement de la digue, un navire tirant 9 pieds d'eau, a franchi la passe de Chantenay. M. Lemierre pense que le projet de canal latéral, préconisé par des intérêts privés n'est pas exécutable. Plus de 60 millions seraient nécessaires pour cette entreprise, qui présente les plus graves inconvénients. Traversant plusieurs fois le fleuve, le canal ferait éprouver d'immenses dommages aux populations riveraines. Blois, Tours et plusieurs autres villes auraient beaucoup à souffrir de sa mise à exécution. Le projet d'un canal latéral a pris naissance de l'idée généralement répandue que la navigation de la Loire devient de plus en plus difficile et que le cours du fleuve ne peut être amélioré dans son propre lit. C'est une erreur. M. Lemierre vient de faire un voyage d'étude sur la Loire. Les nombreuses opérations de sondage et de nivellement qu'il a dû faire, lui donnent la certitude qu'avec des travaux peu considérables en comparaison

d'un canal latéral, il pourra améliorer notablement le lit du fleuve. Il ne s'agit pas ici d'obtenir un résultat à tout prix, mais d'arriver à une solution satisfaisante en dépensant le moins possible. Depuis plusieurs mois, M. Lemierre se livre à un travail long et important sur cette matière. Aussitôt qu'il le pourra, il promet d'en donner connaissance à la Société Académique dont il apprécie à cet égard tout le zèle et toute la sollicitude.

Ces renseignements venant d'un homme spécial, qui, depuis plus de 20 ans, fait du cours de la Loire une étude particulière, vous ont paru d'autant plus précieux qu'ils renfermaient la promesse de communications ultérieures et plus précises sur le même objet.

M. Vigneron de la Jousselandière, désireux de fournir son contingent de lumière et de renseignements dans cette grande question, vous a lu, dans la séance de mars, un mémoire sur les moyens d'améliorer le cours de la Loire. Notre collègue a traité son sujet sous le point de vue le plus général. Tout travail utile, suivant lui, doit tendre à régulariser le cours du fleuve; pour être d'un grand avantage, il doit être entrepris sur une grande étendue et coordonné aux intérêts divers qui méritent d'être ménagés. L'art de régulariser un cours d'eau se réduit à rassembler le fluide dans une direction qui s'accorde avec le gissement des rivages. Le dragage ne peut être qu'un moyen secondaire, il y aurait faute à compter sur lui seul pour l'entretien de la Loire. C'est du fleuve même qu'il faut obtenir son amélioration; c'est de la force du courant qu'il faut s'aider pour régulariser

son cours. Le rétrécissement bien entendu du chenal navigable paraît à M. Vignenon le seul moyen d'y parvenir.

Un capitaine du port de Nantes, M. Cassy, vous a également fait parvenir un mémoire de sa composition sur l'amélioration du cours de la Basse-Loire. Cet ouvrage renferme des documents pleins d'intérêt sur l'état du fleuve, de Nantes à la mer; il présente une étude consciencieuse et circonstanciée du régime des eaux dans cette partie. L'auteur y décrit toutes les passes, y signale tous les hauts fonds qui nuisent à la navigation. Dans le mémoire et sur un plan qui y est joint, sont indiqués un grand nombre de barrages destinés à relier entr'elles plusieurs des isles qui sont si rapprochées dans la Basse-Loire, et à augmenter la force du courant en resserrant le lit du fleuve.

Ce travail, fruit d'une longue étude de la navigation maritime de la Loire, et d'observations faites depuis près de 40 ans sur son cours, se recommande par de nombreux détails de localité. En aidant autant qu'il était en son pouvoir à la solution d'une question qui intéresse si vivement sa ville natale, M. le capitaine Cassy a rempli le devoir d'un ami de son pays, et il a mérité l'estime et la reconnaissance de la Société Académique.

Suivant la promesse qu'il vous avait faite, M. Lemierre vous a exposé dans deux séances successives, celles des 5 et 7 mars, l'ensemble de ses projets depuis Briare jusqu'à la mer, tels qu'ils ont été adressés par lui à M. le directeur-général des ponts-et-chaussées. Chargé

de préparer un système général d'amélioration de la Loire, notre collègue ne s'est dissimulé ni l'importance ni les difficultés de cette entreprise. Le moyen le plus économique et le plus convenable pour délivrer la navigation des intermittences auxquelles elle est sans cesse exposée, lui a semblé devoir être cherché dans la force du fleuve, et par des travaux entrepris en lit de rivière. M. Lemierre a dû d'abord étudier l'état actuel de la Loire et de ses affluents. Une partie de l'été de 1834 a été employée par lui en nombreux travaux de sondage dans le chenal navigable. Il en résulte que, sur environ 104 lieues de 4000 mètres l'une, longueur du développement de la Loire de Briare à Nantes, il s'est trouvé à l'étiage de 1834, environ 34 lieues ayant plus de 1 m. 30 c., ou 4 pieds de profondeur. Les parties qui ont plus de 1 m. 5 c., et moins de 1 m. 30 c., présentent un développement d'environ 20 lieues. 40 lieues n'ont pas 1 m. 5 c., et à peu près 10 lieues ont moins de 0 m. 60 c., ou 2 pieds de profondeur d'eau. Ces mauvaises passes se trouvent même en grande partie de Briare à Orléans. Cet état de choses, quoique très affligeant, est cependant bien loin d'être tel qu'on se plaît à l'annoncer.

La Loire coule sur un fond de sable dont l'épaisseur est variable. Ce sable, amené par les crues, se trouve déposé et amoncelé dans le lit du fleuve d'une manière tout à fait irrégulière : les eaux le déplacent et le poussent devant elles avec facilité. Il recouvre, mais ne constitue pas le véritable fond de la Loire, lequel est généralement composé, au moins à sa superficie, d'une es-

pèce de terre glaise, appelée *jalle* dans le pays : toutefois, ce fond participe de la nature des rives. Les sables que la Loire charrie sont siliceux ; il paraît qu'ils viennent en grande partie de l'Allier. A mesure qu'on s'approche de l'embouchure, ils diminuent de grosseur, au point qu'à Saint-Nazaire, ils forment une espèce de poussière d'une finesse extrême.

Une fois le régime du fleuve bien connu, lorsqu'il a été bien constaté que les difficultés qu'éprouve la navigation ne sont dues, ni à une pente trop prononcée, ni à la trop grande vitesse du courant, il est clair que c'est du défaut de profondeur des eaux à l'étiage que vient le mal. Si donc on parvient, par des moyens d'une exécution facile et peu dispendieuse, à forcer la Loire à s'approfondir d'elle-même, le problème sera résolu. Les travaux indiqués par M. Lemierre sont conçus dans un système qui n'est pas nouveau, et déjà plusieurs essais en ont eu lieu avec succès. Les *digues, épis* et *barrages submersibles* proposés, forment un système complet, ayant pour objet de réduire à une largeur convenable pour la saison des basses eaux, le lit actuel de la Loire, qui est à peine suffisant pour le prompt dégagement des grandes eaux, mais qui est beaucoup trop considérable lorsque ces eaux descendent à leur étiage. Alors les eaux rassemblées et contenues dans de justes limites, devront s'élever au-dessus de leur niveau actuel et creuser leur lit plus profondément. De ces deux effets réunis il résultera une profondeur d'eau plus considérable.

On a essayé précédemment dans différentes parties

du fleuve, deux espèces de *digues*, les unes *transversales* et *perpendiculaires* au courant; les autres *longitudinales*. Tous ces essais ont été heureux; mais ni l'un ni l'autre système, employé isolément n'a pu résoudre complétement le problème proposé. Les digues transversales seules devant être très-espacées, n'ont pu empêcher les déviations du thalweg dans l'intervalle qui les sépare, et les digues longitudinales placées parallèlement au courant, n'ont pas été un obstacle suffisant pour qu'il ne se soit pas établi en dehors de leur direction des courants secondaires considérables qui nuisaient d'autant au chenal principal. C'est dans l'emploi simultané de ces deux moyens qui se prêtent un mutuel secours, que M. Lemierre a trouvé la solution du grand problème qu'il était appelé à résoudre.

La construction de ces digues permet à notre collègue de diriger à volonté le thalweg, tantôt sur une rive et tantôt sur l'autre, suivant la localité. Le dragage n'est proposé que comme un moyen secondaire, destiné à enlever les bancs que le courant seul n'aurait pu entamer. La somme totale à dépenser n'excéderait guère 20 millions, somme considérable, mais qui n'est pas disproportionnée avec l'importance du but à atteindre.

M. Lemierre, en vous faisant connaître le système qu'il a l'intention de suivre, a mis sous vos yeux un grand nombre de plans et de dessins destinés à faciliter l'intelligence de son projet. Il deviendrait superflu de faire ici l'éloge du beau travail de M. Lemierre, il me suffira de vous dire qu'il a reçu l'approbation des juges

compétents en pareille matière, et qu'il a valu à son auteur le titre d'ingénieur en chef. En cette qualité, notre collègue a été chargé de diriger l'exécution des travaux à mesure des allocations de fonds au budget de l'état. Un tel projet promet à notre commerce de grands avantages, et doit être pour l'ingénieur qui l'a conçu, une cause d'illustration. Car le succès ne paraît pas douteux. En effet, la digue de Trentemoult, ordonnée comme essai en 1834, même avant son entier achèvement, avait déjà amélioré de 18 pouces la passe de Chantenay. Une reconnaissance faite le 6 mai, et dont M. Lemierre s'est empressé de vous rendre compte, a démontré une nouvelle amélioration. 10 pieds d'eau environ se trouvaient sur les points les plus élevés de la passe ; c'était environ 2 pieds 1/2 d'approfondissement. Mais il y avait lieu d'espérer des résultats plus satisfaisants encore. En effet, une nouvelle note de M. Lemierre qui vous a été lue dans la séance d'octobre, constate que, suivant une reconnaissance faite le 31 juillet, les navires pouvaient franchir la passe avec un tirant d'eau de 11 pieds à haute mer de vives eaux, tandis qu'avant la construction de la digue, ils étaient arrêtés sitôt qu'ils calaient plus de 7 à 8 pieds ; c'est donc en moins d'une année un approfondissement d'au moins 3 pieds ; or, qu'on obtienne encore un pied de plus, et les besoins les plus pressants du commerce seront satisfaits. Du reste, les atterrissements continuent à se former, comme M. Lemierre l'avait prévu, le long de la digue, et le thalweg suit une direction à peu près

constante en longeant la rive nord du fleuve, et cela depuis le mois d'octobre 1834, époque où les effets de la digue ont pu se faire sentir.

M. Lemierre, sachant tout l'intérêt que la Société Académique prend aux améliorations ultérieures de la Loire, vous a annoncé dans la même séance que les projets qu'il avait adressés au mois de mai dernier à M. le directeur-général des ponts-et-chaussées, sont revenus revêtus de son approbation. Ils concernent les trois passes de la Haute-Indre, d'Indret et de Couëron, au-dessous de Nantes. Les travaux de la passe de la Haute-Indre dont le devis monte à 190,000 francs, viennent d'être adjugés récemment, et ils sont déjà en cours d'exécution. Les ordres de l'administration sont pressants, et les travaux vont être poussés avec activité. Un projet destiné à faciliter l'entrée du canal Saint-Félix, au-dessus de Nantes, se prépare en ce moment, et tout annonce qu'il ne tardera pas à recevoir son exécution.

Le commerce de Nantes verra sans doute dans l'ensemble de ces travaux, combien l'administration désire vivement améliorer la navigation du beau fleuve qui fait la richesse de notre cité.

II.e PARTIE.

MÉDECINE.

La Section de Médecine de la Société Royale Académique, publie un journal particulier, où sont réunis

les mémoires lus dans son sein. Riche de l'accession de nombreux confrères, elle promet encore pour l'avenir de nouveaux succès et d'importants travaux.

Indépendamment des rapports faits verbalement par plusieurs de ses membres sur différents ouvrages de médecine déposés sur son bureau, la Section a entendu la lecture d'un grand nombre de mémoires intéressants.

Le Secrétaire, M. le docteur Leborgne, conformément à vos réglements, vous a communiqué chaque trimestre le compte-rendu des travaux et vous a mis à portée de juger par leur nombre et leur importance du zèle qui n'a pas cessé d'animer les membres de cette compagnie.

Dans l'énumération rapide que je vais vous présenter, j'ose espérer que nos concitoyens trouveront également la preuve que votre Section de Médecine n'est pas restée au-dessous de la mission qu'elle s'est imposée.

Les séances du dernier trimestre de 1834 ont été remplies par des communications de MM. Palois, Rouillard et Mareschal sur l'emploi du *guaco* dans le traitement des affections cholériques. — MM. Aubianc et Leborgne ont entretenu la Section d'observations faites pendant les épidémies du choléra qui ont désolé Nantes en 1832 et 1834. — M. Hétru a lu un mémoire sur le diabète et sur l'emploi de la créosote contre cette affection. Cette observation est due à M. le docteur Mabit. — M. Loret a communiqué un travail sur la dyssenterie épidémique qui a regné à Ancenis dans l'automne de 1834. — M. Mareschal a fait part de quel-

ques observations sur la réduction de l'humérus d'après la méthode du docteur Malgaigne.

Lors du renouvellement du bureau de la Section, M. Mareschal a été élu Président, et M. Rouillard vice-Président; M. Leborgne a été appelé aux fonctions de Secrétaire, et M. Dupons a été nommé Secrétaire-adjoint.

En prenant place au bureau, M. Mareschal, Président nouvellement nommé, a lu un discours sur les avantages des conférences et des discussions orales, que des lectures ne peuvent remplacer; il a appelé l'attention de la Section sur les vaccinations gratuites que ses membres pratiquent chaque année, et il a recommandé avec instance cette œuvre éminemment philantropique.

Dans la séance de janvier, M. Le Sant, au nom de M. Guépin, a lu un mémoire sur l'opération de la cataracte, ayant pour but de faire connaître les résultats obtenus par ce médecin en 1834, en pratiquant cette opération avec l'instrument de Guérin, tel qu'il l'a modifié. Sur 16 opérations, 7 seulement ont échoué, dont une par l'indocilité du malade. Sur 15 yeux opérés, 9 voient, et il espère que 10 verront. M. Guépin se propose encore d'apporter à cet instrument d'autres améliorations. — Cette lecture a donné lieu à quelques observations de MM. Palois, Mareschal, Rouillard et Charryau.

La séance du mois de février a été ouverte par des observations de MM. Mareschal, Marion-de-Procé, Boucher-de-la-Ville-Jossy et Palois sur les meilleurs moyens à employer pour étudier la constitution médicale

du pays. — MM. Leray, Rouillard et Marecchal ont entretenu la Section du caractère des maladies régnantes.

Dans la séance de mars, M. Rouillard a rendu compte d'un ouvrage de M. Mirault d'Angers sur l'extirpation de la langue; à cette occasion, il a communiqué à la Section deux observations intéressantes d'affection de la langue. — M. Palois a lu une note des maladies observées par lui, pendant le mois de février et la première quinzaine de mars.

La Section, dans la séance du mois d'avril, a examiné avec soin une jeune enfant du sexe féminin, âgée de 2 mois, née à terme, bien conformée, mais qui présente une tumeur particulière à la partie inférieure du dos. MM. Dupons et Guépin ont été chargés de faire un rapport sur ce cas intéressant. — M. Boucher-de-la-Ville-Jossy a lu un mémoire ayant pour titre : *De l'Imagination considérée sous le Rapport Médical.*

La séance du mois de mai a été remplie par la lecture d'une dissertation de M. Guépin, sur la fondation à Nantes d'une Faculté de Médecine, sur les avantages d'un tel établissement et sur les chances qu'il y aurait de l'obtenir. — M. Palois a rappelé, à ce sujet, un rapport fait à la Section, en 1831, et approuvé par elle, sur les moyens de remédier aux abus qui existent dans l'enseignement et l'exercice des diverses branches de l'art de guérir, dans lequel sont traités les mêmes sujets. — Enfin, M. Dupons a lu un rapport sur la tumeur de la petite fille, qui, par ses soins, avait été présentée à la Section le mois précédent.

Dans le mois de juin, la Section a reçu de M. Palois, président de la Société Académique, une lettre du docteur Clot-Bey, médecin au Caire, transmise au nom de M. Chervin. Cette lettre, en date du 26 mars dernier, contient des détails intéressants sur l'épidémie qui a sévi si cruellement sur le Caire et sur Alexandrie. La peste n'a commencé a Alexandrie qu'en novembre 1834, et déjà, en mars 1835, on portait à près de 20,000 le nombre des victimes de cet horrible fléau. L'invasion au Caire n'a eu lieu qu'en décembre et n'a pris un caractère grave que vers la fin de février. M. le docteur Clot ne croit pas à la transmission de la peste par voie de contagion. L'auteur définit avec soin les symptômes de la maladie; il donne le traitement qui lui a le mieux réussi et il décrit les altérations trouvées après la mort. — M. Dupons a entretenu ses confrères d'une observation faite sur un enfant de 9 ans qui a rendu, dans le mois de mai, un calcul considérable. — M. Guépin a communiqué une série d'observations sur quelques maladies des yeux, en faisant remarquer que, depuis près d'un an, ces sortes d'affections deviennent plus communes à Nantes.

Messieurs, cette sèche et rapide énumération ne vous donnerait qu'une idée bien imparfaite des travaux de la Section de Médecine, si je négligeais de vous entretenir de l'appel qu'elle a adressé à tous les médecins de France, et principalement aux praticiens de Nantes, sur une des questions les plus importantes de l'art de guérir, et qui intéresse à la fois les généra-

tions présentes et les générations futures. Tandis que les médecins de cette ville, convoqués par votre Section en une espèce de Congrès Médical, se livraient à de paisibles et intéressantes discussions sur la syphilis, un grand nombre de médecins et une partie des Sociétés Médicales du royaume s'empressaient de fournir à cette Compagnie, sur le même sujet, le contingent de leur savoir et de leur expérience.

La lecture et le dépouillement des mémoires et des divers procès-verbaux a rempli plusieurs séances. Plus de 300 médecins, soit isolés, soit faisant partie des Sociétés de Médecine de Tours, Rennes, Angers, Dijon, Le Mans, Niort, Poitiers, Toulouse et Metz se sont occupés de cette discussion. Presque toutes les réponses sont contraires aux nouvelles doctrines médicales.

Cette enquête fera époque dans les fastes de la médecine. Ce sera un titre de gloire pour votre Section d'avoir pris l'initiative. Et les praticiens qui lui ont apporté le tribut de leurs lumières ont prouvé qu'ils connaissaient les devoirs que leur impose l'espèce de magistrature qu'ils exercent dans la Société.

Un autre projet non moins important a été ellaboré dans le sein de la Section de Médecine. Je veux parler de l'Association proposée à tous les médecins, chirurgiens et pharmaciens de l'Ouest du royaume pour l'étude des épidémies et des constitutions médicales.

Paris est en possession de donner l'impulsion à toutes les branches des connaissances humaines ; mais l'avan-

tage de cette position a aussi ses abus. A côté de toutes les gloires se trouvent tous les genres de charlatanisme. A côté du droit commun, on voit souvent le monopole et ses injustices. Dans cet état de choses, la province n'est comptée pour rien, et cependant, en médecine surtout, son opinion ne saurait être dédaignée.

Les journalistes tendent aussi à exercer une tyrannie d'opinion. Bien souvent on peut remarquer, dans les recueils périodiques, des faits torturés et inexacts. Les observations sont recueillies par des élèves qui sont encore sous l'inspiration du maître, et dont l'esprit n'a pas été suffisamment mûri par l'expérience et la réflexion. Dans tout ceci, la province juge; mais elle n'a aucun moyen pour exprimer son jugement.

En offrant le journal de la Section comme centre aux médecins de l'Ouest, M. Mareschal, auteur de la circulaire répandu dans le monde médical, a développé avec soin tous les avantages de ce projet. Comme cette proposition est tout entière dans l'intérêt de la science et de l'humanité, il y a lieu d'espérer qu'elle sera couronnée par le succès.

III.e PARTIE.

LETTRES, SCIENCES ET ARTS.

Dans notre siècle à idées positives, chaque année voit augmenter le domaine des sciences aux dépens de celui de la littérature. Si le nombre des écrivains qui

traitent avec élégance les sujets les plus arides tend constamment à s'accroître, une proportion inverse se fait remarquer parmi les littérateurs proprement dits. Ceux-ci quittant, pour la plupart, les sentiers battus dans lesquels ont marché tant d'hommes illustres qui ont fait la gloire et la réputation littéraire de la France, s'élancent dans des directions nouvelles. Ils abandonnent les modèles qui ont contribué à répandre la langue française dans toute l'Europe. La clarté du style est sacrifiée aux formes les plus bizarres. Et comme si la littérature ne devait pas être la fidèle peinture des mœurs; tandis que celles-ci affectent une telle douceur, une telle politesse, que les caractères s'effacent de plus en plus, nous voyons la littérature et le théâtre nous retracer à l'envi les cruautés les plus froides et les monstruosités les plus révoltantes. De jeunes écrivains cherchent à produire à tout prix des émotions violentes, et sacrifient, pour y parvenir, la vraisemblance, les principes du goût et jusqu'aux règles du langage.

Dans un tel débordement, combien les écrivains, qui savent se préserver de l'entraînement général, méritent d'être appréciés des gens de goût. Notre pays peut se glorifier d'avoir produit un de ces hommes. Edouard Richer a jeté sur notre ville et sur la Société Royale Académique un vif éclat. Écrivain facile, correct et élégant, il fut doué d'une imagination brillante et s'éleva parfois jusqu'aux plus hautes conceptions. Pour que sa réputation s'étendît davantage, il n'a manqué à Edouard Richer qu'un plus vaste théâtre et des

prôneurs, sans lesquels le mérite peut si difficilement se produire au grand jour. Sa modestie, ses goûts simples et l'absence totale d'ambition n'ont pas peu contribué à éloigner de lui la célébrité à laquelle il aurait pu prétendre. M. Mellinet, ami particulier de M. Richer, éditeur de ses œuvres littéraires, vous a présenté une notice sur les nombreux ouvrages de cet écrivain fécond qui, à peine âgé de 40 ans, a laissé, sur différents sujets, des écrits dont la collection peut fournir près de 20 volumes.

Sous le nom de Mériadec, M. Richer a publié, dans le *Lycée Armoricain*, un grand nombre d'articles remarquables par l'étendue des connaissances et par une facilité toute de verve. Ces articles contribuèrent puissamment à la fortune de ce recueil. Les *Lettres d'un Armoricain* seules auraient suffi à la réputation d'un écrivain ordinaire; mais l'activité d'Edouard Richer lui permettait de publier, dans le même temps, plusieurs ouvrages philosophiques également recommandables.

C'est vers cette époque que les idées de l'auteur, qui avaient toujours eu de la tendance vers la philosophie religieuse, prirent davantage cette direction. Il étudia sérieusement la philosophie de Swedenborg, et travailla avec zèle et persévérance à son grand ouvrage de la *Nouvelle-Jérusalem*. Des études assidues altérèrent la santé de M. Richer. D'une constitution débile, il ne put continuer ses travaux, et succomba sans avoir pu donner la dernière main à son ouvrage dont il a légué la

continuation à notre collègue M. de Tollenare, son ami.

Une *Histoire de Bretagne*, la collection des *Voyages Pittoresques dans le département de la Loire-Inférieure*, un *Recueil de Pensées*, plusieurs volumes de *Poésies et autres Œuvres Littéraires*, divers *Traités sur les Sciences et la Philosophie*, un grand nombre de *Manuscrits Inédits*, tels sont les titres qui ont acquis, à M. Richer, une haute réputation littéraire, et qui conserveront, parmi nous, la mémoire de cet écrivain distingué.

Dans la séance de jeudi dernier, M. Mellinet vous a rapporté une conversation qu'il a eue en 1813 avec Talma, lors d'un voyage à Nantes de ce célèbre tragédien.

Cette conversation, recueillie de souvenirs, présente sous la forme vive et animée d'un dialogue des détails du plus haut intérêt sur les études et les opinions de Talma, sur presque toutes les parties de l'art théâtral. C'est un véritable traité rédigé d'après la parole intime et sans prétention de l'homme qui connut le mieux toutes les ressources de son art, et qui sut les mettre en pratique avec tant de distinction sur la scène française.

Cette lecture a terminé dignement les séances de l'année 1835.

Plusieurs notices nécrologiques vous ont été présentées sur les collègues que nous avons eu le malheur de perdre pendant le cours de cette année. MM. Guillet et Amondieu vous ont rappelé les travaux de M. Le Boyer.

M. Mellinet vous a retracé la vie de M.lle Elisa Mercœur. Vous devez à M. Priou une notice intéressante sur M. le docteur Busseuil. Enfin, dans votre dernière séance, M. Fouré vous a lu un éloge touchant de M. le docteur Cailliot, de Strasbourg.

L'organisation des écoles primaires assure à la génération qui s'élève, une bonne et suffisante instruction élémentaire ; mais il est à regretter qu'un grand nombre d'ouvriers, ayant dépassé l'âge de l'adolescence, ne trouvent pas de moyens d'instruction dans les nouvelles écoles. Cette fâcheuse lacune vous a été signalée par M. Colombel, chargé au nom d'une commission nombreuse, de vous développer la proposition qu'il vous avait précédemment faite, d'établir à Nantes des écoles d'adultes. Notre collègue vous a présenté le tableau animé des avantages que doit retirer de l'instruction la classe ouvrière de nos cités. Mettez en regard, en effet, deux ouvriers, l'un dépourvu et l'autre doué d'instruction: Vous verrez presque indubitablement le premier vieillir stationnaire dans l'ornière de la routine ; il ne manquera aucune occasion de perdre en orgies une partie du temps consacré au travail; l'autre, au contraire, perfectionnant son savoir-faire, suivant les progrès de son art, laborieux, économe, viendra se placer avec avantage parmi ces artisans estimables que l'industrie française s'honore de posséder.

M. Colombel pense que trois écoles d'adultes, l'une sur les Ponts, la seconde au Chapeau-Rouge, et la troisième auprès de l'Entrepôt, pourraient satisfaire au

besoin qu'il a fait connaître. Une légère dépense serait indispensable pour leur établissement; mais il connaît assez le patriotisme et les lumières de nos autorités municipales pour être assuré qu'elles n'hésiteront pas un seul instant à voter les fonds nécessaires. En effet, Messieurs, à peine la proposition de M. Colombel avait-elle été connue, que déjà l'établissement des trois écoles demandées, avait été accordé par le Conseil Municipal.

Honneur aux magistrats qui savent adopter avec cet empressement, les mesures d'utilité générale qui leur sont proposées! Honneur au généreux citoyen qui recherche avec dévouement les besoins des classes utiles et laborieuses de la société!

Un second mémoire de M. Colombel, sert pour ainsi dire de complément à sa première proposition. Nous possédons, en effet, sur l'instruction primaire une loi vraiment libérale. Des instituteurs se forment, des écoles se fondent de toutes parts; mais nous manquons presqu'entièrement de bons livres élémentaires, spécialement destinés aux élèves. Les premiers, les plus simples principes de la morale, devraient leur être présentés sous toutes les formes. En épelant, en lisant, en écrivant, ils pourraient se pénétrer des grandes vérités qu'elle enseigne. Ce seraient des espèces de *traités de morale en action*, qu'il conviendrait de mettre entre les mains de la jeunesse. Nous ne sommes pas totalement dépourvus de livres composés dans cet esprit, mais ils ne sont point appropriés à nos écoles primaires. Jusqu'ici on s'est trop peu

occupé de l'instruction des enfants appartenant aux classes laborieuses de la société. Le temps est venu d'écrire aussi pour eux. Il serait bien de composer, à l'usage des écoles élémentaires, des recueils de faits choisis dans chaque état, dans chaque profession, et propres à inspirer l'amour des belles et bonnes actions. Ces faits ainsi mis en lumière et groupés avec discernement, deviendraient de véritables catéchismes de morale à l'usage du peuple, et attacheraient chacun à l'état qu'il exerce. On s'imagine à tort que le bonheur et la considération sont l'apanage exclusif de quelques professions; dans toutes on peut trouver cet avantage, et c'est peut-être là où on le recherche généralement qu'il y a moins de chances d'y réussir, car la surabondance des sujets rend plus difficile de s'y distinguer. De tels ouvrages feraient comprendre à la jeunesse que l'agriculture, l'industrie et les arts utiles offrent à son émulation de belles carrières à parcourir, qu'il vaut mieux être cultivateur instruit, artisan ou industriel distingué, que médecin sans malades, avocat sans causes, écrivain sans succès ou poète sans lauriers.

M. Colombel pense avec raison que ce système d'instruction formerait aussi de bons citoyens, car l'ignorance est la cause principale des maux qui ont affligé le pays depuis quelques années. Nous voulons des institutions et nous ne savons pas les maintenir lorsqu'elles existent. Nous appelons de tous nos vœux le progrès social, et nous semblons ignorer qu'il ne naît pas au sein des orages et qu'il ne peut se développer qu'avec l'ordre

public et la paix. Pour comble d'inconséquence, nous nommons patriotisme une mobilité de sentiment qui nous porte à ébranler incessamment l'édifice que nous élevions naguère encore avec enthousiasme.

La Société Académique a décidé que le mémoire de M. Colombel serait adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Notre collègue, M. Dubuisson, conservateur du Muséum d'Histoire Naturelle, a fait parvenir à la Société une note sur une éponge gigantesque, dite *Coupe de Neptune* dont viennent d'être enrichies les collections de cet établissement. Cette éponge a été apportée de l'Inde par M. le capitaine Henri Auger, et c'est aux soins de M. Verger qu'est due cette pièce rare et curieuse. La note de M. Dubuisson contient la description de cette éponge qui est vraiment gigantesque, puisqu'elle n'a pas moins de 22 pouces de hauteur sur 18 de diamètre.

M. Amondieu vous a fait hommage de la première livraison d'un cours d'arithmétique qu'il vient de livrer à l'impression.

Vous devez à M. Hetru un mémoire *sur la propriété lumineuse des atmosphères et sur leur faculté de conserver le calorique*. Le même, M. Hetru, vous a lu un second mémoire ayant pour titre : *Nouvelles Théories de l'Histoire Naturelle de l'air atmosphérique des Aurores boréales, des Orages et de la Formation de la Grêle*. Ces deux ouvrages sont le fruit de savantes recherches. Enrichis de nombreuses citations, ils prou-

vent une grande érudition et un grand amour de la science. Ils forment un traité à peu près complet de météorologie d'après les idées particulières à l'auteur.

M. Moisan, un de vos nouveaux membres, vous a adressé un manuscrit sur l'analyse chimique. L'étendue de l'ouvrage et sa nature technique, vous ont engagés à nommer une commission spéciale pour l'examiner et vous en faire rapport. La commission, nommée trop récemment, n'a pu encore vous rendre compte du mémoire de M. Moisan.

Le sécrétaire-général du Congrès Scientifique de Douay avait fait parvenir à l'Académie une circulaire pour lui demander de rédiger une note des sujets qu'il convenait de traiter dans cette réunion. M. Guépin vous a communiqué, au nom d'une commission, un projet de réponse à la lettre de Douay. L'Economie politique, la Statistique, la Médecine, l'Industrie et les Beaux-Arts ont fourni successivement à M. Guépin des sujets importants, qui ont offert au Congrès une ample matière à ses travaux.

La Société Royale Académique a adopté le rapport de M. Guépin, et elle a décidé qu'il en serait fait envoi à Douay, avec divers mémoires qui lui servent, pour ainsi dire, de développement.

Le même collègue vous a communiqué le programme d'un cours qu'il se proposait d'ouvrir à Nantes, sous le titre de *Philosophie de la Science de l'Homme.* Ce cours a eu lieu depuis dans l'Institution de M. Amondieu.

MM. Guépin et Bonamy vous ont fait hommage de l'ouvrage qu'ils viennent de publier ayant pour titre : *Nantes au XIX.e siècle.*

M. Henri Richelot vous a lu un mémoire sur la *Nécessité d'une réforme pénitentiaire fondée sur une nouvelle science de l'homme.* L'auteur, imbu des nouvelles doctrines de la phrénologie, ne voit dans les différentes classes de malfaiteurs autre chose que des gens affectés de maladies morales et malheureusement nés, dont il convient de traiter les infirmités mentales dans des hôpitaux appropriés.

Le même M. Richelot a réuni dans un seul corps d'ouvrage les leçons qu'il professe à l'Ecole Primaire Supérieure. Il vient de les livrer à l'impression sous le titre d'*Abrégé de la Géographie Industrielle.* En vous faisant hommage de son écrit, notre collègue a bien jugé de l'intérêt que porte à la science la Société Royale Académique.

Je vous ai déjà entretenus de plusieurs lectures relatives aux moyens de communication. Traités sous le point de vue industrielle ou commerciale, ces ouvrages rentraient naturellement dans la première partie de ce rapport ; le mémoire que vous a lu M. Billault sous le titre de *Recherches Historiques sur la Législation des Voies de Transport*, quoiqu'il contienne quelques détails sur l'art de l'ingénieur, doit être principalement envisagé comme étude de la science du droit.

La question est d'une convenance actuelle et d'une grande opportunité. Le pouvoir qui s'occupera sérieu-

sement de l'amélioration des voies de transport devra rencontrer une approbation unanime sans aucune opposition. Le bon état des routes, des rivières et des canaux intérresse non-seulement l'agriculture, le commerce et l'industrie, mais encore la civilisation, l'unité nationale et la diffusion des lumières. Le meilleur moyen d'éclairer la marche du législateur, n'est-ce pas de faire une étude profonde des faits antérieurs et de l'expérience acquise. C'est dans cet esprit qu'ont été dirigées les recherches de M. Billault. Elles embrassent une longue suite d'années, depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours.

Carthage et Rome surtout présentent les travaux les plus importants dans cette carrière. Dans la barbarie des siècles qui suivirent la chute de l'empire romain, Charlemagne paraît seul s'être occupé des voies de transport. Ses capitulaires contiennent quelques essais d'organisation d'un système général de surveillance et de direction; mais ses idées bien au-dessus de son siècle ne trouvèrent pas de continuateur. Après lui, l'entretien des routes fut à peu près abandonné. Ce n'est guère que sous Henri IV, que Sully, qui comprenait et encourageait si bien les intérêts agricoles, créa l'office de grand-voyer, auquel il attribua la surintendance des chemins. Dès-lors les progrès furent rapides et continus. Louis XIII établit un directeur-général des ponts et chaussées ayant sous ses ordres des inspecteurs et des ingénieurs. Louis XV fonda en 1747 l'école des ponts et chaussées.

La révolution et l'empire apportèrent leur contingent

d'amélioration. La séparation bien établie entre le pouvoir judiciaire et l'administration. La justice administrative chargée de punir les délits de grande voirie. La centralisation de l'administration, si avantageuse pour coordonner avec ensemble les systèmes de routes nouvelles et pour remplacer l'esprit étroit de localité par des vues d'utilité générale. Tels sont les principaux bienfaits en matière de voirie qui ont signalé ces deux époques si remplies de faits et de travaux militaires, qui absorbèrent la majeure partie des ressources de l'état.

Le gouvernement de la restauration auquel le bienfait de la paix procura des excédants annuels de recettes qui auraient pu être employés à d'immenses travaux, négligea trop souvent de marcher dans cette direction. Cependant, quoique incessamment attaquée, quoique tourmentée par les idées aveugles dont l'accomplissement maladroitement tenté à amené sa chute, la restauration a apporté de grandes améliorations dans le système des routes et des canaux.

Le gouvernement né de la révolution de juillet, malgré les orages qui ont accompagné ses premières années, a déjà beaucoup fait pour les voies de transport. Une grande activité a été imprimée aux travaux à la charge des départements. L'achèvement des canaux commencés sous la restauration; l'établissement des routes stratégiques dans l'ouest, dont les travaux ont été poussés avec une activité inouie jusqu'à ce jour; des études de chemins de fer, entrepris dans presque toutes les directions, seront toujours d'immenses bienfaits.

Mais il reste au pouvoir une autre tâche à remplir. La législation sur la voirie, éparse et incomplète a besoin d'être révisée et d'être débarrassée de dispositions inapplicables et incohérentes. C'est une entreprise digne d'un pouvoir qui sent l'importance de la mission qu'il est appelé à remplir.

La Bretagne a conservé pendant plusieurs siècles son existence comme nation. Placée entre la France et l'Angleterre, convoitée par l'une et par l'autre de ces puissances, elle a été le théâtre de guerres longues et cruelles. Aussi, cette ancienne province est-elle riche de souvenirs et de monuments historiques ; elle mérite plus qu'aucune autre partie du royaume d'être étudiée sous le rapport archéologique. Plusieurs de nos collègues se sont livrés à des investigations de ce genre.

M. Ursin vous a lu, au nom d'une commission spéciale, un rapport sur la traduction faite par M. Le Boyer d'un mémoire anglais sur les *Dracontia* par le révérend John Bathurst Dean. Le monument de Carnac est regardé par l'auteur anglais comme un *Dracontium*, ou temple consacré au culte du Serpent. C'est suivant lui le plus beau des monuments celtiques. Le temple de Carnac aurait eu quatre lieues et demie de longueur, il était composé de plus de 10,000 obélisques dont plusieurs ont plus de vingt-quatre pieds de hauteur. Les sinuosités du monument seraient une imitation des replis d'un reptile, dont les muscles alternativement abaissés ou relevés sont reproduits par les grosseurs inégales et ondoyantes des pierres. Nous ne sui-

vrons pas le rapporteur dans les détails remplis d'intérêt qu'il donne sur le monument de Carnac. Si, des ingénieuses conjectures de l'auteur anglais, il ne résulte pas une masse d'inductions capables de déterminer la conviction, au moins cet ouvrage et le gigantesque monument breton qu'il signale doivent fixer l'attention des savants et continuer encore long-temps à être l'objet de leurs études.

Vous devez à M. Chapplain une notice fort étendue *sur un grand nombre de manuscrits inédits trouvés dans les diverses archives du département de la Loire-Inférieure*. Un comité composé des hommes les plus distingués par leur savoir et par le mérite de leurs travaux historiques, ayant été formé par le Ministre de l'Instruction publique pour diriger et surveiller les recherches ordonnées dans toutes les collections publiques et privées, notre collègue, M. Chapplain, s'est trouvé naturellement appelé par ses fonctions d'Archiviste de la Préfecture à s'occuper des recherches prescrites par un ministre éclairé, dans les depôts confiés à sa garde. C'est le fruit de ce travail que M. Chapplain vous a communiqué. Les Archives de la Préfecture renferment presque tout ce qui se rattache à l'administration de l'ancienne Bretagne et à l'Histoire de cette province. La révolution, qui a dispersé ou anéanti tant de titres précieux, a du moins respecté cette immense collection, qui s'est même augmentée des débris des Archives de l'Evêché, de celles de plusieurs villes du département, des Abbayes, des Congrégations religieuses et de plusieurs dépôts particuliers.

Il est peu de provinces qui possèdent une collection aussi complète et aussi importante que celle qui existait au château de Nantes, et qui est connue sous la désignation de *Titres et Chartes des Ducs de Bretagne*. Cette collection, qui s'étend du XII.e au XVI.e siècle, est à peu près intacte. C'est à cette mine féconde qu'ont puisé la plupart des écrivains bretons. Plus de 3000 pièces de ce dépôt sont encore inédites. Ce sont des Traités de paix, des Trèves, des Alliances, des Contrats de mariage, des Bulles des Papes, des Procès, etc., pièces d'une haute importance historique pour la plupart, si on en juge par quelques extraits communiqués par M. Chapplain.

Greffe de la Chambre des Comptes. Ces Archives sont considérables et à peu près complètes. Plusieurs milliers de pièces qui pourraient être consultées avec fruit par l'historien et jeter un grand jour sur les mœurs, les usages, la vie intérieure et l'administration des Bretons du moyen-âge sont enfouies ignorées dans cet immense dépôt. Tout ce qui concerne les finances et la comptabilité de la province, les procès-verbaux des Etats, les registres de la Commission intermédiaire et de l'Intendance forment une masse considérable de matériaux pour l'Histoire administrative de la Bretagne et qui n'attendent qu'un écrivain capable et laborieux.

Les pièces provenant de l'*Evêché* de Nantes, qui sont déposées à la Préfecture, ne sont qu'une bien faible partie de celles qui existaient à la Cathédrale avant 1790. Par suite du triage des titres ordonné en l'an III, il en a été détruit une grande quantité.

La *Bibliothèque publique* de Nantes possède plusieurs manuscrits inédits sur l'histoire de la Province. L'histoire des évêques de Nantes par Travers, est le plus important. Espérons que cet ouvrage précieux sera bientôt livré à l'impression.

Le classement des *Archives de la Mairie* n'a point encore été fait complétement. Cependant, elles contiennent de nombreux documents sur toutes les branches de cette administration depuis plusieurs siècles. L'importance des pièces que renferment ces archives, font désirer qu'on s'occupe sérieusement de leur classement et de leur conservation, et qu'un local approprié leur soit enfin consacré.

Dans une autre séance, M. Chapplain vous a fait part de ses recherches dans les archives de la Mairie. Cette fois, ce sont des documents relatifs à la seule ville de Nantes et à son histoire particulière, que notre collègue a mis sous vos yeux. Il vous a prouvé la richesse de cette collection et vous a fait voir par son exemple tout le parti qu'un homme habile et laborieux peut tirer de ce précieux dépôt.

Deux de nos membres-correspondants, M. Bizeul, de Blain; et M. Ducrest, de Villeneuve, vous ont fait parvenir, le premier un mémoire intitulé de *Conradianus*, et de l'ouvrage qu'on lui attribue sous le titre de *Descriptio utriusque Britanniæ*; le second une notice sur les médailles Gallo-Romaines, trouvées à Amanlis (Ille-et-Vilaine). Ces deux mémoires sont remplis de recherches savantes, et prouvent dans les auteurs une grande

érudition. La Société Royale Académique doit de la reconnaissance à ses associés-correspondants, lorsqu'ils consentent comme MM. Bizeul et Ducrest de Villeneuve à enrichir ses séances du fruit de leurs savantes recherches, et à la faire ainsi participer à leurs travaux.

Dans une de vos dernières séances, M. Verger a annoncé à l'Académie, que M. Charpentier, lithographe de cette ville, est inventeur d'un procédé particulier pour décalquer les dessins sur la pierre. Déjà à Paris plusieurs artistes sont parvenus à ce résultat, mais ils font mystère de leur découverte: et M. Charpentier n'a pu connaître leur mode d'opérer. Soit que le nouveau procédé ressemble à celui employé à Paris, soit qu'il en diffère, M. Charpentier a désiré prendre acte de sa découverte auprès de vous. M. Verger vous a présenté plusieurs dessins obtenus par le nouveau procédé. Ces lithographies sont nettes et bien sorties; elles se font surtout remarquer par la pureté du trait.

Telle est, Messieurs, la longue série de vos travaux pendant l'année 1835. Plusieurs se font remarquer par leur importance actuelle et par les avantages qu'ils promettent pour l'avenir. Tous sont dirigés vers un but d'amélioration et d'utilité générale.

Cette énumération devra suffire (nous l'espérons du moins) pour prouver aux administrateurs éclairés qui nous ont accordé jusqu'à ce jour une protection si honorable, que la Société Royale Académique continue de mériter leur bienveillance, et pour attirer sur elle de plus en plus l'estime et la considération de nos concitoyens.

NOTICES NÉCROLOGIQUES,

PAR M. CHAILLOU,

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

La Société Royale Académique a fait pendant l'année 1835 les pertes les plus douloureuses. La mort a enlevé de nos rangs trois de nos membres-résidents. C'est à votre Secrétaire-général qu'est imposé le devoir de vous entretenir de ceux qui ne sont plus. Rappelons en peu de mots ce qu'ont été nos collègues, ce qu'ils ont fait. Un simple récit suffira pour honorer leur mémoire et pour justifier nos regrets.

M. Jean-François Le Boyer, ancien Professeur de mathématiques et de sciences physiques au Collége-Royal de Nantes, Inspecteur-honoraire de l'Académie de Rennes, fut un des membres les plus laborieux et les plus zélés de la Société Royale Académique.

Ancien élève de cette première Ecole Normale où professaient les savants les plus distingués, il se forma de bonne heure à la pratique de l'enseignement. Il fut

successivement Professeur de mathématiques à l'Ecole Centrale de Saint-Brieuc, Professeur d'hydrographie dans la même ville, chargé du cours de mathématiques élémentaires, puis de celui de mathématiques spéciales au Lycée Impérial de Nantes, devenu plus tard Collége Royal. Ses honorables travaux dans la carrière de l'enseignement avaient été récompensés par le titre d'Inspecteur de l'Académie de Rennes, dont il a rempli les fonctions, ces trois dernières années, pendant lesquelles, oubliant son âge et comptant trop sur une constitution robuste, il a hâté le dépérissement de ses forces.

Récemment admis à la retraite, après plus de 40 ans de service dans l'instruction publique, M. Le Boyer a succombé à l'âge de 67 ans, au moment où il rêvait le repos des champs et l'heureux emploi au sein de l'amitié d'une vieillesse laborieuse et paisible.

Peu de professeurs ont fourni plus d'élèves que lui à l'Ecole Polytechnique. Ses connaissances bien classées, une méthode parfaite manquaient rarement d'exciter parmi les jeunes gens une rare émulation. Les nombreux élèves de M. Le Boyer peuvent redire avec quel soin il éloignait de la science ses épines, et comment il savait se mettre à la portée de toutes les intelligences.

Membre de la Société Académique depuis bien des années, il en fut deux fois nommé Président, et il remplit trois fois les fonctions laborieuses de Secrétaire-général. Qui de nous n'a pas eu à se louer des rapports agréables qu'il savait entretenir avec tous ses

collègues. Les lettres, les sciences, les langues anciennes et étrangères, l'archéologie n'avaient point parmi vous d'organe plus distingué ni d'appréciateur plus judicieux. Nommé presque constamment membre de votre Comité central, il fit partie de toutes vos commissions les plus importantes, il y déploya le plus profond savoir. Vos procès-verbaux rendent témoignage de son zèle et de son talent. Quoique la majeure partie de son temps fût consacrée aux soins pénibles de l'enseignement, sa grande activité lui permettait de vous présenter de nombreux mémoires. M. Le Boyer fut l'un des fondateurs du *Lycée Armoricain*, recueil périodique auquel il fournit un grand nombre d'articles recommandables. Il a composé deux volumes de Notices sur plusieurs communes du département de la Loire-Inférieure. Enfin notre collègue est auteur d'un *Traité du Calendrier*, ouvrage capital, et qui prouve la plus vaste érudition.

M. Le Boyer a parcouru honorablement une belle carrière, il laisse dans nos rangs un vide qui sera bien difficilement rempli.

M. Félix-Marie EVEN DE VINCÉ, chef d'escadron au corps royale de l'artillerie, chevalier de la Légion-d'Honneur et de St.-Louis. — Admis de bonne heure à l'école polytechnique, le jeune Even embrassa par goût la carrière militaire. Il sortit de l'école d'application de Metz pour se rendre sur le champ de bataille de Wagram où il fit ses premières armes comme lieutenant d'ar-

tillerie. D'un esprit exact, brillant et appliqué, il ne tarda pas à se faire remarquer dans un corps qui compte tant de sujets d'une haute distinction. L'artillerie est en possession de fournir des officiers auxquels appartient la surveillance de tous les établissements militaires, capables de diriger les manufactures d'armes, les poudreries, les arsenaux, les forges, les fonderies de l'état. Constructeurs, industriels, savants et militaires en même temps ils doivent savoir manœuvrer sur les champs de bataille les machines de guerre qu'ils ont eux-mêmes fabriquées. M. Even fut un de ses hommes rares qui présentent la même aptitude pour la partie active que pour la partie sédentaire de son métier.

Employé successivement dans les manufactures d'armes, dans les forges et dans les arsenaux de construction, il commanda pendant long-temps la deuxième compagnie des ouvriers d'artillerie.

Lors de la campagne d'Espagne en 1823, il fut chargé du soin important de préparer et de réunir à Bayonne le matériel de guerre pour cette campagne. Ce service peu brillant en apparence, mais si utile en réalité, lui valut le grade de chef d'escadron.

Plusieurs beaux faits d'arme honorent la mémoire de M. Even de Vincé. En 1815, il commandait une compagnie du 1.er régiment d'artillerie dans la place d'Huningue, pendant le mémorable siége que soutint le général Barbanègre; il fit alors partie de cette poignée de braves qui arrêtèrent pendant long-temps la marche de toute une armée autrichienne.

Depuis plusieurs années la santé de M. Even s'altérait sensiblement, il sollicita et obtint d'être employé à la direction d'artillerie de Nantes. Il espérait trouver dans sa ville natale au sein de sa famille, le rétablissement d'une santé délabrée. Les soins les plus empressés et les plus assidus n'ont pu guérir une affection chronique de la poitrine, à laquelle il a succombé après plusieurs années de langueur et de souffrances, à peine âgé de 48 ans.

M. Even rédigea pour le comité central de l'artillerie un grand nombre de mémoires et de projets, sur différentes parties des constructions. Il prit une part active aux travaux et aux expériences qui ont amené l'adoption du nouveau système de matériel de l'artillerie.

Ceux qui n'auraient connu le commandant Even que dans les dernières années de sa vie, quand il luttait si péniblement contre la maladie à laquelle il a succombé se feraient difficilement une idée de ce qu'il était à une autre époque. Adoré de ses camarades, estimé de ses chefs, respecté de ses subalternes, quand votre Secrétaire-Général l'a connu pour la première fois, il était un des officiers les plus distingués et les plus brillants de son arme. D'un esprit inventif, homme de ressources, travailleur, il unissait les qualités les plus solides à un fonds de gaieté inépuisable. Il était l'âme de toutes les réunions et de tous les conseils. Sa mémoire vivra longtemps dans le cœur de ses nombreux amis.

M. Pierre-Emmanuel Wiotte, ingénieur en chef,

directeur des ponts et chaussées dans le département de la Loire-Inférieure, était né à Dieppe en 1777. A la création de l'école polytechnique, il fit partie de la première promotion qui y fut admise. Il entra dans le corps des ponts et chaussées à sa sortie de l'école: il ne tarda pas à s'y faire remarquer et à être chargé des plus importantes missions. Employé successivement dans les ports de Brest et d'Anvers, il resta dans ce dernier jusqu'en 1808, occupé à diriger d'immenses travaux. M. Wiotte fut à cette époque envoyé en Italie et chargé de la direction des travaux que Napoléon voulait faire exécuter au fond du golfe de la Spezzia. Le talent qu'il déploya dans cette mission lui valut le grade d'ingénieur en chef. Après avoir été employé en cette qualité dans le département de Seine-et-Marne, il fut envoyé dans le département de la Gironde et fut chargé en chef du service à Bordeaux pendant 12 années. En 1827, notre collègue fut envoyé à Nantes; et, six ans après, il réunit au service ordinaire dont il était chargé, celui de directeur des travaux du canal de Nantes à Brest dans le département de la Loire-Inférieure.

M. Wiotte a été frappé d'une apoplexie foudroyante, au moment où, après une courte absence, il venait reprendre ses fonctions, auxquelles venaient d'être attachés de nouveaux avantages.

Considéré dans le corps recommandable auquel il appartenait, M. Wiotte y jouissait de l'estime et de l'affection de tous ses camarades. Animé d'un grand esprit de justice et de bienveillance, il a laissé partout sur son

passage de bons souvenirs. Dans une longue carrière, notre collègue a attaché son nom à de grands projets, à d'immenses travaux, entrepris à Anvers, en Italie, dans les départements de la Gironde et de la Loire-Inférieure.

Ses nombreux amis n'oublieront jamais ni sa bonté parfaite, ni son empressement à rendre service. Il emporte les regrets de tous les gens de bien.

Après des pertes si douloureuses, la Société Royale Académique a encore à déplorer celle de quatre de nos membres correspondants.

Dès l'âge le plus tendre, M.lle Elisa Mercœur fut entraînée vers la poésie par un enthousiasme et presqu'une fatalité irrésistible. Elle fut toute sa vie la victime de notre organisation sociale qui ne permet pas à une jeune fille de rechercher impunément pour son bonheur les louanges de la célébrité. Les débuts de la jeune Elisa furent brillants. Qu'on se rappelle l'effet que produisirent à Nantes ses premiers vers, lorsqu'ils parurent dans le Lycée Armoricain de 1825. *Ne le dis pas*, morceau d'une délicieuse naïveté et quelques autres pièces remarquables, obtinrent tous les suffrages et lui valurent d'être reçue correspondante de cette Société.

Douée d'une âme ardente, remplie d'enthousiasme et peut-être un peu enivrée des louanges prodiguées à ses

vers et à sa jeunesse, elle rêvait dès long-temps un plus vaste théâtre que sa ville natale. Elle entendait dire que le génie était honoré dans la capitale; sans expérience du monde, elle n'apercevait des choses que le reflet brillant; elle ne savait pas que le talent seul ne suffit point pour s'y faire un nom, si on n'appartient pas à quelqu'une de ces coteries qui font et défont les réputations littéraires comme les réputations politiques. Un volume de poésies, imprimé par souscription, lui fournit les moyens d'entreprendre ce voyage. Sans fortune, sans existence assurée, mais remplie d'espérance, elle arriva à Paris à l'âge de 18 ans.

Des encouragements accordés par M. de Martignac, alors ministre; et une petite pension sur les fonds destinés à l'encouragement des lettres, rendirent d'abord moins sensibles les nombreux mécomptes de M.lle Mercœur. Bientôt les événements politiques amenèrent la suppression des secours, la pension fut réduite. Alors s'évanouirent ses plus belles illusions. Forcée de renoncer à la poésie, il lui fallut faire de la prose pour vivre; elle travailla avec courage, mais bientôt sa santé s'altéra. Frêle et délicate, n'ayant de force que dans son énergie morale, elle lutta d'abord, puis elle succomba à l'âge de 25 ans.

Si l'existence de M.lle Elisa Mercœur ne fut qu'une triste et amère dérision des rêves de gloire qu'elle avait conçus; elle laisse des écrits recommandables. Sa poésie est pleine d'inspiration, une mélancolie douce et attachante domine dans ses élégies. Un profond sen-

timent de tristesse se retrouve dans presque tous ses ouvrages, joint à une inquiétude de l'avenir qui semble l'avoir conduite au tombeau.

Un recueil de *Poésies*, un grand nombre de *pièces détachées*, toutes remarquables par le style et la coupe du vers; une tragédie ayant pour titre les *Abencerrages*, une pièce intitulée *Souhaits à la France*, dont vous avez ordonné l'insertion dans vos Annales, une nouvelle en prose sous le titre de la *Comtesse de Villequiers*, insérée dans le livre des Femmes, deux *Romans* et quelques *Poésies inédites*; tels sont les écrits de notre jeune compatriote. Ils sont assez remarquables pour sauver de l'oubli le nom d'Elisa Mercœur.

M. Cailliot, professeur à la Faculté de Médecine de Strasbourg, est né à Baugé, petite ville du département de Maine-et-Loire. C'est là qu'il commença ses études littéraires; il les termina à Angers avec la plus grande distinction. A la création de l'École de Santé de Paris il fut admis pour en faire partie. Le célèbre Dupuytren et M. Cailliot furent choisis pour être les protecteurs de M. Boyer. L'école renfermait alors une réunion d'hommes déjà célèbres, ou qui le sont devenus depuis. M. Cailliot reçut leurs leçons, et il sut en profiter. Il resta plusieurs années prosecteur de M. Boyer, prolongeant ainsi le temps de son instruction bien au-delà du terme ordinaire avant de subir ses actes probatoires. Aussi fut-il nommé, presque immédiatement après,

professeur à la Faculté de Strasbourg, qui venait d'être créée. Il y fut promu à la chaire de pathologie externe. Il n'a pas cessé, jusqu'à sa mort, d'en remplir les fonctions, quoique, depuis 20 ans, il fût en même temps chargé de la direction de la Faculté. C'est là qu'a commencé sa carrière publique, c'est là qu'elle s'est terminée. Un médecin de Strasbourg s'occupe en ce moment à recueillir les titres scientifiques du docteur Cailliot. Ce travail ne peut manquer de présenter un grand intérêt.

M. Cailliot était membre de cette Académie depuis 1797. Ceux de nos collègues qui l'ont connu se plaisent à l'envi à exalter les bonnes qualités, les vertus et le savoir d'un collègue que nous avons eu trop rarement occasion d'apprécier.

M. Charles Galbaud-Dufort entra de bonne heure à l'ancienne école du génie de Mézières; il y fut contemporain de Carnot et de Meusnier; ses études y furent brillantes, et il obtint dans sa promotion la première place. Les examens qu'il subit alors furent si remarquable que, plus de 25 ans après, le célèbre Bossut, son examinateur, se plaisait à les citer comme des plus distingués qu'il eût fait subir aux jeunes officiers du génie dans sa longue carrière. Capitaine du génie au commencement de la révolution, M. Dufort se retira du service. Rentré dans la vie civile, il se livra à l'étude et à l'enseignement des sciences mathématiques : il fut

à Nantes un des fondateurs de l'école dite des *Amis Réunis*. Successivement professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Nantes, et chargé du cours de mathématiques transcendantes au Lycée de Rennes, il fit admettre à l'Ecole Polytechnique de nombreux élèves.

D'autres pourront redire combien M. Charles Galbaud-Dufort était un mathématicien distingué et un professeur habile, comment il savait proportionner ses leçons à l'intelligence des jeunes gens; quelle clarté, quelle élégance même, il savait donner à ses démonstrations les plus arides. Votre Secrétaire-Général, qui fut un de ses élèves et qu'il honora d'une affection particulière, se contentera de vous rappeler cette chaleur d'âme, cette loyauté de sentiments, cette effusion de cœur, cette bonté affectueuse qui distinguaient cet aimable vieillard, chez qui l'âge n'avait en rien affecté les facultés morales.

Retiré depuis plusieurs années de l'instruction publique, il achevait doucement sa carrière dans des loisirs philosophiques, au sein de sa famille, lorsque la mort est venu le surprendre dans un âge fort avancé.

M. Dufort était un des plus anciens membres de cette Société; il y fut admis dans la première année de sa fondation. Sa vie ne fut qu'une longue étude; il a laissé plusieurs volumes de notes manuscrites sur les diverses parties des mathématiques et sur les sujets de ses lectures et de ses leçons. Ces mémoires, qui lui étaient si utiles ainsi qu'à ses élèves, ne seront sans doute pas

perdus pour la science et pour l'enseignement. Cette idée serait un adoucissement au chagrin de sa perte.

M. François-Louis Busseuil est né à Nantes en 1791. Il commença ses études médicales à l'école secondaire de l'Hôtel-Dieu. Entré au service de la marine comme conscrit, il ne tarda pas à être admis dans le service de santé, d'abord comme auxiliaire, ensuite comme chirurgien. En 1814 il se rendit à Paris pour y achever ses cours et y recevoir le diplôme de docteur en médecine. Il soutint avec distinction une thèse ayant pour titre : *Considérations particulières sur la Fièvre bilieuse*.

Dominé par l'amour des voyages, trouvant un attrait irrésistible dans la pratique de la mer, il rentra au service de la marine. Depuis lors il n'a pas cessé de suivre activement cette partie. Il remplit successivement les fonctions de chirurgien de 2.ᵉ et de 1.ʳᵉ classe dans plusieurs expéditions. Nommé en 1824 chirurgien en chef de la frégate la *Thétis*, destinée à faire le tour du monde sous les ordres de M. de Bougainville, capitaine de vaisseau, il prit une large part aux travaux scientifiques de cette expédition. Chargé de tout ce qui était relatif à la médecine, à la météorologie et à l'histoire naturelle, il put satisfaire son goût pour l'étude de cette dernière science qui avait pour lui tant d'attraits, et il contribua puissamment à la rédaction du journal de ce voyage.

Reçu en 1823 membre-correspondant de la Société Académique, il n'a jamais manqué de vous faire part de ses travaux : vous n'avez pas eu de correspondant plus laborieux, ni de collaborateur plus zélé. Il ne manquait que quatre années de service au docteur Busseuil pour obtenir sa retraite; nommé chirurgien en chef à Gorée, il résolut de les passer dans cette colonie, où il avait habité précédemment. Hélas! il rêvait, après ce temps écoulé, le repos, l'étude, le bonheur domestique, et la mort inexorable a tout détruit! A peine âgé de 45 ans, le docteur Busseuil a succombé sur une terre étrangère, éloigné des objets de ses plus chères affections. Ainsi, pauvres mortels que nous sommes, nous nous agitons sans cesse pour chercher le bonheur, la fortune, la rénommée, et un seul instant nous enlève avec la vie toutes nos espérances. Heureux celui qui, comme M. Busseuil, ne meurt pas tout entier, et laisse après lui d'utiles ouvrages!

ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 7 janvier 1836.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR FOURÉ.

Le Bureau pour l'année 1836 est installé : il est composé de MM. Fouré, *Président*; Billault, *Vice-Président*; Sallion, *Secrétaire-Général*; Mellinet, *Secrétaire-Adjoint*; Nuaud, *Trésorier*; Le Ray, *Bibliothécaire-Archiviste*.

M. le Président prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Le concours spontané des suffrages que vous m'avez accordés, me fait une loi d'accéder aux désirs qu'ils expriment ; j'accepte donc la tâche que vous m'imposez, malgré la conviction que j'ai de mon insuffisance pour la remplir. Le haut témoignage de bienveillance que vous venez de me donner m'est garant de votre indulgence.

» Lorsqu'une société d'hommes éclairés se réunit pour méditer sur des questions d'art, de sciences et d'intérêt social, et qu'elle rassemble, à cet effet, toutes les lumières des membres qui la composent, il faut qu'elle s'organise et se transforme, en quelque sorte, dans une unité intellectuelle, dans une intelligence d'un

ordre supérieur, dont la puissance est en raison du nombre et de la capacité des hommes qui concourent à la former. Mais, pour que cette intelligence s'exerce et pour qu'elle s'élève à toute la hauteur dont elle est susceptible, il faut qu'elle procède d'après les lois imposées à toute intelligence humaine; il faut surtout que, dans toutes ses opérations, elle reste calme et impassible, pour que rien ne trouble ses actes et n'altère ses facultés.

» Ces lois, qui doivent diriger l'espèce de collaboration intellectuelle qui s'exerce au sein d'une société savante, sont imposées à chacun des membres qui la composent.

» Dans une intelligence individuelle, les sens destinés à la servir lui apportent des faits, des impressions, des idées, sur lesquels elle réagit ensuite à l'aide de ses diverses facultés.

» Dans l'espèce d'intelligence collective dont nous parlons, il faut que chacun apporte d'abord ses faits, ses idées, ses vues, et remplisse, à cet égard, des fonctions analogues à celles des sens, puis qu'il s'élève ensuite à l'exercice des facultés purement intellectuelles. Mais, Messieurs, que d'ordre, que d'union intime, que de loyal concours, doivent régner dans cette imposante collaboration!

» C'est pour veiller sans cesse au maintien de cet ordre, de ce concours, de cette union, que vous vous choisissez un président. Il ne peut excercer convenablement ce soin qu'en suivant le cours de vos travaux avec une attention soutenue; il faut qu'il en saisisse

chaque jour tous les détails, qu'il en embrasse constamment l'ensemble, que pendant toute la durée de ses fonctions il s'élève au niveau de toutes vos pensées.

» Tel est l'aspect sous lequel j'envisage la tâche que vous m'imposez aujourd'hui pour la deuxième fois. Si je l'accepte de nouveau, si j'accède aux intentions que vous me manifestez à cet égard, ce n'est ni par ignorance des obligations que je m'impose, ni par présomption dans mes forces, c'est par une confiance sans borne dans vos secours et dans votre indulgence.

» Mon intention n'a point été de vous adresser un long discours, dans cette circonstance, et de vous dérober ainsi du temps qui peut être beaucoup mieux employé. Un de mes devoirs consistera à économiser ce temps le plus qu'il me sera possible, et je veux le remplir dès aujourd'hui.

» Je n'ajouterai donc qu'un mot à ce que je viens de dire, et ce mot aura pour objet de vous exprimer ma gratitude les preuves de bienveillante affection qu'un si grand nombre d'entre vous vient de m'accorder. »

M. Guilbaud donne sa démission de membre de la Société.

M. Alexandre Allotte, capitaine de dragons et membre de la Société, lui fait hommage d'une tragédie en 5 actes et en vers, intitulée : *Alexis Pétrowitch*.

M. Ludovic Chapplain, Secrétaire de la Section des lettres, sciences et arts, soumet à l'approbation de la Société le règlement de la Section, lequel est adopté dans toute sa teneur.

M. Simon lit un fragment d'un ouvrage sous presse, de sa composition, intitulé: *Observations recueillies en Angleterre, en 1835*. Ce fragment concerne les Salles d'asile, Écoles primaires, Colléges, Universités et leurs officiers; les titres et degrés universitaires; les institutions scientifiques et littéraires.

Séance du 4 février 1836.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR FOURÉ.

M. le Préfet écrit pour annoncer que le Conseil-Général du département, dans sa dernière session, a voté une allocation de 3,500 fr. destinée aux courses de chevaux dans ce département.

Il demande qu'il soit nommé une commission pour s'occuper, de concert avec la commission formée par l'administration, du choix de l'hippodrome et de tous les autres détails d'exécution, comme aussi de la distribution des prix départementaux, de manière à lier ces mêmes prix avec ceux qui seront fondés par le gouvernement.

En conséquence, M. le Président désigne pour membres de la commission, MM. Ferdinand Favre, Robineau de Bougon, Billault, Chaillou, Vigneron de la Jousselandière, Edelin de la Praudière, Lafont fils et Paquer, qui faisaient partie de la commission de l'année 1835.

On procède au scrutin secret, et, à la majorité absolue, à la nomination d'un membre du Comité Central, à prendre dans la Section de médecine, en remplacement de M. Le Sant père, démissionnaire de cette fonction.

M. Prével, pharmacien, est élu à la presque unanimité.

M. le docteur Le Borgne, Secrétaire de la Section de médecine, lit le rapport trimestriel des travaux de cette Section.

M. Leloup lit le rapport de la commission chargée d'examiner la valeur des propriétés attribuées au papier de sûreté.

M. le docteur Pihan-Dufeillay lit une notice nécrologique sur M. Dubuisson, naturaliste, membre-résidant de la Société.

M. Moisan, pharmacien, lit des vers qu'il a composés à la mémoire du même naturaliste.

M. Mellinet s'étant conformé à l'arrêté du 8 janvier 1829, d'après lequel la Société entend la lecture des mémoires des personnes qui lui sont étrangères, pourvu que deux membres-résidants en aient fait la demande par écrit au Comité Central, est autorisé à lire un mémoire de M. Picart, prote d'imprimerie, intitulé : *Coup d'Œil sur le Dictionnaire de l'Académie française*, 6.e *Edition*, 1835.

M. Mellinet prie la Société Royale Académique d'accorder à M. Picart la faveur que son mémoire parvienne, sous son couvert, à M. le Ministre de l'instruction publique.

Cette demande étant tout-à-fait dans l'esprit de la lettre que M. le Ministre avait adressée à la Société le 30 juillet 1834, il est décidé que le mémoire de M. Picart, auquel on joindra la partie du procès-verbal qui le concerne, sera adressé par la Société à M. le Ministre de l'instruction publique.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT LE TROISIÈME TRIMESTRE DE 1835;

PAR M. G. LE BORGNE,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

Messieurs,

Dans la séance du mois de juillet, la Section examina la proposition qui fut faite par M. le docteur Bonamy dans la dernière assemblée des médecins de Nantes, et relative à la formation d'une Société de Médecine en rapport avec le nombre des praticiens de notre ville.

Après une discussion dans laquelle ont été entendus

MM. Palois, Boucher-de-la-Ville-Jossy, Leray et Mareschal, la Section décide à l'unanimité *qu'elle continuera d'exister* quelle que soit la décision qui sera prise par la Société Académique ou par les médecins, et que M. le Président est autorisé à écrire à l'Académie pour la prier de vouloir bien déroger à son réglement en faveur de l'admission des membres du cercle médical et des praticiens qui faisaient partie de la réunion médicale de l'Hôtel-de-Ville (1).

Dans la séance d'août, M. le Président proclama membres de la Section de médecine, MM. les docteurs en médecine et en chirurgie, et MM. les pharmaciens reçus dans la séance extraordinaire du 20 juillet, membres-résidants de la Société Royale Académique.

M. Mareschal se lève; et, après avoir dit que ses

---

(1) Le bureau qui avait été chargé de faire un rapport sur la proposition de M. Bonamy, a exprimé dans une séance consacrée spécialement à cet objet, que le moyen qui lui paraissait le meilleur, pour remplir le but de notre confrère, était l'adjonction à la Société Royale Académique, et qu'à cet effet, il proposait de lui adresser une demande d'admission en masse.

Pour faire connaître à l'assemblée les avantages de cette adjonction, plusieurs membres de la commission sont entrés dans des considérations sur la Section de Médecine, qui compte douze années d'existence, publie un journal depuis cette époque et se trouve en relation avec les autres sociétés médicales du royaume. L'assemblée adopta les conclusions que proposaient les membres du bureau, et une liste dressée pour recevoir les noms fut bientôt couverte de nombreuses signatures.

fonctions de Président le mettent dans l'obligation de prendre le premier la parole pour motiver le but de la séance et pour inaugurer, en quelque sorte, l'heureuse et grande rénovation qui s'est opérée dans la Section de médecine, il continue ainsi :

« Nous accomplissons aujourd'hui, messieurs, une » œuvre de haute portée ; nous venons à bout d'un » problème qu'il n'était donné, sans doute, qu'à notre » époque de résoudre d'une manière satisfaisante. Il y » aurait toute une histoire de philosophie morale à » suivre l'enchaînement des causes, des obstacles et » des facilités qui ont successivement arrêté ou favorisé » le bienfait d'une réunion si nécessaire et si ardemment » désirée. Contentons-nous en ce moment de le sentir » et de l'apprécier. Consacrons ce jour devenu vraiment » solennel dans les fastes de la médecine nantaise. Nos » successeurs, en profitant des avantages que nous » leur préparons, avantages matériels, intellectuels et » moraux, prendront cette journée comme l'époque de » l'ère nouvelle qui va commencer en effet pour nous.

» Ne leur laissons pas ignorer, cependant, que si les » obstacles, les difficultés dont nous parlions tout à » l'heure ont pu faire désespérer quelquefois de jamais » réussir, il existait deux éléments de concorde, qui » tendaient de leur nature à se rapprocher invinciblement et qui devaient, presqu'à notre insçu, triompher » de toutes les résistances : c'était d'une part la Section » ou pour le dire déjà l'ancienne Section de médecine, » qui exerçait ses membres dans des discussions et des

» publications réglées par des formes académiques, » formes consacrées par l'usage dans l'intérêt de l'ordre » et de l'économie du temps; qui formait un cadre tout » préparé pour recevoir les travaux que pourrait com- » porter un jour une société plus nombreuse, et qui » prenait au moins à tâche de consigner dans son re- » cueil tous les événements médicaux dont notre contrée » devenait le théâtre.

» C'était d'une autre part le cercle médical faisant de » son côté ce qu'il n'était pas permis à la Section de réa- » liser, ses membres tournant surtout leurs regards sur » les avantages de posséder les meilleures publications, » et réunissant tous leurs efforts vers le but aussi noble » que généreux de fonder, pour le corps médical de » Nantes, une bibliothèque de choix, qui pût devenir » pour tous la source d'une abondante instruction. Sans » négliger les avantages des conférences, ils y atta- » chaient, peut-être, moins d'importance que la Section » de Médecine. Mais qui ne voit que ces deux choses, ces » deux institutions sont le complément l'une de l'autre, » qu'elles s'appellent et se recherchent, et que, dès-lors, » leur fusion devenait inévitable. Il ne fallait que s'en- » tendre; une occasion s'est présentée, le bon sens a su » la saisir, et nous voici réunis.

» Ce n'est pas tout, Messieurs, un grand nombre de » nos collègues n'appartenant ni à la section ni au cercle » médical, ou s'en étant retirés après en avoir fait partie, » ces collègues, dis-je, qui ne s'étaient tenus à l'écart » que par ce qu'ils sentaient vivement, il faut le croire, » ce qu'il y avait d'incomplet dans chacune des deux

» sociétés, sont naturellement accourus, lorsque la
» fusion qui existe aujourd'hui est venue opérer, selon
» leurs vœux, ce complément qu'ils désiraient et qui
» manquait dans l'état de séparation. »

Mentionnant la présence des médecins dans la Société Académique, M. le président la regarde comme un fait, qui répond à une nécessité de l'époque.

Il entre ensuite dans des considérations, et sur l'alliance qui unit la médecine à la philosophie, aux arts, aux sciences, et sur l'opinion si vraie d'*Hippocrate*, qui veut que le médecin soit naturaliste, psycologiste, moraliste, homme lettré ; qu'il n'ignore pas les procédésdes arts.

Revenant sur la fréquentation scientifique des hommes detoutes les spécialités, M. Mareschal énumère les avantages des Académies, que l'on doit fréquenter, dit-il, au risque de se trouver bientôt éliminé de ce tourbillon dans lequel fermentent les pensées humaines, et quifait toujours progresser la raison.

Il envisage le but que s'est proposé la Section de Médecine, et cite les discussions, l'institution du Comité des vaccinations publiques et gratuites, la publication d'un journal, ainsi que la topographie médicale, qui comprend essentiellement l'histoire des épidémies et des constitutions médicales, dont nous pourrions être les témoins et les historiens ; vaste sujet d'étude pour le médecin, et qui a donné la pensée, aussi neuve que féconde en résultats, du projet d'association médicale de l'Ouest.

M. le président termine son discours en fixant l'at-

tention de l'assemblée sur les avantages attachés à la lecture que ferait chaque membre d'une note très-succincte contenant son opinion sur l'épidémie ou les maladies régnantes; travail que le grand nombre des médecins rend maintenant intéressant et qui procurerait une source bien abondante et bien instructive de matériaux pour avancer l'œuvre de la topographie médicale.

Dans la séance du mois de septembre, les secrétaires donnèrent communication des réponses des Sociétés Médicales de Tours, le Mans, Rennes, Metz, Dijon, Toulouse, Niort, Angers, l'Académie de Dijon et plusieurs médecins sur la syphilis.

J'ai déjà eu l'honneur, messieurs, de vous dire que votre Section de Médecine voulant s'éclairer sur les avantages du traitement anti-syphilitique préconisé par la doctrine dite *physiologique*, avait pris la résolution, dans la séance de mars, de faire un appel à l'opinion des Sociétés médicales sur cette question d'une si grande importance sociale.

Beaucoup de praticiens qui, jusqu'alors, avaient regardé comme des vérités incontestables, consacrées par le temps, par l'expérience journalière, leurs idées sur la syphilis, tombèrent cependant dans l'hésitation, ne sachant plus s'ils devaient suivre l'expérience des siècles passés ou les préceptes d'une doctrine nouvelle vantée particulière-

ment par des chirurgiens militaires, qui s'appuyaient sur un grand appareil de chiffres.

Un assez grand nombre de praticiens étaient incertains et d'autres manquaient de foi, parce qu'ils n'ignoraient pas que des malades que l'on avait notés comme parfaitement guéris par la nouvelle médication étaient venus se faire traiter, peu de temps après, dans des hôpitaux civils pour des symptômes consécutifs ; dans cet état de doute et d'incrédulité, dis-je, une enquête devenait nécessaire. C'est alors que votre Section de Médecine, comprenant parfaitement combien l'incertitude pouvait être préjudiciable à l'humanité, prit l'initiative pour connaître sur ce point l'opinion de tous les médecins de France ; et, pendant que plusieurs sociétés soumettaient à une discussion les questions qu'elle leur avait adressées, les médecins de Nantes, répondant aussi à l'appel de votre Section, se réunissaient dans la grande salle de l'Hôtel de Ville pour discuter la valeur des doctrines nouvelles relativement à la nature et au traitement de la syphilis.

Les procès-verbaux de ces séances, joints aux documents que nous avons reçus, me permettent de vous faire connaître que le résultat de notre enquête, à laquelle ont répondu plus de 300 Médecins, soit isolés, soit faisant le service d'hôpitaux civils et militaires, soit enfin réunis dans les Sociétés de Médecine de Tours, Rennes, Angers, Dijon, le Mans, Niort, Poitiers, Toulouse, Metz et dans l'Académie de Dijon, n'est pas favorable à la nouvelle doctrine, puisque toutes les réponses (celle de la Société d'Angers exceptée, qui ne se trouve pas suffisamment éclairée pour énoncer une

opinion) expriment en principe que le traitement antiphlogistique préconisé par les nouveaux doctrinaires est insuffisant pour guérir la syphilis, et que le système qui tend à accréditer leur complète efficacité contre cette affection est éminemment nuisible, parce qu'il peut avoir l'influence la plus désastreuse sur la société et sur les générations futures, en entretenant dans une fausse et dangereuse sécurité; que cette maladie est produite par un virus ou une cause tout à fait spéciale, et que les préparations mercurielles sont les médicaments qui guérissent le plus rapidement et le plus sûrement les maux syphilitiques, en laissant le moins de chances aux récidives.

Cette enquête fera époque dans les fastes médicaux; et, malgré un journal de Paris, qui demande ce *que l'on gagnera à savoir que dans les documents parvenus à la Société de Médecine de Nantes, il y a eu presqu'unanimité en faveur du traitement mercuriel*, malgré cette étrange assertion d'un Journal Médical hebdomadaire appelé le *Progrès*, qui perd son titre, lorsqu'il tient un tel langage; nous pensons que l'expérience d'un si grand nombre de praticiens fera autorité, et qu'elle sera invoquée avec avantage lorsque l'on voudra s'appuyer sur des opinions indépendantes et consciencieuses.

Il serait à désirer, Messieurs, que des appels semblables fussent adressés, de temps en temps au monde médical. Ces enquêtes profiteraient à la science et à l'humanité; car, comme le disait l'honorable Président de votre Section de Médecine, *lorsque la démonstration n'est pas possible, l'opinion doit alors être consultée, et devenir le véritable guide du Médecin sage et judicieux.*

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. LE DOCTEUR F.-L. BUSSEUIL,

CHIRURGIEN DE PREMIÈRE CLASSE DE LA MARINE,

LUE DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DU MOIS D'OCTOBRE 1835,

PAR M. PRIOU,

DOCTEUR EN MÉDECINE À NANTES.

Ah! celui qui n'est plus, quand un ami le pleure,
Ne peut avoir besoin d'une vaine demeure.
Dort-on plus doucement sous un marbre orgueilleux?
Un souvenir, des pleurs, voilà ses derniers vœux.

(ELISA MERCŒUR, de Nantes.) (1)

MESSIEURS,

Busseuil (François-Louis), né à Nantes, département de la Loire-Inférieure, le 12 décembre 1791,

---

(1) V. le cahier de mars de 1835, des *Annales de la Société Royale Académique.*

était fils de M. Busseuil aîné, ancien imprimeur-libraire de notre ville, et descendant de la famille illustre des comtes de Busseuil, dont le sévère et équitable avenir n'aura à proclamer que des vertus.

Après avoir terminé ses humanités, Busseuil se fit inscrire au nombre des élèves de l'Ecole Secondaire de Médecine de Nantes. En janvier 1810, il se rendit dans la capitale pour y terminer ses études médicales. Rappelé à Nantes pour la conscription, en 1811, et ne pouvant se soustraire au service militaire, à cause de la cherté des remplaçants, il partit pour Lorient comme simple conscrit de marine. Placé sur le vaisseau *le Vétéran*, il fut admis, en y entrant, au poste des chirurgiens, quoique son nom fût porté sur les contrôles parmi ceux des apprentis, ainsi que nous l'a affirmé M. le docteur Méry.

Le 6 janvier 1812, Busseuil s'étant fait remplacer, fut désigné comme chirurgien de *la Canonnière* 167, laquelle était montée par 75 hommes d'équipage et servait à convoyer. Congédié le 25 mai 1814, notre ami retourna à Paris pour y continuer ses cours. Pour obtenir le grade de Docteur en Médecine, il soutint, en avril 1815, à la Faculté de Médecine de Paris, une thèse ayant pour titre : *Considérations particulières sur les Fièvres bilieuses.* Ce sujet ne fut point pris au hasard comme cela arrive trop souvent, il était en partie le résultat des observations faites par l'auteur, tant dans les hôpitaux que dans ses voyages sur mer. La manière dont Busseuil s'exprimait, n'était pas de sa part

un de ces déguisements de la vanité, qui se trahit sous les dehors d'une fausse modestie. « Ce n'est pas, dit-il, dans l'espoir d'accroître le domaine de la science que j'écris. Ce devoir m'est imposé ; en le remplissant, mon instruction doit en être le fruit. J'ai donc cherché si mon travail est indifférent aux autres, à le rendre utile à moi-même, en étudiant avec soin une maladie, qui, très-commune, mérite par cela même un examen plus approfondi. » . . . .

Au milieu des merveilles de la nature, le spectacle de la mer fut celui qui produisit l'impression la plus profonde sur l'âme de Busseuil. Il est vrai que la majesté imposante du tableau, son immensité, nous jettent dans une admiration mêlée d'une sorte de mélancolie douce qui ne peut s'exprimer. On est dans le silence de l'étonnement. On regarde, et la pensée flottant dans le vague, semble ne s'attacher qu'à la sagesse et à la toute-puissance de l'auteur de la Nature. Busseuil fut donc sans cesse dominé par un attrait irrésistible pour les voyages sur mer. Aussi, plutôt que de se livrer à la pratique civile de l'art de guérir, se détermina-t-il, peu de temps après l'impétration du titre de Docteur en Médecine, à rentrer au service de la marine. En 1816, il fut envoyé au chantier de Caudan, à Lorient. En 1819, il fut nommé Chirurgien de seconde classe au concours à Brest. En juin 1820, il fut désigné comme chef du service de santé de la station de Gorée, en Afrique, où se trouvaient plusieurs bâtiments de l'état, destinés à s'opposer à la traite des noirs. Busseuil montait la corvette *la Huron*, commandée par M. de Mauduit de Nantes.

Profitant des loisirs que lui laissait son service, notre ami se livra à l'étude si attrayante de l'Histoire naturelle. Quelle plus douce occupation pouvait-il se créer loin de la patrie? Qui aurait su mieux le distraire de son souvenir? Qui aurait occupé mieux son esprit au milieu de la solitude de l'Océan et de la longue monotonie qui l'accompagne, que l'étude de ces êtres variés, dont les mers sont peuplées avec une si prodigieuse profusion (1)? Ce fut sur la côte d'Afrique que Busseuil commença une collection d'objets d'histoire naturelle. Il étudia, avec soin, les habitudes des indigènes et surtout leur manière de traiter les maladies. Ayant remarqué qu'au Sénégal on faisait usage contre la dysenterie d'une substance connue sous le nom de *Guénoudé*, il en fit essai dans le scorbut et en obtint des résultats fort satisfaisants. Il s'acquit même une sorte de vogue dans le traitement de cette maladie, qui est un produit fâcheux de l'humidité, du froid et de l'abus de viandes de mauvaise nature.

Au mois de novembre 1822, le docteur Busseuil accompagna le général Bodin dans une mission relative à l'inspection des marins sur le littoral, depuis Brest jusqu'à Bayonne (2).

---

(1) V. le *Manuel de l'Histoire Naturelle des Mollusques et de leurs Coquilles*, par M. Sander Raug, officier au corps royal de la marine. Il dépose du talent de l'auteur, et comme écrivain et comme naturaliste.

(2) Dans cette tournée, notre ami Busseuil rencontra plu-

En 1823, Busseuil fut admis au nombre des membres-correspondants de la Société Académique du département de la Loire-Inférieure.

En 1824, la frégate *la Thétis*, destinée à faire un voyage de circonnavigation sous les ordres de M. le capitaine de vaisseau de Bougainville, armait à Brest. Le docteur Busseuil reçut sa promotion à la première classe, et fut en même temps désigné comme Chirurgien en chef de *la Thétis*. Ce bâtiment, qui naviguait de conserve avec la corvette *l'Espérance*, commandée par M. Ducamper, visita successivement l'Inde, les Philippines, la Chine, la Cochinchine, les îles de la Sonde, la Nouvelle-Hollande, le Chili et le Brésil. Le voyage commencé en 1824 fut terminé en 1826. La vérification d'un grand nombre de points importants; une exploration minutieuse dans les mers de Chine, de groupes d'îles qui n'avaient encore été que peu visités; de riches collections d'objets d'histoire naturelle; des animaux d'espèces rares pour le jardin du roi; un monument commémoratif élevé sur les plages de Botany-Bay, en l'honneur de notre célèbre et infortuné La Pérouse;

---

sieurs cas de chirurgie peu communs. Entr'autres un lipôme (tumeur graisseuse) du poids de quinze livres, développé sur l'épaule droite d'un marin de l'île de Noirmoutier. J'ai enlevé cette tumeur, et l'opéré a pu quitter Nantes vingt jours après. La plaie n'était pas encore entièrement cicatrisée : néanmoins le malade, confié aux soins de mon ami le docteur Lefebvre, médecin distingué à Noirmoutier, ne tarda pas à guérir.

des observations hydrographiques d'une grande importance et qui ne seront pas perdues pour la science nautique, tels ont été les résultats de cette campagne. Une circonstance assez étrange, dont notre ami nous a entretenu, c'est la rencontre faite à Valparaiso par la frégate *la Thétis*, de la frégate anglaise *la Blonde*, commandée par le lord Byron, petit-fils du navigateur de ce nom, que le père de M. de Bougainville avait rencontré dans son voyage autour du monde (1). Lord Byron revenait des îles Sandwich, et il y avait élevé un cénotaphe à la mémoire de Cook. Ainsi, par un singulier hasard, les descendants de deux des premiers navigateurs qui eussent exploré la mer du Sud, se rencontraient sur cette même mer, l'un et l'autre commandant une frégate et tous deux venant de consacrer, par des monuments, le souvenir d'illustres compatriotes dont la fin avait été également tragique et déplorable (2).

Dans la mémorable campagne de M. de Bougainville,

---

(1) *La Boudeuse*, commandée par Bougainville père, est la première frégate française qui ait fait le tour du globe, de 1766 à 1769.

(2) *Annales Maritimes*. Postérieurement au voyage de M. de Bougainville fils, c'est-à-dire en mars 1828, M. Dumont-d'Urville, capitaine de frégate, a fait élever un monument funèbre à La Pérouse, dans l'île de Vanicoro, une des nouvelles Hébrides, où il paraît à peu près certain que ce navigateur aura péri avec sa flotte en 1793.

le docteur Busseuil, qui était chargé de tout ce qui était relatif à la médecine, à la météorologie et à l'histoire naturelle, recueillit et rédigea une foule d'observations curieuses que nous avons lues avec un grand intérêt. Elles devaient figurer dans la relation de l'expédition que le gouvernement d'alors voulait faire imprimer à ses frais; mais la révolution de 1830 a fait momentanément, nous osons l'espérer, suspendre l'accomplissement de ce projet (1). Le docteur Busseuil forma d'ailleurs pour son compte, une collection d'objets d'histoire naturelle qui se composait surtout de coquilles. Peut-être n'avait-il pas tort; car la conchyliologie (2) est la partie de l'histoire naturelle qui offre réellement le plus de jouissances pures à l'amateur et au connaisseur. En effet, après avoir péniblement amassé, on aime à pouvoir conserver.

Parmi le grand nombre d'objets curieux rapportés par le docteur Busseuil, nous ferons plus particulièrement remarquer la figure en carton plâtré du petit chinois porteur d'un fœtus acéphale suspendu à la région épigastrique. Cette monstruosité à laquelle les naturalistes

---

(1) Un *Album* pittoresque de la frégate *la Thétis* et de la corvette *l'Espérance*, a été publié en 1828, par M. le vicomte de la Touanne, lieutenant de vaisseau à bord de la frégate *la Thétis*.

(2) M. de Blainvilier a proposé de substituer à ce mot celui plus convenable de *malacologie*, qui signifie *discours sur les animaux mols*.

ont donné le nom d'Hétéradelphe (trois jumeaux dissemblables), existait encore à Canton en 1825, jouissant de la plus parfaite santé. Notre ami a apporté en France la description qu'en a donnée M. le docteur Peurson, médecin anglais, et qui a provoqué de la part de l'Académie des Sciences un rapport très-intéressant qui lui a été fait par M. Geoffroi Saint-Hilaire (1).

Le docteur Busseuil dota les muséums de Nantes, de Brest et de Paris de plusieurs objets curieux, et ce fut pour lui des occasions de correspondre avec les Cuvier, les Geoffroy-Saint-Hilaire, les Keraudren, les Virey, etc., qui ont rendu à l'histoire naturelle des services d'une si haute importance.

Rappelé de Paris à Brest, en mai 1828, le docteur Busseuil partit pour le Brésil sur la frégate la *Terpsichore*, commandée par M. le capitaine de vaisseau Gourbeyre, et destinée à protéger notre commerce. Après un an de séjour en Amérique, la *Terpsichore* reçut ordre de rejoindre les autres bâtiments de guerre qui, réunis à Bourbon, allaient à Madagascar pour y combattre les Ovas.

La France possédait, depuis près de deux cents ans, sur la côte orientale de l'île de Madagascar, divers points qui avaient été envahis par la tribu des Ovas. En 1829, le gouvernement ordonna qu'une expédition

---

(1) M. Le Sant, l'un de nos collègues, a publié dans le Journal de Nantes, du 9 septembre 1826, une note très-détaillée et fort savante sur la collection d'objets recueillis par le docteur Busseuil.

serait dirigée sur cette île, à l'effet de faire reconnaître par les indigènes, soit en employant la voie des négociations, soit en recourant, s'il y avait lieu, à la force, les droits de la France à la possession des points envahis. Les services que le docteur Busseuil rendit après les affaires de Tamatave, de Foulpointe et de la Pointe-à-Larrée, en conservant la vie aux blessés, ses frères d'armes, furent portés par le ministre à la connaissance du Roi, et il reçut la croix de la Légion-d'Honneur.

La *Terpsichore* rentra en France à la fin de décembre 1830. Ceux qui la montaient ne virent pas sans un grand étonnement que le drapeau tricoloré flottait dans le port qu'ils avaient quitté deux ans auparavant. Une révolution grande, terrible, profonde et pleine d'espérance, s'était accomplie.

A son retour de Madagascar, Busseuil obtint un congé et vint passer quelque temps à Nantes et à Clisson. Après quelques mois de repos, il entreprit un voyage en Bourgogne, pour y voir plusieurs membres de la famille de son père. Il y contracta un catarrhe pulmonaire auquel il fit peu d'attention. Malgré l'emploi d'une médecine très-active, le mal empira de manière à donner de trop justes alarmes à ses amis; car ils pouvaient croire qu'il était atteint de la phthisie pulmonaire, puisqu'en effet il était en proie à une fièvre consomptive, avec exacerbation le soir, sueurs nocturnes, expectoration de crachats verdâtres d'une abondance extraordinaire, et amaigrissement général.

Busseuil ne s'abusait pas sur sa véritable position. Nourri d'ailleurs de la lecture des ouvrages du professeur qui, de nos jours, a soulevé avec une si énergique pensée les plus hautes questions de philosophie médicale, et dont les productions si remarquables sont une lutte constante contre l'ignorance et les préjugés, il nous dit un jour : Il n'y a qu'une médecine antiphlogistique et révulsive, employée avec persévérance, qui pourra triompher d'un mal aussi opiniâtre. Alors, les saignées générales et locales, les ventouses sacrifiées, les vésicatoires, les opiacées, le repos absolu, la diète, les boissons adoucissantes, le lichen d'Islande, etc., avaient été insuffisants. Busseuil prit le parti de se retirer à Clisson, avec l'intention bien formelle de ne pas s'écarter du régime extrêmement sévère qu'il allait s'imposer. Nous devons le dire, pour l'instruction de tous, depuis le mois d'août 1831 jusqu'au commencement de l'année 1832, notre ami se tint renfermé dans une chambre où on entretint constamment une température égale, assez élevée, et se borna à prendre pour toute nourriture du lait de vache. Chaque fois que la respiration était embarrassée et que le poumon paraissait s'engouer, Busseuil se faisait saigner au bras. Toute autre personne que notre ami eût succombé; car le préjugé qui consiste à vouloir fortifier un patient, faible en apparence, est d'une ténacité désespérante. Le docteur Busseuil se remit si bien de son catarrhe bronchique, qu'au printemps de 1832, il put reprendre du service. Il se rendit à Brest pour y occuper un emploi

dans l'hôpital de ce port. Le choléra asiatique s'étant propagé dans la Basse-Bretagne, Busseuil eut mission d'aller à Morlaix, en novembre 1832, pour combattre le fléau voyageur, venu des rives du Gange, et qui, de même que toutes les grandes épidémies, a, d'après une loi encore problématique, exercé ses ravages en se dirigeant d'Orient en Occident.

Le docteur Busseuil voyait dans le choléra-morbus asiatique un empoisonnement miasmatique, dont l'action se faisait sentir d'abord sur le système nerveux gastrique. Cette manière de voir touchait de bien près à celle de M. Broussais, qui dit, dans un travail récent *Sur la nécessité d'une Théorie pour l'exercice de la Médecine*, que les efforts des praticiens comme ceux du gouvernement devraient tendre à rendre possible l'emploi des anti-phlogistiques dès les premières heures du début. Ce professeur a fait observer encore qu'on n'est point tombé d'accord sur la cause de l'inertie du cœur ; que l'inconnu générateur du choléra a été accusé en désespoir de cause, et qu'on se l'est figuré jetant le système nerveux dans la torpeur. Mais il est évident qu'il n'y tombait qu'après une surexcitation secrétoire de nature inflammatoire, et qui anéantissait l'innervation (1). Busseuil traitait le choléra par les adoucissants

(1) Le professeur Chaussier a donné ce nom à l'action intérieure des nerfs, qui commence avec la vivification du germe, entretient l'animation générale du corps, les propriétés vitales de chacun des organes, et détermine, suivant son mode, la veille ou le sommeil.

et les révulsifs appliqués à la peau. Il a recouru à la saignée et à l'application des sangsues ; mais il n'attendait pas pour cela que la torpeur circulatoire fût venue, car, alors, ces moyens, qui ne sont que des remèdes d'un moment des maladies, étaient plus nuisibles qu'utiles, dangereux même. Les bains d'enveloppe que Busseuil, ainsi que nous l'avons dit dans nos réflexions sur le choléra-morbus épidémique à Nantes en 1832, avait vu employer, avec succès, dans l'Inde, ne lui procurèrent aucun résultat avantageux, quand il put toutefois y recourir.

Busseuil se maria à Brest en 1833 ; mais à peine quatre mois s'étaient-ils écoulés qu'un ordre ministériel lui prescrivit de s'embarquer sur la frégate la *Flore*, qui armait pour la côte d'Afrique. Il avait encore quatre ans de service à faire pour avoir droit à sa retraite. Il revit avec plaisir un pays où, quatorze ans avant, il avait séjourné et où il était adoré. Sa réapparition au Sénégal causa ainsi qu'il le témoigne dans une de ses lettres, une explosion de sentiments qui lui furent bien chers. Aussi l'occasion de rester dans cette colonie s'étant offerte, il prit le parti d'y séjourner quatre ans et permuta avec le chirurgien en chef de l'île de Gorée. « Je n'ai point l'idée, nous écrivait-il, de rester ici le temps nécessaire pour y faire fortune. J'y demeurerai quatre ans, puis je rentrerai en France avec un congé de quelques mois ; et, alors l'époque voulue pour avoir une retraite arrivera. J'aurai bien fait mon temps. »

Le docteur Busseuil n'avait pu mettre la dernière

main à des ouvrages qui exigeaient quelque recueillement. Il a dû laisser en portefeuille des observations sur les maladies des pays chauds; des remarques sur le scorbut qui, grâces aux progrès de l'hygiène navale et de l'industrie, finira par disparaître ou du moins par perdre de ses dangers; des considérations sur les mœurs et sur les coutumes de diverses peuplades d'Afrique qui, peut-être ajouteront quelques vues aux travaux des Linnée, des Buffon, des Valmont de Bomarc, des Brummenbach, des W. Laurence, des Cuvier, des Duméril, des Bory de Saint-Vincent, des Virey, etc. Sur la classification des races humaines; des réflexions sur le choléra-morbus épidémique. L'histoire d'une cyanose ou maladie bleue, chez le nommé François Vaicard, âgé de 19 ans, demeurant à Lorient, nous avait été fournie par le docteur Busseuil et a été consignée dans le journal de la Société de Médecine de Paris. (1)

Busseuil dont le commerce était aussi doux que ses mœurs étaient pures et simples, laissera toujours un vide difficile à remplir dans le cœur de ceux qui l'ont connu aussi intimement que nous. Combien il nous serait difficile de peindre cette aménité de caractère, cette égalité d'humeur, cette urbanité dans les manières, qui faisaient qu'on se l'attachait comme sans y penser, et dont on ne sentait tout le charme et le prix que quand

---

(1) Voyez dans le cahier de septembre 1826, notre travail intitulé : *Constitution médicale et maladies régnantes de 1824 à 1825 à Nantes.*

on était loin de lui. Il dut tout à lui-même; et par un travail obstiné et soutenu, il sut réparer ce qui manquait à son éducation primitive. Il s'attira constamment l'estime de ses chefs. Il était bien pénétré de la dignité de sa profession, qui, pour beaucoup, semble n'être plus aujourd'hui qu'une industrie à exploiter. Minunutieux jusque dans les plus petits détails, parce qu'en médecine ils peuvent conduire à de grands résultats, doué d'un esprit vraiment méthodique, Busseuil fût devenu un praticien consommé, s'il lui eût été donné de fournir une pluslongue carrière, et si surtout il eût pu se livrer à la contemplation journalière des tableaux si mouvants des maladies. Tout en admettant qu'une félicité parfaite n'est qu'une chimère, on ne peut néanmoins, disait-il, s'empêcher de reconnaître que celui qui emploie ses talents et son temps à servir au bien public, à illustrer sa patrie, et qui possède le véritable honneur, ne soit véritablement heureux. Busseuil ne faisait-il pas là, sans y penser, la peinture des sentiments généreux qui l'animaient? Préparé à tout événement, Busseuil montra un caractère d'homme dans les circonstances difficiles. Le feu de l'ennemi ne l'intimida point. Il appartenait à la chirurgie militaire qui s'est acquis de si justes titres à l'admiration de la postérité, en partageant la gloire et les périls des armées françaises. Mais écoutons un instant un éloquent panégyriste qui est né dans cette cité (1). Les hommes, dit-il, ont trouvé des louan-

(1) M. Parizet, secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de

ges pour la plus fatale des industries, celle de la guerre; quels respects ne doivent-ils pas à ceux qui en bravent les dangers pour en diminuer les horreurs! quelle chaleur de dévouement! quel oubli continuel de soi-même! ou plutôt quelle abnégation! et cependant quelle intrépidité de tous les jours, de tous les instants! soit qu'ils se jouent avec les contagions dans les hôpitaux, soit qu'ils volent arracher et même soigner sous le feu de l'ennemi des victimes sanglantes et meurtries, missionaires d'humanité sur les champs de carnage; représentants de toutes les familles alarmées qui leur crient de sauver un fils, un frère, un ami; espoir, appui, consolateurs des infortunés dont ils charment les souffrances, dont ils abrégent les maux, dont ils réchauffent le courage, partagent avec eux les rigueurs de la faim, l'inclémence des saisons, la fatigue des rudes voyages; et, quand la nécessité l'ordonne, les nourrissent de leur pain, les couvrent de leurs propres vêtements. Héros éclatants d'or et de renommée, héros de théâtre, qu'êtes-vous auprès de ces héros obscurs et méconnus?

Exempt d'ambition, le seul espoir, la seule pensée de Busseuil était de pouvoir venir un jour vivre tranquille à son habitation de Clisson, près d'un père et d'une épouse tendrement aimés; car personne plus que notre ami ne porta aussi loin l'amour de la famille. Mais il est mort sur une terre étrangère (1)!

Médecine, etc., v. Son éloge de Percy, médecin en chef des armées, tome 2 des mémoires de cette Académie.

(1) A Gorée, possession française sur la côte d'Afrique. Deux

Il y est mort à peine âgé de quarante et quelques années, isolé des objets de ses plus chères affections ! et quelles angoisses n'a-t-il pas surtout éprouvées, quand au travers des ombres du trépas, ses dernières pensées se seront reportées vers son pays natal !

O mon ami ! le seul monument que je puisse t'offrir ce sont mes larmes...... Si, en rappelant ce que tu as été, ma tâche a été douloureuse, elle n'a pas été du moins difficile ; car raconter simplement ta vie, c'est te louer dignement. Paix ! paix à ta cendre chérie, vifs et éternels regrets à ta précieuse et irréparable amitié !

---

témoins oculaires, M. Sergent, médecin, et M. Chaise, négociant, nous ont appris que la population entière de cette île réunie aux autorités, s'était empressée de rendre les derniers devoirs au docteur Busseuil.

NOTICE

SUR M. LE DOCTEUR CAILLIOT,

DE STRASBOURG,

PAR M. FOURÉ,

DOCTEUR EN MÉDECINE A NANTES.

Messieurs,

Je viens vous parler de Cailliot. Plusieurs d'entre vous m'en avez exprimé le désir ; moi-même j'en éprouve le besoin. Quand la mort vient effacer son nom sur la liste de vos correspondants, je voudrais pouvoir le buriner dans vos annales. Mais, Messieurs, ce que la mort efface l'est pour toujours, et ce que ma main trace ne l'est que pour quelques instants. Si je pouvais remplir ici mon plus ardent désir, si je pouvais exposer sous vos yeux le digne portrait de Cailliot, peut-être alors que le temps, le temps lui-même respecterait ce portrait. Mais vous savez, Messieurs, combien la parole

est impuissante pour exprimer ce que le cœur sent, et combien la mienne est faible et peu exercée.

Ceux de vous qui ont connu Cailliot peuvent seuls apprécier cet esprit vif et brillant qui l'a rendu si remarquable dans ses études, et si agréable dans ses rapports sociaux. Il joignait à cet éclat de l'esprit une gaîté franche, qui en augmentait le charme. Cette gaîté pure, inaltérable, avait sa source dans une âme heureuse et calme que le cri de la conscience n'a jamais troublée, que la violence des passions n'agita jamais. Mais, de toutes ses qualités, celle qui dominait toutes les autres, c'était sa bonté, c'était un désir immense d'être utile, une crainte presque inquiète de nuire ou d'affliger.

Il possédait à un rare degré le don de ces saillies heureuses qui égaient et animent la conversation; mais personne n'a usé de ce don avec autant de réserve en ce qui peut intéresser l'amour-propre d'autrui; je ne crois pas que, dans toute sa vie, il soit sorti de sa bouche une parole qui ait pu blesser quelqu'un.

Le seul mérite qu'il ait paru ignorer, c'est le sien; car personne ne savait mieux apprécier celui des autres, et n'éprouvait un plaisir plus vrai à le reconnaître et à le proclamer.

C'est un témoignage que lui rendait naguères un homme bien justement célèbre, son condisciple et son ami, Dupuitren. Dupuitren et Cailliot étaient les deux prosecteurs que M. Boyer s'était choisis en 1795. Les

rapports qui s'établirent alors entr'eux furent cimentés par une estime et une affection réciproque. Le savoir et le talent prodigieux de Dupuitren sont trop connus pour que je doive en parler ici ; mais j'aime à y consigner un fait qui honore son cœur. Il sut apprécier Cailliot, et il lui resta sincèrement attaché toute sa vie. L'année dernière, lorsque je me rendais à Strasbourg, j'ai été à même de recueillir de sa bouche l'expression des sentiments qu'il avait toujours conservés pour son ancien condisciple ; je ne puis dire avec quelles vives instances il me chargea d'inviter Cailliot à revenir avec moi à Paris, pour y passer quelques jours, comme il le faisait de temps en temps. Il semble qu'il pressentait alors le peu de temps qu'il leur restait à l'un et à l'autre pour se revoir encore. Il m'entretint avec un plaisir et un abandon touchant des services que notre ami avait rendus à l'humanité dans la pratique de l'art, et à la science dans le cours d'un long enseignement. Tout le monde, me disait-il, reconnaît son mérite et personne ne l'envie, parce qu'il s'est montré toujours, envers tout le monde, plein d'égards, de bienveillance et de cordialité. Qu'il est heureux ! ajouta-t-il, avec un accent que je ne puis oublier.

En effet, Cailliot a eu le rare bonheur, non-seulement de se faire pardonner son mérite et sa supériorité, mais encore de les faire aimer de tous ceux qui l'ont connu.

Il lui est pourtant arrivé une fois de choquer l'amour-propre d'un homme qui pouvait s'en venger et qui eut

la faiblesse de le faire ; je veux vous raconter cet incident, parce qu'il lui occasionna à la fois un chagrin très-vif et un triomphe éclatant.

Après avoir commencé ses études à Baugé, petite ville d'Anjou, où il est né, Cailliot vint faire sa philosophie au petit séminaire d'Angers. Cette école jouissait alors d'une assez grande réputation, et, parmi les nombreux étudiants qui s'y réunissaient chaque année, il s'en trouvait peu qui se destinassent à l'état ecclésiastique, quoique son nom parût indiquer le contraire. Cailliot y trouva un professeur qui, depuis, est devenu très-célèbre, et dont je dois taire le nom, parce que le fait que je vais citer est à son désavantage. Quoique ce professeur de Cailliot, qui était doué d'une mémoire prodigieuse, jouît d'ailleurs d'un mérite reconnu, il trouva dans les mathématiques un écueil à sa capacité. Est-ce que la grande facilité de retenir l'expression des choses nuirait à la faculté d'en approfondir le sens? C'est du moins ce que semblerait indiquer l'exemple que nous citons. Le professeur de Cailliot retenait mot à mot un théorème dès qu'il l'avait lu, mais il ne lui arrivait pas toujours de le comprendre aussi bien; il existait, sous ce dernier rapport, entre le maître et l'élève une différence d'aptitude et de pénétration qui se manifesta un jour d'une manière éclatante, contre l'intention bien évidente de Cailliot. Le maître n'en fut pas moins profondément blessé, et, quelques jours après, sans motif et sous un prétexte frivole, il chassa Cailliot de sa classe. Cette expulsion de la classe en-

traînait celle de la maison, et cette dernière, qui n'avait lieu ordinairement que pour des cas graves, comportait quelque chose de honteux, et laissait une tache difficile à effacer. Cette punition, flétrissante et injuste, affecta profondément Cailliot ; il alla faire part de sa position à quelques-unes des personnes qui lui étaient attachées ; mais tout ce qu'il y avait d'éminent et d'éclairé à Angers était dans ce cas. L'éclat extraordinaire avec lequel Cailliot avait soutenu ses premières thèses de philosophie l'avait fait remarquer. Chacun avait cherché à le connaître, à établir avec lui des rapports particuliers, et il était ainsi parvenu à acquérir l'estime et l'affection de tout ce qu'il y avait de remarquable dans la ville. Aussi la nouvelle de ce qu'il venait d'éprouver s'y répandit-elle avec rapidité, et y fit-elle une sensation étonnante. Tout le monde voulut connaître le fond des choses; tout le monde fut indigné : de toute part on cria contre l'injustice ; on en demanda réparation. Le petit séminaire était dirigé par les Sulpiciens. Ses réglements portaient que tout élève qui en serait chassé n'y rentrerait jamais. Vous savez combien, dans les établissements religieux, les réglements sont inflexibles. Cet arrêt n'avait jamais été révoqué. Il le fut pour la première et pour la dernière fois : il le fut pour Cailliot.

Après avoir terminé sa philosophie, Cailliot réfléchit quelque temps sur le choix d'une profession, puis il se détermina en faveur de l'art de guérir. Il en étudia les premiers éléments à Angers. A l'époque de la création

de l'Ecole de Santé, il fut admis au concours pour faire partie de cette école la plus étonnante peut-être qui ait jamais existé par le nombre des hautes célébrités qui la composaient alors et qui en sont sorties depuis. C'est là qu'il eut pour maîtres les Désault, les Thouret, les Pinel, les Corvisart, les Halley, les Fourcroy, les Vauquelin, les Chaussier, les Sabatier, les Pelletan, les Boyer, les Dubois, et plusieurs autres également dignes d'être cités. C'est là qu'il reçut en outre les leçons et qu'il obtint, j'ose le dire, l'amitié d'un homme qu'on ne peut s'empêcher de nommer à part, de l'immortel Cuvier. C'est là qu'il eut pour condisciples Bichat et Dupuitren, et la plupart des hommes qui sont aujourd'hui placés au premier rang dans la pratique ou dans l'enseignement de l'art de guérir.

Cailliot resta plusieurs années prosecteur de M. Boyer; il prolongea le temps de son instruction bien au-delà du terme ordinaire avant de subir ses actes probatoirs, aussi fut-il nommé, presqu'immédiatement après, professeur à la Faculté de Strasbourg, qui venait d'être créée. Il y fut promu à la chaire de pathologie externe. Il n'a pas cessé d'en remplir les fonctions jusqu'à sa dernière maladie, quoique depuis 20 ans il fût en même temps chargé de la direction de la Faculté. C'est là qu'a commencé sa carrière publique; c'est là qu'elle s'est terminée. Je n'en connais point assez les détails pour vous en entretenir, car Cailliot ne me parlait jamais de lui. Mais un de ses honorables collègues s'occupe en ce moment à nous en retracer l'histoire;

cet intéressant travail sera bientôt placé sous vos yeux.

Le premier titre académique de Cailliot fut celui qu'il sollicita et obtint de notre Société dans laquelle il fut admis avec Richerand et plusieurs autres hommes célèbres en 1797.

En 1802, il fit un premier voyage à Nantes. Il y fut connu et apprécié par tous les hommes distingués qui s'y trouvaient alors, et notamment par Messieurs Huet, Richard jeune et Peccot qui, tous les trois, furent au nombre de nos fondateurs, et dont nous avons eu à déplorer successivement la perte prématurée; car, Messieurs, les choses que je vous rappelle datent de plus de trente années, et déjà, depuis long-temps, ces choses sont passées, les hommes qu'elles concernent ont presque tous disparu, et je ne puis vous parler de ces derniers qu'en évoquant des ombres, qu'en vous promenant sur des tombeaux.

C'est une bien pénible condition qui nous est imposée. Nous n'obtenons de prolonger notre existence que pour sentir s'aggraver chaque jour le poids de nos pertes et de nos douloureux souvenirs. Un de nos collègues nous le disait, il y a quelque temps, avec l'inimitable accent de sa noble et touchante sensibilité. Un collègue jeune encore, et que naguère aussi nous avons déposé dans la tombe, dont vous avez souvent admiré le talent, dont vous n'oublierez jamais l'âme aimante, religieuse et pure, Edouard Richer, à mesure que nous avançons dans la vie, disait-il, quelques-uns de ceux qui nous la

rendaient chère nous quittent et s'en vont habiter un monde meilleur. Quand leur départ successif nous laisse seuls ou presque seuls dans ce triste sentier, comment ne désirerions-nous pas ardemment de le quitter à notre tour pour aller nous réunir à eux ?

Cailliot est revenu à Nantes en 1833 ; il y a passé quelques jours qui s'y sont bien rapidement écoulés. Cependant plusieurs de vous avez été à même de le voir et de le connaître. Je compte plus sur les impressions qu'il a laissées dans vos cœurs que sur ma faible voix pour faire subsister sa mémoire quelque temps parmi nous.

Il est mort à Strasbourg, le 17 octobre, à 2 heures du matin, d'un abcès dans le rein droit ; il a souffert, horriblement souffert, m'écrit son fils ; mais sa sérénité ne s'est pas altérée un instant. Sa mort laisse dans la société un vide difficile à remplir ; et, dans le cœur de ses amis, elle en laisse un que rien ne peut combler.

FOURÉ, D.-M.

NOTE

SUR LES MOYENS DE TIRER PARTI DES FOURRAGES SUBMERGÉS.

Vivement affecté des pertes causées aux agriculteurs par suite de l'inondation qui a couvert les belles prairies du haut de la Loire et même une partie de celles au-dessous de notre ville, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de chercher s'il n'y avait pas moyen d'atténuer le dommage. On ne peut se dissimuler que la presque totalité des foins submergés pendant vingt ou vingt-cinq jours ne soient dans un état de détérioration tel qu'il y aurait un grand inconvénient à le donner aux animaux, même en petite quantité. Le cultivateur qui, par cupidité, emploierait un pareil fourrage, *tel quel*, verrait bientôt la maladie entrer dans ses écuries, et peu après ses bestiaux frappés de mort. Telle est notre conviction.

Nous laissons aux hommes spéciaux le soin de dire que, lors même que les bestiaux ne seraient pas atteints d'une espèce d'épizootie, il y aurait danger à se

nourri de leur chair, à prendre leur lait ou leur beurre; car du choix des aliments dépend essentiellement la santé. Imbu de cette idée, nous avons toujours rejeté, sans hésiter, toute substance qui nous a paru de mauvaise qualité.

Il arrive souvent que, par ignorance, on met de côté des objets qui pourraient encore être utiles, si l'on savait prendre quelques soins pour les améliorer. En effet, préoccupé de cette immense quantité de foin fermenté qui devait être perdue (car nous maintenons qu'il eût été dangereux de l'employer même en fourrage de pieds comme litière, dans la crainte que les animaux gourmands, qui sont ceux que l'on doit le plus surveiller, n'en eussent mangé), nous avons voulu soumettre du foin à diverses opérations de bonification. Celle qui a complétement réussi et qui est d'un facile travail consiste d'abord à bien battre le fourrage infecté; ensuite à le laver dans une eau légèrement chlorurée, à l'étendre et à le faire sécher.

Deux vaisseaux, ou vases de quelque nature que ce soit, sont nécessaires pour opérer le lessivage : dans un de ces vases de la contenance de 250 litres que l'on remplira d'eau commune, on mettra environ trois onces de chlorure de chaux, on agitera ensuite pour bien faire le mélange. On laissera déposer environ six heures, on passera ensuite le liquide éclairci dans l'autre vase, et l'on s'en servira pour laver le foin, l'étendre immédiatement et le bien sécher.

La quantité d'eau indiquée suffit pour lessiver 200 à 250 kilogr. de foin.

La plus grande propreté doit être observée dans le nettoiement des deux baquets pour recommencer l'opération.

Nous bornons là les détails de cette communication, ne croyant pas nécessaire de lui donner plus d'extension. Nous désirons qu'elle soit agréable et utile aux autres cultivateurs, comme elle nous a été profitable à nous-mêmes.

Nantes, le 28 juin 1835.

EDÉLIN DE LA PRAUDIÈRE.

DE CONRADIANUS

ET DE L'OUVRAGE QU'ON LUI ATTRIBUE

SOUS LE TITRE

DE

DESCRIPTIO UTRIUSQUE BRITANNIÆ.

QUESTION BIBLIOGRAPHIQUE.

Dans la vie des Saints de Bretagne par Albert le Grand, au commencement du catalogue chronologique et historique des évêques de Tréguier, on lit le passage suivant : « Drennalus qu'on tient pour avoir esté » disciple du noble décurion Joseph d'Arimathie, ayant » traversé la Grand'Bretagne, passa ès Gaules et aborda » au Hâvre Saliocan (c'est le port de Morlaix, nommé » Hanterallen), et vint en la ville qui lors s'appelait » Julia, au dire de *Conradus Salsburiensis, in Des-* » *criptione utriusque Britanniæ, libro* 9. *cap.* 56, *où*

» *il dit :* Morlaeum oppidum istius, quæ Armorica di-
» citur, Britanniæ, quondam Julia appellatum, ad ra-
» dices castri Cæsaris in crepidine montis situm, ad
» imam vallem vergens, quod duo hinc indè fluvioli
» alunt, in alveum aquæ marinæ ad septentrionem re-
» cepti. Huic Drennale, majori Britanniâ veniens, Christi
» fidem prædicavit, postea Lexobiæ præsul effectus.
» Ce Conradus estoit aumonier du roy d'Angleterre
» Henry, père du duc Geffroy, mary de la duchesse
» Constance, par commandement duquel il composa ce
» livre, l'an 1167. »

Moreau de Mautour, l'un des antiquaires les plus instruits de la fin du XVII.ᵉ siècle, fit insérer dans les mémoires de Trévoux, janvier 1707, une dissertation très-remarquable sur le Volianus de la fameuse inscription trouvée à Nantes, en 1580; et, dans cette dissertation, on trouve ce qui suit : « Pour confirmer que les
» anciens habitants de Nantes ont pu adorer Noé sous
» le titre de Volianus, on rapportera ce qu'en a avancé
» *Conradianus, évêque de Salisbery, liv. 4 de sa des-*
» *cription de l'une et l'autre Bretagne, imprimé à*
» *Londres : Nannetis verò ad Ligerim Noe, sub voliani*
» *nomine, in famosissimo apud Gallos templo, advectus*
» *et adhibitus fertur.* »

Ce passage, avec d'autres extraits de la même dissertation, est reproduit dans le chap. 4 du liv. 4 du *Traité de la Religion des Gaulois*, par Dom Jacques Martin, tom. 2, pag. 8. — Paris, 1727.

Dom Morice, tom. 1 de son Histoire de Bretagne,

p. 860, note 4, rappelle l'opinion de Moreau de Mautour, et dit qu'elle était appuyée sur ce qui est rapporté par *Conradinus, évêque de Salisbery, liv. 4 de sa Description de l'une et l'autre Bretagne:* Nannetis verò ad Ligerim, etc.

Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, tome 3, page 6, 1779, dit que « ce Dieu Volianus est Mercure, Dieu » du commerce. Tout concourt, ajoute-t-il, à confirmer » ce sentiment, plutôt que celui de l'*évêque de Salisbury* » *qui prétend que Volianus était Noé.* »

M. Richard jeune, mort depuis quelques années, docteur-médecin à Nantes et ancien député de la Loire-Inférieure, dans une dissertation sur Volianus, lue à la séance publique de l'Institut départemental à Nantes, en 1802, et insérée par extraits dans le compte-rendu de cette séance, pag. 29 et suivantes, parle aussi du passage déjà cité, et nomme son auteur *Conradin de Salisbury.*

M. Huet de Coëtlisan, dans ses Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure, an XI (1803), traite aussi de l'inscription de Nantes, et rappelle le passage de l'auteur anglais qu'il nomme *Conrad ou Coradian, évêque de Salisbury.* Il en cite, en note, quelques mots, et il les fait suivre de cette indication, qui fait voir qu'il n'est pas remonté bien haut dans ses recherches: *Conradianus apud D. Martin.*

M. Fournier, inspecteur-voyer de la ville de Nantes, et qui, dépourvu de la connaissance des langues an-

ciennes, première base de l'érudition, n'en était pas moins devenu un antiquaire extrêmement distingué, en recueillant à Nantes, avec un zèle dont on ne lui sait peut-être pas assez gré, une grande quantité d'objets, d'inscriptions, de renseignements archéologiques, relatifs à cette localité, M. Fournier, dis-je, s'est aussi occupé de Volianus, et il a cité, comme les autres le passage de Conradianus. (V. à la Bibl. pub. de Nantes les manuscrits de M. Fournier.)

Enfin M. Athenas, dans sa description de la Cathédrale de Nantes, lue à la Société Académique en 1820, a pareillement cité Conradianus, évêque de Salisbury, au XII.e siècle; il répète cette citation dans une lettre qu'il adressait le 13 janvier 1821, à la commission des antiquités françaises, formée au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; et, dans cette même lettre, désirant s'assurer de l'authenticité du passage allégué, il ajoute: « J'ai cité Conradianus d'après un passage » rapporté par d'autres historiens. Son ouvrage est in- » titulé : *Descriptio utriusque Britanniæ.* Il a été im- » primé à Londres. Je l'ai cherché en vain à la biblio- » thèque du roi. Je mettrais beaucoup de prix à pou- » voir le consulter. Un officier de la marine anglaise » qui était prisonnier à Vannes pendant la dernière » guerre, parlait de tous les monuments antiques des » environs, et en donnait des détails beaucoup mieux » que les habitants du pays. On lui en témoigna de la » surprise : d'après les renseignements qu'il donna » sur un ouvrage qu'il avait lu en Angleterre,

» on eut lieu de croire que c'était celui de Conra-
» dianus. »

L'importance que M. Athénas mettait à pouvoir consulter l'ouvrage de l'évêque de Salisbury, ne surprendra pas, si l'on veut remarquer que le passage en question est d'autant plus curieux, que cet ouvrage étant fort antérieur à 1580, année de la découverte de l'inscription où le nom de Volianus a paru pour la première fois, il en résulterait que cette divinité topique aurait été connue bien auparavant. On ne trouve toutefois, dans aucun des mémoires de notre savant collègue le moindre doute sur l'authenticité de l'écrit de Conradianus ni sur son existence au XII.ᵉ siècle.

En effet, un auteur dont Albert-le-Grand cite textuellement un assez long fragment, tiré *du livre* 9.ᵉ, *chapitre* 56, dont Moreau de Mautour donne aussi, par texte, un second passage, extrait *du livre* 4.ᵉ; cet auteur peut-il être considéré comme supposé comme un être imaginaire? Je veux bien qu'on n'ait pas toute confiance pour ce bon Albert-le-Grand qui, dans la Vie des Saints de Bretagne, nous a donné le plus pieusement du monde, une foule de miracles, tous plus absurdes les uns que les autres, qu'il avait scrupuleusement recueillis dans nos vieilles légendes bretonnes, et dont la piété éclairée de don Lobineau a fait bonne justice; je veux bien qu'on passe condamnation, tout en faisant remarquer que c'est pourtant dans son livre qu'on trouve les premières observations d'antiquités locales qui aient été faites sur la Bretagne, et qu'il est allé

chercher dans les couvents et les sacristies, une foule de manuscrits dont nous n'avons plus qu'une faible partie.

Mais que dirons-nous de Moreau de Mautour dont la citation est des plus précises et faite comme ayant été tirée par lui-même de l'auteur original qu'il dit avoir été imprimé à Londres. Je ne sache pas qu'on puisse lui imputer d'avoir fabriqué un texte. Tous ses ouvrages, et ils sont assez nombreux, annoncent un homme aussi savant que consciencieux; et, d'ailleurs à l'époque où il a écrit, on n'a point d'exemple de pareille falsification. Où donc a-t-il trouvé Conradianus? Où a-t-il vu qu'il avait été imprimé à Londres? Avait-il en main l'exemplaire? Avait-il trouvé à Paris un manuscrit?

D'un autre côté, pour en revenir à notre hagiographe breton, où a-t-il pris que Conradus était aumônier de Henri II, roi d'Angleterre, et que ce fut par le commandement de ce prince qu'il composa sa description de l'une et l'autre Bretagne, en 1167? Ne serait-ce pas dans l'ouvrage même, car on sait que tous les écrivains du XII.e siècle faisaient la dédicace de leurs œuvres à quelque prince dont ils suivaient la cour, et marquaient souvent l'année de la composition.

On va voir que la solution de toutes ces questions est devenue assez difficile; mais il faut convenir que nos dissertateurs bretons, venus après Moreau de Mautour, ont bien pu croire authentique le texte qu'il avait produit comme étant de Conradianus, et en faire usage en traitant du Volianus de l'inscription nantaise.

J'avoue moi-même que, pendant long-temps, aucun doute à cet égard ne s'était élevé dans mon esprit. Mais, lorsque, livré à l'étude des antiquités de mon pays, j'ai voulu comme mon respectable maître M. Athénas, lire et apprécier cette description des deux Bretagnes, sorte de statistique du moyen-âge, où beaucoup de renseignements qui nous manquent pouvaient être consignés, j'ai aussi moi cherché en vain.

Le nom de Conradianus, Conradinus, Conrad, Conradus, Coradianus, Coradinus, Corradus, ne s'est trouvé dans aucune biographie comme celui d'un écrivain du XII.e siècle. Il en est de même de celui de Salisbery, Salisbury, Salsbery, Salsbury.

J'ai consulté à la bibliothèque du roi le vénérable M. Van-Praët, et, malgré l'extrême obligeance qu'il a mise à m'aider dans cette recherche, en vérifiant lui-même tous les catalogues où le nom de Conradianus pouvait se trouver, mes efforts ont été sans succès.

Enfin, ayant appris que M. Francisque-Michel avec lequel j'avais eu à Paris de trop courtes relations, était chargé d'une mission pour l'Angleterre, à l'effet de visiter les archives et les bibliothèques de ce pays, et d'y prendre note ou copie de tout ce qui peut intéresser l'ancienne histoire et l'ancienne littérature française, je crus l'occasion favorable pour éclaircir le problême bibliographique sur l'existence actuelle de l'ouvrage de Conradianus. J'écrivis à M. Francisque-Michel et lui exposai l'état de la question que je croyais rentrer dans le genre de ses travaux d'outre-mer. Ma demande

ne fut point mise en oubli, et voici ce que M. Michel m'écrivait de Cambridge, au mois de janvier 1834.
« .... Quant à Conrad ou Conradianus, 1.° il n'est pas
» cité dans Cambden (1); 2.° il n'existe pas d'auteur
» de ce nom, et l'ouvrage qui lui est attribué ne se
» trouve dans aucune bibliothèque. J'ai fait à cet égard
» des recherches à Oxford, à Cambridge, à Durham, à
» Londres, et même à Salisbury dont l'église n'a jamais
» eu d'évêque de ce nom. (2) J'ai cherché aussi dans
» les catalogues du musée britannique, dans la biblio-
» graphie anglaise de Wats et dans le catalogue de la
» bibliothèque Bodleienne à Oxford. J'en ai parlé à
» MM. Douce, Dibdin et autres savants de cet ordre, et
» je ne suis arrivé à aucun résultat, sinon que cet ou-
» vrage, s'il a jamais existé, n'existe plus; qu'il n'a
» jamais été imprimé à Londres ou ailleurs, et que la
» citation de Moreau de Mautour a été répétée aveu-
» glement par tous ceux que vous me nommez dans
» votre lettre, et qui ne se sont pas occupés à vérifier
» le dire de leurs devanciers. »

Depuis la date de sa lettre, M. Francisque Michel a été à même de continuer ses recherches jusqu'au mois d'août dernier qu'il est resté en Angleterre; mais le rapport qu'il vient d'adresser au Ministre de l'Instruction

---

(1) M. de Kerdanet, auteur des notices sur les écrivains de Bretagne, ancien bibliothécaire à Rennes, à qui je m'étais aussi adressé, m'avait répondu que Conradianus était cité dans Cambden.

(2) Voy. Un catalogue dans Dugdale, *Monasticon anglicanum* vol. vj, part. 3, Londres 1830, pag. 1292.

publique, inséré au *Moniteur* du 20 septembre, nous apprend que l'ouvrage de Conradianus n'est pas le seul que ce jeune et savant investigateur n'a pu retrouver. « Je vous ai pareillement donné avis, dit-il au Ministre, » des recherches infructueuses que j'ai faites pour re- » trouver soit la *Descriptio utriusque Britanniæ* de » Conrad, Conradinus ou Conradianus de Salisbury, » qui vivait au XII.e siècle, soit la rélation du pèleri- » nage de Richard I.er, etc. » M. Francisque Michel cite en note l'indication que je lui avais donnée des auteurs qui avaient fait usage du passage de Conradianus. On voit que j'ai provoqué, autant qu'il a été en moi, la solution d'une question bibliographique qui a un rapport direct avec le monument de notre ville dont se sont le plus occupés les savants nationaux et étrangers, et qui appelle peut-être encore des dissertations nouvelles, je veux dire l'inscription de Volianus. Mais l'ouvrage recherché n'aurait pas été, comme je l'ai déjà dit, sans intérêt pour toute la Bretagne, surtout à une époque où l'élan des recherches historiques est donné partout; où l'on ne se contente plus de répéter niaisement ce que d'autres ont dit ou répété eux-mêmes; où l'on vérifie chaque fait, en remontant aux sources et en prenant la peine de collationner les textes, souvent mal interprétés, tronqués, arrangés à l'avenant du système de chaque écrivain. Notre province, déjà si riche du travail des Bénédictins, attend un supplément à leurs collections, supplément dont il est facile de rassembler les matériaux dans les restes de nos chartriers et dans les autres dé-

pôts littéraires. Qui sait si ces nouvelles recherches ne nous feront pas retrouver l'ouvrage de Conradianus? Les prophéties de Guinclan, écrites en vers bretons, au V.e siècle, que Grégoire de Rostrenen avait vues en manuscrit à l'Abbaye de Landevenec, en 1701, et qu'on croyait perdues, ne viennent-elles pas d'être découvertes, dans une Eglise de nos montagnes noires, par un jeune breton, élève de l'école des Chartes, M. Hersart de la Ville-Marqué? N'en peut-il pas être ainsi des *Prophéties et de la Vie de Merlin*, du *Bruty-Breuhined*, ouvrages bas-bretons, traduits par Geoffroy de Monmouth; de la *Généalogie des Princes de Domnonée*, par Ingomar; de l'*Histoire de la Translation du chef de Saint-Mathieu l'Évangéliste, d'Ethiopie en Bretagne et de Bretagne en Italie*, par Paulinus, évêque de Léon, au X.e siècle; de la *Briefve chronicque des Roys bretons armoricains*, et de bien d'autres anciens documents de notre histoire provinciale. Tous ceux-là existaient dans un temps qui n'est pas encore très-reculé. Notre vieil historien Lebault avait sous les yeux Ingomar et la Briefve chronicque; le savant Usserius (Jacq. Usher, archevêque d'Armagh) dit positivement que l'original breton du *Bruty* était de son temps à la bibliothèque cottonienne (*Antiq. Brit. Eccl. p.* 31); Henschenius assure que l'ouvrage de Paulinus existait à l'Abbaye de Vaucelle, près de Cambray; et M. de Kerdanet ajoute à ce renseignement, qu'on en conservait un autre manuscrit, en 1742, dans la bibliothèque des prêtres de l'Oratoire de Saint-Philippe de Neri, à Rome. Tout cela donne de l'espoir. Il ne s'agit que de mettre la main à l'œuvre.

BIZEUL.

NOTICE

SUR DES MÉDAILLES GALLO-ROMAINES,

DÉCOUVERTES PRÈS D'AMANLIS

(ILLE-ET-VILAINE),

ADRESSÉE A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES.

Messieurs,

Chaque jour le sol de notre pays, travaillé par les mains de la civilisation moderne, laisse à découvert quelques débris de la civilisation antique. Les siècles écoulés renaissent ainsi par fragments avec la preuve de leurs progrès providentiels; chacun d'eux a planté son jallon dans la route des temps; il revient nous l'indiquer presque du doigt, et demander à l'historien son rang et sa part vraie de blâme ou d'éloge, en exhumant ici un monument, là une ville entière, ailleurs des armes antiques, des ornements, une voie romaine, et partout des médailles sans nombre. L'antiquaire ne doit négliger aucun de ces témoignages, quelque faibles qu'ils

soient. Le passé est toujours utile au présent pour qui sait y lire et surtout y faire lire les autres ; car nous ne sommes plus au temps où, reléguée loin des yeux du vulgaire, la science isolée s'inclinait aux bonnes heures sur un vaste et seigneurial in-folio, dédaignant de se commettre au-dehors. Ce n'était guère sa faute, il est vrai. Le temps, son geolier, a ouvert sa prison, et voilà qu'elle s'épand de tous côtés, sous toutes les formes, courant à tout prix de la ville au village, du château à la chaumière.

La numismatique, cette sœur de l'histoire qui lui doit tant de pages nouvelles, cette science qui touche à toutes les autres, et que la critique littéraire a si heureusement associée à l'interprétation des anciens écrivains, la numismatique ne doit laisser échapper à ses investigations aucune de ces découvertes, dues trop souvent au hasard, qui mettent à nu sur le sol cette foule de médailles, véritables monuments archéologiques, lettres retrouvées de l'alphabet ancien. Que la bêche de l'ouvrier exhume ces richesses en se disant :

> Mais le moindre grain de mil
> Serait bien mieux mon affaire,

Ou que ce soient les mains de l'archéologue qui aillent les chercher dans la terre où elles dorment oubliées depuis tant de siècles, partout l'étude consciencieuse doit les recueillir avec soin, examiner, l'histoire à la main, les lieux où elles étaient déposées, consulter la tradition avec réserve, et les classer sans raideur de système d'après les règles d'une saine critique.

Telles sont, Messieurs, les réflexions qui m'ont été suggérées par la découverte dont j'ai à vous entretenir; réflexions que j'ai cru devoir placer en tête de cette notice, sinon tout à fait comme justification, au moins comme exposé de mes idées sur un sujet où l'on doit se défier de ses forces. Je vous soumets donc mon opinion, avec quelque lenteur scrupuleuse qu'elle se soit formée, plutôt comme de simples conjectures entourées de vraisemblances, que comme le résultat d'une conviction opiniâtre, inébranlable. Ce sont des faits où vous lirez, Messieurs, avec plus d'exactitude que moi, et cette dernière considération a suffi pour donner à mes yeux un but d'utilité à mon rapport.

Dans le cours du printemps dernier, des ouvriers, en travaillant à un chemin vicinal dans la commune d'Amanlis (Ille-et-Vilaine), mirent à découvert, à une légère profondeur de quelques pieds, une grande quantité de médailles non renfermées, mais amassées dans un certain ordre, comme si le vase qui les contenait primitivement eût été absorbé. Du reste, nulle trace n'existait de ce vase ou de la boîte qui les avait contenues. Cependant la forme qu'affectait l'amas ne permet aucun doute à cet égard. On a évalué à un décalitre environ la quantité de ces médailles. Les unes semblaient d'or, les autres d'argent. Aucune des premières n'est tombée dans mes mains; celles que je possède ne sont, je pense, qu'un alliage de fer, d'étain ou de plomb, avec quelques parties d'argent peut-être.

Mais ce n'est pas sous le point de vue métallique

surtout que nous devons les considérer. Quelles figures présentent la face et le revers? Y a-t-il une légende, une inscription, un exergue? Le champ offre-t-il dans ses vides des signes particuliers? Quelle épaisseur a la tranche? Les flans sont-ils réguliers? Voilà les questions que l'historien et l'antiquaire s'empresseront de m'adresser.

Je me hâterai de répondre : Ces médailles de petit module (6 lignes de diamètre), ont les flans irréguliers, double caractère gaulois, et la tranche de l'épaisseur d'un sol. — La face porte une figure de profil à droite, ornée de cheveux bouclés; et le champ offre de ce côté des espèces de chaînettes contournées en *ss* et encadrant la figure. Le revers présente un cheval au galop, dont une main isolée tient les rênes, et qui semble franchir un obstacle, espèce de roue à quatre rayons, placée entre ses jambes. Chez quelques-unes, un peu plus frustes, la nature de l'obstacle franchi semble varier, et le cheval paraît porter un cavalier grossièrement empreint. Point de légende, d'inscription ni d'exergue! Seulement épars dans le champ quelques signes frustes, auxquels il serait difficile d'assigner aucune forme connue, encore moins celle des lettres d'aucun alphabet ancien ou moderne.

Quelles conjectures donc former sur l'origine de ces médailles? A quelle nation, à quelle époque les attribuer? Quelle circonstance les apporta dans un coin des anciennes Marches de Bretagne? J'ai cherché, Messieurs, à résoudre chacune de ces questions, et je n'ai mal-

heureusement rencontré que des probabilités plus ou moins éloignées, que je vous offre en attendant qu'un œil plus exercé assigne à ces médailles leur véritable place et nous y fasse lire peut-être une nouvelle page de notre histoire.

Le savant Champollion-Figeac décrit ainsi les médailles *gauloises autonomes* :

« Elles se distinguent par l'imperfection de l'art à
» peine sorti de son enfance. C'est une tête dont les traits
» grossiers manquent de toute proportion, et au revers
» un cheval libre au galop ou autres quadrupèdes éga-
» lement mal dessinés ; une étoile, ou quelques lettres
» sont dans le champ. »

Tous les traits de cette description ne conviennent pas sans doute aux médailles dont je vous entretiens. La tête empreinte sur la face est d'un dessin assez correct ; celui du cheval est grossier ; nous n'avons ni lettres ni étoiles ; mais ailleurs, M. Champollion ajoute :

« Les progrès de l'art monétaire dans la Gaule au-
» tonome, furent hâtés par l'introduction des monnaies
» grecques ; quelques pièces gauloises, sont d'un travail
» soigné. »

N'est-il pas permis de penser, surtout si l'on fait attention à leur forme un peu concave du côté du revers, que ces médailles appartiennent à l'époque du bas-empire et sont de l'espèce des *Nummi Scyphati ?* Les villes autonomes de la Gaule, grâce aux progrès des arts introduits par les Romains, et au reste d'indépendance qu'on leur laissait, n'auront-elles pu frapper ces

médailles à l'imitation de celles du bas empire d'Orient? Mais pourquoi nulle inscription? Elles ne sont donc point du nombre de celles que Champollion désigne sous le nom de *Gauloises autonomes*; mais pourquoi ne seraient-elles pas au rang de celles qu'il nomme *Gallo-Romaines*, souvent sans légendes, soit parce que l'ignorance de la langue gauloise, dit Champollion, ne permet pas de donner une interprétation certaine de quelques signes empreints dans le champ, soit parce que les villes qui avaient un type fixe et certain dont les autres ne se servaient point, s'abstenaient de toute inscription; mais ce type est souvent fruste ou inconnu, pour la Gaule du moins. C'est donc vraisemblablement à la Gaule et à l'époque du bas empire qu'il faut attribuer les médailles trouvées près d'Amanlis.

A quelle circonstance probable rapporter leur dépôt en ce lieu? L'histoire fournit-elle sur cette localité quelques données d'une antique illustration perdue? L'histoire se tait. Nos bibliothèques jusqu'à ce jour, du moins pour moi, n'ont encore révélé rien d'important sur ce point de notre sol breton.

Cependant les anciennes cartes de l'Armorique nous apprennent, si nous en croyons les érudits qui les ont dressées, qu'une voie romaine allant de *Condate* à *Juliomagus Andegavorum*, de Rennes à Angers, passait non loin de la Seiche, sur laquelle est situé Amanlis. Le voisinage de cette route stratégique, (et les voies de communication étaient rares alors), a donc pu attirer dans ce lieu par les charmes d'une situation pittoresque quel-

ques célébrités de l'époque, oubliées aujourd'hui, parce qu'aucun événement fameux, aucune bataille désastreuse, bouleversant leur retraite ne nous a transmis leurs noms, morts dans une heureuse obscurité. Peut-être qu'au bord de cette paisible rivière, dans l'une des mille ondulations du sol de ces riantes campagnes, habita au temps de l'invasion romaine, une de ces puissantes familles gauloises auxquelles la politique de Rome laissait quelques-unes de ces libertés qui font partie des mœurs d'une nation et sont si difficiles à déraciner, même chez un peuple subjugué? Peut-être, par une habitude commune à tous les siècles, ces médailles, que le nôtre a retrouvées, furent confiées à la terre par les habitants de ces lieux, effrayés de quelque commotion politique? Peut-être, enfin, la figure empreinte sur ces médailles est celle de quelque chef gaulois inconnu, membre de cette famille? Ainsi, M. Champollion a retrouvé la médaille frappée en l'honneur de *Durat*, commandant gaulois des Pictones pour Jules-César. Les noms des chefs nombreux, nous dit-il, nommés dans ces médailles, sont pour la plupart inconnus.

Mais ce ne sont pas des peut-être qu'il faut se borner à présenter dans cette grave étude de la science des Echel et des Champollion. Je m'arrête, Messieurs, et je terminerai par quelques mots sur deux autres découvertes de médailles, moins curieuses et d'une date moins ancienne, que le hasard a fait faire dans deux communes voisines de celle d'Amanlis.

Les premières, trouvées sous la bèche d'un labou-

reur, au pied d'un talus ombragé de chênes séculaires, près du vieux manoir de la Tullaye, dans la commune de Janzé, étaient renfermées dans une petite boîte de cuivre et sont du même métal. La face ou du moins l'un des côtés, car ici il n'y a point de figures, présente un globe surmonté d'une croix et entouré d'un cadre formé de trois lignes courbes, réunies à leurs extrémités par trois petits angles saillants. La légende, enfermée entre deux cordons réguliers, porte ces mots en caractères latins modernes, fort lisibles *Gotes. segen. macht. reich.* Le revers offre un assemblage circulaire de trois couronnes autour d'une petite étoile et séparées par trois fleurs de lys. — La légende de ce côté offre les mots en abréviation: *Hans. lavfer. in. MVR. m. be.* Du reste, le flan est irrégulier, et la tranche a l'épaisseur d'un liard. Les empreintes assez bien dessinées, attestent qu'elles sont d'une date moderne.

Le globe et sa croix, les trois couronnes et la signification allemande probablement des mots de la légende, semblent révéler assez clairement l'origine de ces pièces, malgré la forme latine ou française des lettres.—Point de chiffres qui indique une date. — Quelle circonstance a transporté en Bretagne ces médailles qui pourraient appartenir au siècle de Charles-Quint et à la hanse teutonique ? La plus légère est la plus vraie peut-être. Le retour dans ses foyers d'un de ces nobles seigneurs, appelés par François 1.er dans ses armées ou à sa cour ; les luttes continuelles de l'Allemagne et de la France sous ce règne, ont dû, indépendamment du

commerce des Hanses, faire souvent échanger les monnaies des deux pays.

Les autres pièces dont j'ai à vous parler, Messieurs, ont été découvertes par le soc de la charrue, dans la commune d'Essé, et sont évidemment l'une, un *franc* d'or *à pied*, brisé par la moitié et frappé sous le règne d'un de nos rois de France du nom de Charles, comme l'atteste la légende à-demi-effacée; l'autre, un écu d'or *à la couronne*, de la même époque, à en juger par le nom de Carolus, seul lisible. Les revers de ces pièces offrent deux croix dont les branches sont séparées sur l'une par des fleurs de lys, sur l'autre par de petites couronnes. Sur la face de la première est représentée la figure d'un guerrier à pied; et, sur la seconde, un écusson semé de trois fleurs de lys et surmonté d'une grande couronne accompagnée de deux petites.

Ces dernières pièces étant devenues communes aujourd'hui, une plus longue description me semble inutile.

Permettez-moi, Messieurs, de terminer par une proposition toute dans l'intérêt historique de notre pays.

Ne serait-il pas utile de réunir, dans un *médailler départemental*, une au moins de chaque espèce de ces nombreuses médailles que chaque jour le hasard ou de savantes investigations font surgir à la surface du sol de notre contrée? On y joindrait un catalogue qui contiendrait l'indication précise de la localité et de l'époque où elles auraient été trouvées. Ne serait-ce pas l'histoire ancienne du pays, le complément de vos archi-

ves et de votre musée commercial, maritime et industriel? Plusieurs départements nous ont montré l'exemple à cet égard. Je propose donc à la Société Académique de Nantes d'établir un *médailler départemental*, et d'appeler tous ceux qui, dans notre Bretagne, possèdent quelques richesses numismatiques, communes ou non, à en déposer gratuitement un exemplaire. Les collections publiques ont toujours été plus complètes et plus utiles que les collections particulières. Personne, Messieurs, je crois, ne se refusera à ce vœu d'utilité générale.

E. DUCREST DE VILLENEUVE,

Membre-Correspondant.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 3 mars 1836.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR FOURÉ.

M. Billault donne sa démission de membre du Jury pour les courses de chevaux et est remplacé par M. Mellinet (1).

(1) Par suite de cette mutation, et l'omission du nom de M. Bergeron sur la liste publiée à la page 116 de la dernière livraison des *Annales*, cette commission, qui s'est constituée le 5 mars, se trouve composée comme suit : — M. Ferdinand Favre, maire de Nantes, *président*; M. Vigneron de la Jousselandière, *secrétaire-rapporteur*; MM. Robineau de Bougon, Chaillou, Roblin de la Prandière, Lafont fils, Paquer, Bergeron et Mellinet.

M. Lanjuinais, cessant d'habiter le département de la Loire-Inférieure, demande à échanger son titre de membre-résidant contre celui de correspondant.

M. Thibeaud lit un Rapport sur les titres de M. Théophile Le Cadre, littérateur à Nantes, admis par le Comité central à être présenté à la Société Royale Académique comme membre-résidant.

Après cette lecture, l'assemblée vote par scrutin secret, dont le résultat est l'admission de M. Théophile Le Cadre.

MM. Mareschal, Boucher-de-la-Villejossy et Guillet lisent chacun un Rapport sur les titres de MM. Gama, docteur en médecine, chirurgien sous-aide major à l'hôpital militaire d'Instruction du Val-de-Grâce, à Paris; Perrin, docteur en médecine à Nantes, et l'abbé de Garaby, régent de rhétorique et aumônier au collége de Saint-Brieuc, admis par le comité central à être présentés comme membres-correspondants.

En vertu d'un scrutin secret favorable, ces trois candidats sont admis en titre de membre-correspondant.

M. le docteur Priou lit une notice nécrologique sur M. Charles Haëntjens, membre-résidant.

M. Hectot fait part d'un nouveau procédé, de son invention, pour pratiquer les greffes en fente et en écusson.

M. de la Pylaie, membre-correspondant, présent à la séance, donne verbalement des détails fort intéressants sur deux chapelles de construction romaine, situées l'une à Vitré, et l'autre à Langon.

Séance du 7 avril 1836.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR FOURÉ.

M. le Préfet informe la Société que le Conseil-Général a, dans sa dernière session, continué l'allocation de 2,000 fr., pour encouragement à l'agriculture, dont 1000 fr. pour l'arrondissement de Nantes, et 1000 fr. pour les quatre autres arrondissements. Cette allocation a été approuvée par M. le ministre du commerce.

Le même magistrat transmet avec une lettre de M. le Secrétaire perpétuel de la Société Royale et Centrale d'Agriculture, plusieurs exemplaires de l'instruction et du programme que cette Société vient de publier, dans l'intention de propager les procédés les plus économiques à employer pour fabriquer le sucre de betteraves et de pouvoir faire adopter cette fructueuse et salutaire industrie dans les plus petites exploitations rurales. Cette *Instruction* a pour objet non-seulement de mettre à la portée des familles les moins fortunées une substance comestible, salubre et agréable, mais encore de leur fournir, dans les moments où les occupations rurales sont moins urgentes, un travail lucratif et d'une exécution peu difficile.

Le Ministre de l'instruction publique accuse réception de la lettre que lui avait écrite le Président de la Société, en lui adressant le Mémoire de M. Picart, prote de l'imprimerie de M. Mellinet, à Nantes, sur la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie Française; et dit qu'il a transmis ce Mémoire à l'Académie par l'intermédiaire de son Secrétaire-Perpétuel.

M. de Tollenare fait hommage à la Société de deux exemplaires de l'ouvrage de feu Édouard Richer, intitulé: *Nouvelle-Jérusalem*.

M. Amondieu fait aussi hommage à la Société de la deuxième livraison de son Cours de Mathématiques.

M. le docteur Brouc adresse un exemplaire de son Hygiène philosophique des artistes dramatiques ; M. Cayot-Delandre, un Annuaire statistique, historique et administratif du département du Morbihan, pour l'année 1834 ; et M. de la Fontenelle de Vaudoré un exemplaire de ses Recherches sur les peuples qui habitaient le nord du Poitou, sur la Loire et la mer, lors de la conquête des Romains et de l'introduction du Christianisme.

M. Chapplain, secrétaire de la Section des Lettres, Sciences et Arts, présente le compte rendu des travaux de cette Section, pendant le premier trimestre 1836. — D'après la demande qui lui en a été faite, il lit un Mémoire dont il avait déjà donné connaissance à la Section des Lettres, intitulé : Procès de Pierre de Rohan, maréchal de Gié, document historique inédit, extrait des Archives de Bretagne.

M. Billault communique à l'assemblée la première partie d'un travail qu'il a entrepris sur la Législation communale.

Sous le titre de *David à Nantes en* 1790, M. Mellinet retrace les souvenirs qui se rattachent au séjour que ce peintre célèbre fit à cette époque en notre ville, et au motif qui l'y fit appeler.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT LE QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1835;

PAR M. G. LE BORGNE,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

1.° — La présence de nouveaux collègues ayant rendu les communications à l'ordre du jour tellement multipliées qu'une séance mensuelle n'était plus suffisante, votre section de médecine a été dans la nécessité de modifier son réglement, et elle a décidé que deux réunions seraient obligatoires. Le Comité Central a approuvé ce changement, et nous a transmis, par l'organe de son président, la satisfaction que la Société éprouvait en voyant la Section, enrichie par l'accession d'un grand nombre de nouveaux membres, donner plus de développement à ses utiles recherches dont les résultats seront

entièrement appliqués à l'avancement de la science médicale et au soulagement des maux de l'humanité.

Mais, vous l'apprendrai-je, nous avons vu avec peine qu'un de nos membres les plus distingués, Monsieur Cochard, qui compte de belles années, et dans l'enseignement et dans l'exercice de la chirurgie, ait donné sa démission et que surtout il l'ait motivée sur la décision que nous avons prise, cependant, dans l'intérêt de l'art et de ceux qui l'exercent. Cette absence nous sera d'autant plus sensible que notre honorable confrère est à la tête d'un service chirurgical très-intéressant, et qu'il nous prive, de cette manière, du fruit de ses observations. Espérons, du moins, pour l'honneur de la médecine nantaise que la science n'y perdra rien, si notre collègue livre un jour à la publicité les faits nombreux d'une longue et honorable pratique.

2.° — Sur la question si importante de la syphilis, qui a tant occupé cette année le monde médical, et sur laquelle votre Section a eu l'honneur de faire un appel à l'opinion des médecins praticiens, M. le docteur Bonami a communiqué une observation intéressante, suivie de réflexions sur le traitement qu'il met en usage contre cette affection.

3.° — Dans une discussion qui eut lieu le 30 décembre 1834 à l'Académie Royale de Médecine, sur la syphilis, M. Le Pelletier, opposant à la doctrine nouvelle les faits qu'il avait observés à l'hôpital du Mans, cita des cas nombreux de récidives survenues chez des militaires qui avaient été traités à l'hôpital de Rennes par la médication débilitante.

M. Le Borgne, dans la réunion médicale de l'Hôtel-de-Ville, les opposa aussi aux chiffres dont s'était armé M. le docteur Devergie pour prouver l'efficacité de ce traitement, et ils furent insérés dans les procès-verbaux qui ont été publiés.

M. Desruelles, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Rennes, dans une lettre qu'il adressa au président de la Section, en date du 25 octobre 1835, s'inscrivit en faux contre les assertions de M. Le Pelletier et demanda que sa dénégation fût insérée dans notre journal.

M. le président, désirant au moins le sommaire des preuves qu'il annonçait, lui écrivit qu'il ne croyait pas que la Société voulût donner de la publicité à sa lettre qui ne contenait rien de positif, qu'il était à regretter que, dans la réunion médicale qui avait eu lieu aussi à Rennes pour discuter la question syphilis, il eût gardé le silence, lorsque M. Toulmouche reproduisait les assertions de M. Le Pelletier, que c'était alors l'occasion de protester.

M. Desruelles répondit qu'il avait répliqué, et accusa le Secrétaire d'inexactitude.

La lecture des lettres de notre confrère de Rennes donna lieu, dans le sein de votre Section, à une discussion, où plusieurs membres prirent la parole, les uns pour demander que la réclamation de M. Desruelles fût publiée, puisque l'assertion de M. Le Pelletier était insérée dans les procès-verbaux des réunions de l'Hôtel-de-Ville; les autres pour faire observer que l'Académie

Royale de Médecine avait passé à l'ordre du jour sur la lettre de M. Desruelles ; qu'il n'y avait pas de similitude entre une assertion basée sur des faits, et une dénégation sans preuves à l'appui, que c'était à Paris qu'elle devait être publiée, puisque c'était là que l'assertion avait été émise.

La Section décida que la lettre de M. Desruelles serait modifiée dans sa rédaction, avant d'être insérée dans son journal.

4.° — Sur l'invitation du président, M. le docteur Vanderbach, chirurgien-major du 58.e régiment de ligne, présent à la séance, fit connaître son opinion sur la syphilis. Notre confrère rapporta des faits analogues à ceux de M. Le Pelletier, et qui prouvent qu'il ne faut pas croire un syphilitique radicalement guéri, lorsque l'on se borne à employer le traitement préconisé par les partisans de la nouvelle doctrine.

M. Sallion rapporta aussi, à l'appui des faits observés par M. Vanderbach que, dans le temps où il était médecin de l'hôpital des Frères, un fourrier, ayant vu qu'il le traitait par la méthode mercurielle, s'écria, en interpelant ses camarades : Ah! tant mieux, nous serons donc guéris ici. Cette exclamation le frappa : il en demanda le motif, et ce fourrier lui dit qu'ayant été en garnison à Paris, on envoyait les vénériens au Gros-Caillou, où on les traitait par des moyens qu'il qualifia en langage militaire, et qui doivent être traduits par le mot antiphlogistique; qu'ils sortaient de l'hôpital en apparence guéris ; mais que bientôt les accidents repa-

raissaient sans nouvelle contagion. De sorte que les soldats avaient établi d'eux-mêmes une comparaison désavantageuse entre les résultats de cette médication et ceux du traitement mercuriel auquel ils avaient été soumis dans d'autres hôpitaux.

5.° — Les réunions médicales de l'Hôtel-de-Ville étaient à peine terminées que M. Devergie aîné, qui avait fait l'honneur aux médecins de Nantes de venir prendre part aux discussions sur la syphilis, écrivait au secrétaire la lettre la plus pressante pour qu'il lui envoyât de suite les procès-verbaux manuscrits ou en épreuves de nos séances, afin que les journaux de Paris en rendissent un compte avant leur publication, sans quoi, ajoutait-il, *vous verriez vos séances tronquées, mal connues, et nous en perdrions le résultat.*

Le bureau refusa, et la prévision de notre confrère fut bientôt justifiée. En effet, la *Gazette Médicale* fit un compte rendu incomplet, contre lequel les membres du bureau, chargés de maintenir l'intégrité des procès-verbaux, réclamèrent.

Après leur impression, le rédacteur du *Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques* en publia une analyse dans laquelle régnait une grande partialité. Une discussion alors s'engagea entre le bureau et le rédacteur, qui déclinait la compétence de la majeure partie des membres de l'assemblée pour juger la valeur de la doctrine réformatrice, et qui émettait, en outre, l'assertion fausse que les médecins de Nantes avaient fait des concessions à M. Devergie, représentant des nouvelles

idées. Le bureau lui prouva le contraire, en comparant M. Devergie écrivant ses recherches historiques et médicales sur la syphils, à M. Devergie parlant au sein de notre assemblée.

Le compte-rendu de toute cette polémique a été lu par M. Sallion, Secrétaire de la réunion médicale de l'Hôtel-de-Ville. Votre Section l'a approuvé, et en a voté l'impression, désirant qu'on livrât à la publicité la dernière réponse que M. le Rédacteur refusait d'insérer, lorsque, cependant, il accueillait une note accusatrice et injurieuse envers les membres du Bureau.

Ce débat ne doit pas vous étonner, Messieurs, car vous savez que Paris, qui est certes, à de justes titres, le centre du mouvement intellectuel, renferme cependant des auteurs médiocres, qui, parce qu'ils respirent le même air que les hommes remarquables que possèdent la capitale, s'imaginent, insensés qu'ils sont, que la province doit se taire devant eux et les croire sur parole.

Non, Messieurs, cela ne peut-être, car nous les avons tous vus de trop près, nous avons été trop souvent à même de juger leur infériorité, pour que nous ne nous élevions pas contre leurs folles prétentions.

6.° — Le sujet principal des méditations du médecin, celui vers lequel tendent toutes ses études, c'est la pratique médicale. Votre Section l'a bien compris ; car, sur la proposition d'un de ses membres, M. Guépin, elle a décidé qu'un travail mensuel lui serait présenté sur les maladies régnantes et sur les moyens thérapeutiques qui ont paru les mieux réussir.

Notre collègue, qui avait été désigné pour faire le premier rapport, après avoir fixé l'attention sur la nécessité des statistiques en médecine et l'utilité de recherches destinées à établir la constitution médicale de notre ville, a lu sous le nom de rapport mensuel de statistique médicale, un travail dans lequel il mentionne 1.° la constitution atmosphérique et la météorologie ; 2.° les maladies qui ont régné pendant le mois d'octobre, avec quelques détails sur leurs caractères propres et leur traitement ; 3.° un résumé du mouvement des hospices et l'indication des opérations importantes qui ont pu y être faites ; 4.° un résumé des principaux services indépendants des hospices, savoir : les filles publiques, les services de la Société Industrielle, des douanes et des diverses Sociétés de secours mutuels ; 5.° le tableau des naissances pendant tout le mois et celui des décès avec indication des causes ; 6.° l'énumération des accidents arrivés à Nantes pendant le mois. Je pense, dit, en terminant, M. Guépin, que si tous les mois on fait un semblable rapport, nous posséderons dans quelques années les plus beaux documents statistiques sur la médecine que l'on ait encore recueillis.

7.° — Une affection de la peau (l'achrôme vitiligue), qui se manifeste par des taches blanches de formes variables, le plus souvent ovales, dispersées sur la périphérie du corps, semblables à des gouttes de pluie qui vont en s'étendant et qui se confondent parfois entr'elles, a offert à M. Marchand l'occasion de nous présenter l'histoire d'un jeune boulanger dont tout le

corps est couvert de ces taches, et d'entrer dans des considérations théoriques et pratiques sur ce sujet intéressant.

8.° — Dans la même séance, notre confrère a communiqué le résultat de l'autopsie d'un jeune homme, qui fut renversé par un omnibus dont une roue lui passa sur la tête. La mort ne survint que huit jours après l'accident; et l'ouverture de la tête présenta plusieurs fractures à la base du crâne, qui furent, suivant le rapport de MM. Lafond et Marchand, la cause de la mort de ce malheureux.

9.° — M. Rouillard a entretenu aussi la Section d'un accident grave arrivé au nommé Gicquiaud, jardinier. Cet homme était monté sur un arbre pour en faire la taille, au moyen d'un instrument tranchant appelé *croissant*, d'après sa forme, et fixé au bout d'un long manche. Gicquiaud voulant passer d'une branche sur l'autre, venait d'accrocher son outil aux rameaux supérieurs, lorsque la secousse qu'il imprima à l'arbre dérangea le croissant, qui, en tombant lui abattit l'avant-bras. Il ne perdit pas l'équilibre, et descendit. Une femme qui était présente, saisit alors le moignon avec ses deux mains, attira les chairs, passa un lieu, et arrêta ainsi l'hémorrhagie. MM. Rouillard, Bacqua et Guesdon arrivèrent bientôt après, et l'amputation fut pratiquée. La plaie est guérie, et Gicquiaud se porte bien.

10.° — Une observation de cholérine grave, intéressante par la coexistence de symptômes qui caractérisent

le choléra asiatique avec d'autres qui sont propres à la cholérine, a fait le sujet d'une communication de M. Mabit.

11.° — Un mémoire de M. Archambaud-Reverdy, de Tours, sur l'emploi du moxa dans l'inflammation chronique du foie a permis à M. Malherbe d'entrer dans des considérations anatomo-pathologiques sur les causes du cancer et sur les caractères qui le distinguent.

12.° — Un cas de monstruosité adressé à la Section par M. Cazes, officier de santé à Ingrande, a fourni à M. Michel l'occasion d'entrer dans quelques détails sur le produit d'une conception qu'il aida à extraire, et qui présentait deux têtes supportées par deux cols distinctes, quatre bras, quatre extrémités inférieures et deux corps réunis jusqu'au niveau de la quatrième vraie côte.

M. Ménard a rapporté aussi l'observation d'un accouchement dont le résultat fut deux enfants à terme, adhérents de l'ombilic à la partie supérieure du sternum, d'un développement parfait et identique.

M. Rouillard, pour prouver que ces accouchements, qui semblent d'une grande difficulté, peuvent néanmoins se terminer par les seules forces de la nature, cita dans cette séance un cas de monstruosité qu'il avait observé lorsqu'il était à Brest.

13.° — M. Ribes, de Montpellier, s'est livré à des travaux d'un ordre fort élevé, et, profitant de l'avantage de sa position, qui, dans un séjour de plusieurs années à Paris, lui avait permis d'étudier les doctrines de son illustre école et de les comparer avec celles qui éle-

vèrent à un si haut degré de gloire l'antique faculté de Montpellier, a pu, en méditant les bases opposées qui dirigent l'enseignement et le travail de ces deux principaux centres, comprendre mieux peut-être que tout autre, l'avenir des sciences médicales en déterminant avec précision leur état actuel.

Le professeur de Montpellier, à qui notre collègue M. Guépin avait adressé un exemplaire des procès-verbaux de notre réunion médicale de l'Hôtel-de-Ville, fut prié par son confrère, d'offrir en son nom, à la Section de Médecine, son dernier ouvrage, intitulé: *Fondements de la Doctrine de la Vie universelle.*

Une commission composée de MM. Thibeaud, Bouchet et Mauduit fut chargée de faire un rapport sur les titres de M. Ribes, pour lequel M. Guépin demandait le titre de membre-correspondant. M. Thibeaud, organe de la commission, après avoir félicité la Section de Médecine d'étendre ainsi ses relations et de lier des rapports avec des hommes dont s'honore la science, a passé en revue les différentes productions du professeur de Montpellier.

Je ne m'arrêterai pas à l'analyse de l'ouvrage sur l'anatomie pathologique, qui est entièrement médical; je préfère vous donner un aperçu des considérations dans lesquelles est entré M. le rapporteur sur les *Fondements de la Doctrine de la Vie universelle*, dernier ouvrage de M. Ribes, plus sûr alors d'intéresser tous mes collègues.

D'ailleurs, la médecine, comme vous ne l'ignorez pas, Messieurs, ne consiste pas seulement dans l'étude des

maladies et dans l'application des remèdes, les hautes questions de philosophie et d'hygiène doivent occuper souvent le médecin, qui est appelé à tirer et à prévoir les conséquences qu'apportent dans l'organisation les différents modificateurs qui agissent sur l'homme.

Mais, revenons au sujet qui nous occupe, et ne nous abandonnons pas, dans ce moment, à des réflexions sur lesquelles je me propose de fixer votre attention dans une autre séance.

Après avoir analysé la partie médicale qui comprend et les grandes doctrines qui se partagent le domaine de la science, et les idées qui appartiennent à l'auteur, M. Thibeaud suit M. Ribes sur le terrain des considérations philosophiques qu'il soulève dans son ouvrage. « Nous » ne regrettons pas, dit M. le rapporteur, d'entrer dans » l'étendue de ces grandes et belles questions qui émeu- » vent et entraînent vers elles avec un sérieux et puissant » attrait toutes les âmes élevées! S'il est en nous un » regret, c'est d'être forcés de n'y toucher qu'en passant, » pour ainsi dire, et de pouvoir leur donner les déve- » loppements qu'elles comportent. »

Aux idées philosophiques, émises dans l'ouvrage du médecin de Montpellier, M. Thibeaud en oppose d'autres; et, répondant à M. Ribes, qui reproche au philosophe spiritualiste la *subordination de la matière à l'esprit*, et l'accuse d'avoir assimilé le *sexe mâle à l'esprit, et la femme à la matière*, et de déverser, en conséquence, sur la première le mépris qu'il porte à l'autre, M. le rapporteur observe que le savant professeur de Montpellier

ne devrait pas ignorer que c'est le spiritualisme chrétien qui a relevé la dignité de la femme, et que lui seul nous la montre, non comme le vil esclave de l'homme, mais comme sa noble compagne.

Continuant ses réflexions philosophiques, et arrivant à la partie applicable et pratique, à la morale, notre collègue dit « qu'il n'y a nulle morale possible, nulle » vertu, si les appétits matériels ne sont soumis à des » lois supérieures à ces appétits même, si dans un but » plus élevé, dans l'intérêt de l'humanité, dans une » pensée de dévouement, ces organes, qui réclament en » aveugles l'accomplissement des fonctions dont ils sont » chargés, ne sont pas, pour un temps, réduits au silence. » De plus, ajoute M. Thibeaud, avec les systèmes pan- » théistes, toute distinction de bien et de mal est im- » possible, tout s'absorbe dans une grande unité ou » matérielle ou intellectuelle, dont toutes les choses qui » nous apparaissent ne sont que des émanations ou de » simples modifications; la personnalité humaine est dé- » truite, et, s'il était possible que ces vastes erreurs se » réalisassent dans la pratique, un grand et universel » despotisme serait leur traduction sociale. »

Entrant ensuite dans des considérations sur l'intelligence créatrice des existences et sur l'ordre admirable qui y a présidé, M. le rapporteur cite, et le début imposant de *Linnée* dans son système de la nature, et le passage suivant de M. Ribes: « *L'ordre de l'univers,* » *croyance qui nous suit partout malgré nous, l'ordre* » *que ceux-là même qui le nient cherchent à recon-*

» *naître de plus en plus, à déterminer sans cause. Aussi* » *je ne crains pas de le dire, il n'y a pas de matéria-* » *liste conséquent, de matérialiste véritable.* » Et une lettre de *Cabanis*, *sur les causes premières*, écrite peu de temps avant sa mort, et le discours d'*Herschell*, sur l'étude de la philosophie de la nature, et ses considérations sur les Atomes, et la Préface d'un précis d'Anatomie comparée de M. *Hollard*, dans lequel il est dit que l'*organisme n'est pas un instrument qui porte dans sa composition et sa disposition matérielles la raison première et dernière de son activité*.

Que Dieu est aussi nécessaire à la science de la nature, qu'à la nature elle-même.

M. Thibeaud se résume ensuite, et dit qu'il est à regretter « que M. Ribes, au lieu de réhabiliter les doc-
» trines de Montpellier dans ce qu'elles ont de vrai,
» cherche à fonder un système qui n'est, malgré ses
» apparences, qu'un pur matérialisme, où l'âme et l'in-
» telligence ne sont nommées que pour être reléguées
» aussitôt dans la région des chimères; où la pensée,
» l'action et l'amour ne sont pas autre chose que le globe
» terrestre aimant, pensant et agissant. Or, les tendances
» de notre époque, ajoute M. le Rapporteur, ne sont
» plus matérialistes, et M. Ribes se trompe en préten-
» dant entraîner dans son orbite la génération actuelle,
» parce qu'il a décoré sa conception du titre de *spiri-*
» *tualisme* et de *matérialisme combinés.* »

M. le Rapporteur mentionne ensuite des travaux de MM. les Docteurs *Trinquier* et *Eldin*, de Montpellier, et pro-

faussaires ont trouvées à exercer leur coupable industrie par suite de la nature même du papier et des encres à base métallique dont nous faisons usage. L'art de falsifier les actes, de détruire l'écriture sur les registres et papiers timbrés a été poussé dans ces temps derniers à un degré de perfection tel que cette manœuvre odieuse a pu défier souvent l'œil le plus exercé. On peut affirmer ici que les tribunaux ne sont appelés à connaître qu'une bien faible partie des faux qui se commettent journellement. La raison en est simple; l'examen des écritures a été jusqu'à présent le seul moyen de reconnaître la falsification d'un acte; mais, outre que toute l'habileté d'un expert peut échouer contre celle du faussaire adroit ou instruit, cet examen n'a jamais lieu qu'après un premier soupçon, et alors, combien de faux passent inaperçus! Au reste, messieurs, il est difficile qu'il en soit autrement; car les moyens de falsification ne sont plus maintenant un secret pour personne, je n'en veux pour preuves que cette entreprise avouée formée, il y a quelque temps à Paris, pour le blanchiment des vieux registres qui pourraient servir de nouveau après cette opération, et les entreprises occultes qui blanchissent le papier timbré de toutes les époques pour le verser dans le commerce à un prix inférieur, ou donner un cachet d'authenticité à des actes dont l'origine pourrait être douteuse.

L'industrie du fabricant qui tend à rendre la sécurité aux familles, à assurer l'exécution des intentions testamentaires, à préserver de leur ruine ou du déshon-

neur ceux que leur état ou leurs affaires mettent dans le cas de signer un grand nombre d'actes publics ou particuliers, est donc éminemment morale et d'autant plus digne d'intérêt qu'elle est une garantie pour la société, en même temps qu'une barrière salutaire pour celui qui a conçu la pensée du crime.

Vous jugerez par cet exposé, messieurs, de l'attention avec laquelle nous avons dû nous livrer à l'examen qui nous était confié, nous avons la conscience d'avoir rempli la tâche dont vous nous avez honorés.

Plusieurs feuilles du papier Mozard ont reçu de chacun de nous des écritures faites avec des encres de diverses qualités et disposées de la manière la plus convenable pour juger de l'altération que l'écriture elle-même ou le papier pourrait subir sous l'influence des divers réactifs. Les unes ont été immédiatement soumises à leur action, les autres ont été éprouvées à des époques de plus en plus éloignées.

La solution de chlore dans l'eau, les chlorures alcalins et terreux, les alcalis, ont constamment produit une teinte jaune, brunâtre, plus ou moins foncée, suivant leur degré de concentration. Les acides minéraux étendus ont rapidement amené une couleur bleue assez intense, surtout à l'endroit où leur action a cessé par l'immersion.

Les acides végétaux, les sels acides, entre autres, le sel d'oseille (bioxalate de potasse) ont agi de différentes manières; ainsi, les premiers, concentrés, ont bien enlevé, en quelques heures, toute trace d'écriture, mais ils

ont toujours laissé une zône bleue assez prononcée, comme preuve de leur action. Le bioxalate de potasse, même en solution concentrée, n'a pas détruit en entier les traces de l'écriture, comme aussi il a marqué son action par une couleur ou trace bleuâtre, moins forte que les précédentes. Ce même sel, et l'acide oxalique très-dilués, n'ont fait disparaître qu'imparfaitement l'écriture; et, toutes les fois que, pour l'enlever complétement, nous avons employé des dissolutions plus concentrées, la teinte bleue s'est constamment manifestée au point d'immersion.

Nous devons dire, cependant, que la coloration dont nous parlons nous a paru un peu moins intense à la suite d'un lavage prolongé à l'eau pure, sans pour cela s'être jamais assez affaiblie pour devenir l'objet d'un doute à l'œil le moins exercé.

En résumé, ces essais nous ont convaincus que les agents chimiques, ordinairement employés par les faussaires, ne pouvaient s'appliquer aux écritures tracées sur le papier Mozard, sans laisser des traces visibles de leur action. Peut-être, ce papier laisse-t-il à désirer une coloration plus sensible encore sous l'influence de l'acide oxalique à certain degré de densité, vu l'habileté et la patience que les faussaires mettent dans leurs opérations; mais vous devez regarder, messieurs, la manifestation de ce désir de notre part, plutôt comme la demande d'un surcroît de garantie, que comme un regret désapprobateur, d'après ce que nous avons eu l'honneur de vous exposer plus haut.

Il restait à savoir si le papier Mozard pouvait être employé comme papier timbré dans tous les cas où sert le papier ordinaire; cette question était de la plus haute importance, car vous savez sans doute, messieurs, que le lavage ou blanchiment du vieux papier timbré a déjà maintes fois excité les plaintes de l'administration qui voit depuis quelques années les produits du trésor public diminués d'une somme considérable par suite de l'exploitation de cette coupable industrie; que d'ailleurs le faussaire fera d'autant plus aisément croire à la validité d'un acte qu'il sera revêtu sans altération du timbre de l'année où il aura dû être fait, les réactifs décolorants n'ayant point d'action sur l'encre d'imprimerie. En conséquence, après avoir répété nos essais sur le papier à examiner, nous avons été amenés à conclure qu'il ne remplissait pas les conditions de sécurité désirables. La teinte uniforme qu'il acquiert sous l'action de certain réactif (que nous ne nommerons pas) après la destruction entière de l'écriture et sans aucune altération du tissu, teinte qui se rapproche beaucoup de celle qu'il possède habituellement, le rend à nos yeux impropre à cet usage.

Nous convenons volontiers qu'aucun papier jusqu'ici n'a présenté autant de garanties contre un faux partiel, contre la destruction d'un mot, d'une ligne, d'une phrase même, mais il peut, comme le papier ordinaire, être blanchi sans altération du tissu et sans qu'aucune coloration étrangère atteste la manœuvre pratiquée par l'opérateur, si la feuille entière a subi l'action du corps décolorant.

Nous avons l'honneur de mettre sous les yeux de la Société les divers papiers sur lesquels nous avons opéré; vous pouvez, messieurs, apprécier les résultats et les faits qui motivent notre rapport et nos conclusions.

Nous ne terminerons pas, sans applaudir ici aux efforts multipliés de M. Mozard, pour perfectionner son produit déjà fort remarquable et rendre complète la confiance qu'il doit inspirer. Le succès de son invention repose en grande partie sur l'approbation des corps savants, et nous n'hésitons pas à réclamer tout votre intérêt en faveur de cette utile industrie.

Nantes, le 4 février 1836.

PRÉVEL. A. LELOUP.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR F.-R.-A. DUBUISSON,

CONSERVATEUR DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE NANTES,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'étude de l'histoire naturelle, si belle, si attachante, mais si étendue, exige de celui qui veut s'y livrer avec succès, un dévouement absolu et surtout un éloignement complet des agitations de la vie politique. Le bruit et l'intrigue sont étrangers à la méditation nécessaire à l'homme qui cherche à obtenir la connaissance de l'ordre de la nature; et ses lois admirables ne se dévoilent qu'au philosophe, qui sait allier la lenteur réfléchie de la sagesse à l'enthousiasme d'un cœur chaleureux, pour les beautés sublimes qu'il étudie sans cesse.

Tel était le caractère de l'homme dont je vais essayer d'esquisser la vie : amant passioné de la nature, dès ses plus jeunes années, il lui consacra tous les instants de sa longue existence, et il vit sans effroi arriver la mort qui le menaçait. Depuis long-temps, soutenu par la pen-

sée consolente d'avoir employé, même son dernier jour, à ses chères et si utiles études.

Ce n'est point à moi, à peine connu par quelques travaux sans importance, qu'il appartenait de rendre ici à un savant si véritablement distingué et si honorable pour notre cité, la justice qui lui est due; mais les liens d'affection qui m'unissaient à lui, et surtout l'estime qu'il inspirait, m'en faisaient un devoir; j'ose donc croire, messieurs, que vous ne verrez dans ce court essai biographique que le désir de signaler à ceux d'entre vous, qui, jeunes encore, ne le connurent qu'à peine, la vie de ce savant, de cet homme de bien, naguère notre collègue; et que cette considération excitera votre bienveillance.

François-René-André Dubuisson, naquit à Nantes en 1761. Ses parents, possesseurs d'une modique fortune, ne purent lui donner qu'une éducation première très-bornée. Ses premiers pas dans l'étude le l'histoire naturelle, vers laquelle il se sentait irrésistiblement entraîné, furent pénibles et hérissées de difficultés. Dépourvu de l'instruction, qu'on accorde aujourd'hui à la jeunesse, avec tant de libéralité; sans conseil, sans maîtres pour le diriger et lui aplanir les obstacles qu'offrent toujours la science à celui qui veut la posséder, il ne prit pour guide que la nature elle-même, et n'eut pour se soutenir contre le découragement, qui trop souvent vient assaillir l'homme qui essaie de se livrer à l'étude, que son ardent désir de connaître les objets qui causaient son étonnement et faisaient son admiration.

Les insectes répandus par myriades à la surface du globe attirèrent d'abord l'attention de Dubuisson encore enfant, par leurs couleurs quelquefois si éclatantes, leurs formes bizarres, et souvent repoussantes. Il en examina quelques-uns, en saisit les mœurs et les caractères avec une sagacité au-dessus de son âge, et bientôt l'étude l'Entomologie fut son premier pas dans les sciences naturelles.

Une industrie devenant nécessaire à sa modeste position sociale, ses parents le firent entrer chez un pharmacien. Là, témoin de ses transformations aussi brillantes qu'extraordinaires, que le chimiste opère par l'union de corps ou de liqueurs souvent hétérogènes, il sentit s'éveiller en lui le goût des études chimiques; et bientôt demandant à la nature des résultats semblables à ceux obtenus dans le laboratoire, quoique sur des proportions plus vastes, il écouta avec ardeur tout ce qui lui parlait minéralogie, recueillit soigneusement les substances minérales qu'il put se procurer, et parvint, à peine âgé de 13 ans, à force d'économies, à faire l'acquisition d'une petite collection de minéraux et de coquilles.

Son zèle ardent pour l'étude et l'observation de la nature, ne tarda pas à le placer au premier rang des amateurs qui s'occupaient des sciences naturelles à Nantes; mais combien d'erreurs ne dut pas commettre ce jeune homme passionné pour la science, il est vrai, mais dépourvu d'un guide éclairé, et de la faculté de recourir à ces traités que nous ont légués, depuis, les maîtres de la science! Que de moments précieux ne perdit-il pas,

pour arriver au but que le plus léger avis lui eût fait atteindre facilement! Cependant, rien ne le découragea: fatigues, privations, il brava tout, et en trouva la récompense dans la satisfaction de son goût pour ses études favorites.

En 1788, Dubuisson ouvrit une pharmacie. Sa maison devint alors le rendez-vous de tous les hommes qui cultivaient l'histoire naturelle. Ceux-ci ne se rencontraient alors que dans les classes riches et élevées. Ses liaisons, toutes honorables qu'elles étaient, faillirent lui devenir fatales. Dans ces jours où la hache révolutionnaire planait sur toutes les têtes, il fut dénoncé comme chargé d'affaires à l'étranger par les ennemis de la république. Traîné trois fois en prison avec les hommes dont il était accusé de partager les principes, il comparut devant ce tribunal terrible, qui se qualifiait de Comité de Salut Public, où, après avoir, pendant quelque instant tremblé pour sa vie, il fut acquitté sur l'observation d'un des accusateurs publics :

« *Qu'il était un homme pauvre, et sans influence*
» *aucune; qui, d'ailleurs, ne s'occupait que de scien-*
» *ces, et dont les travaux pourraient un jour être utiles*
» *à la patrie.* »

Le modeste naturaliste, que l'autorité jalouse et soupçonneuse de 1793 avait regardé comme un homme sans influence loin de son cabinet, eut cependant l'insigne honneur d'être choisi par toute la section dont il faisait partie, comme le citoyen le plus juste et le plus humain, et par là même le plus digne de présider à la distribution

impartiale des vivres grossiers, que, dans ce temps de disette, l'autorité accordait avec la plus sévère parcimonie aux besoins pressants du peuple. Ce titre de gloire, Messieurs, n'est pas le moindre dont eût pu s'énorgueillir Dubuisson; mais, pénétré d'une douce philantropie, il crut n'avoir rempli qu'un devoir, et laissa à ceux qui en éprouvèrent les plus heureux résultats, à en conserver le souvenir.

En vous parlant de Dubuisson, dont la célébrité est à jamais assurée parmi ses concitoyens par le Muséum d'Histoire Naturelle, à la fondation duquel il a attaché son nom, je suis naturellement conduit à dire quelques mots de cet établissement. Je n'énumérerai point les innombrables difficultés qu'éprouva notre savant à former une collection, dans ces temps où la Vendée fumait encore du sang qu'y avaient fait répandre nos discordes civiles. Je ne vous initierai pas aux déceptions décourageantes que ce citoyen vertueux et plein de loyauté éprouva dans ses relations avec des hommes qui ne s'emparèrent de sa confiance que pour en abuser.

Je veux d'abord vous montrer Dubuisson possédant, en l'an VII, après des peines infinies, un beau cabinet d'Histoire Naturelle, connu sous son nom, et ouvert au public, rue Quelus. Cette collection offrait une telle importance pour cette époque, que l'institut national, après l'avoir vue, crut devoir en faire le sujet d'un rapport à l'administration départementale dans les termes les plus flatteurs et les plus honorables pour Dubuisson. Le célèbre chimiste Fourcroy, alors conseiller-d'état, vint à

Nantes, à cette époque, et ayant visité le muséum de notre compatriote, il crut ne pouvoir rien faire de plus avantageux pour la ville de Nantes, que d'engager son premier préfet Letourneur à en faire l'acquisition pour l'en doter; lui assurant que si ces collections lui étaient enlevées, il lui deviendrait presque impossible de s'en procurer de semblables.

Letourneur n'oublia pas ce conseil, il fit faire l'inventaire estimatif, et bientôt se rendit à Paris, où il obtint sur le compte qu'en rendit Fourcroy au ministre Chaptal l'autorisation de faire cette acquisition.

Le Muséum demeura propriété de la Préfecture, jusqu'au moment où de Belleville, préfet de la Loire-Inférieure, craignant que le gouvernement cédant aux suggestions de quelques naturalistes de Paris, n'enlevât à notre collection les plus riches et les plus importants objets, l'offrit et voulut en faire don au maire, M. Bertrand-Geslin, qui refusa ainsi que son conseil municipal de l'accepter jusqu'à ce que le ministre de l'intérieur ne l'y eût contraint.

Ce refus d'accepter une collection déjà précieuse parut singulier, et cependant il n'était fondé que sur une question d'amour propre, et par là de peu d'importance. M. de Belleville connaissait les hommes, et il savait que le mérite n'est point à l'abri des coups que lui portent trop souvent l'envie et l'intrigue: aussi, en gratifiant la ville d'une collection toute nationale, mit-il pour unique, mais expresse condition, que la conservation en serait laissée à son fondateur, tant qu'il existerait, sans que,

sous aucun prétexte, on pût la lui ravir. Le conseil municipal, obligé de se conformer aux ordres du ministre, s'en vengea, en refusant pendant deux ans d'accorder un traitement au conservateur, malgré les efforts constants du maire, M. Bertrand-Geslin pour lui démontrer l'injustice d'une semblable mesure, alors que Dubuisson négligeant tout autre occupation, travaillait avec plus de zèle à ranger ses collections dans la salle de Saint-Côme, où elles sont aujourd'hui.

Enfin, le 15 août 1810 Dubuisson livra à l'étude et à la curiosité publique ce Muséum sujet pour lui de tant de soins et de tant d'inquiétudes. Dès ce moment, cet établissement fut jugé par les savants digne de fixer leur attention; les Beudant, les Cordier, les Grey, les Benett et tant d'autres hommes distingués, tant nationaux qu'étrangers vinrent y admirer des objets qu'ils n'avaient vus nulle part; et toujours le naturaliste à qui leur découverte était due, eût une part glorieuse dans les éloges qu'ils leur prodiguaient.

Ce Muséum d'Histoire Naturelle, déjà si beau, reçut un nouveau lustre des collections particulières de Dubuisson, qu'une ordonnance royale du mois de mars 1826 l'autorisa à céder, moyennant une pension viagère. C'est ici encore, Messieurs, l'occasion de démontrer tout ce qu'il y avait d'honorable dans le caractère de l'homme que nous avons perdu: la ville de Poitiers, désireuse de s'élever au rang des grandes cités et de voir les sciences cultivées et fleurir dans son sein, fit offrir à Dubuisson, pour obtenir ses collections, une somme bien plus consi-

dérable que celle que se proposait de lui accorder Nantes. Cependant il n'hésita pas à sacrifier ces offres avantageuses au désir d'être utile à ses concitoyens ; et Nantes fut mis en possession de ses richesses naturelles.

Dubuisson mit le complément à cet établissement que que le savant de Blainville mettait au premier rang, en formant une collection minéralogique et géognostique du département, fruit d'études patientes et laborieuses, et résultat de l'examen minutieux du sol de notre pays.

Dubuisson, infatigable dans ses travaux, eut le rare bonheur de découvrir des richesses minérales, qu'on ne supposait point avant lui exister en France, et il annonça aux savants que la chaux phosphatée qu'ils ne se procuraient que difficilement existait dans notre département; et alors les minéralogistes français n'eurent rien à envier à la Norwège.

Ce fut alors que M. Lucas, l'un des minéralogistes les plus remarquables de la capitale crut devoir parler ainsi de Dubuisson dans son tableau méthodique des substances minérales: « Les recherches que ce naturaliste » zélé ne cesse de faire pour rassembler les substances » minérales de son département ont enrichi les col- » lections du Muséum d'Histoire Naturelle et du con- » seil des mines d'un grand nombre de minéraux, » dont plusieurs n'avaient pas encore été trouvés en » France et dont les autres ne s'y rencontraient que » rarement. Parmi ceux-ci, nous citerons l'émeraude, » le feldspath, la grammatite, la pyrite magnétique, le » titane siliceo calcaire, et la chaux phosphatée pira- » midée bleue et verte. »

Ce n'était point par une muette et stérile admiration que les maîtres de la science se plaisaient à reconnaître le mérite de notre savant compatriote. Ils le disaient hautement et l'imprimaient dans les ouvrages impérissables qu'ils ont laissés pour l'instruction de leurs successeurs.

Haüy, ce père de la minéralogie, que son mérite si supérieur faisait appartenir aux réunions savantes de toutes les nations, s'exprimait ainsi sur Dubuisson dans son Traité de Minéralogie :

« La découverte de l'étain des environs de Nantes, » faite en 1813, était réservée à M. Dubuisson, professeur d'histoire naturelle dans la même ville ; c'est, » pour ainsi dire, un couronnement de toutes les autres découvertes intéressantes dont il a été redevable » à son zèle infatigable et à ses grandes connaissances » en parcourant les environs de la même ville. »

Un témoignage aussi flatteur accordé publiquement à notre compatriote, ne sembla point à Haüy devoir acquitter l'obligation que lui avait la science ; il lui écrivit pour le complimenter sur ses rares connaissances et ses heureux succès ; et, dès ce moment, une correspondance active s'établit entre ces deux hommes si bien faits pour s'entendre. Quelques fragments de lettres montreront mieux encore quelle estime il professait pour Dubuisson.

« Monsieur, j'ai mis sous les yeux de l'assemblée » administrative des professeurs du muséum, les notes » que vous lui avez adressées. L'assemblée a accueilli » avec le plus vif intérêt ce nouveau témoignage de

15

» votre empressement à lui faire part des fruits de » vos savantes recherches, et à fournir des moyens » d'instruction à ceux qui viennent visiter nos gale- » ries d'Histoire Naturelle. Elle m'a chargé de vous » faire agréer ses remerciements auxquels je joins » l'expression de ma reconnaissance particulière ; s'il » se trouvait, dans toutes les parties de la France, » des observateurs aussi éclairés et aussi zélés que » vous, Monsieur, nous aurions bientôt une géogra- » phie minéralogique de ce grand empire, qui serait » doublement précieuse, soit par la connaissance qu'elle » nous donnerait de nos richesses en ce genre, soit » par les avantages qui en résulteraient pour le pro- » grès des arts et de la science. »

Dans une autre lettre de 1812 Haüy dit : Jamais en- » voi ne m'a été plus agréable ; recevez les témoi- » gnages de la reconnaissance que je vous dois, et » que mes confrères partagent avec moi, pour les nou- » veaux minéraux destinés à enrichir la collection du » Muséum. Nous les apprécions d'autant plus, qu'indé- » pendamment de l'immense intérêt qu'ils offrent par » eux-mêmes, ils ajoutent aux preuves que vous avez » déjà données de votre zèle actif et de l'étendue de » vos connaissances, par vos nombreuses découvertes » dans un terrain qui semble être devenu votre do- » maine et que vous avez exploité d'une manière si » avantageuse pour les progrès de la minéralogie. »

Il serait facile d'extraire des nombreuses lettres d'Haüy beaucoup d'autres passages tous honorables pour

Dubuisson ; mais je préfère vous initier à la correspondance que M. Alexandre Brongniard, l'un des premiers géologues de l'Europe, entretenait avec celui dont je rappelle ici la mémoire :

« Août 1818. Je viens, Monsieur, de terminer le travail que m'a causé la caisse de minéraux que vous » m'avez envoyée, et qui a été assez long, en raison » du grand nombre d'échantillons que vous avez bien » voulu me donner, de l'intérêt qu'offraient la plupart d'entr'eux et des difficultés de détermination que » plusieurs de ces minéraux nouveaux pour moi me » présentaient ; vous aviez, il est vrai, aplani presque entièrement ces difficultés par le catalogue instructif et très-exact qui était joint à votre envoi. J'ai » été frappé de la justesse et de la sagacité de vos déterminations, en songeant aux circonstances d'isolement dans lesquelles vous vous trouvez, au peu de » secours que vous devez avoir, en comparaison de » ceux dont nous sommes entourés, et qui ne m'empêchent pas d'arriver quelquefois avec beaucoup de » peines, au nom d'un minéral ou d'une roche. Il y » en a même, parmi ceux que vous m'envoyez quelques-uns qui ont des caractères tellement particuliers, » qu'il me faut avoir confiance entière dans votre vérification.

Telles sont les preuves de la rare instruction qu'offrait notre collègue, preuves que je pourrais multiplier en les empruntant aux lettres flatteuses des Lucas, des Thouin, des Lacepede, des Cuvier, des Cardier, des Beudants,

des Geoffroy, sommités scientifiques qui honoraient en lui l'étendue de ses connaissances en même temps que sa modeste simplicité.

En relation directe et très-intime avec le conseil des mines, et en particulier avec son directeur-général le comte Gillet de Laumond, pour sa découverte de sa mine de plomb argentifère du Chêne-Vert et de celle d'étain de Piriac; il en reçut les témoignages d'estime les plus marqués, et le conseil des mines ne crut pouvoir mieux récompenser son zèle, qu'en lui adressant la collection complète du *Journal des Mines*, où ses découvertes avaient été soigneusement insérées avec les plus grands éloges, et en accompagnant cet envoi d'une décision prise en Conseil-Général, et conçue dans les termes les plus honorables.

L'homme, que des savants aussi illustres honoraient de leur estime et de leur amitié, ne pouvait rester étranger aux divers corps académiques de son pays. Aussi les vit-on se disputer l'honneur de le compter dans leurs rangs, et bientôt il appartint à la Société des Sciences et Arts de Tours, à la Société d'Histoire Naturelle de Paris, à la Société des Recherches utiles de Treves, à la Société Royale des Arts et Sciences d'Orléans, à la Société des Amateurs des Sciences et Arts de Lille, à la Société Linnéene de Paris, à celle de Caen, à l'Institut Historique, à l'Académie d'Horticulture de Paris, à celle de Nantes, et enfin à la Société Académique de la Loire-Inférieure dont il fut un des fondateurs.

Dubuisson, tout en parcourant notre département et en y formant une collection brillante et de première utilité pour le pays, ne voulut pas borner là ses travaux. Après avoir préludé par plusieurs mémoires intéressants à des ouvrages d'une plus haute portée, il fit paraître en 1819, un Essai d'une méthode géologique. Ecoutons le jugement qu'en portèrent les Annales générales des sciences physiques des Pays-Bas:

« M. Dubuisson, dans son Essai de Géologie, a pris » toutes les précautions pour éviter les écarts que l'on » a reprochés à des modes de classification, ou trop » hypothétiques ou trop minutieux; les divisions qu'il a » adoptées paraissent aussi nettement tranchées qu'on » puisse le désirer dans l'état actuel de la science, et » toujours on trouve en harmonie la nature et l'obser- » vation. Mais un mérite particulier de l'ouvrage, c'est » l'application des recherches de localité qu'y a faites » l'auteur; il a rattaché avec beaucoup de talent, à la » description des genres qui le composent, celle des » roches qu'il a découvertes dans ses longues et nom- » breuses excursions; et l'Essai de Géologie renferme » une bonne minéralogie statistique de la province au » centre de laquelle se trouve placée la ville de Nantes. »

Depuis de longues années, Dubuisson mûrissait le plan d'un ouvrage dans lequel il voulait consigner ses nombreuses découvertes minéralogiques, en même temps qu'y tracer le nombre, le nom et le gisement des substances minérales que renferme le sol de notre département. Dédaignant d'appeler l'attention sur un mérite

qu'on ne pouvait lui contester, par les moyens qu'emploient trop souvent aujourd'hui les auteurs, il se contenta d'un simple énoncé des caractères des substances, et le faisant précéder d'un discours rempli d'une vraie philosophie naturelle et l'accompagnant de la carte géognostique du département, il le livra en 1830 à l'impression sous le titre modeste de : *Catalogue de la Collection Minéralogique, Géognostique et Minéralurgique du département de la Loire-Inférieure.*

L'importance de cet ouvrage fut tellement sentie, que le gouvernement s'entendit avec l'administration communale pour subvenir aux frais de son impression, et les Sociétés scientifiques ainsi qu'un grand nombre de savants s'empressèrent d'adresser à l'auteur les félicitations les plus honorables sur cet ouvrage.

Tel était cependant celui que quelques hommes encore au seuil de la science, accusaient naguère d'ignorance et de ne pas suivre le cours et les progrès d'une étude qui lui était si chère. Ignoraient-ils donc ces hommes si légers dans leur jugement, que tout adepte de la science peut classer un livre à la main, mais que, pour oser se dire naturaliste, il faut être doué d'une âme simple et généreuse, et de dispositions que n'accorde pas toujours la nature.

La part du mérite scientifique est assez large chez Dubuisson, mais elle n'est pas au-dessus de celle de ses vertus et des qualités de son cœur : une extrême obligeance et une douceur de caractère qui ne se démentaient jamais lui firent des amis dévoués de tous ceux

qui l'approchaient. Un seul d'entre eux en sera pour vous, Messieurs, le témoignage assuré et suffisant. Richer, cet homme de bien, ce savant si véritablement religieux, mais en même temps si profondément philosophe, ce poëte dont le cœur n'eut d'élan que pour ce qui était beau, grand et généreux, fut l'ami fidèle de Dubuisson. Pénétrés l'un et l'autre des sentiments d'une religion douce et affectueuse, quoique bien différente dans la croyance, leurs cœurs élevés surent se comprendre, et jamais Richer ne laissa échapper l'occasion de témoigner à celui qu'il appelait son vieux maître, son estime pour ses vertus et son vif attachement pour son caractère. Enfin, au milieu des nombreux travaux qui trop promptement consumèrent la vie d'Edouard Richer, il sut encore garder un souvenir pour Dubuisson et permettre à sa muse de lui adresser les vers suivants.

« Le vulgaire ignorant de tes travaux chéris
» Dans son injuste orgueil peut ignorer le prix ;
» Tu ne vas point briguer ses stériles suffrages :
» Qu'importe un vain triomphe à la raison des sages ?
» Oubliant le présent, frêle et léger appui,
» Et ces brillants hochets, qui passent comme lui,
» Des siècles écoulés ton œil suit les ravages,
» Et plane en liberté sur l'Océan des âges.
» L'histoire exalte en vain ses fastes éclatants,
» Tu trouves sur un roc les annales du temps,
» Et dans ce vieil enfant de la terre et de l'onde
» Tu vois se succéder les époques du monde.
» Le passé sans limite à tes regards surpris,

» Présente un nouvel ordre au milieu des débris.
» Parmi le bois fossile et les races éteintes,
» Du palmier sur nos bords, tu trouves les empreintes ;
» Ton esprit attentif, sur ces grands monuments
» Réunit tous les lieux, rassemble tous les temps :
» Où règne le Chaos pour toi l'ordre commence,
» Pour toi des faits connus s'étend la chaîne immense,
» Tu vois sur ces rochers que la mousse a couverts,
» Dans le lointain des temps, se former l'univers :
» Le granit, nœud du globe en son ensemble énorme ;
» Des cristaux primitifs t'offre l'ébauche informe ;
» Antique enfant des eaux, le calcaire à son tour,
» De la mer, en nos champs, t'indique le séjour.
» Ainsi, dans ses secrets, tu surprends la nature,
» Et la terre à tes yeux dévoile sa structure.

Repose en paix Dubuisson, tu ne connus pendant ta vie d'autre gloire que celle de tes utiles travaux. L'envie et l'injustice pesèrent sur toi de leur main de fer, mais la postérité dira ce que tu fus, et ton nom comptera parmi ceux dont ton pays conservera le souvenir.

NOTICE HISTORIQUE

SUR M. HAENTJENS,

NÉGOCIANT,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

LUE EN SÉANCE GÉNÉRALE DE CETTE SOCIÉTÉ, LE 3 MARS 1835;

PAR M. PRIOU,

DOCTEUR EN MÉDECINE A NANTES.

« Lorsque la mort frappe un homme peu avancé en âge, lorsqu'elle détruit tout un avenir, les regrets que sa perte fait naître en sont d'autant plus douloureux, et comme le temps lui a manqué pour parvenir à la maturité de son talent, les travaux qu'il a laissés sont jugés avec indulgence que l'envie elle-même n'oserait blâmer. »

MESSIEURS,

La Société Royale Académique de notre département vient de perdre dans la personne de M. Haëntjens (Charles), négociant, un de ses membres les plus zélés.

M. Haëntjens destiné, autant par goût que par le désir d'acquérir des connaissances, à des voyages lointains, s'aperçut facilement que la prospérité des états qu'il avait parcourus (la Suisse, la Hollande, l'Angleterre et les États-Unis) était due aux progrès de l'agriculture, dont ils reçoivent leur force et leur richesse; il eut dès-lors une prédilection toute particulière pour cet art que l'on considère, avec juste raison, comme le premier de tous. *Omnium rerum, ex quibus exquiritur nihil sit agricultura melius, nihil uberius, nihil homine libero dignus*, a dit l'orateur romain. Le fameux Sully, ministre et ami de Henri IV, donnait à l'agriculture la préférence sur toutes les professions lucratives; elle fut l'objet constant de ses soins et de sa protection (1). Aucun roi n'accorda plus d'encouragements à l'agriculture que Georges III d'Angleterre; Aussi fut-il appelé par le peuple, *qui est toujours un être de raison*, Georges-le-Fermier, ce qui vaut bien Guillaume-le-Conquérant, dit très-judicieusement M. Aikin, historien anglais.

De retour en France, M. Haëntjens ne s'en livra pas moins au commerce, et fit constamment honneur à ses affaires. Mais se nourrissant toujours de l'espoir d'entreprendre quelques grands défrichements en Bretagne, où l'étendue des terres incultes est portée à cent vingt mille

---

(1) Mais, dit M. Morard, avocat, les moyens qu'il employa pour la faire fleurir ne furent pas toujours heureux. Il gêna trop la liberté des agriculteurs; il ordonna, quand il ne fallait qu'encourager et protéger.

arpents (1); et des essais heureux, tentés à Gesvres, sur les propriétés de son père, ne firent que fortifier sa première idée. En 1822, la mise en vente d'un terrain assez considérable, puisqu'il contenait mille journaux de Bretagne (près de 500 hectares) (2), vint mettre à même M. Haëntjens de réaliser le vœu qu'il formait depuis long-temps: mais, avant de devenir acquéreur des landes dites de *Grand-Jouan*, en Nozai, Arrondissement de Châteaubriand, et pour ne pas entreprendre une spéculation hasardeuse, que devait-il faire? S'assurer de la nature du sol... C'est ce qu'il fit avec d'autant plus de facilité, que déjà il était muni de connaissances agricoles locales puisées dans des conversations avec nos principaux agriculteurs et dans les observations pratiques publiées par la Société Royale d'Agriculture de Bretagne, fondée par un armateur nantais, plein de sens, de savoir et d'humanité; en un mot, par M. de Montaudouïn. Enfin, lorsque M. Haëntjens eût pris toutes ses mesures, il crut devoir faire l'acquisition des landes de Grand-Jouan, et il se les fit adjuger.

Une fois devenu possesseur d'un vaste terrain, rien

---

(1) En 1778, on comptait en landes, dans le département de la Loire-Inférieure, 3,006,000 journaux, ou en hectares, 1,503,000. En supposant que depuis ce temps on ait défriché le quart, ci... 375,750, reste encore en hectares 1,127,250. Voyez nos *Réflexions critiques sur le Dictionnaire géographique de toutes les communes du département de la Loire-Inférieure de M. Girault.*

(2) Le journal de Bretagne contient 48 ares 62 centiares.

ne coûta alors à l'activité peu commune de M. Haëntjens, qui ne semblait prendre de repos qu'en changeant de travail, et qui prenait plaisir à voir la charrue tracer des sillons pendant que ses navires allaient porter à l'étranger les produits industriels de notre pays.

M. Haëntjens n'ignorait pas que le commerce, en fournissant du travail, devient un remède à l'oisiveté corruptrice des mœurs; qu'il encourage l'industrie, en livrant aux manufactures la matière dont elle a besoin, et en procurant la vente de leurs produits; et, enfin, qu'il fait surtout prospérer l'agriculture en activant la reproduction pour la consommation. Aussi, c'est par son exemple que M. Haëntjens a, l'un des premiers, le plus contribué aux améliorations de l'agriculture dans nos contrées.

Les prédécesseurs de M. Haëntjens n'avaient fait presqu'aucun travail agricole remarquable sur la propriété de Grand-Jouan, et leur culture exclusive était en tout semblable à celle de la Bretagne en général, c'est-à-dire qu'elle roulait entièrement sur la succession des céréales. Les fourrages y manquaient complétement. Bien pénétré de cet axiôme : *Sans prairies, point de bestiaux; sans bestiaux, point d'engrais; sans engrais, point de bonne culture*, M. Haëntjens vit aisément que de là dépendait le mauvais état dans lequel se trouvait la terre qu'il venait d'acquérir, et sur laquelle il y avait à peine de quoi nourrir un seul animal.

M. Haëntjens sentit donc d'abord l'indispensable nécessité de se procurer, mais à peu de frais, des fourrages :

car il n'était pas du nombre des personnes qui font de l'agriculture à force d'argent, il chercha au contraire avec l'agriculture à faire de l'argent (1). Après avoir fait assoler ses terres, il cultiva en grand, et, à l'étonnement des paysans routiniers, des légumes, tels que choux de toute espèce; surtout ceux dits *à moëlle* et ceux à mille têtes, citrouilles, pommes de terre, navets de Suède ou *rutabaga*, turneps ou navets de *Norfolk*, qui pèsent jusqu'à douze livres; *rebbes*, espèces de navets cultivés avec avantage dans la Vendée, et qu'une aveugle prévention faisait regarder comme non susceptible de réussir en Bretagne. Ses récoltes furent superbes, et il put avoir des bœufs et des vaches qui lui procurèrent du fumier. Mais ces légumes donnés seuls produisirent un mauvais effet, et, après quinze jours de leur usage, les bestiaux de M. Haentjens, pris de diarrhée pouvaient à peine se soutenir. Il imagina alors de les mélanger avec de la paille. Voici comme il s'y prit : Il fit mettre dans de grandes cuves deux ou trois parties de paille coupée au couteau et une de légumes hachés avec son *hache-légume*, dont il a été fait mention dans le rapport du jury de l'exposition industrielle qui a eu lieu à Nantes en 1827. Il y laissa *ressuer* le tout pendant plusieurs heures. La paille s'attendrit (2) et prit le goût des légumes. Il en

---

(1) Rapport de M. Chaillou sur la culture de M. Haëntjens.

(2) Nous connaissons des personnes qui ont remplacé l'avoine qu'elles donnaient à leurs chevaux par de la paille coupée par morceaux de cinq à six lignes de longueur et mélangée avec un peu de son. Elles humectent le tout avec un peu d'eau.

résulta une nourriture excellente ; car les bestiaux de M. Haëntjens en étaient très-friands (1).

M. Haëntjens s'occupa ensuite de faire des prairies artificielles. En 1827, elles lui donnèrent d'excellents produits. Cette année ayant été très-pluvieuse, les prairies hautes donnèrent beaucoup, ce qui dédommagea grandement des déficit éprouvés dans les prairies inondées par la Loire. M. Haëntjens a semé beaucoup de diverses espèces de pins qui ont bien réussi.

Le froment, l'avoine et le seigle ensemencés par planches, donnèrent à M. Haëntjens de beaux résultats. Il a eu l'idée de faire venir de la Beauce des ouvriers pour faire faucher ses récoltes. Cette manière d'abattre les blés et qui n'est point usitée dans notre pays, est bien supérieure à celle de la faucille. Il en résulte, pour les propriétaires, économie de déboursés et de temps. M. Haëntjens s'est assuré que ses faucheurs faisaient quatre fois plus d'ouvrage que ses coupeurs à la faucille. Les fermiers qu'il a stylés à ce nouveau travail n'en faisaient que trois fois autant, ce qui déjà était un résultat bien satisfaisant.

M. Haëntjens s'étant aperçu que les terres qu'il avait fait écobuer étaient épuisées par les céréales au bout de deux ans, prit le parti d'y faire ses semis d'arbres à la troisième année.

---

(1) Voyez le rapport de M. Mellinet sur les cultures de M. Haëntjens.

Outre la grande ferme-modèle que M. Haëntjens a établie, qu'il exploita seul quelque temps et ensuite conjointement avec M. Rieffel, il a créé quatre fermes ordinaires, qui sont en pleine prospérité.

La ferme-modèle, formée par M. Haëntjens, est une des bonnes et des plus remarquables exploitations agricoles de notre département, nous pouvons même dire de notre Bretagne. Elle prouve qu'à l'aide de capitaux sagement employés et d'une pratique appuyée des principes généraux de la théorie, qui n'est que le résultat de l'expérience et de l'observation, on peut faire d'excellentes choses en agriculture, même dans la Bretagne que l'on accuse trop légèrement de stérilité, sans avoir égard à la pénurie de la majeure partie de ses habitants et surtout à leur dispersion. « La Bretagne, vierge de toute civilisation, pauvre d'habitants, paraît attendre le trop-plein d'une commune patrie, et peu de contrées offrent autant de ressources de tout genre (1). »

En outre de son mérite, comme agronome et négociant, M. Haëntjens, a celui d'avoir organisé la Société en commandite de Grand-Jouan, après avoir lui-même, et par ses seuls moyens, poussé assez avant les défrichements de ce domaine. C'est quelque chose d'utile que d'avoir introduit dans notre pays le système d'association; d'avoir appelé et réuni des capitaux, pour les diriger sur

---

(1) M. Rieffel, *Sur les Encouragements à l'Agriculture et les Colonies agricoles*.

une grande entreprise agricole que, comme négociant, il n'eût peut-être pas été prudent de faire seul.

Cette innovation (qui a eu des imitations), et le succès qu'elle a obtenu fait honneur à la sagacité de M. Haëntjens.

Les suffrages honorables que M. Haëntjens a reçus de vous à deux époques peu éloignées l'une de l'autre, c'est-à-dire en 1828 et 1829, sont une preuve que les résultats obtenus par ce Sociétaire dans ses travaux agricoles allaient toujours croissants. Je ne doute pas qu'un jour vous n'ayez aussi à donner des témoignages de votre satisfaction au digne successeur de M. Haëntjens, M. Rieffel, votre correspondant, dont les connaissances positives en agriculture ne sont pas douteuses.

Sans cesse occupé du bien-être de ses semblables, M. Haëntjens saisit avec empressement les occasions de les faire jouir des avantages du préservatif de la petite-vérole (1) et des bienfaits de l'instruction. Il pensait avec M. Cousin que *si l'instruction primaire doit être universelle, la société est au plus haut degré intéressée dans la détermination de la portée et de la limite de l'instruction donnée à tous*. (2)

---

(1) En 1819, une épidémie varioleuse des plus meurtrières décimait la population des paroisses de Gesvres, de la Chapelle-sur-Erdre, de Grand-Champ, de Treillières, de Sautron, etc. Nous fîmes, conjointement avec M. Haëntjens, de huit jours en huit jours, neuf voyages au château de Gesvres, et nous mîmes fin à l'épidémie en vaccinant près de 200 individus.

(2) M. Haëntjens était membre de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale.

Après la révolution de 1830, M. Haëntjens fut membre du Conseil-Général du département de la Loire-Inférieure. Il y émit de bonnes vues, et ses collègues n'eurent qu'à se louer des formes qu'il mettait dans la discussion.

M. Haëntjens a, pendant deux années, été secrétaire de la Section d'Agriculture de la Société Royale Académique. Les rapports qu'il a lus dans le sein de cette Section, déposent de la netteté de son jugement et de sa facilité à bien rendre ses idées (1).

M. Haëntjens, né à Nantes en 1790, est mort le 3 janvier 1836 à Paris, où il venait de fonder une nouvelle maison de commerce. Il laisse quatre fils, et une veuve éplorée, douée de rares qualités, et qui saura leur inspirer l'amour de toutes les vertus.

---

(1) Il est encore auteur d'un rapport *sur un Nouveau Système de Ridage, par M. Painchaud.*

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET CIVILE

DE LA COMMUNE EN FRANCE (1);

PAR M. BILLAULT,

AVOCAT.

I

La précipitation forme en politique le plus grave défaut de notre caractère national; une incessante ac-

(1) En lisant ce fragment à la séance du 7 avril 1836, M. Billault a prié de ne point oublier que ce n'était que la première partie et comme l'avant-propos d'un travail dont l'ensemble renferme :

1.° Un coup-d'œil rapide sur la destinée politique de la commune avant 1789;

2.° Un résumé analogue de 1789 à 1835;

3.° Le tableau synoptique des systèmes d'administration commu-

tivité nous tourmente: guidée par la réflexion et l'étude, elle pourrait conduire à d'heureux résultats; mais il faut à son impatience des solutions toutes faites, et notre turbulence intellectuelle ne connaît guère le doute ni la méditation.

Vouloir d'urgence tout réformer, ce peut-être une disposition louable; cependant pour le faire avec fruit, la volonté ne suffit pas, il faudrait encore la science; or, celle-ci ne s'acquiert pas en un jour. Aussi de sa marche sage, de sa vue lente, mais sûre et étendue, nul ne se soucie: les intelligences d'ailleurs se sont aussi elles resserrées sous l'influence d'un étroit égoïsme; incapables de s'élever à la contemplation des généralités sociales, elles n'ont d'autre horizon que celui de l'intérêt individuel.

Dans ces faits se montre la cause de l'anarchie intellectuelle sous laquelle gémit aujourd'hui et s'indigne la France. Quand chacun juge au point de vue de son avantage personnel, il y a autant d'opinions que d'individus, et conséquemment anarchie; autant d'efforts opposés que d'opinions, et conséquemment impuissance. Aux principes généraux seuls appartient de réunir les esprits et les forces, et ne le nions pas, car l'histoire le

---

nale mis successivement en pratique depuis 1789 avec le détail comparatif de leurs diverses attributions;

4.° Enfin l'examen raisonné du système actuel et des graves améliorations dont l'expérience éclairée par l'étude signale l'impérieux besoin.

démontre, les hommes n'ont fait de grandes choses que quand l'unité de pensée assurait l'unité d'action.

Mais qu'importe l'histoire à notre précipitation de conviction individuelle? Nul compte ne nous semble à tenir des efforts du passé contre ces mêmes difficultés sociales dont nous improvisons avec tant d'ardeur de nouvelles solutions. Cependant depuis tant de milliers d'années qu'elles se présentent sans cesse plus ou moins pressantes à l'esprit de l'homme, il n'est pas une intelligence forte qui n'y ait consacré ses veilles: la science et ses réalisations se sont faites pas à pas, siècle à siècle, et notre organisation sociale actuelle n'est que le résumé du travail continu de nos devanciers. Chaque chose par eux laissée a eu sa raison d'être, raison souvent fort grave et de nous dédaignée faute de l'avoir comprise: bien des idées qui nous apparaissent nouvelles ont été vingt fois abandonnées et reprises, et ne nous semblent neuves que parce que nous sommes ignorants.

Reconnaissons donc l'étude comme un urgent besoin, recherchons le motif de ce qui est pour n'y rien substituer qu'en connaissance de cause; sachons ce qui fut jadis pour ne pas répéter inutilement des expérimentations déjà faites: demandons aux détails des expériences passées, si l'innovation qu'elles essayèrent se trouva mauvaise en elle-même, ou bonne, mais prématurée; méditons surtout les ensembles pour ne pas y introduire par des modifications partielles le désaccord et la contradiction.

Ce sont là les préliminaires indispensables de toute

œuvre législative, et, sous un gouvernement représentatif, chacun doit à cette œuvre le tribut direct ou indirect de sa coopération.

Prise au point de vue administratif, la nécessité de ces études n'est pas moins impérieuse. Tous les jours par nos lois, de nombreux citoyens sont appelés à la gestion des intérêts communs. A leur soin se confient les affaires du département, de l'arrondissement, de la commune, celles de l'instruction publique, des établissements de bienfaisance, de la garde nationale, etc. Pour tant de travaux si graves, si divers, il faudrait évidemment des méditations préliminaires, quelque préparation spéciale; mais on n'y songe pas. On accepte ces fonctions sans en comprendre ni la portée, ni les détails; une vague bonne volonté tient au plus zélé lieu de science. Pressé par le temps et les affaires, le travail se fait à la hâte; rien de bon, de suivi, de complet ne s'effectue. Absorbé d'ailleurs par la spécialité de son œuvre, chaque comité oublie ou bien ignore qu'il n'est qu'une partie d'un seul tout; peu lui importe les règles générales et la loi de coordination hiérarchique. Aussi, les incohérences, les contradictions s'accumulent, et dans ces conflits continuels, le pouvoir languit et s'énerve. Tel est le secret de l'atonie administrative dont nous souffrons aujourd'hui: les agents salariés ont une routine, les agents électifs et gratuits une ignorance novatrice. Entre l'inertie des uns et l'activité peu éclairée des autres, l'unité de direction s'évanouit, et toutes les forces vives se perdent en tiraillements et en efforts inutiles. Il serait

temps, enfin, d'être moins inconséquent et de songer que si en mécanique industrielle, avant de mettre la main à une machine, on tâche de la connaître, cette méthode pourrait bien être sage aussi en mécanique administrative.

Profondément ému de ces tristes vérités, je crois à l'urgent besoin d'études historiques sur notre législation; je voudrais y attirer les intelligences laborieuses et provoquer au plus vite la vulgarisation de principes et de détails généralement trop ignorés. Le travail, dans cette fructueuse direction, doit vivement intéresser, ce me semble, quiconque se sent un cœur et une conscience de citoyen. Ce ne sont point, au surplus, des investigations dénuées de charmes. Les collections législatives offrent un admirable sujet de méditations: elles sont, pour chaque époque, le résumé le plus complet des idées et des tendances sociales, et l'œil du publiciste y peut suivre pas à pas les destinées des Empires; car là sont écrites les causes de leur prospérité ou de leur ruine, et le livre des lois d'un peuple est le vrai livre de son destin.

J'ai voué mes faibles efforts à des études fécondes, et déjà, sur une matière qui intéresse à un haut degré la civilisation et la richesse nationale (les voies de transport), vous avez accueilli avec bienveillance quelques souvenirs de législation. Je vous parlerai aujourd'hui de la commune et de son organisation administrative: en elle viennent se résumer le gouverné et le gouvernant, c'est le principal point de contact de l'un avec l'autre, et,

pour ainsi dire, le moyen de jonction entre les systèmes veineux et artériels du corps social. Comme administration, elle forme les trente mille bras du pouvoir ; comme administrée, elle représente l'universalité des intérêts du pays. Aussi, tout vient-il y aboutir, tout repose-t-il sur elle. Conséquence obligée de la grandeur d'un Empire, elle en fait (suivant son organisation) la force ou la faiblesse ; trop indépendante, elle le paralyse ; trop subordonnée, elle perd de sa vitalité propre, et en s'affaiblissant l'affaiblit avec elle : aussi, je ne crains pas de le dire, qui la connaît bien, connaît à fond l'état.

Aux jours de transition où nous sommes, elle ne saurait être l'objet de trop profondes méditations : aucune transformation sociale n'est désormais possible que par elle. Tout ce qu'elle peut développer de ressources et de puissance n'est pas encore compris. Et cependant depuis bien des siècles elle est connue et pratiquée : fille de la civilisation européenne, elle florissait il y a 1600 ans dans notre Gaule sous la protection des lois romaines qui l'y avaient organisée ; car en cela, comme en tant d'autres choses, nos Solons modernes n'ont rien innové : étrange destinée de cette Rome, qui, après avoir conquis le monde une première fois par les armes, une deuxième par la religion, le domine encore aujourd'hui de sa supériorité législative ; a fécondé toutes nos lois de sa haute et judicieuse raison.

Grâce aux édits des empereurs, les cités de la Gaule eurent un régime communal complet ; comme aujourd'hui, aux soins municipaux étaient confiés la

coopération à l'assiette et perception de l'impôt, la police des approvisionnements; celle des spectacles, de la voirie, de la paix publique, l'administration des propriétés communales, (1) l'imposition à tour de rôle des logements militaires, etc. (2) Les dépenses de la cité se payaient sur des taxes ou octrois votés par elle de l'assentiment des empereurs (3); ses biens ne pouvaient s'aliéner qu'avec certaines formalités protectrices (4); les entrepreneurs de travaux en répondaient pendant 15 ans (5); les magistrats

---

(1) Personalia sunt munera, defensio civitatis, id est ut syndicus fiat, legatio ad censum accipiendum..., exhibitio annonæ ac similium, cura prædiorum publicorum, frumenti comparandi, aquæductus, equorum circensium spectacula, publicæ viæ munitiones, arcæ frumentariæ, cale factiones thermarum, annonæ divisio, et quæcunque aliæ curæ istis sunt similes: ex his enim quæ retulimus cætera etiam per leges cujusque civitatis ex consuetudine longâ intelligi potuerunt. L. 1 § 2 ff. de muner. et honor.

(2) Eos milites quibus supervenientibus hospitia præberi in civitate oportet, per vices ab omnibus quos id munus contingit, suscipi oportet. Ibid. l. 3. § 13.

(3) Vectigalia quæcunque civitates sibi ac suis curiis ad angustiarum suarum solatia quæsierunt: sivè illis functionibus curialium ordinum profutura sint, sivè quibuscunque aliis earumdem civitatum usibus designantur; firma hæc atque ad habendum perpetua manere præcipimus, neque ullam contrariam supplicantium super hæc molestiam formidari. L. 10. Cod. de vectigal. et comm.

(4) Bona civitatum non sine solemnibus alienanda. L. 3. Cod. de vend. reb. civ.

(5) Quibus operum publicorum extructio credita est, siquid vicii

étaient électifs, il y avait une table ou liste électorale, et la loi exigeait la présence de deux tiers des électeurs (1); nul n'était éligible, si majeur de 25 ans (2), il ne réunissait capacité intellectuelle et position de fortune suffisamment indépendante (3), le tout laissé à l'appréciation des électeurs, mais toutefois sous l'empire de ce principe tutélaire invoqué inutilement par Mirabeau en 1789, qu'il faut préparer les candidats aux fonctions les plus élevées, par un noviciat dans les fonctions inférieures (4).

La responsabilité des fonctionnaires était d'ailleurs formellement établie, étendue même jusqu'à la solida-

---

intrà XV annos ab opere perfecto evaserit, tenebuntur et eorum hæredes. L. 8. Cod. de oper. public.

(1) Nominationum forma vacillare non debet : si omnes qui albo curiæ detinentur adesse non possunt, ne paucorum absentia, sive necessaria sive fortuita, debilitet quod à majore parte ordinis salubriter fuerit constitutum, duæ partes ordinis in urbe positæ totius curiæ instar exhibeant. L. 46. Cod. de decur.

(2) Ad rem publicam administrandam antè vicesimum quintum annum, vel ad munera quæ non patrimonii sunt, vel honores, minores admitti non oportet. L. 8. Cod. de muner. et honor.

(3) Ad subeunda patriæ munera dignissimi meritis et facultatibus curiales eligantur, ne tales fortè nominentur qui functiones publicas implere non possint. L. 46. Cod. de decur.

Municipes intelliguntur scire quod sciunt hi quibus summa reipublicæ commissa est. L. 14., ff. ad municip.

(4) Ut gradatim honores deferantur, edicto, et ut à minoribus ad majores perveniatur epistolà divi pii ad Titianum exprimitur. L. 11, ff. de muner. et honor.

Gerendorum honorum non promiscua facultas est, sed ordo

rité (1) ; aussi, plus onéreuses encore qu'honorables, ces magistratures tentaient peu les ambitions intéressées; il fallut que la loi forçât le dévouement : à qui réunissait la capacité intellectuelle et pécuniaire, le refus n'était point permis, et le législateur répondait à l'égoïsme par ces nobles et tranchantes paroles : *ejus patriæ oneribus respondere debes cui te attributum esse commemoras. L. 1. Cod. quemad. civ. mun. indic.*

Sans doute les charges exorbitantes pesant en certains lieux sur la curie, rendirent parfois ce régime odieux ; ce ne fut cependant pas une mesquine ni inutile conception que cette organisation municipale créée dans les provinces sous la surveillance des proconsuls, et plus tard des gouverneurs ; sans elle l'administration romaine, véritable Atlas portant sur ses épaules le

---

certus huic rei adhibitus est, nàm neque prius majorem magistratum quisquam, nisi minorem susceperit, gerere potest. L. 14. § penult. Cod.

(1) Imperator Titus Antonius Lentulo vero rescripsit magistratuum officium individuum ac periculum esse commune, quod sic intelligi oportet ut ità demùm collegæ periculum adscribatur, si neque ab ipso qui gessit, neque ab his qui pro eo intervenerunt res servari possit, et solvendo non fuit honore deposito : alioquin si persona vel cautio sit idonea ; vel solvendo fuit quo tempore conveniri potuit, unusquisque in id quod administravit tenebitur. L. 11, ff. ad municip.

Cùm autem de indemnitate civitatis quæritur, priùs ejus bona qui administravit, ac mox si satisfieri non poterit, collegæ conveniuntur. L. 1. Cod. quo quisq. ord.

monde entier, n'eût eu ni durée ni puissance; par elle au contraire elle retint et régit pendant plusieurs siècles des milliers de cités diverses de mœurs, de lois, de besoins, et tout en les ralliant au pouvoir central par quelques mesures de domination générale, conserva ce qu'il leur fallait de spontanéité et d'individualité actives pour continuer d'être par elles-mêmes et de prospérer. La politique des Romains fut en ce point admirable; tout en envahissant la terre, ils laissaient aux vaincus leurs Dieux, leurs usages de famille, les lois de leurs cités. Or, comme ce sont les trois choses qui tiennent le plus au cœur des peuples, ces sages ménagements absolvaient la conquête et assuraient partout une sujétion paisible, une facile administration.

C'est ainsi que, devenues romaines, les villes de la Gaule s'animèrent d'une civilisation nouvelle, et qu'ayant elles-mêmes pris puissance à l'abri d'une puissance unitaire, elles purent long-temps défendre contre l'irruption des barbares et l'Empire et leurs murs.

Mais il fallut enfin céder à la brutalité du nombre, et les nouveaux vainqueurs n'imitèrent ni ne comprirent l'adroite politique des premiers conquérants. Etrangers aux combinaisons administratives que nécessite l'agglomération de populations considérables et de vastes richesses, ces sauvages guerriers ne connaissaient dans leurs bois que la chasse, dans les contrées civilisées que le pillage; vivant au jour le jour, il leur importait peu de fonder des Empires: comme tous les autres arts, l'art du gouvernement leur était inconnu et en fut méprisé.

Vaincue par les armes, chaque cité défendit encor, il est vrai, par l'obstination de l'usage, ses lois municipales, ses coutumes, ses théâtres, ses jeux; mais peu à peu, devant les caprices des barbares, leurs violences, leurs orgies de destruction, tout s'effaça, les monuments dans la poussière, les mœurs et l'ordre administratifs dans le cahos des invasions et des dévastations quotidiennes.

Entre ces éléments anciens que dispersait la force, et les éléments nouveaux que la force aussi introduisait, partout besoin était d'une coordination régénératrice, et elle ne pouvait manquer à l'humanité; car, en politique comme en chimie, chaque dissolution est toujours l'occasion de combinaisons nouvelles.

L'agitation des molécules sociales, cherchant leur loi d'association, dura long-temps, plus long-temps que ce que nous sommes convenus d'appeler la période mérovingienne. Charlemagne crut avoir résolu le problême; à mille ans d'intervalle, Napoléon et lui, dans des crises analogues, ont ressuscité pour un jour le glorieux cadavre de l'Empire romain; et, chose remarquable, tous les deux apparaissent, éclatants mais passagers météores, l'un au berceau, l'autre à la tombe de ce pouvoir féodal qui, modifiant si profondément les sociétés modernes, mit dix siècles à naître, régner et puis mourir.

Au surplus, ces deux commémorations héroïques n'ont pas brillé stériles pour la postérité, et par Napoléon s'est consommé en France ce grand œuvre de cohésion dont Charles jeta les germes au sein des perturbations sociales où menaçait alors de s'abymer l'Europe.

Créant par ses conquêtes une aggrégation soudaine, l'héritier de Pépin réunit un moment, sous le même sceptre, toutes ces populations violemment agitées ; et une fois l'existence d'une autorité supérieure unitaire sanctionnée par la gloire, l'avenir n'eut plus rien à craindre du démembrement de cette impériale improvisation ; car au milieu de ces divisions indéfinies du sol, fomentées par les rivalités des rois et les usurpations des grands, un nouveau principe avait pris naissance, et l'idée de suzeraineté allait dès lors grandir, pour enfanter plus tard l'unité nationale. Ce fut là le plus précieux résultat des victoires de Karl-le-Grand. Sans lui, privée de cette tendance hiérarchique et centralisante qui, combattue d'abord, finit à la longue par tout envahir, la Gaule n'eût présenté dans les IX.e et X.e siècles qu'une juxtà-position de seigneuries rivales, sans suprématie relative ni réelle ni même idéale, et, dans cette déplorable hypothèse, il est difficile de croire qu'une fusion nationale intime se fût jamais trouvée possible.

Vue de haut, une telle évolution apparaît immense, et révèle à l'admiration de l'homme réfléchi cette puissance cachée qui, présidant aux destinées des empires et maîtresse des temps, dédaigne notre ignorance comme nos murmures éphémères, et suit invincible ses vastes combinaisons à travers les siècles et les générations qui s'écoulent.

Sous l'influence de ces faits généraux à la barbarie d'invasion qui, ignorant la commune et son organisation administrative, l'étouffait sans s'en inquiéter, succéda peu à peu l'organisation féodale. S'asseyant sur

le sol en vertu du pouvoir militaire, absolue et hiérarchique comme lui, jalouse d'autorité autant que l'est toute puissance en progrès d'envahissement, elle dut instinctivement combattre ce qui restait encore des anciennes institutions : ainsi en advint-il, et deux cents ans suffirent à son œuvre d'invasion sociale. Facilement maîtresse des campagnes dont les populations éparses ne trouvaient dans leur isolement que l'impuissance de se défendre, elle sut aussi peu à peu subjuguer les villes affaiblies, ruinées par les guerres et le pillage, et le Xe siècle vit la Gaule entière couverte d'un réseau d'inféodations et de sous-inféodations indéfinies.

Mais si, dans les campagnes, ne rencontrant aucun obstacle, le pouvoir féodal put sans inquiétude étendre l'assujétissement jusqu'à ses plus dures extrémités, le servage et la main morte, son succès ne fut pas aussi absolu dans les villes. Par le seul fait de l'aggrégation de leurs habitants, des intérêts, des rapports communs continuèrent forcément de subsister, nombreux et contenant en germe ce principe d'association qu'un développement ultérieur devait bientôt enfanter, défensif d'abord, offensif ensuite : c'est de là qu'au XIIe siècle naquit la réaction communale. Surgissant dans la Gaule méridionale où la municipalité romaine avait laissé de profondes et vives racines, presque simultanément elle apparut dans le milieu, le nord et l'est du pays que nous nommons aujourd'hui la France.

Il est faux au surplus que l'avénement des communes ait été le fruit exclusif de la politique des rois. Quelque

puissants qu'on les suppose, les gouvernements ne créent jamais d'improvisations abruptes, en dehors du cours naturel des choses : placés eux-mêmes sous l'influence des événements, ils subissent, comme le reste du monde, cette loi générale d'action et réaction, de réciprocité de cause et d'effet, qui, assignant à chacun sa part du travail social, résume en une seule direction les efforts individuels en apparence les plus divergents.

Le mouvement communal ne fut dans l'origine qu'une révolte des travailleurs agglomérés et forts de leur agglomération. Dispersée par la nature même de ses occupations sur une grande surface de terrain, la classe des laboureurs n'avait que le sentiment de sa faiblesse. Mais les gens de l'industrie et du commerce, au sein de leurs travaux qui se développaient, de leurs richesses qui grandissaient avec leurs travaux, de leurs réunions qui dans l'enceinte des villes doublaient leurs forces en les centralisant, durent bientôt se sentir puissance, et par suite besoin d'affranchissement. De là à l'insurrection il n'y avait qu'un pas ; on le franchit, et ici par réminiscence, ailleurs par l'entraînement naturel des choses, les bourgeois s'associèrent, sous des chefs de leur choix, pour combattre d'abord, pour s'administrer ensuite. C'est ainsi qu'a commencé cette longue guerre du tiers-état qui, locale et fractionnée dans l'origine, se généralisa peu à peu, pour vaincre définitivement dans l'immense bataille de 1789, et a consacré son triomphe par la substitution en 1830 d'une royauté de façon bourgeoise à la vieille royauté féodale.

Ce caractère originel ne saurait au surplus être raisonnablement méconnu, il apparaît dans toutes les histoires, et l'on compte bien peu de chartes communales dont la signature n'ait été précédée de sanglantes luttes, de trop nombreux combats.

Dans le texte, il est vrai, de ces concessions, le bourgeois, même vainqueur, reste esclave de l'usage, et semble, se pliant sous des protocoles de soumission respectueuse, ne recevoir qu'une concession purement volontaire et bienveillante de la part de son seigneur. Mais la réalité n'était pas dans les protocoles, la liberté ne se livrait qu'à la force, et les traces d'une insurrection qui n'était au fond qu'une défense ou un affranchissement légitimes se retrouvent à chaque pas. C'est toujours pour le bien de la paix et à cause des injustices dont les bourgeois ont été victimes que les chartes sont dites octroyées : *intuitu pietatis et pacis in posterùm conservandæ* (charte de la ville de Sens); *ob enormitates clericorum* (charte de Compiègne); *pro nimiâ oppressione pauperum* (charte de Mantes); *propter injurias et molestias à potentibus terræ burgensibus frequenter illatas* (charte de La Rochelle). (Ordonnances du Louvre, 1153, 1189, etc.)

Il faut donc bien le reconnaître, ce fut le peuple lui-même qui marcha dans les villes à la conquête de ses franchises et brisa de ses mains un joug devenu trop lourd. Si, dans sa tendance instinctive à convertir de gré ou de force le principe de suzeraineté en une autorité unitaire et absolue, la royauté féodale aux prises avec les grands vassaux, profita du nouvel auxiliaire que suscitait contre

eux l'esprit de liberté, si, sous le prétexte de souveraineté intervenant au débat communal et s'y posant arbitre, on la vit, au profit momentané de son pouvoir ou de ses finances, favoriser parfois ce mouvement populaire qui, plus tard, devait la renverser, dans ce protectorat trop vanté elle ne chercha que son propre agrandissement et l'extension de son domaine; l'intérêt personnel dictait seul sa politique, et au lieu de la parer d'un prétendu libéralisme qu'auraient fort peu compris les fiers descendants de Hugues-Capet, il eût peut-être été plus véritablement philosophique de reconnaître que, la plupart du temps, quelque orgueilleux qu'il soit de sa faible intelligence, l'homme travaille à l'œuvre sociale les yeux fermés. En exploitant contre les seigneurs les premiers efforts des communes, le despotisme croyait miner à son profit le résistant édifice de la féodalité, l'événement a trompé son espérance, et après six siècles de lutte il s'est trouvé, qu'instrument involontaire d'une révolution radicale, il n'avait déblayé le sol que pour y mieux asseoir la liberté.

Guidés par cette tendance continue à l'agrandissement personnel, nos rois, s'ils trouvèrent le système des chartes communales bon dans les fiefs de leurs grands vassaux, furent extrêmement sobres de pareilles concessions dans leurs propres domaines; généralement ils n'en accordèrent qu'aux populations faibles et trop peu nombreuses pour prétendre à une sérieuse indépendance: les grandes cités luttèrent en vain, le pouvoir royal avait déjà repris des forces, Paris n'eût jamais de charte commune, et

Orléans, pour avoir tenté d'en conquérir une, fut rudement châtié (1.)

Pour ce qui est du clergé et de la noblesse sentant dès l'abord les coups de cette nouvelle puissance, ils la combattirent par toutes voies. La plume et la parole ne furent pas plus négligées que les armes, et comme en témoignage des idées et opinions du temps l'histoire nous a transmis l'étrange naïveté de cet écrivain ecclésiastique poursuivant de ses malédictions « cette détestable innovation de la commune qui ne permettait plus d'infliger » aux serfs que des peines fixées par les lois, les autorisait à ne payer qu'une fois par an la rente annuelle » due au seigneur, et les affranchissait de toutes les autres exactions féodales (2). » Tant il est vrai que pour juger sainement les choses il faudrait s'isoler à la fois et de son intérêt personnel, et des passions contemporaines; mais de pareilles abstractions sont trop fortes pour notre frêle perspicacité : le développement séculaire du mouve-

---

(1) Une exécution militaire et des supplices, disent les chroniques de Saint-Denis, citées par Aug. Thierry, punirent « la forsennerie de ces musards qui, pour raison de la commune, faisaient « mine de se rébeller et dresser contre la couronne. »

(2) Communio autem novum ac pessimum nomen sic se habet ut capite censi omnes solitum servitutis debitum Dominis semel in anno solvant, et si quid contrà jura deliquerint, pensione legali emendent : cæteræ censuum exactiones, quæ servis infligi solent, omni modis vacent (Guibertus abbas, de vitâ suâ, apud script. rer. francic., t. 12, p. 590). (*Cité par Thierry, Lettres sur l'Histoire de France.*)

ment social échappe à la myopie de nos intelligences, et les générations qu'il emporte le subissent sans le comprendre, et bien souvent le servent en croyant lui résister.

Quoi qu'il en soit, ce qu'aux IX.e et X.e siècles les seigneurs avaient tenté, les communes au XII.e et XIII.e le tentèrent à leur tour : comme les ducs et les comtes sous les faibles descendants de Charlemagne, marchant vers l'indépendance absolue sous l'apparence trompeuse d'un vasselage de suzeraineté, elles s'arrogèrent successivement toutes les attributions du pouvoir souverain.

On leur vit le droit de guerre et une organisation militaire, (type originel de nos gardes nationales modernes) ;

La puissance législative, (source des diversités de notre droit coutumier) ;

Le pouvoir judiciaire et celui de police (dont elles ont conservé de bien faibles débris) ;

Et jusqu'au droit de battre monnaie.

Elles eurent aussi des alliances politiques, et, sous le nom de bourgeois forains, rallièrent parfois à leurs bannières des seigneurs et même des rois (1).

Entre le mouvement féodal du IX.e siècle et celui communal du XII.e, il faut cependant signaler une différence profonde : tous deux tendaient sans doute à l'indépendance par le démembrement ; mais en rompant les liens hiérarchiques, le premier n'altérait pas le principe

---

(1) L'ancienne chronique de Flandres nous offre entre autres exemples, celui d'un roi de Navarre reçu dans ce but bourgeois de la cité d'Amiens.



gouvernemental; et, vainqueurs de la monarchie unitaire, les seigneurs entendaient bien rester monarques dans leurs domaines; le second, au contraire, en fractionnant la France, l'eût démocratisée; car, de sa nature, le pouvoir communal était républicain (1).

L'autorité royale comprit instinctivement ce nouveau danger; les tours de la féodalité s'écroulaient déjà devant elle, elle sentit qu'il fallait aussi faire brèche aux murailles menaçantes dont les bourgeois des villes entouraient chaque jour leurs naissantes libertés. L'entreprise devenait difficile: l'église déliant les seigneurs de l'obéissance aux rois, les rois déliant les vassaux de l'obéissance aux seigneurs, avaient donné de dangereux exemples et détruit chez les masses l'esprit de sujétion. Effrayés, d'ailleurs, des envahissements du pouvoir royal, les seigneurs désormais s'unissaient aux communes que jadis les rois avaient excitées contre eux. L'immense mouvement du protestantisme vint encore compliquer le débat; essentiellement hostile au dogme de l'autorité, son enthousiasme de réforme était pour les tendances démocratiques des communes un ardent auxiliaire. Contre tant d'intérêts, de passions, de croyances réunis, la lutte fut longue et cruelle; mais enfin, le principe monarchique l'emporta.

Richelieu, de sa main de fer, acheva de tout niveler sous le sceptre, et la démocratie politique et religieuse

---

(1) Dans quelques anciens auteurs, la commune est même appelée *respublica*.

parut avoir rendu sous les boulevards abattus de la Rochelle, son sanglant et dernier soupir.

Dès-lors, l'abaissement de la commune put s'achever par de simples édits; sous leurs coups tombèrent une à une toutes ses prérogatives. Le droit d'élection même lui fut presque généralement enlevé, les fonctions municipales livrées à une vénalité officielle, et de tant de priviléges il ne resta guère plus à ces bourgeois, jadis si fiers, que celui, si c'en est un, de percevoir l'impôt aux portes de leur ville, à condition toutefois de le reconnaître pour faveur et octroi du souverain, et d'en verser la moitié dans le gouffre toujours béant du trésor royal (1).

Il faut au surplus le confesser hautement, pour l'avenir de la puissance et des libertés françaises il y eut dans cette double victoire de la couronne contre le fief et la commune un incontestable bienfait: ce fut en réalité le triomphe de l'unité nationale sur de menaçantes tendances au fractionnement, à l'anarchie; et l'on peut en appré-

(1) Une déclaration du 21 décembre 1647 avait été jusqu'à confisquer au profit du Trésor-Royal tous les deniers communs d'octroi et autres, qui se levaient au profit des villes et communautés, ordonnant qu'ils seraient, sans délai, portés à l'épargne: un peu moins avides, l'édit de 1663 et l'ordonnance du 12 juillet 1681 réglèrent, qu'au lieu du produit total il serait seulement levé au profit du roi, mais à perpétuité, la première moitié de tous les octrois tant anciens que nouveaux, laissant généreusement les dettes et charges communales à payer sur l'autre moitié. Napoléon, imitant le grand roi, a rétabli ce prélèvement qu'avait détruit la révolution; il l'a fixé au dixième du produit net, et le fisc continue de le percevoir depuis.

ciêr les résultats par de bien éloquents contrastes : l'Italie, où n'a point prévalu le principe de suzeraineté, livrée à un morcellement indéfini, soupire vainement après sa régénération ; la liberté, n'y pouvant prendre force, parce qu'elle n'y trouvait pas d'union, a péri, étouffée sous vingt sceptres pygmées, et, jadis maîtresse du monde, cette noble contrée languit aujourd'hui, morcelée, impuissante, désespérant d'une fusion nationale à laquelle dix siècles de rivalités intestines forment encore plus obstacle que les baïonnettes de l'Autriche, les Suisses du Pape, ou les bourreaux du tyran de Modène.

L'Allemagne, aussi elle, a manqué son mouvement de cohésion : riche de toutes les conditions de sol et de races qui peuvent faire un grand peuple, elle s'est énervée dans les bizarres divisions princières ou aristocratiques de son vaste territoire ; et pour long-temps encore sa vie de nation en restera paralysée.

Notre heureuse France a seule pu consommer cette révolution féconde, et déjà toute rassemblée sous la main du pouvoir absolu, se levant quand vint 89, marcher comme un seul homme à toutes les conquêtes de la gloire, de l'industrie ou de la liberté !

C'est qu'aussi, vaincus dans leurs efforts d'existence individuelle, seigneurs et communes tout avait disparu : de ces barons altiers, jadis rivaux du monarque, les derniers rejetons s'étaient, sous le règne de Louis XIV, successivement effacés dans la domesticité royale : quant aux indomptables bourgeois des XII.e et XIII.e siècles, dépouillés de toute importance politique, leurs paisibles descendants ne formaient plus çà et là que de simples

communautés d'intérêts urbains : tout s'était absorbé en une seule puissance, celle qui, résumant au plus haut degré d'énergie l'association de l'égoïsme princier au dogme de l'unité nationale, put un moment dire avec une entière vérité : l'état, c'est moi.

Les campagnes, au surplus, étaient restées étrangères aux diverses phases du développement communal. Attaché à la glèbe seigneuriale, assimilé au bétail sous un cheptel de fer, le laboureur, nous l'avons dit, n'eût trouvé dans son isolement et sa misère aucun moyen d'indépendance ou d'association, et l'on ne saurait considérer comme parallèle au mouvement de la commune, la jacquerie et autres brigandages par tourbes que, de temps à autre, suscita le désespoir.

Mais, pour elles, un autre noyau de civilisation s'était peu à peu formé : ce noyau, ce fut la paroisse, autour de laquelle vinrent se grouper successivement les intérêts moraux, puis matériels, les actes civils, les réunions religieuses, les foires, les marchés, etc. Par là, sur tous les points du sol rural, s'organisa peu à peu l'agglomération administrative ; et quand, vaincus par la philosophie appuyée d'un édit royal (1), eurent à peu près disparu la main morte et le servage, les populations agricoles se trouvèrent, pour ainsi dire, sans leur coopération, au même point où, après de longues

(1) Edit du mois d'août 1779. Le roi, par cet édit, n'osant pas formuler l'abolition de la main morte d'une manière absolue, tâche d'encourager par son exemple, et la supprime dans ses domaines.

luttes, la politique des rois avait forcément ramené les plus belliqueuses cités.

Sous les noms de commune, ville, bourg ou paroisse, il n'y eut plus en France que d'obéissantes agrégations d'habitants, ayant sous l'agrément du prince, leurs maires, échevins, consuls, syndics ou généraux pour la gestion des affaires quotidiennes; leurs asséeurs et collecteurs pour les tailles et impôts dus au fisc; leurs messiers ou baugards pour la garde des terres, vignes et fruits; mais liées à chaque pas et continuellement dépendantes même dans l'administration de leurs intérêts purement civils, ne pouvant vendre, aliéner, emprunter qu'après approbation par l'intendant délégué du pouvoir royal (édit d'avril 1683, déclaration du 2 août 1687); ne pouvant plaider ni être actionnées sans son autorisation (déclaration du 2 octobre 1703, édit du mois d'août 1683); ne pouvant acquérir qu'en vertu de lettres-patentes enregistrées en parlement; (édits de 1666, 1749, etc.), soumises pour leurs octrois aux volontés et prélèvements du pouvoir, ne pouvant passer baux qu'à l'enchère et sous le contrôle des officiers royaux, poursuivables criminellement comme de simples individus, n'ayant même pas leur propre police, mais soumises en ce point aux baillis et sénéchaux, et, pour les grandes villes, aux commissaires créés à titre d'offices héréditaires par l'édit de novembre 1699, à l'effet d'exécuter, en dehors de l'action municipale les ordres et les mandements des lieutenants-généraux de la police du roi.

Ainsi réduites aux soins de leurs affaires matérielles,

destinées en apparence à n'être plus désormais que des corps de ferme du domaine royal, paroisses et communes au XVIII.e siècle, semblaient déshéritées de tout avenir politique, et cependant jamais elles ne furent à la veille d'acquérir plus vaste puissance.

Résultat combiné des efforts de six siècles, allait éclater sur la France une de ces révolutions qui labourent un peuple et le retournent comme, pour la féconder, le soc laboure et retourne la terre. La pyramide féodale était détruite ; jadis reposant à son sommet, la vieille royauté s'élevait désormais sur un sol nivelé, solitaire et mal assise ; en opposition à ses intérêts personnels, à ceux des égoïsmes parasites qui l'environnaient, avait surgi un nouveau peuple avec de nouveaux intérêts appuyés de nouvelles et démocratiques idées : l'équilibre hiérarchique se trouvait d'ailleurs rompu, la force intellectuelle et matérielle était aux degrés inférieurs, la faiblesse et l'incapacité aux régions de la puissance ; il fallait que chaque chose reprît sa place naturelle, et que ce duel social se vidât.

Louis XVI, en convoquant les états, s'était, sans le savoir, chargé de fournir le champclos ; il s'ouvrit à Versailles : les députés des communes et paroisses s'y précipitèrent, et bientôt ce qu'on nommait dédaigneusement le tiers devint le tout : une législation corrosive acheva de dévorer ce qui restait des anciens hommes, des vieilles institutions, et de ce conflit sanglant, mais décisif, surgit enfin compacte, indivisible, cette unité française qui, supérieure aux fureurs des factions,

comme aux coalitions de l'Europe, et toujours la première sur toutes les voies de la gloire ou de la science, nous a valu l'admiration du monde et le titre de grande nation.

Quel rôle dans cet immense drame échut au principe communal? Quelles furent dans la lutte son énergie révolutionnaire, après le triomphe son utilité administrative? Quelles modifications fécondes pourrait apporter la législature à sa constitution actuelle? Ces hautes et graves questions sont dignes du plus sérieux examen.

RAPPORT TRIMESTRIEL

DE LA

SECTION DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS;

PAR M. CHAPPLAIN,

SECRÉTAIRE.

Les membres désignés pour faire partie de la section des *lettres*, *sciences et arts* se sont réunis le 16 décembre dernier, à l'effet de se constituer et d'arrêter les bases du réglement particulier à adopter pour la section.

Il a été procédé à l'élection des membres du bureau; d'après le résultat des votes, M. le colonel Guilley a été proclamé président; M. Huette, vice-président; M. Ludovic Chapplain, secrétaire; et M. H.ri Richelot, secrétaire-adjoint.

Une commission, composée des membres du bureau, auxquels on a adjoint M. Plihon, a été chargée de la rédaction du réglement.

Dans sa séance du 1.er février, M. le président a fait connaître à la section que le réglement avait été approuvé par la Société, il a été décidé en conséquence qu'il demeurait définitif, et qu'il serait inséré au registre des délibérations. Il a été fait communication à la section d'une tragédie de M. Aristide Allotte, un de ses membres, et qui a pour titre *Alexis Pettrowitch*; une commission de trois membres a été chargée d'en rendre compte. M. Ludovic Chapplain, dans cette séance, a lu une notice sur le procès criminel du maréchal de Gié, Pierre de Rohan, dont je vais avoir l'honneur de vous donner un extrait d'après le désir exprimé par les Membres de la Section. — La séance du 7 mars a été consacrée à la discussion relative à l'emploi d'une somme de 150 fr. mise à la disposition de la section pour achat de livres; une commission a été nommée pour désigner les ouvrages qu'il y aurait lieu d'acheter.

PROCÈS DE PIERRE DE ROHAN,

MARÉCHAL DE GIÉ,

DOCUMENT HISTORIQUE, INÉDIT,

EXTRAIT DES ARCHIVES DE BRETAGNE.

Parmi les documents importants pour l'histoire que renferment les archives de Bretagne, on remarque toutes les pièces du procès intenté en 1504 à Pierre de Rohan, maréchal de Gié, pour crime de lèse-majesté.

L'examen de cette immense procédure fait ressortir des détails curieux, tant sous le rapport des formes judiciaires qui furent employées qu'en ce qui concerne des faits historiques inédits, évoqués dans cette cause beaucoup plus importante que ne l'ont pensé la plupart des historiens. Ces faits tendent à rectifier une grave erreur accréditée encore parmi nous; à savoir : que le maréchal de Gié, entièrement innocent dans cette affaire, n'aurait été que la victime immolée au ressentiment d'une princesse vindicative et outragée, et cette princesse, qui demandait avec instance la tête de son enne-

mi, qui sollicitait contre lui un arrêt de mort, était la reine Anne, duchesse de Bretagne.

Il doit être intéressant pour nous autres Bretons de chercher les moyens de combattre une telle accusation, qui est restée comme une tache déplorable imprimée à la vie de cette noble princesse, une de nos plus brillantes illustrations bretonnes.

En effet, la plupart des historiens, s'en rapportant à l'analyse du procès, insérée dans les preuves de Dom Morice, et aux dires des écrivains contemporains plus partisans du maréchal que de la reine, ont raisonné dans le même sens.

Et, chose assez bizarre, ce sont précisément les Bretons qui ont montré le plus d'acharnement à accuser la reine et à justifier le maréchal. Presque tous les historiens français passent ce fait sous silence; d'autres ne le rapportent que d'après la version adoptée par les historiens de la Bretagne. Le père Daniel, entre autres, pense que le duc de Rohan a pu agir aussi bien par haine pour la reine que dans l'intérêt de l'État.

Voici comment l'auteur de l'analyse indiquée, lequel au reste était un des défenseurs du maréchal, raconte les faits qui donnèrent lieu au procès.

« Le roi Louis XII, accablé du mauvais succès de ses armes en Italie, tomba malade de chagrin, l'an 1504, et fut réduit en peu de jours à la dernière extrémité. Sa mort parut si certaine, que la reine fit emballer ce qu'elle avait de plus précieux, et l'envoya par la Loire en Bretagne. Le maréchal de Gié, instruit des desseins

de la reine, fit arrêter ses ballots à Angers dont il était gouverneur.

Le roi ayant recouvré la santé parut très-satisfait de la conduite du maréchal; mais la reine en jugea autrement: elle le poursuivit criminellement avec tant de vivacité, que le roi, pour ne pas la courroucer, et pour se défaire de ses importunités, fit arrêter le maréchal à Orléans. A peine fut-il prisonnier que ses ennemis recherchèrent, avec une curiosité maligne, tout ce qui pouvait le rendre criminel, etc. »

Ainsi donc, comme on le voit, la reine Anne, dans cette circonstance, pour venger l'injure qu'elle avait reçue du maréchal, aurait appelé une sentence de mort sur la tête d'un homme qui n'aurait été coupable que d'avoir rempli son devoir trop strictement. Au dire des historiens bretons, elle serait parvenue à lui susciter de faux témoins à évoquer des crimes imaginaires; et, pour mieux assurer sa vengeance, après l'avoir soustrait à ses juges naturels, elle l'aurait fait comparaître devant le parlement de Toulouse, qui avait la réputation d'être le plus sévère du royaume.

Mais il eût fallu ajouter, qu'en outre des sires d'Albret et de Pontbriant, réputés faux témoins, il y en avait cinquante autres qui auraient consenti également à mentir à leur conscience, et à leur tête était madame la duchesse d'Angoulême et le légat du pape.

Il eût fallu aussi ajouter que la reine aurait eu pour complices les membres du grand conseil qui avaient reconnu qu'il y avait lieu de poursuivre; les présidents

des Parlements de Paris et de Rouen, et six conseillers, qui étaient chargés de l'instruction de l'affaire; le parlement de Toulouse tout entier qui avait retenu la cause et prononcé la condamnation; et enfin le roi Louis XII qui rendit plusieurs ordonnances contre le maréchal, et ne le renvoya devant le Parlement de Toulouse que sur la demande expresse de l'accusé lui-même, lequel au reste refusa de comparaître en personne devant le grand conseil et devant le Parlement.

Parmi les nombreux griefs imputés au maréchal, et que nous allons indiquer tout à l'heure d'après le réquisitoire du procureur-général, il en est de bien vagues, de bien futiles ou bien exagérés; mais cependant on remarque en les groupant qu'ils concourent tous à établir avec quelque vraisemblance le but que se proposait le maréchal, et qui était de placer le jeune duc d'Angoulême sur le trône aussitôt après la mort du roi, de s'emparer de la personne de la reine et de sa fille et de leur enlever le duché de Bretagne; l'exécution de ce projet n'eût pas été aussi difficile qu'on le pense. En effet, jamais homme ne fut en plus belle position pour l'accomplir. Pierre de Rohan était alors, en l'absence du roi et du cardinal d'Amboise, ministre tout puissant; il était de plus maréchal de France, capitaine de cent lances, gouverneur des châteaux d'Angers, de Tours et d'Amboise; maître de celui de Blois et de Loches, propriétaire d'immenses richesses et d'un grand nombre de seigneuries dont les vassaux lui étaient tous dévoués, allié aux plus puissantes familles du royaume, ayant

sous sa garde le jeune duc d'Angoulême qui aurait été appelé au trône, attendu que la reine Anne n'avait point d'enfant mâle; il pouvait donc bien aisément s'emparer de la régence et mettre sous sa dépendance la reine et la duchesse d'Angoulême. Les accusateurs allaient plus loin : ils lui supposaient la pensée de s'emparer du pouvoir; mais le rôle de régent était déjà assez beau pour qu'on pût s'en contenter.

Madame d'Angoulême, les sires d'Albret et de Pontbriant, qui avaient reçu ses confidences, devinrent les principaux témoins dans cette affaire; ils avouèrent avoir entendu de la bouche du maréchal une grande partie des paroles qui constituent les faits contenus dans l'acte d'accusation, et déclarèrent avoir appris les autres indirectement.

Le maréchal, aussitôt après avoir eu communication de leurs dépositions, se hâta de présenter une requête tendante à ce qu'ils fussent récusés dans la cause, comme étant tous trois ses ennemis jurés. Il articulait plusieurs motifs à ce sujet; en outre, il incriminait la vie politique et privée de Pontbriant et d'Albret, prétendant que ce dernier ayant été reconnu traître envers son pays et son roi ne pouvait pas être admis à témoigner contre lui.

Une enquête minutieuse fut ordonnée à l'égard de ces témoins; il en résulta que les faits articulés par l'accusé étaient dénués de fondement; et, de plus, que le maréchal n'avait pas cessé, jusqu'au moment de son arrestation, de vivre dans une étroite amitié avec les deux seigneurs dont il s'agit, et d'être on ne peut mieux vu de madame d'Angoulême.

Les enquêtes, les interrogatoires et les confrontations étaient dirigés par les présidents des Parlements de Paris et de Rouen, assistés de six conseillers. Les témoins paraissent déposer sans animosité; plusieurs fois ils font observer qu'ils ne savent certains faits que par ouï-dire. La duchesse d'Angoulême, après avoir déclaré, ainsi que les autres témoins, qu'elle n'a aucune inimitié particulière contre le maréchal, ajoute: « qu'il lui déplaît » fort de le voir en cet état, et que ce qu'elle a déposé était » pour obéir au roi et à justice, et pour s'acquitter de » son serment. » Le maréchal se contenta de répondre que, sauf l'honneur de Madame la duchesse, il ne pouvait avoir dit les paroles qu'on lui faisait dire; mais la duchesse persista à plusieurs reprises. Il en fut de même du duc d'Albret aux dépositions duquel Pierre de Rohan répondit que: « c'était choses controuvées, qu'on lui avait » fait *le bec pour en dire comme à l'oiseau en cage*.. » Mais en entendant les dépositions de Pontbriant, qui le chargeait davantage, le maréchal s'emporta avec violence, malgré qu'il leur eût été défendu de procéder l'un contre l'autre à voie de fait et paroles injurieuses, disant au déposant qu'il avait faussement menti, qu'il le connaissait bien, que c'était un diseur de patenôtres, qu'il en disait plus qu'un cordelier, et qu'il lui avait donné un tour de cordon de la corde. A quoi le sire de Pontbriant répliqua que ce qu'il en avait dit c'était pour la vérité, et que s'il était hors de la présence de MM. du Conseil, et que ledit de Rohan lui dirait de telles paroles et le démentit, il lui en répondrait; puis il ajouta qu'il vou-

drait qu'il lui en eût coûté mille écus et que le maréchal ne lui eût pas dit lesdites paroles.

Après cet interrogatoire, Pontbriant se rendit vers le roi, à Blois, pour lui jurer qu'il avait dit la vérité. Le roi, après l'avoir entendu, l'envoya vers le légat pour qu'il eût à prêter serment entre ses mains, et maintenir ses dires, ce qui eût lieu, ainsi que le constata le prélat qui déclara, de plus, que lorsqu'il alla faire connaître cette déposition au maréchal, celui-ci dit que c'étaient ses ennemis et malveillants qui avaient tenu ces paroles pour le mettre à la male-grâce du roi et de la reine, et il le vit pleurer.

Beaucoup d'autres témoins furent entendus; leurs dépositions sont peu intéressantes, attendu que chacune d'elles ne porte que sur quelques faits épars. Le maréchal, de son côté, fit entendre une cinquantaine de témoins à décharge.

Nous arrivons maintenant au réquisitoire du procureur-général, nous allons le reproduire dans toute sa naïveté et avec son exagération grotesque, en supprimant seulement les redites, les nombreuses citations latines dont il est semé et la discussion du point de droit.

Le procureur-général commence ainsi :

« Pour montrer clairement et évidemment que Pierre de Rohan, seigneur de Gié, est criminel et tout infect de crime de lèse-majesté, sont à noter et à considérer les faits et raisons qui s'en suivent :

» En premier, sont à considérer très-grandes dignités et qualités du roi, de la reine et de madame leur fille.

Ici, le procureur-général fait de nombreuses citations pour démontrer que les rois sont les ministres du ciel sur la terre ; que le roi de France, qui est au-dessus de tous les rois, représente un Dieu fait homme, *tanquam corporalis Deus;* la reine, sa compagne, participe à la même nature *vir et uxor eadem caro.* La fille jouit du privilège de ses parents, et peut être nommée reine du vivant de sa mère : donc, soutient-il, quiconque attente à la personne de la femme ou de la fille du roi est coupable de lèse-majesté divine et humaine.

A cette étrange interprétation, il oppose la qualité dudit Pierre de Rohan, qui est leur sujet et vassal, natif et originaire de Bretagne, de la maison de Gueméné, située en l'Evêché de Vannes, fils puîné du sieur de Gueméné, qui fut chancellier de Bretagne.

Et par la coutume de Bretagne, les puînés n'héritent point, doivent vivre en la maison de leur aîné, s'il ne leur baille quelque portion d'héritage à usufruit.

Par quoi dit, le sieur Pierre de Rohan à son premier commencement n'avait rien que son usufruit.

Or, pour montrer la manière comment il est monté, par les bienfaits des rois et ducs de Bretagne, il est notoire que le feu roi Louis prit ledit de Rohan en son jeune âge à son service, et lui fit de grands biens et honneurs.

Et à quelquefois l'envoya ambassadeur devers le duc, où il fut honorablement reçu pour l'honneur de son maître.

Et d'icelui voyage, le duc lui bailla en mariage la

fille et héritière unique de la maison de Penhouet, riche et puissante de cinq à six mille livres de rente, lors ayant et prétendant titre en la seigneurie de Fronsac. Assez tôt après, le feu roi Louis le fit maréchal de France et capitaine de cent lances, le tint près de sa personne et lui fit de très-grands biens et sommes innumérables, et disait qu'il lui fallait beaucoup donner pour le remplir, car il était grand ambitieux et aimait l'argent.

Toutefois, l'on a dit tout bonnement et notoirement que ledit roi Louis avait aperçu quelque mauvais tour et tromperie que lui avait fait ou voulu faire ledit Pierre de Rohan, par quoi il était délibéré de le faire prendre et faire son procès jusques à extermination de vie ; savoir : lui faire trancher la tête, s'il ne fût si tôt allé à Dieu.

Le feu roi Charles, dont Dieu ait l'âme, sans avoir égard à ce, le retint en son service et en l'état qu'il était au temps du roi Louis son père, et lui a fait de merveilleux et très-grands biens. Lui a donné grande autorité entour sa personne ; lui a baillé plusieurs capitaineries des plus grandes de son royaume et fait avoir la possession de Fronzac et plusieurs autres grands honneurs, richesses et bénéfices, et fait son fils, lors en bas âge, évêque d'Angers, et archevêque de Lyon.

Ledit de Rohan a trouvé moyen d'avoir la terrre et seigneurie de Beaugé, qui est le propre domaine du royaume, et cela par importunités dudit sieur, qui disait avoir prêté au roi une grande somme, quelle chose n'était pas vraie.

Et aussi a trouvé façon de recouvrer le devoir de la

traite et imposition perçue en la rivière de Loire, sous couleur de ce qu'il disait avoir perdu ses sommiers au retour de Naples. Desquels devoirs il a toujours joui et jouit encore, ayant sommes de deniers plus que si tous sesdits sommiers eussent été chargés d'argent ne peuvent valoir.

Après le décès du feu roi Charles, le roi de présent l'a pareillement retenu en son service : l'a tenu près de sa personne, a eu sa confiance et sûreté grande en lui; lui a communiqué ses secrets, et tellement l'a exalté, qu'il lui a baillé la garde de Monseigneur d'Angoulême son proche et cher parent, et l'a fait épouser la fille du duc de Nemours. Ledit de Rohan s'est fait appeler duc et a voulu par ambition usurper la dignité ducale, qui est la plus grande dignité que homme pourrait avoir après la dignité royale. Au moyen desquels bienfaits et exaltations, jamais homme ne fut tant obligé qu'est ledit de Rohan au roi et à la reine, non-seulement aux termes et points de fidélité, mais en une plus grande forme d'obligation naturelle que homme peut être, et jusques à exposer tous ses biens et sa personne jusques à la mort, pour tenir leurs secrets sans manifestation par paroles, signes ou autrement; leur bien, honneur, prospérités et exaltations en toute sa possibilité garder et pourchasser.

Ces choses présupposées qui sont à pondérer pour remontrer la grandeur de la fortune obtenue par ledit de Rohan qui ressemble et est conforme à pourceau, lequel au commencement de sa jeunesse se nourrit sous l'arbre du gland que l'arbre produit et s'en engraisse tellement qu'il deprise l'arbre et emploie toute sa force

et puissance à fouger et déraciner l'arbre qui l'a nourri et engraissé. Car, pour les grands honneurs et bénéfices et largesses à lui imparties, il s'est tellement engraissé et trouvé environné d'honneur et de richesses, qu'il est entré en superbité comme fit Lucifer en Paradis. Il a oublié et mis en arrière ce dont il était procédé de si bas jusques à monter si haut, et par sa malice pensant qu'il lui apppartenait le plus haut lieu et le plus éminent de France, et non pas se faire égal au roi comme fit Lucifer, mais bien se faire roi lui-même comme plus orgueilleux et superbe que fût jamais Lucifer.

Ainsi, et par vraies présomptions et conjectures, on peut conjecturer par les faits qui seront déclarés ci-après qu'il a voulu déraciner l'arbre qui l'a nourri et engraissé.

Premièrement, environ le temps du commencement du règne du présent roi, il remontrait avoir quelque mauvaise pensée et sinistre contre le roi et la chose publique, s'enquerrant de plusieurs grands seigneurs du royaume s'ils sauraient fournir de gens d'armes qui en aurait besoin et entre autres s'en enquis avec un prothonotaire nommé d'Ambayrat qui était de la maison du seigneur d'Albret, lequel lui répondit que ledit sieur d'Albret lui en fournirait autant ou plus qu'il fit jamais, s'il en était besoin. Et lors ledit de Rohan dit qu'il en était bien aise, priant ledit prothonotaire de le recommander à la bonne grâce dudit sieur d'Albret, et lui dire qu'il ferait bien d'entretenir le plus de gens qu'il pourrait.

Que depuis trois ou quatre ans en ça, ledit de Rohan a mis en la tête et entendement de plusieurs personnes que le roi n'était pas pour longuement vivre, les défiant et désespérant de sa longue vie et comme celui qui désirait la mort du roi ; de plus, a dit qu'il savait bien que le roi avait une maladie secrète de flux de sang, et dont il mourrait en bref et pourrait soudain mourir comme fit sa mère. Et ce propos decouvrait sa mauvaise intention, qui long-temps avait été murée en l'étroit de son estomac et de sa conscience. Et il a déclaré et dit à plusieurs personnes dont il se pensait aider à l'exécution de sa mauvaise vouloire, que si le roi allait de vie à décès, ainsi comme il entendait et qu'il pensait de bref advenir, il pensait mettre et garder monseigneur d'Angoulême en lieu fort et avantageux pour ledit de Rohan et qu'il en voulait être le maître par sur tous et persuadé le roi ainsi qu'il a dit, de faire amener l'artillerie qui était à Tours au lieu d'Amboise dont il est capitaine dont lorsqu'elle y fut, ledit de Rohan dut en être très-aise, vu que c'était la plus belle garde de France pour garder mondit sieur d'Angoulême, et qu'elle était pour défendre contre une grosse puissance s'ils venaient devant la place, et par cela déclarait qu'il se doutait bien que les seigneurs du sang, pairs de France et autres gens des trois états lui eussent mis debat et déclaré guerre, qui est à noter à cet endroit.

Que depuis certain temps après, le roi fit ôter ladite artillerie et la fit porter à Bloys, dont ledit de Rohan fut très déplaisant et disait que la reine en était cause et la prenait en haîne.

Le procureur-général parle ici du projet qu'avait conçu le maréchal de conduire le jeune duc d'Angoulême au château d'Angers dont il était gouverneur, de l'y retenir malgré sa mère avec bon nombre de gens d'armes auxquels il avait fait prêter serment, et de réunir à cet effet un grand nombre de bateaux sur la Loire. Il avait fait dire à M.me d'Angoulême qu'il était l'homme du royaume de France qui lui pouvait mieux servir ou nuire et faire mauvais tour et l'avait exhortée et priée de prendre sûreté de lui, qu'il serait pour lui faire beaucoup de services et à M. son fils, la priant que le cas advenant en la personne du roi, elle voulût le préférer auprès de la personne de mondit sieur d'Angoulême, pour en avoir la charge et le gouvernement sur tous autres; quelles paroles sont la déclaration de l'entreprise et intention qu'il avait d'être le maître et le plus grand du royaume.

Après avoir rappelé les propos du maréchal touchant la mort prochaine du roi, le procureur-général ajoute: Ledit de Rohan rempli d'iniquité, superbité mauvais et déplorable vouloir ne lui a pas suffi de désirer la mort du roi et faire factions et conspirations contre le bien et utilité de la chose publique de ce royaume à contrepointe de prendre, saisir et arrêter la reine, femme et épouse du roi, sa souveraine seigneur et dame, et empêcher, l'état advenant du décès du roi qu'il poursuivait de bref advenir d'aller à sa propre maison et domicile et à sa terre et seigneurie de Bretagne. La dit et déclaré; et et de plus s'est vanté en plusieurs lieux qu'il avait com-

mandé et donné charge de l'arrêter et a dit qu'il avait mandé à ceux de Tours de garder les passages et de la retenir, non-seulement la reine mais aussi madame sa fille qui est mineure et en bas âge, laquelle pareillement il voulait garder, si la reine l'eût menée avec elle en Bretagne. Et ne peut s'excuser ledit de Rohan que sur la reine il n'eut mauvais vouloir; car il a conçu haine mortelle contre elle, quoique madite dame et ses prédécesseurs aient tant fait de bien audit Pierre de Rohan et à ses prédécesseurs et ne lui appartient et n'est licite de murmurer contre sa souveraine et naturelle dame.

Or, maintenant est à considérer la grande énormité et exécrabilité des cas dessus dits et les inconvénients périls et maux infinis qui sans doute fussent advenus en ce royaume et au duché de Bretagne, si les factions délibérées par ledit de Rohan fussent advenues, lesquelles factions et conspirations sont prouvées par nombreux témoignages.

Premier que ledit de Rohan ne se peut pallier ni couvrir de mettre la personne de monseigneur d'Angoulême en place forte et se fortifier, car ou la reine se fut trouvée grosse ou enceinte d'un enfant mâle qui excluait le dit seigneur de succéder au royaume ou elle ne l'eut point été, et ledit seigneur fut demeuré proche à succéder, car en tout cas c'était faire charte privée, vu mêmement qu'il défendait qu'on ne parlât point à lui. Et pour ce, il appert que déjà il se portait pour gouverneur de la personne du duc d'Angoulême en ladite place d'Angers en commettant crime de lèse-majesté, car il était nécessaire

qu'il eut été pourvu de curatelle avec solennité en présence des prélats, des seigneurs du sang, des pairs de France et des Etats. Ce qui ne lui appartenait à lui qui n'est du sang royal.

Il appert bien qu'il est parjure et infâme d'avoir dit que le roi avait une maladie secrète de flux de sang ou autre et qu'il ne pouvait guère vivre. N'est-il qu'en ce faisant, il revelait le secret de son maître et le deshonorait. Et cette révélation pouvait être cause que les ennemis et malveillants préparassent des embuches contre la république. Et pour bien connaître évidemment qu'il tachait de s'élever plus haut jusqu'à la dignité royale s'il lui eut été possible par faux traîtres, deloyaux et sinistres moyens, car la fortune l'avait élevé jusqu'à dignité ducale qu'il voulait usurper par ambition et se faisait appeler duc de Nemours, et ne tendait plus qu'à la royale à laquelle il lui semblait aussi facilement y venir ; et s'il fut venu aux fins où il prétendait, il est douteux qu'il eut laissé régner mondit seigneur le duc d'Angoulême ni la reine jouir de son duché. Et n'est homme au monde bien sensé qui ainsi ne le jugerait coupable en conscience, en considérant et réduisant à mémoire les exécrables et infinis maux qui s'en fussent ensuivis inévitablement, si l'entreprise dudit de Rohan eut eu lieu et tant au royaume de France que Bretagne et autres royaumes voisins, et comme il est possible depuis Orient jusqu'en Occident ; les guerres et divisions qui se fussent trouvées tant au recouvrement de la personne et liberté de la reine et de madame sa fille dont leurs bons loyaux sujets

et amis alliés et serviteurs se fussent emus et fait leurs efforts de les recouvrer et mettre en liberté. Et leurs faux traîtres et deloyaux sujets et coutumiers de telles choses se fussent efforcés au contraire de les en garder.

Les uns se fussent alliés des Ecossais, Espagnols, Allemands et d'autres nations étrangères, et tant se fut trouvé d'étrangers dedans le pays de Bretagne que peut-être qu'ils l'eussent occupé et tenu s'ils eussent été les plus forts et chassé tous les Bretons hors; et partant, le duché eut été mis en désolation. Les ennemis et malveillants se fussent tués l'un l'autre. Les femmes violées, les églises dérobées tant s'en fut ensuy de maux qu'il n'est possible de raconter. De l'autre part, en ce royaume les seigneurs du sang, les pairs de France, les bonnes villes et toute la noblesse et tous les états de France, au moins les bons et loyaux, se fussent efforcés de recouvrer la personne dudit duc d'Angoulême que ledit Pierre de Rohan eut tenu au château d'Angers, qui est si très-fort qu'il est quasi imprenable; que s'ils y eussent mis siége maints hommes y eussent été tués et grands personnages et autres, car il avait déjà préparé ses alliances et ce qu'il pensait être nécessaire pour venir à ses fins. Sur le débat qui eut eu en le gouvernement du royaume se fussent trouvés guerres, divisions et maux immémorables pendant lesquels les Anglais et autres ennemis du royaume eussent pu entrer par toutes les parties d'icelui, eussent pris les places fortes et renouvelé les maux infinis qui par ci-devant pour pareille occasion ont été en ce royaume.

Et devons bien rendre grâces et louanges à Dieu de quoi il nous a préservé ainsi que notre bon roi, et ce pour qu'il lui plaise nous le conserver et lui donner bonne vie et longue. Aussi le devons regracier de quoi il lui a plu que révélation fut faite de tant honteuses et exécrables entreprises et qu'il nous a gardé d'en voir l'exécution, car seulement d'en ouïr le récit il n'y a cœur si dur qui ne tremble et gémisse.

Et pour plus amplement déclarer que le dit Pierre de Rohan est criminel de lèse-majesté, il a été principal inventeur, auteur et conspirateur du vivant du roi et combien que le crime ci-dessus soit le plus grand qui puisse être grand aux humains, toutefois peut-on soutenir qu'il a offensé la majesté divine, car il a voulu entreprendre d'indiquer la mort du roi que Dieu seul a retenu à sa majesté et puissante souveraine et ne l'a voulu le révéler à ses apôtres, ce qui est une grande folie, et il est trois ou quatre fois infâme pour avoir rompu son secret.

Par quoi en toute raison divine canonique et civile le dit Pierre de Rohan est reconnu criminel et tout infect de crime de lèse-majesté, punissable comme tel savoir : Il doit être condamné par jugement a avoir la tête tranchée, tous ses biens, meubles et héritages confisqués et acquis au roi; ses enfants déclarés infâmes et indignes de toute succession, avoir et recevoir perpétuellement et autres peines indiquées et déclarées tant de droit et coutume.

» Et en sommaire, ledit Pierre de Rohan est trois fois parjuré pour raisons connues ; Item a commis cinq crimes de lèse-majesté contre cinq personnes ; le pre-

mier contre la personne du roi régnant, puis contre la personne du roi futur en la voulant détenir contre la volonté de sa mère et tutrice; tertio, il a machiné contre la chose publique du royaume; quarto contre la reine qui est sa dame naturelle, laquelle est sa princesse soudaine en lui voulant enlever sa liberté, volonté et son franc arbitre, et la mettre en sa subjection; quinto qu'il a voulu détenir pareillement la fille du roi et la détenir contre sa volonté et la volonté de la reine sa mère et tutrice naturelle. »

Nous allons maintenant résumer la défense du maréchal et les débats. Dans un premier mémoire justificatif dont l'historien Dom Morice présente un extrait, le maréchal avait déclaré qu'il était né à Mortier-Croulle en Anjou. Il avait passé une partie de sa jeunesse auprès de l'amiral de Montauban, son aïeul maternel. Aussitôt qu'il fut en état de monter à cheval, il fut mis au service du roi Louis XI, et il a eu l'honneur de servir les rois de France depuis quarante ans. Il les a toujours servis avec une grande fidélité, il a commandé leurs armées en plusieurs rencontres, remporté des victoires signalées sur les ennemis de l'état, et qu'en conséquence, il a été revêtu de charges considérables. Au retour de la guerre de Bourgogne et de Champagne, dans laquelle il avait servi en qualité de lieutenant-général, le roi Louis XII lui avait confié l'éducation du duc d'Angoulême, et il avait rempli cette commission avec honneur.

Il déclare ensuite qu'il est prince de grande et noble lignée, et parents de plusieurs grands seigneurs et

princes du royaume et d'ailleurs. Il n'a jamais été repris d'aucun cas vilain et deshonnête, mais a toujours été tenu et réputé prudent, sage, sobre en son parler, loyal serviteur des rois, et qu'il n'a jamais pris d'autre parti que le leur. Ayant fait des bâtiments somptueux, dans lesquels il a dépensé des sommes considérables, il n'a construit aucune fortification, preuve que c'est calomnieusement qu'on lui impute d'avoir voulu s'élever au-dessus des autres seigneurs du royaume.

Puis il ajoute que les déclarations formées contre lui sont ineptes, confuses, indéterminées, soit pour le temps, soit pour les lieux. Il n'a jamais dit que si le roi venait à mourir, il empêcherait la reine et sa fille de passer en Bretagne, et quand il a parlé d'elle, ça toujours été avec respect. Un des plus grands chagrins qu'il ait, c'est d'être tombé dans la disgrace de la reine par les faux rapports de ses ennemis.

Il dit en terminant qu'il y a si peu de vraisemblance dans ces rapports, qu'un homme sensé ne s'imaginerait jamais que les discours qu'on lui attribue, eussent pu sortir de la bouche d'un ancien chevalier sans reproche. Il nie tous les propos qu'on lui prête.

Puis, dans une requête au grand conseil, après avoir rappelé sa vie politique, le maréchal déclare qu'on a voulu l'incriminer sous ombre de certaines informations qu'on dit avoir été faites, par gens pris et appostés au rapport d'aucunes gens malveillants, ennemis capitaux, calomniateurs, conspirateurs et controuveurs de cette affaire du tout suspects à icelui suppliant par le dire et

déposition desquels l'état, honneur et renommée dudit suppliant en tout bon jugement ne peut, ne doit être rien grief, charge ou autrement. Et il supplie le conseil de ne pas donner suite aux informations commencées, et de lui laisser prouver sa bonne famée et renommée.

La cause ayant été renvoyée au parlement de Toulouse, le maréchal ne comparut pas, ainsi qu'il l'avait fait devant le grand conseil, mais le procureur Huet se présenta pour lui à la barre, et déclara qu'à cause de la faveur de ceux qui lui font partie, son client ne trouve avocat en la cour pour parler pour lui, à quoi il requiert à ladite cour qu'elle ait à enjoindre aux avocats de faire leur devoir. — Le procureur-général répond que Pierre de Rohan, qui est criminel de lèse-majesté, tâche par subtils moyens d'altérer la nature de l'action qui est criminelle, et que dès-lors il n'y a pas lieu à distribution de conseil, et que, par une grande témérité, Pierre de Rohan a fait prévenir plusieurs avocats qui l'ont conseillé, ce qui est très-mal à eux; car il est vrai de dire qu'il y aurait de la témérité de conseiller un criminel de lèse-majesté et d'autres grands crimes et maléfices contre le roi notre souverain seigneur, car ils savent que cela est prohibé de droit, les avocats et les procureurs ne peuvent et ne doivent jamais prêter leur ministère à un criminel de lèse-majesté comme est ledit de Rohan, et qu'une distribution du conseil ne lui doit être baillée, mais doit être prohibée aux avocats et procureurs qu'il s'est enhardi de prendre de sa grande présomption.

Une vive et longue discussion s'entame entre l'avocat

et le procureur-général; ce dernier fait remarquer que ledit de Rohan en ne se présentant pas en personne au jour dit, s'est montré désobéissant à justice, ce qui dénote une grande présomption et malice, car l'obéissance est une grande vertu qui montre la vraie noblesse; et la désobéissance signifie l'arrogance, l'orgueil et félon courage que a celui qui est en cause. Il déclare en conséquence qu'il y a lieu de poursuivre ledit de Rohan par défaut, comme non présent en personne, qu'il soit débouté de toute exception, déclaration et exemption, et déclaré par la cour atteint et convaincu des crimes et malefices à lui imputés, et qu'il soit mis en lieu sûr et fermé, attendu la gravité des crimes dont il est chargé.

L'avocat répond que le maréchal a trop de biens en France pour qu'il songeât à s'enfuir, et qu'il l'eût bien fait, s'il l'eût voulu.

Sur quoi, la cour ordonne qu'en suivant l'appoint du grand conseil, sauf et réserve de pouvoir procéder par procès extraordinaire, si besoin est, enjoint aux avocats et procureurs qu'il a élus pour ses conseillers de le bien duement et honnestement conseiller, et au surplus, qu'il viendra en personne répondre à la requête contre lui faite.

Dans l'audience suivante, le procureur Peyller prit la parole au nom de l'accusé, voici le résumé de son plaidoyer.

Il fait remarquer d'abord que ledit messire Pierre de Rohan, maréchal de France, tout le temps de sa jeu-

nesse et par l'espace de trente-trois ans et plus a servi la couronne de France bien et loyalement en exerçant et mettant à exécution bien et honorablement plusieurs grandes charges qu'il a eues, tant des armées du roi et autres grandes affaires où il s'est porté en très-grande et singulière diligence, et affection pour la couronne de France, s'intéressant à l'honneur, gloire et louange des rois qui par ci-devant ont été et du roi notre souverain seigneur, bien aussi au profit et utilité de la chose publique du royaume, sans que par sa négligence ou faute il soit venu aucun encombre, dommages ni intérêts et mêmement des parties qui le tiennent en procès, et si durant son jeune âge, il s'est comporté si vertueusement, noblement et sans reproche, il n'est pas à présumer qu'en sa vieillesse où il est à présent constitué, il eût voulu laisser cette vie vertueuse et décliner à dire ainsi qu'on veut dire en la chargeant d'aucunes choses auxquelles il ne pensa jamais et qu'il n'est pas vraisemblable de croire, et par ainsi ne sont qu'images de faussetés, lesquels actes vertueux et dignes de louanges et mémoire lui ont engendré plusieurs haineux et malveillants, lesquels l'ont mis en cause et procès, et fait pourchasser ledit maréchal au grand conseil. Et combien que toutes ces matières dussent et doivent être traitées suivant privilèges qu'il a, comme maréchal, au parlement de Paris, toutefois et pour ne déplaire au roi son souverain seigneur et à la reine sa souveraine dame, il a été contraint de répondre à la demande et accusation faite contre lui par lesdits haineux et malveil-

lente et être d'astee ouï et examiné audit grand conseil, lequel après plusieurs procédures, le relaxa avec caution juratoire et promesse de se présenter en personne le premier jour d'avril. Partant lequel rélaxement montre évidemment que s'il eût été chargé du crime de lèse-majesté et autre chose ainsi qu'a voulu dire l'avocat du roi en la cour, les gens du grand conseil qui sont notables et grands personnages ne l'eussent rélaxé en la forme qui est dit.

Disputant là question d'incompétence du parlement de Toulouse, l'avocat fait remarquer que le renvoi de la cause à une cour dans le ressort de laquelle l'accusé n'a pas sa continuelle résidence, ne pouvait avoir lieu, que ce renvoi d'ailleurs était contraire aux ordonnances du roi, car ledit de Rohan par sa grande dignité et comme maréchal et magistrat a juridiction sur tous les chevaliers et gens de guerre du royaume, à cause de quoi il a son siége et fauteur dans la table de marbre étant au palais royal de Paris, et par ce privilége il ne peut être mis en cause même criminelle sinon audit parlement de Paris, lequel privilége est inviolable, et il n'en est fait aucune mention dans la lettre de mise en accusation.

Or, messire Pierre de Rohan est général de l'ordre et comme tel a privilége singulier acquis aux autres chevaliers de l'ordre de ne pouvoir être tirés ni mis en cause hors dudit parlement de Paris.

Les lettres du roi, ajoute l'avocat, ont été octroyées secrètement sans qu'on ait entendu la défense de l'ac-

cusé, et selon les dispositions du droit commun et aussi les ordonnances royales, nul ne doit être tiré ni mis en procès hors sa province et ledit droit en baille la raison apparente, le pape et les empereurs l'ont prohibé et défendu pour les grands inconvénients et incommodités qui en viennent.

Or, de faire venir le maréchal qui est au rapport de la cour hors de sa province, à deux cents lieues, c'est contre toute bonne raison et disposition de droit.

D'ailleurs, il n'est pas en lieu sûr *in loco non tuto*, attendu que les haineux et malveillants dudit maréchal sont logés près de lui, et que l'air de sa chambre est gros et infect, car on y meurt volontiers, et le maréchal a été nourri en air pur et net.

L'avocat appuie par d'autres observations le renvoi de la cause au parlement de Paris, et, attendu, dit-il, que la cour de Toulouse fourmille de grands et notables présidents et conseillers pleins d'estime et de vertu, il s'en rapporte à sa bonne discrétion.

Le procureur général réplique et soutient que la cour doit retenir la cause renvoyée par le roi sur les propositions même du maréchal, ainsi que les lettres en font mention; il ajoute que ledit de Rohan, en voulant fuir la cause malgré les choses dites et proposées, prouve qu'il se sent coupable.

La cour, après avoir déclaré sa compétence et donné suite aux débats, tant sur les enquêtes que sur les interrogatoires et confrontation, rendit le 9 février 1505, après dix-huit séances, son arrêt qui déclarait que

pour réparation d'aucuns excès et fautes desquels a apparu à la cour par le procès, ledit défendeur être chargé, et pour certaines *grandes causes et considérations à ce la mouvant*, ladite cour l'a privé et prive du gouvernement et garde de M. le duc de Valois et comte d'Angoulême, des capitaineries et garde aussi des châteaux et places d'Amboise et d'Angers et autres qu'il a et tient du roi et pareillement de la charge de cent lances, et l'a suspendu et suspend pour cinq ans de l'office de maréchal, et lui a interdit, prohibé et défendu, sur peine de confiscation de corps et de biens de ne se trouver durant ledit temps de cinq ans, ni approcher la cour de dix lieues, et avec cela condamné et condamne à rendre et restituer audit seigneur les gages et soldes qui ont été payés à quinze morte-payes ordonnés au pays et duché de Guyenne, lesquelles souldoyées de l'argent du roi, le dit de Rohan a mises en son châtel de Fronzac, et appliqués à son service, et ce, depuis le trépas du feu roi Charles, dernier décédé; et, au surplus, la absolu et absout pour cause de toutes autres demandes, requêtes, fins et conclusions contre lui prises et faites par le dit procureur-général du roi.

Les historiens, pour la plupart, ont paru vouloir faire servir ce jugement même à la justification du maréchal; ils ont dit que la reine Anne, trompée dans sa vengeance, feignit d'être satisfaite de cette réparation, comme si la mort seule de son ennemi eût dû être pour elle une expiation suffisante.

Il faudrait dès-lors supposer à cette princesse une cruauté bien atroce qui s'allierait mal avec son caractère passablement fier et ambitieux à la vérité, mais nullement méchant et cruel. Quant au parlement, tout sévère qu'on l'a fait, il ne pouvait guère condamner un homme à mort sur de simples propos, la plupart assez vagues, et surtout lorsqu'il n'y avait pas eu commencement d'exécution.

Le crime de lèse-majesté dut donc être écarté. Mais il resta alors assez de faits positifs et avoués pour modifier la condamnation qui fut rendue.

Et, certes, pour peu qu'on réfléchisse sur cet arrêt, qui dépouillait tout-à-coup de ses dignités et de sa puissance un homme qui, pendant quarante années, avait été le premier de l'état après le roi, qui le reléguait loin de cette cour, loin de ce monde politique au sein desquels il avait passé sa vie; on conviendra que la condamnation devait paraître assez sévère pour satisfaire ses plus implacables ennemis; et le tribunal qui l'aurait appliquée, par complaisance comme on s'est plu à l'insinuer, eût été bien lâche et mériterait d'être flétri dans l'histoire.

Puis, Louis XII, ce prince juste et équitable, un peu faible peut-être, mais, avant tout, honnête homme, aurait aussi lâchement sacrifié son ami, son confident intime, celui qui avait gouverné, combattu avec lui, aux caprices, à la colère, aux importunités d'une femme irritée, et à quelques intrigues d'antichambre : ce serait calomnier ce beau caractère historique.

Ce prince, qui savait si bien pardonner les offenses, re-

fusa long-temps d'écouter les accusateurs du maréchal; mais dès-lors qu'il eut pris la détermination de le faire mettre en cause, il laissa à la justice son libre cours, consentit à renvoyer l'accusé devant un tribunal que l'on ne pouvait soupçonner d'être influencé par les ennemis; et enfin, après la condamnation, il refusa d'admettre l'appel que le maréchal avait interjetté pour paraître devant lui.

Au reste, Pierre de Rohan sembla vouloir braver la mauvaise fortune; il se retira, comme on le sait, dans sa magnifique terre du Verger, en Anjou; là, les richesses considérables qu'il avait su conserver lui procurèrent d'agréables délassements, comme aussi de nombreux amis, et la devise qu'il avait adoptée (un chapeau à larges bords avec ces mots : *à la bonne heure, nous prit la pluie*), peut paraître tout aussi bien empreinte de causticité et de malice que de véritable philosophie épicurienne. Moins présomptueux, ou plus prudent que Bias, le maréchal voulait dire sans doute qu'au moment de l'orage bien lui avait pris de sauver sa fortune en même temps que sa personne (1).

En terminant cette notice, je dois déclarer que mon

(1) L'opinion publique, parmi le peuple, fut loin à cette époque d'être entièrement favorable au maréchal; les plaisanteries ne lui furent pas épargnées après sa défaite. D'Argentré rapporte qu'on joua une farce à ce sujet aux colléges de Paris, où on disait qu'on avait vu un maréchal qui avait voulu ferrer un âne, mais qu'il en avait reçu un si grand coup de pied qu'il avait été jeté hors de la cour jusque dans le verger.

intention n'a nullement été d'incriminer la conduite du maréchal pour justifier la reine Anne : quand il s'agit de procès politique qui peut se flatter de reconnaître là où est le crime, là où est le bon droit. Que le maréchal de Gié, dans cette circonstance, ait pensé agir dans l'intérêt de l'état en même temps que dans son intérêt particulier, cela est possible, cela est même probable; il espérait par là, en se rendant maître de la personne du duc d'Angoulême, en s'imposant comme régent, assurer la couronne sur la tête de l'héritier naturel du trône et le soustraire aux intrigues de la reine et de son entourage, en déjouant en même temps les projets des partis.

Mais aussi, d'un autre côté, la reine était vivement intéressée à soutenir la lutte contre le maréchal, car elle savait qu'il y allait pour elle de la perte de son duché de Bretagne et de sa haute position politique, de ses droits et de ceux de ses enfants.

La mort du roi eût assurément légitimé les moyens employés par le maréchal, et le succès eût absout le futur régent ; mais ce qui n'eût été qu'une politique habile devint une conspiration patente du vivant du monarque; le grand homme d'état ne fut plus qu'un criminel de lèse-majesté, et la reine Anne, en ressaisissant le pouvoir, ne pouvait manquer de rechercher les moyens de désarmer entièrement un ennemi vaincu à la vérité, mais encore à craindre.

Elle était reine, elle était femme, elle était mère; elle avait une injure à venger, des droits à maintenir,

de nouveaux périls à éviter, pouvait-elle ne pas poursuivre le maréchal? C'eût été en même temps une magnanimité sans exemple et une faute impardonnable en politique.

Mais, comme il arrive toujours en pareille circonstance, le vainqueur eut tort, et l'arrêt d'une cour souveraine fut pour la foule l'œuvre d'une reine vindicative et outragée.

LUDOVIC CHAPPLAIN.

SUR L'ART DE GREFFER,

PAR M. HECTOT,

PRÉSIDENT DE LA SECTION D'AGRICULTURE.

GREFFE EN FENTE.

La greffe en fente est connue de toute antiquité. Nos jardiniers la pratiquent chaque jour avec plus ou moins de succès. Dans certaines années, cette opération manque généralement, au grand préjudice des horticulteurs. Personne, que je sache, n'a trouvé la véritable cause de ce mécompte. L'objet de ce mémoire est de faire connaître quelques recherches entreprises dans cette intention.

C'est ordinairement à la fin de l'hiver, dans le mois de février, ou au commencement de mars, que se pratique la greffe pour les poiriers, pommiers et coignassiers. Si le temps est convenable, les greffes poussent en mars ou en avril, et quelquefois même plus tard; mais il arrive souvent que la fin de février et les mois de mars et d'avril sont désolés par une sécheresse froide presque con-

tinuelle. Souvent même des gelées ralentissent la sève au moment où elle allait se mettre en mouvement. Alors les greffes se dessèchent, elles se rident et ne poussent pas. L'opération est manquée, les arbres ont été en vain étêtés, peut-être resteront-ils difformes, et le moindre inconvénient qui puisse en résulter est la perte d'une année, circonstance grave pour le cultivateur.

Pour éviter de tels accidents, je coupe en février les greffes de poiriers et de pommiers, je les choisis d'une grosseur moyenne, toutes en bois de la dernière pousse; je leur donne environ six pouces de longueur. C'est en février, quelquefois même plus tôt, à raison de la précocité, que je détache mes greffes; le moment précis, c'est lorsque les écailles du gemma laissent entrevoir qu'elles vont se dilater d'une manière presque imperceptible; *ce point est important.* Les greffes doivent être garnies de bons yeux à bois et non à fleurs, et les plus rapprochées possibles. Les greffes préparées, je fais une rigole dans la terre contre un mur à l'exposition du nord, je les place debout dans cette rigole que je remplis de terre aux 3/4 en tassant fortement la terre pour empêcher l'air d'y pénétrer. J'appelle cela *engourdir les greffes.* A l'aide de ces précautions, elles peuvent servir jusqu'en juin et juillet suivants, surtout si le soleil ne donne pas dessus.

Lorsque tout a été ainsi disposé, je m'occupe à préparer mes sujets. Si ce sont de vieux arbres que je veux regreffer pour les rajeunir ou pour en changer les espèces, je coupe la majeure partie des branches un peu

au-dessus du lieu où je veux poser les greffes, et j'enlève en entier toutes les branches superflues ou inutiles pour ne laisser que les moignons que je veux greffer. Cette opération se fait dans le courant de mars, ou dans les premiers jours d'avril. Je fais observer que je ne veux parler ici que des poiriers et des pommiers et de quelques espèces analogues ; *car il faut faire exception pour les arbres sur coignassiers qui demandent à être greffés à la pointe de la sève.* Dans les derniers jours d'avril, et mieux encore dans les premiers jours de mai, la sève est en action, la majeure partie des arbres sont feuillés. Souvent il y a des bourgeons sortis sur les moignons que j'avais préparés d'avance. C'est alors que je scie où je veux placer les greffes en nettoyant avec la serpette; puis avec un couteau long et mince, et à l'aide d'un petit maillet, je fends les moignons en deux ou en quatre, selon le nombre de greffes que je veux y introduire, ayant grande attention en les fendant de ne pas soulever l'écorce ; si par malheur cela arrive, on a soin, quand les greffes sont placées, de tenir l'écorce appliquée sur le bois au moyen d'un lien d'osier fendu avant de mastiquer les greffes.

Tous les praticiens savent comment on prépare les greffes avant de les introduire et comment on les place dans les fentes pratiquées aux moignons. Sans entrer dans de grands détails, je me contenterai de signaler le manque de soins à cet égard, comme une des principales causes de non succès. Voici du reste en peu de mots les précautions indispensables qu'il importe de prendre :

Il faut ne fendre les moignons qu'au fur et à mesure qu'on voudra y placer les greffes. La fente devra avoir environ un pouce de longueur. Après avoir retiré les greffes de la terre où elles étaient en réserve, chacune d'elle sera aiguisée en coin de la longueur de la fente du moignon, un peu plus mince du côté qui doit être en dedans du moignon et un peu plus épaisse du côté extérieur. C'est dans le côté épais qu'il convient de ménager un œil vers le milieu de la partie aiguisée, lequel œil se trouvera par conséquent pincé par la fente du moignon, quand la greffe sera en place. La partie qui restera saillante au-dessus du moignon sera laissée la plus courte possible. Deux yeux suffiront, au plus trois, quand ils seront rapprochés.

Il faut ensuite couvrir tout le moignon de mastic, qu'on a fait d'avance ramollir, ainsi que le bout des greffes qui en ont été coupées, les fentes des moignons et les yeux qui sont placés dedans. C'est à l'aide de ces attentions, que l'on qualifiera peut-être de minutieuses, que j'ai réussi à rajeunir de vieux arbres qu'on était disposé à arracher. Il est arrivé souvent que des greffes faites de cette manière ont poussé de près d'un pouce dans l'espace de huit jours. On est surtout étonné de la force que prend le bourgeon qui naît de l'œil placé dans la fente extérieure des moignons. Les greffes étant restées pour ainsi dire engourdies, se trouvent tout-à-coup recevoir une sève abondante; il n'est pas étonnant que la jonction s'en opère promptement.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la greffe qui [illegible]

que l'on peut, à l'aide de châssis, et étouffés avec une chaleur appropriée, pratiquer pour ainsi dire toute l'année. Les horticulteurs instruits connaissent tous ces moyens, je ne me permettrai qu'une seule observation sur toutes ces greffes, c'est que lorsqu'on ajuste une greffe sur un sujet, il faudrait faire en sorte que la greffe fût exactement de la même grosseur que le sujet, afin de pouvoir l'aiguiser en coin des deux côtés et ne laisser que le moins possible de bois et de feuilles au-dessus. La reprise s'en ferait plus aisément, surtout si les écorces qui sont en contact sont à peu près de même âge. En agissant ainsi, on doublerait et au-delà les chances favorables.

Les observations qui précèdent sont le fruit de ma pratique pendant plusieurs années. Les heureux résultats que j'en ai obtenus m'ont engagé à les faire connaître. Je pense qu'on me saura gré de donner ici la composition d'un mastic que j'emploie avec succès pour appliquer sur les greffes des poiriers et des pommiers.

Prenez une livre de résine la plus jaune et la plus fondante possible, ajoutez-y 2 onces de saindoux; faites fondre le tout dans un terrasson d'un tiers plus grand, sur un feu doux. Lorsque le tout sera fondu, introduisez 4 onces d'ocre rouge en poudre. Le mélange étant fait, on peut s'en servir de suite.

Ce mastic est très-adhérent et ferme, quand il est froid. Les grandes chaleurs ne le font point couler. Il peut servir non-seulement pour les greffes, mais encore on peut l'appliquer sur les plaies des arbres; les bourrelets se

forment très-bien sous ce mastic, sans qu'il se décolle. Avant de l'employer, il faut le faire ramollir au feu.

GREFFE EN ÉCUSSON.

Il serait difficile de déterminer l'époque où l'on a commencé à pratiquer cette greffe; de telles recherches seraient d'ailleurs sans importance dans l'application.

Dans cette opération, comme dans la greffe en fente, le succès dépend beaucoup de l'adresse et des soins de celui qui l'exécute.

On a prétendu que l'œil glissé sous l'écorce du sujet dans la greffe en écusson se soudait à l'aide de la sève rayonnante, que, dès-lors, il ne s'agissait plus que de placer convenablement l'écusson. Chacun peut raisonner cette opération d'après l'idée qu'il s'en est faite; mais les expériences et les raisonnemens n'étant pas toujours à la portée de ceux qui écussonnent, le plus sage parti qu'ils aient à prendre, c'est de s'inquiéter peu des théories et de s'en tenir aux résultats d'une pratique certaine.

Il y a plusieurs manières de placer l'Ecusson. Les uns font sur le sujet qu'ils veulent écussonner une incision en forme de T, c'est-à-dire qu'ils font la coupe transversale en haut, disant qu'ils écussonnent à œil dormant; en effet, cet œil se soude au sujet, et il ne pousse d'ordinaire qu'au printemps suivant, après qu'on a coupé la tête du sujet. D'autres, au contraire, font leur coupe transversale au bas, de sorte que l'incision a cette forme ⊥. Quand ils veulent que l'œil pousse de suite, ils coupent la tête du sujet.

Il est d'un grand intérêt pour l'horticulture de rechercher à laquelle de ces deux pratiques il convient de donner la préférence, car aucune n'est infaillible. Peut-être serait-il possible de résoudre ce problème à l'aide du raisonnement ou de l'analogie.

Lorsqu'on veut faire une marcotte simple, celle qui se pratique ordinairement sur des œillets ou sur des branches de magnolia, on incise ces branches en dehors à moitié bois, en pratiquant une coche peu ouverte, et on fend cette branche en montant jusqu'à une certaine longueur; on place dans cette fente un corps étranger pour tenir l'écartement et pour empêcher le talon de se rapprocher. Cette double incision est cachée dans la terre, en conservant au-dessus du sol l'extrémité de la branche. La terre qui recouvre la marcotte doit être entretenue fraîche, et soignée convenablement.

Qu'arrive-t-il ensuite? Au bout de plus ou de moins de temps, il se forme au bord de l'écorce du talon un bourrelet peu apparent d'abord, et, de ce bourrelet, naissent des racines.

Je fais maintenant une autre marcotte à la même époque; j'incise également à moitié bois; mais, au lieu de prolonger ou de fendre ma branche en montant, je dirige la fente par en bas, je place également un corps étranger pour tenir le talon écarté: le tout est recouvert de terre comme à l'autre marcotte, et soigné de la même manière. En visitant cette marcotte au bout du même temps, je n'ai trouvé ni racine ni bourrelet, à peine ce dernier était-il apparent, et même j'ai remarqué que le

bout du talon cherchait à pourrir. Cette différence est frappante.

Je me demande actuellement pourquoi, dans les deux marcottes ci-dessus, auxquelles les incisions ont été faites en sens inverses, la première a donné des racines, et l'autre n'en a point donné.

Je suis porté à croire qu'il y a un fluide ascendant dont la circulation se fait en dedans du végétal, et sans doute un autre qui descend par l'écorce ou entre celle-ci et le bois.

Si donc il y a deux sèves, l'une qui monte et l'autre qui descend, ou si c'est la même qui monte d'abord par l'intérieur et qui descend par l'écorce, je présume que c'est cette dernière qui, en descendant, fait naître le bourrelet et les racines de ma première marcotte. Ne paraît-il pas aussi que c'est elle qui soude les yeux des écussons qu'on a glissés sous l'écorce d'un sujet.

Il est donc important de faire attention à la manière dont on place cet écusson, surtout il n'est pas indifférent de faire les incisions transversales au haut ou au bas, de la sorte T ou de celle-ci ⊥. N'est-il pas à craindre que l'incision transversale faite au-dessus de l'écusson n'arrête momentanément le courant de la sève descendante, et que cette interruption n'empêche la soudure de l'œil. Il n'y a pas lieu d'avoir cette crainte en faisant l'incision au bas de l'écusson, et cette manière d'opérer présentera toujours bien plus de chances que la première.

Si les raisons qui précèdent ne suffisaient pas pour établir

la préférence à donner au ⊥ renversé sur le T, j'alléguerais encore, pour justifier cette préférence, les inconvénients de la pluie qui pénètre toujours plus facilement dans les coupes transversales faites au-dessus de l'écusson. Si on objectait la fabilité de la pousse ou de la sortie du bourgeon, je répondrais que rarement les écussons poussent avant qu'on ait coupé la tête du sujet, et qu'après cette opération, il y a, dans l'un comme dans l'autre cas, toute facilité pour la sortie du bourgeon.

Avant de terminer, je dois signaler une autre précaution bien importante, et qui concerne la manière de préparer les écussons avant de les introduire. On avait et plusieurs personnes ont encore pour habitude d'enlever tout le bois qui se trouve en dedans sous l'œil et dans toute la longueur de l'écusson, quelque mince qu'il fût. J'ai moi-même agi long-temps ainsi; mais m'étant aperçu que, malgré toute la dextérité possible, souvent en enlevant le bois, l'intérieur de l'œil était altéré et l'écorce endommagée sans même que cela fût apparent, j'ai essayé d'enlever des écussons les plus minces possibles en les prenant de haut en bas et en repassant mon écussonnoir de bas en haut pour enlever une partie du bois et surtout quelques légères esquilles qui peuvent y rester. Je glisse ensuite l'écusson de bas en haut sous l'écorce du sujet. Par ce moyen, l'œil n'est jamais endommagé ni l'écorce gercée ou brisée, ce qui arrive quelquefois par l'autre procédé, surtout dans les écussons à écorce très-mince, tels que ceux des Rosiers, etc., etc.

Il y a encore un autre avantage à ne pas enlever tout

le bois de l'intérieur d'un écusson, c'est lorsqu'on prend des écussons sur des branches un peu anguleuses pour les appliquer sur des sujets parfaitement cylindriques. Il est clair, en enlevant tout le bois de l'écusson, que l'application ne peut se faire exactement, tandis qu'en laissant un peu de bois, on peut se ménager une application aussi exacte que possible. On objectera peut-être qu'il y a moins de chances pour la soudure, parce que le bois ne se soude pas. Cependant, j'ai toujours mieux réussi en agissant ainsi, que par l'ancien procédé qui consiste à enlever tout le bois.

Telles sont, Messieurs, les considérations que j'ai cru devoir vous soumettre sur les opérations de la greffe. Elles sont le fruit d'une longue pratique et d'une observation consciencieuse et assidue. Puissé-je avoir mérité votre assentiment.

UNE CONVERSATION

AVEC TALMA,

A NANTES, EN 1813.

A peine sorti du Lycée, j'en avais encore tout l'enthousiasme, enthousiasme militaire, enthousiasme des beaux-arts : avec cette double pensée, deux grandes figures frappaient alors ma vue : Napoléon et Talma. J'appris donc avec joie l'arrivée du célèbre acteur tragique dans cette ville : j'allais voir Talma sur la scène, et peut-être, dans l'intimité, l'entendre parler de l'Empereur dont il était le protégé !... Mon espoir fut à moitié réalisé dans une conversation toute artiste, mais fort peu politique.

L'occasion de causer presque journellement au théâtre avec Talma, m'établit en rapports assez intimes avec lui, pour recevoir sa visite d'adieu, et cette visite me fit obtenir sur ses études quelques détails que je me suis efforcé de demander à mes souvenirs (1).

(1) Talma, en 1813, joua à Nantes, Oreste d'*Andromaque*, Ninias

Je néglige les phrases d'introduction, je tiens peu compte de mes répliques; mon principal but est de résumer les réponses de mon interlocuteur.

— Il me semble, lui dis-je, qu'en scène l'acteur s'oublie complétement, pour s'identifier avec le personnage qu'il représente?

— Cette croyance, répondit Talma, est assez généralement répandue, mais sans raison. Un acteur ne s'oublie jamais en scène : il y est toujours comédien; autrement ce serait un fort mauvais comédien, s'il gesticulait à tort et à travers suivant ses inspirations, fût-il même dans la position de se croire fermement le personnage qu'il s'est chargé de reproduire.

— Mais comment arriver à l'expression de la vérité, si ce n'est en s'efforçant d'exister de la vie même du personnage?

— Assurément, il faut cette vie; mais elle ne s'improvise pas comme un ornement dans un morceau de musique; et, encore, je vous paraîtrai trop exclusif, l'improvisation d'une seule phrase d'agrément dans un air est une faute de la part d'un artiste... Un artiste qui tient à son nom, avec l'ambition de faire école, et nul n'est artiste sans cette ambition, doit

---

de *Sémiramis, Manlius*, Oreste d'*Iphigénie en Tauride*, *Hamlet*, Néron de *Britannicus*, le grand-maître des *Templiers* qu'il n'avait pas encore joué à Paris, *Shakespeare amoureux*, *Nicomède*, *Œdipe*, *Ninus II* et *Macbeth*. — Talma est né le 15 janvier 1760, il a débuté le 27 novembre 1787, il est mort le 19 octobre 1826.

être sûr de la moindre expression de sa voix ou de son geste. Quant à cette vie même du personnage, que vous avez raison d'exiger dans le comédien, ce n'est pas l'improvisation, l'entraînement, ou, comme disent certains aristarques, l'abandon qui la communique, c'est l'étude.... La plus forte critique d'un acteur est celle qui proclame son abandon : voilà pourtant le grand éloge de vos journaux, éloge bien irréfléchi.

— Vous changez ainsi les idées reçues ?

— Il y a tant d'idées, lesquelles, pour être reçues, n'en sont pas plus vraies, et au théâtre plus qu'ailleurs; mais comment les détruire? Nous jouons, nous n'écrivons pas ; or, notre jeu, seule chose qui frappe les yeux de nos censeurs, c'est le produit de l'étude, et non l'étude elle-même, restée inaperçue : cependant en elle gît la difficulté de l'art dramatique comme de tous les beaux-arts, croyez-le bien. L'art du comédien ne s'improvise pas plus que celui du chanteur, du peintre, du sculpteur; la plus féconde imagination du monde, sans études préalables, ne produira jamais qu'un mauvais tableau et une mauvaise statue, comme un mauvais acteur.... On dit qu'un acteur s'oublie? Il s'anime de sa propre passion, il s'émeut de sa sensibilité, mais il ne s'oublie jamais. Eh! mon cher monsieur, si un acteur s'oubliait un seul instant sur la scène, que deviendrait-il en présence d'un interlocuteur qui le fait languir dans la réplique indispensable pour continuer une tirade de colère? Que dirait-il, qu'exprimerait sa physionomie à telle actrice laide et méchante dont il exalte les attraits énivrants, l'âme innocente et pure, et autres

qualités dramatiques? Pourrait-il, d'ailleurs, être à la fois, suivant ses rôles, bon, méchant, ouvert, traître, confiant, dissimulé, indulgent, féroce, rassembler enfin dans son cœur les vertus et les vices contraires de notre pauvre humanité? Un acteur contracte l'impérieuse obligation d'être constamment maître de lui; mais, avec cette volonté, l'obligation aussi de posséder une de ces âmes chaleureuses et impressionnables qui rendent sensible l'intelligence des passions, parce que l'on est soi-même capable de les éprouver.... Et, soit dit en passant, par un des tourments inséparables de notre profession, il n'est pas loisible d'être comédien sans s'exposer à des passions vives....

—Vous excitez ma curiosité, dis-je, voyant qu'il s'arrêtait: vos études doivent fournir des idées neuves sur l'art dramatique.

— Mon cher Monsieur, continua Talma (en répondant avec une complaisance infinie et toute absence de prétention, à des questions multipliées que je supprime pour résumer ses réponses), Préville, Dazincourt et d'autres comédiens ont exprimé les mêmes idées avant moi: elles ne sont donc pas neuves. J'y ajouterai que je ne connais d'enthousiasme irréfléchi d'un rôle qu'à sa première lecture. Ainsi, j'en fais l'aveu, je dévore les pages d'un manuscrit nouveau dont le sujet promet à ma vanité de brillantes scènes, de ces mots jetés auxquels le public réserve, comme par tradition, deux ou trois salves de battements de mains; je me monte la tête, je me vois admiré du peuple qui remplit la salle. Souvent une se-

conde lecture, lecture plus attentive, plus méditée, me démontre ma fausse conception. Je relis donc encore, je me pénètre du personnage et de son entourage. Ayant ainsi examiné à fond la contexture de la pièce, je m'efforce d'imposer silence à mon imagination, afin qu'elle ne remplace pas la réalité. Alors, si mon héros est Grec ou Romain, je me promène dans les musées, j'étudie les médailles, j'examine les statues, je note celles que je dois plus spécialement consulter. Mon étude suivante consiste dans les écrivains de l'époque : je les lis, je les médite, j'y prends mon personnage extérieur dans les actes de son existence publique, heureux quand quelques précieuses pages m'initient à sa vie privée. En ces moments aucune autre pensée ne me peut saisir : celle de mon personnage m'accompagne et m'occupe partout. Aussitôt que je crois l'avoir compris avec les écrivains, je retourne aux médailles, aux dessins, aux statues qui le représentent ; j'en calcule, j'en imite les diverses positions ; en quelque lieu que j'aille, et sans y songer, je me pose comme mon héros ; il est toujours avec moi. J'ai vécu dans une autre vie que la mienne. Après cela seulement, rappelant à moi toute mon imagination, parce que l'étude est désormais assez forte pour l'éclairer si elle s'égare, j'espère faire revivre sur la scène le personnage lui-même avec son costume, sa physionomie, ses gestes, je dirais presque avec son accent, ou, au moins avec ses intentions évidentes dans la situation où l'auteur l'a placé : c'est là mon étude préliminaire.

— Mais cette étude est tout.

— Tout !... oh ! non... Tout pour moi lecteur, observateur et artiste ; mais, pour moi comédien, ce n'est pas tout : si l'expression du geste ne m'embarrasse plus, n'ai-je pas à songer encore à la pureté du langage sans l'accent de l'école, à l'harmonie du vers sans faire sentir le vers, à l'effet sur le public en lui dissimulant cet effet préparé ; en un mot, pardonnez-moi la singularité de l'expression, à trouver à la fois le moyen d'être naturel sans l'être réellement. C'est la grande difficulté de l'art : c'en est l'idéal. Je ne m'applique plus uniquement au personnage tel que je l'ai conçu intérieurement, mais je m'efforce de le faire parler devant le public du théâtre ; car il faut à ce public, en même temps que le personnage réel, le personnage à effet. Des spectateurs ne gardent pas sans fatigue trois heures d'une immobilité attentive devant une statue parlante, quelque admirable que soit la pose et le langage de l'acteur. L'enthousiasme ne se soutient que par les contrastes. Le récit le mieux fait, la déclamation la mieux accentuée, le geste le plus expressif, n'exaltent pas le public ? Ils lui plaisent peut-être, mais ils le laissent froid. On ne l'échauffe, on ne le remue, on n'arrache ses larmes, on ne le transporte, on ne fait naître sa terreur involontaire que par les oppositions, bien plus que par la vérité, chose fâcheuse à dire. Ma tâche de comédien, vous savez que certains appellent cela le métier, est donc de chercher, non tous les effets du rôle, mais ses principaux effets, et de racheter les intervalles par l'harmonie de la parole, afin que cette parole simple, douce, persuasive, parfois même mono-

tone, mais captivant toujours l'âme de l'auditeur, le repose ou le pénètre sans trop l'exciter, et le prépare aux scènes ou aux mots énergiques qu'un organe puissant, qu'un seul mot jeté par une intention précise, marquée, font surgir avec cet éclat qui excite les bravo, les bravo, qui sont la vie de l'artiste.... Ces effets, je les essaie chez moi d'abord, ensuite aux répétitions; et, du jour où l'essai réitéré m'a convaincu de l'irrésistible commotion qu'ils doivent transmettre dans la salle, je les grave invariablement dans ma mémoire à côté des paroles de l'auteur..... Alors, seulement alors, toutes ces études m'ont identifié à mon personnage, non pour un moment hasardé, non pour l'instant où mon sang échauffé m'aura permis de m'exalter, non pour oublier tout ce travail en une soirée de migraine ou de digestion difficile, ou de mauvaise humeur, mais pour toujours; oui, pour toujours, pour le moment de ma volonté, j'ai le personnage à ma disposition, non pas tel que mon imagination, que mes sentiments personnels l'eussent fait dans une soirée d'abandon, non pas enfin à mon image, mais tel que l'étude, soutenue de l'imagination, de l'enthousiasme, de la sensibilité, m'a démontré qu'il devait être..... Un sommeil tranquille ne m'est permis qu'après ces longues journées de méditation : jusques-là, c'est une vie sans repos : c'est l'impatience de la recherche, l'incertitude, les doutes créés par une découverte, modifiés par une pensée; oh! c'est un insupportable et continuel tourment.... Les applaudissements du public effacent tout ce passé de fatigue, quand le succès arrive. . . . . .

— Les applaudissements sont donc bien puissants sur un acteur?

— C'est là, poursuivit Talma, qu'il puise ses forces, son courage, sa confiance, son talent, son avenir.

— Cependant les applaudissements ne sont pas moins vifs aux tours de force de Forioso qu'au Théâtre-Français ?

— Nous ne songeons pas à cette comparaison, quand éclatent les applaudissements; et, les entendre, tous les acteurs vous l'affirmeront, n'eussent-ils joué que sur un théâtre bourgeois, est une jouissance dont on ne peut se rendre compte qu'autant qu'on l'a ressentie.

— En vivant avec les grands artistes, qui tous vous témoignent de l'amitié, n'avez-vous pas puisé beaucoup dans leurs œuvres, dans leurs conversations ?

— Beaucoup.... De Méhul j'appris à varier les tons de ma voix, à y découvrir des sons ou plus tragiques ou plus passionnés, ou plus simples que ceux que j'avais d'abord essayés.... Je dus à David mon premier travail d'étude des bas-reliefs, des médailles, des statues, des objets antiques de toute espèce, étude qui m'ouvrit une intelligence neuve de l'art dramatique: jusques-là j'avais eu des inspirations passagères; mais je n'étais pas artiste. Je comprenais bien le déclamateur passionné, le grandiose du geste, l'expression de la voix excitant l'émotion du spectateur, et certes Lekain était assurément pour moi, mais seulement ainsi, un grand comédien. Mais le personnage lui-même ressuscité sur la scène, je ne le trouvais dans aucune tradition. La vérité com-

plète, entière, m'apparaissait bien dans Molière, Molière acteur et auteur; mais à Molière, peintre des mœurs de son temps, il avait suffi d'être lui pour être vrai.... Mon ambition, peut-être elle s'agrandira plus tard, a consisté dans la reproduction fidèle du personnage antique... Et, cependant, que de tracas, que de petitesses, que de basses envies, que de haines même à subir pour réussir dans cette innovation au Théâtre-Français... Eh bien! les injustices, les jalousies, les haines, je les supportai avec calme, elles ne me donnèrent pas une seule nuit sans sommeil; mais je devins moins ferme en face du ridicule...

— Le ridicule dans la vérité.

— Choisissez le costume le plus vrai, essayez de vous en vêtir de nos jours, et, si ce costume s'éloigne de la mode; s'il est ample et commode, quand le bon ton le veut, gênant et serrant le corps; s'il est blanc et simple, quand la vogue l'exige rouge et chamarré; si vos cheveux ont leur couleur naturelle, quand l'usage les demande poudrés et parfumés; si votre figure offre une barbe longue et touffue, quand autour de vous on n'aperçoit que des visages soigneusement rasés, dites-moi ce que vous serez?... Je fus ainsi à la Comédie Française par mon opposition à l'usage, à la mode, à toutes les convenances théâtrales admises par mes devanciers et mes camarades... Lekain, suivant quelques écrivains, a commencé la transformation, c'est-à-dire qu'il a joué Achille en couvrant sa perruque blanche d'un casque moderne au lieu du chapeau à cornes avec

lequel jusqu'alors le héros grec saluait Iphigénie, et qu'à l'habit étincelant de paillettes il a substitué le manteau tout resplendissant d'or et d'argent.... Plus hardi, pour être plus vrai, je voulus tenter une révolution radicale dans le costume; mais lorsque nos actrices les plus aimables, nos acteurs le plus en faveur, me désignèrent comme *une statue*; lorsqu'on s'ingérait à faire marcher militairement cette statue, dans l'emploi que vous connaissez ici à M. Calcias; lorsqu'on ne craignait pas de m'obliger à remplir le rôle d'un chef de licteurs dans la tragédie de *Brutus*, tant j'étais alors peu influent sur le public; lorsqu'autour de moi, enfin, il n'y eut qu'un écho continuel de plaisanteries, parfois fort spirituelles, qui me parodiaient en une espèce de bête curieuse récemment débarquée au jardin des plantes, ou bien en un monument d'avant l'ère chrétienne, j'en fais l'aveu sans honte, je faillis renoncer à mon projet. Les peintres seuls me soutinrent, je leur dois cette justice: ils ranimèrent mon courage de leurs conseils et de leurs encouragements. D'une part, l'envie et la routine étaient contre moi, de l'autre le génie de David embrassait ma cause; je fus le plus fort..... Le succès, mais non pas immédiat, me récompensa de tant de peines et d'injures dévorées en silence....

— Une seule pensée, une seule observation critique demandai-je à Talma, n'a-t-elle pas quelquefois détruit en vous toute étude antérieure d'un rôle?

— Non, car j'étudie toujours les faits dans la défiance de mon imagination; mais j'ai souvent modifié mon jeu

par suite de communications d'hommes instruits ou de mes méditations personnelles. Ainsi je croyais avoir compris tout Néron dans Tacite; et je ne me rendis positivement compte de ce rôle que le lendemain d'une représentation de *Britannicus*, à laquelle l'Empereur avait assisté.

— Le peuple vous croit l'un des confidents de l'Empereur, et va même jusqu'à prétendre que Napoléon a reçu de Talma quelques avis pour draper le manteau impérial.

— Cela est absurde, reprit vivement Talma, complétement absurde. L'Empereur m'a témoigné constamment de l'intérêt et de la bienveillance; mais, l'Empereur demander des leçons! on le connaît bien peu pour avoir cette pensée.... On sait qu'il aime à donner des conseils aux artistes, et, le lendemain d'une représentation de *Britannicus*, il me dit avec ces phrases coupées qui lui sont naturelles, que je n'avais pas compris le rôle de Néron; que je m'y posais trop en dehors; que je jouais comme avant la révolution; que ce n'était pas cela; qu'on distingue deux hommes dans les princes, comme dans les acteurs; l'homme sur les planches et l'homme en famille; que cette séparation est fort importante à la scène, où, en résultat, la tragédie n'est que l'histoire éclairée par les quinquets; que, dans la scène avec ma mère, je figurais un enfant maussade recevant une réprimande; qu'un autre moyen que le remuement continuel d'un écolier grondé devait être employé pour transmettre au public l'ennui des remontrances d'Agrippine.... Je réfléchis sur

cette critique, laquelle me paraît fondée, quoiqu'elle procédât à l'instar des journaux, c'est-à-dire qu'elle consistât le blâme si facile à donner, sans indiquer le remède bien autrement difficile à signaler. Alors, à cette impatience trop en dehors que j'avais manifestée jusques-là dans la scène d'Aggrippine et de Néron, j'ai substitué un jeu moins démonstratif; je me borne, pour peindre à la fois la déférence du jeune empereur envers sa mère et la fatigue des remontrances de celle-ci, à m'occuper avec les plis de mon manteau, sans rien abandonner de la sévérité du geste; j'en prends une extrémité avec nonchalance, j'en laisse tomber un à un les plis lentement dessinés, et comme un pinceau habile les tracerait sur la toile. L'attention de Néron est ainsi toute à cet amusement; c'est à la fois la manifestation de la lassitude et de l'insouciance des paroles de la vieille impératrice... L'Empereur, parmi beaucoup d'autres conseils, m'avait dit ne pas comprendre Néron dans cet amour délicat que je supposais en lui par mon jeu et mon accent; qu'il y avait là une nuance d'amour, d'amour des sens, fort scabreuse sans doute, et que pourtant il était nécessaire de faire distinguer; que probablement je n'avais pas lu Suétone... Je l'avais lu; mais le rappel seul de cet auteur me fit reconnaître et mettre à profit l'observation de l'Empereur.

— Je conçois ainsi, dis-je à Talma, à l'égard des rôles empruntés aux Grecs et aux Romains, l'étude dans les monuments antiques de toute sorte; je conçois Néron trouvé dans Tacite et Suétone; Achille et les autres héros grecs dans Homère, dans Sophocle, dans Euripide; mais les rôles moins anciens....

— D'abord, vous le comprenez, mon étude fut celle de la nature : là j'ai puisé l'ensemble de tous mes rôles....

— On prétend que vous l'interrogez plus fréquemment chez les forts de la halle que parmi les gens du monde.

— Un homme du monde qui fait éclater la passion dont il est violemment agité est assurément dans le vrai ; mais où apercevez-vous cette passion, de nos jours, dans ce monde de bon ton qui se laisse si rarement deviner, quoiqu'il se rende parfois fort tragique en famille.... Au contraire, à la halle, il m'est loisible de suivre la colère sans contrainte, toute d'abandon, de ces hommes forts, nerveux, à bras découverts et à muscles prononcés, souvent d'admirable structure, qui fournissent tant d'hercules de toute sorte à la curiosité publique, et j'ai saisi plus d'une fois dans leurs physionomies furieuses, dans le son de leurs voix, dans leurs gestes même, une action éminemment tragique et d'une véhémente expression....

— Vous observiez dans leur action, de la colère, de la fureur ; mais où cherchiez-vous cet amour passionné de Pharan, d'Otello ?

— *Abufar* est une création délicieuse, que j'aime d'adoration ; aussi, pour cette pièce, je me suis borné uniquement à mes sensations. Je n'avais à reproduire qu'un personnage idéal : je m'imaginai tout ce que devait être la fiévreuse passion de l'amour sous un ciel brûlant.... De cette unique pensée, je tirai la physionomie du rôle.... Mon embarras fut plus grand pour *Otello*.... L'*Otello* de

Ducis est loin de ressembler à l'*Otello* de Shakespeare; mais Ducis a de ces tableaux empreints de tous les tons, de ces descriptions abondantes de poésie riche et de grandes images que j'affectionne autant que les scènes les plus vigoureuses du tragique anglais.... Je combinai les deux auteurs; je méditai, avec Shakespeare, l'amour et la jalousie d'un soldat plus intrépide que tendre, d'un homme de vive passion, de passion désordonnée, plus que d'intelligence supérieure; j'y mélangeai la sensibilité un peu *amoroso* de l'Otello de Ducis; je fis ainsi d'Otello, non pas tout un africain, mais un composé de mauresque et de vénitien. Je n'en obtins pas un caractère d'unité, mais j'en eus un caractère intéressant par mille nuances diverses et opposées : c'était assez pour le succès; il fut immense, et tel, que le bon Ducis songea à changer le dénouement : il avait peur, me disait-il en souriant, de faire mourir d'effroi quelques-uns de mes spectateurs.

— Et *Hamlet?*

— *Hamlet! Hamlet!*.... M.me de Staël m'écrit cependant qu'elle m'y admire.... La première fois que je lus toute la pièce de Ducis, je restai froid. Je n'y trouvai rien de la féconde originalité de Shakespeare; j'y cherchais vainement ses conseils aux comédiens et bien d'autres scènes, et je me fâchai contre Ducis.... A la suite de cet accès de bouderie, de mécontentement de moi-même plutôt que du poëte, j'aperçus tout ce que la mélancolie d'un jeune prince, dans la position d'Hamlet, Oreste d'un autre temps, pouvait produire d'intérêt et de terreur;

l'effroi que je fais naître dans ce rôle est toujours le même : je n'y laisse pas respirer le public... Quant à l'aimer, je ne sais trop que vous dire ?

— En effet, répliquai-je, les pièces de Ducis ont une sorte de bâtardisme qui ne présente ni la pureté classique des écrivains du siècle de Louis XIV, ni l'allure hardie et tranchée de Shakespeare, qu'il a voulu imiter.

— Que nos critiques ne soient pas injustes, répondit Talma. N'oublions pas que Ducis forme une sorte de transition du théâtre classique pur à un théâtre qui peut-être sera plus dans la nature, mais aussi plus désordonné. Ce passage à un nouveau système ne doit pas s'opérer trop brusquement, car la scène française se verrait bientôt encombrée de pièces délirantes, surtout si nul grand acteur n'était là pour dominer les auteurs. Cela arrivera inévitablement, lorsque notre jeune génération s'emparera du théâtre.

(Je rappelle que nous étions alors en 1813.)

— Vous aimez Ducis : n'est-ce pas la cause principale de votre affection pour ses ouvrages ?

— Il y a bien quelque peu de vérité dans ce doute, car Ducis a mis toute son âme dans ses vers.

— Mais je vois peu d'entraînement d'âme dans *Macbeth* ?

— *Macbeth* sort de la ligne ordinaire : c'est une grande opposition à mes autres rôles. Il y règne un fantastique sombre et d'un puissant effet. Les sorciers n'y figurent pas pour rien. L'auteur y présente, en récits, des images bizarres qui me plaisent à décrire, parce que j'aime les

vers harmonieux qui les expriment. Après cette pièce, Ducis prétendit reconnaître que mon front était marqué du sceau de la fatalité.

— Le public le dit aussi, quand il vous applaudit dans *Œdipe*. Ce rôle et celui du *Ninus* de M. Briffault sont les deux seuls dans lesquels je n'ai pu vous voir à Nantes.

— Je le regrette, car j'ai longuement médité le rôle d'Œdipe; c'est la tragédie de Voltaire où je me livre le plus volontiers à mes inspirations dramatiques, inspirations tout-à-fait empreintes du fatalisme qui pèse sur l'assassin de Laius et le fils de Jocaste.... Quant à *Ninus II*, si vous n'avez pas lu la pièce, il nous serait difficile d'en causer ensemble. La hardiesse du style s'y allie sans tache à la pureté de l'expression, alliance rare de nos jours. Le sublime s'y aperçoit même; et pourtant, je crains qu'elle ne reste pas au théâtre; je la crains, parce que j'estime l'auteur, écrivain de mérite; je le crains, parce que le public ne s'y émeut pas.

— L'Oreste d'*Iphigénie en Tauride* ne compte-t-il pas aussi parmi vos rôles de méditation, quoique ce ne soit pas une pièce de premier ordre, sous le rapport du style?

— Non: elle est d'un style de *rocaille*; elle offre çà et là un fatras de digestion difficile; mais que de scènes pour Oreste!... L'on m'y applaudit... les frémissements de la salle m'y entourent, m'y impressionnent, m'y subjuguent... et alors... oh! soyez-en sûr, le génie de l'acteur, c'est la sympathie du public.... A côté des empor-

tements de la fureur, quel heureux contraste dans le charme de l'amitié si touchante de Pilade!... Ce fut mon premier entraînement pour cette tragédie, où je pouvais peindre un sentiment que je n'avais pas vu dans le vieux répertoire... J'ai pris l'œuvre du bon jésuite; après l'avoir mûrement méditée, j'ai lu le *Traité d'Amitié* de Cicéron; j'y ai rencontré mon Oreste et mon Pilade dans une espèce d'analyse d'une imitation d'Euripide par le poëte Pacuvius; un travail d'imagination a suivi cette lecture, et j'ai ainsi obtenu, non l'Oreste de Lekain, quoique Lekain y fût sublime, mais un Oreste de ma création, puisqu'on veut bien appeler créer, au théâtre, la représentation d'un personnage mort depuis longues années... Au fait, ressusciter, n'est-ce pas créer... Ai-je ressuscité Oreste?

— Certes; oui, m'écriai-je.

— Eh bien! je le crois, me dit Talma; je le crois, et c'est avec franchise que j'en fais l'aveu.

— Et *l'Oreste* de Racine?

— Ce fut une autre difficulté. Dans l'Oreste de l'Iphigénie du père Guymond de la Touche, j'en avais agi avec assez d'irrévérence envers mon auteur, en faisant moi-même mon personnage, sans m'enquérir de mes devanciers; mais avec Racine, avec le grand poëte du grand siècle, avec toutes les traditions de Lekain, traditions en profond respect à tous, un seul changement audacieux se traduisait en un crime dramatique; une brusque mutation me faisait immoler par les classiques. Aussi, les premières représentations me mirent mal à

l'aise ; je n'y parus que le servile traducteur de Lekain ; mais, ayant placé le public dans ma dépendance, je l'amenai successivement à quelques innovations, et je transformai, par mon jeu, par mon accent, au moins en partie, l'Oreste de Racine en un Oreste antique..... Le public m'applaudit; mais les classiques n'y furent pas pris, et Geoffroy surtout ne me pardonna pas.

— Par quel motif jouez-vous dans l'*Andromaque* de Racine, et jamais dans son *Iphigénie*?

— Les traditionnaires prétendent que je ne sais pas porter le casque.

— Cette prétention est absurde! Avec votre physique, votre voix, vos études, la vérité de vos costumes, Achille, doit être traduit par vous d'une manière sublime.

— Oui, oui, les jeunes gens disent cela; mais leurs pères prononcent que je ne suis pas de taille et d'aspect chevaleresques à jouer Achille, voire même Tancrède.... Ils parlent de La Rive...

— C'est une effroyable injustice.

— J'ai pensé ainsi sans oser me plaindre...... Mon cher Monsieur, je vous remercie de votre enthousiasme; cependant vous ne m'avez vu qu'à Nantes; or, suffit-il, pour apprécier un acteur, de quelques représentations où son entourage le seconde assez médiocrement?

— Il en faut moins encore pour deviner le génie dramatique.

— Le génie! le génie!.. vous me jetez l'éloge à brûle pourpoint.... que répondre à ce mot-là.....

— Je ne suis pas le seul à le prononcer. Notre compatriote Alexandre Duval ne l'a-t-il pas proclamé en vous mettant vous-même en scène dans *Shakespeare Amoureux ?*

— Oui et non. Il y a du moi dans cette pièce, comme du Molière dans *le Misanthrope.* Seulement, ce n'est pas moi qui l'ai faite, et Molière a fait *le Misanthrope*; et Molière, l'une des plus belles gloires de notre France, Molière était acteur, Monsieur.... Mais revenons à *Shakespeare Amoureux.* Si la passion du personnage est assez dans moi, c'est néanmoins avec une jalousie un peu moins violente et moins brutale; je suis peut-être aussi passionné que le Shakespeare de Duval, mais un peu moins extravagant qu'il ne l'a fait; et, en définitive, cette jolie comédie n'est pas plus Talma que *le Misanthrope* n'est Molière.

— Peut-on connaître votre pièce de prédilection ?

— *Nicomède!* je le dis sans balancer, *Nicomède,* œuvre de vraie grandeur théâtrale, œuvre brillante de vigueur réelle et non de ce gigantesque, de ce clinquant, de cette enflure qui en tiennent souvent lieu, remarquable par cette puissante et vive ironie qui donne un caractère si remarquable au héros de Corneille, œuvre d'un tragique sublime et tout entier dans la nature.

— Vous avez mille fois raison, continuai-je, œuvre d'autant plus sublime qu'elle est exempte de ce pathos à tirade, que n'ont pas évité les écrivains dramatiques les plus célèbres, de cet amour de marquis dont quelques

tragédies de Racine sont un peu entachées, de ces apparitions mélodramatiques que Voltaire n'a pas toujours rejetées.....

— Vous êtes tranchant sur Racine et Voltaire, dit Talma en m'interrompant, et je m'en étonne d'autant plus que j'y découvre une opposition manifeste à la rhétorique lycéenne. Vous oubliez que Racine est l'auteur de *Britannicus*, d'*Andromaque*, d'*Athalie* et de tant d'autres chefs-d'œuvre; vous oubliez que Voltaire a fait *Œdipe*.

— Je ne pose que des exceptions: je ne suis pas admirateur exclusif, voilà tout..... Dans nos tragédies modernes vous paraissez affectionner *les Templiers*.

— J'y ai créé le rôle de *Marigny*; mais ce personnage me gêne par son agitation; puis, je ne sais quelle pensée de vieillir m'est advenue; j'ai voulu prendre pour type de mon talent, puisque l'on consent à m'en accorder, un rôle où je pourrai vieillir impunément sans changer aux yeux du public, en choisissant Jacques Molay.... Jamais je ne me suis cru plus élevé qu'en jouant ce rôle. Cependant, en l'étudiant à fond, des doutes me sont venus: j'ai demandé à M. Raynouard si Jacques Molay est bien aussi grand dans l'histoire qu'il l'a fait grand sur la scène; si les aveux de ses complices ne l'ont pas convaincu de crimes qui révoltent la nature? M. Raynouard, interdit, déconcerté, à cette objection, ne m'a pas répondu; il a fait mieux, il a écrit une dissertation complète, un vrai mémoire d'érudition, comme en faisaient vos bénédictins en faveur de la vertu de ses

héros..... Les preuves sont évidentes, mon enthousiasme est désormais pour eux. Cependant je n'ai pas paru dans le grand-maître des Templiers *aux Français*; mais je le joue en province : vous y avez vu mon succès ?

— Des transports d'admiration vous y ont accueilli. C'est une de vos plus belles créations dramatiques.

La réponse à un compliment est toujours assez difficile : ici donc la conversation languit ; j'essayai de la renouer sans trop savoir quel sujet y jeter..... En vérité, dis-je à Talma, je suis honteux de la question qui me vient à la pensée ?

— Dites, dites, répliqua Talma.

—C'est de l'enfantillage.

—N'importe, dites toujours.

—Eh bien donc, on prétend que vous aimez le faste, la dépense, que vous avez la manie de bâtir et de démolir, que vos immenses recettes y suffisent à peine....

—Vous concevez, répondit lentement Talma, en donnant à sa parole un accent de dignité remarquable, et qui contrastait avec le laisser-aller qu'il m'avait montré jusques-là; vous concevez qu'on exagère beaucoup dans de pareilles assertions; car, si l'on nous admire sur la scène, on nous fait sentir fort péniblement la compensation, lorsque nous ne sommes plus sur le théâtre. Après cela, vous êtes-vous rendu compte de cette exaltation factice et vraie néanmoins, dont j'ai dit quelques mots à l'occasion de mes études, et non pas seulement sous le rapport moral, mais, physiquement, de cette excitation nerveuse, sans repos, indispensable à l'acteur tragique ? Croyez-vous

que ces nerfs, sans cesse contractés, peuvent rester ainsi toujours en mouvement? Croyez-vous que ce sang toujours agité, n'ait pas quelque besoin de calme? Pour l'obtenir, ce calme, grands enfants que nous sommes tous, il nous faut des joujoux, mais de ces joujoux qui nous apaisent sans nous abaisser. Eh bien! ces jouets, ils sont dans ma campagne, mes jardins, mes parterres, ma maison.... S'ils n'étaient là, ils seraient dans quelque passion..... Mieux vaut donc construire ou jeter à bas quelques murs, remuer ma terre en tout sens, tendre et retendre mes cordeaux, transporter mes massifs, créer du pittoresque, composer des rochers, planter et déplanter, toutes choses qui sont de l'art encore; mais qui occupent sans enflammer, et font paisiblement attendre le moment obligé d'une nouvelle étude, d'une nouvelle inspiration, m'arrivant, lorsqu'elle est nécessaire, pleine de vivacité et de fraîcheur; car le repos occupé m'a donné des forces.... Or, où le trouver ailleurs, ce repos? Serait-ce dans la solitude sans travail? L'imagination m'y tuerait!... Dans le monde, dans les cercles? Mais que m'y parle-t-on? de ce dont vous me parlez vous-même, de mon art? J'y suis donc toujours en scène? Il me faut la solitude occupée: un artiste ne l'obtient pas sans dépenses....

— Oui, je comprends tout cela, eus-je hâte d'ajouter; car je m'aperçus que Talma ne s'appesantissait pas sans quelque peine sur ce sujet, et je passai brusquement à un autre.... L'idée dominante du public, lui dis-je, sur la nature des rôles qui convient à vos moyens,

consiste à imprimer à ces rôles un caractère prononcé de fureur et d'énergie..... Voulez-vous me laisser émettre une opinion contraire?

— Vous pourriez avoir raison; mais cette opinion a-t-elle une base plus fixe que celle du public?

— Je le crois du moins... si je vous ai bien suivi, le caractère de vos rôles de prédilection est revêtu d'une mélancolie profonde, sombre peut-être, mais douce et poignante en même temps... Lorsque adviennent des scènes de ce genre, vous saisissez le cœur, vous l'étreignez, on ne vous applaudit pas peut-être, mais les larmes gagnent, on souffre autant que le personnage en scène... Et j'ai pensé souvent que ce devait être aussi votre caractère personnel.

— Qui donc a pu vous donner cette pensée?

— Un événement peu remarqué de la foule, ce monument qu'en 1801 vous avez fait élever à la mémoire de la fille d'Young.

— Vous avez lu dans Young les touchants détails du récit de cet infortuné, obligé lui-même d'ensevelir et d'enterrer sa fille Narcisse à Montpellier. Etant en représentation dans cette ville, j'y appris que le cadavre de la fille d'Young avait été déposé dans le jardin de Botanique; il en fut exhumé, et je me chargeai des frais d'un monument modeste, afin de mettre à l'abri de la profanation les restes de cette enfant dont la mémoire vivra dans les pages si expressives de son père..... Au reste, j'avoue ma sympathie pour *les Nuits*, et c'est peut-être leur lecture qui m'a conduit à cette émotion profonde de

mélancolie que vous avez observée, et qui m'a fait empreindre d'un caractère à part les rôles de Macbeth, d'Hamlet et même d'Œdipe et d'Oreste; mais le public aperçoit peu cette mélancolie, quoique une teinte en soit jetée sur tous mes rôles, parce qu'elle n'est pas de nature à produire un effet éclatant; cependant, j'ai souvent reconnu au silence profond des spectateurs et parfois à leurs larmes étouffées, cette émotion de saisissement ou de sensibilité qui vous a frappé. Ainsi, *Manlius* même m'offre quelques scènes de ce genre, celles où je laisse deviner plutôt qu'apercevoir mon amitié pour Servilius...

— Ce doit être un rôle embarrassant à étudier que celui de ce personnage, anglais ou vénitien, transformé en un conspirateur romain. Vous aurez eu quelque peine à oublier la pièce anglaise en étudiant la tragédie de Lafosse?

— En vain j'y cherchais le Pierre de *Venise Sauvée*, je n'en rencontrais pas trace, quant au caractère; mais je reconnus de si entraînantes situations, tant d'effets à exploiter dans ces scènes de conspiration, de communicative impression sur les masses, parce qu'elles leur font croire à leur puissance, que je pris la ferme volonté de réussir; et, par mon costume, par mes gestes posés, enfin par l'extérieur du rôle, rendu intéressant, quoique concentré, je crois avoir fait de Manlius un vrai Romain, sans rien enlever à la pièce de l'éclat de ces mots isolés, dont le public y est toujours si vivement frappé.... Pourtant, la fantaisie m'a saisi plusieurs fois d'abandonner le rôle de Manlius pour celui de Rutile. Ce type du

conspirateur me semble susceptible d'être rendu avec une froide profondeur que je ne connais nulle part dans le répertoire tragique... Peut-être y songerai-je, comme pendant à mon grand maître des *Templiers*.

— Y songer, m'écriai-je avec un étonnement marqué, lorsque vous excitez dans *Manlius* ces accès d'enthousiasme si propres à flatter justement la vanité d'un artiste.

— Oui, si je ne m'apercevais que le peuple s'y anime beaucoup plus de ses propres passions que du talent du comédien. Et, tenez, voilà l'explication de ma tendresse pour *Nicomède*. J'aime *Nicomède*, par-dessus tout, quoiqu'il ne puisse rien avoir de commun avec mon caractère personnel, parce que je sens que l'on m'y applaudit pour moi-même, non que je ne proclame, dans chaque scène, la sublimité du génie de Corneille, mais parce que cette tragédie n'est pas de nature à faire recette au *Théâtre-Français* : de là vient que je la joue si rarement; tandis que *Manlius* a toujours le privilége d'attirer la foule.

— Voltaire estimait peu la tragédie de Lafosse, prétendant, en opposition précise avec votre opinion, que *Manlius* renferme des beautés plus historiques que tragiques ?

— Cependant *Manlius* est de la véritable tragédie, celle qui émeut. Hier même j'entendais votre préfet, littérateur d'un mérite supérieur, exprimer la même pensée.

— Vous avez vu M. de Barante?

— J'avais auprès de lui la recommandation de M.me de Staël.

— Vous êtes en correspondance avec M.me de Staël?

— En ses mains sont mes titres à la postérité, si j'y dois arriver sous son patronage : elle m'a consacré, dans un de ses ouvrages, des pages qui du moins me feront vivre éternellement avec son livre; mais l'Empereur aime peu M.me de Staël, et j'ignore quand cet ouvrage verra le jour de l'impression.

— Quel titre?

— *De l'Allemagne.*

Le nom de M.me de Staël nous conduisit à parler des théâtres étrangers : je demandai à Talma s'il n'avait pas fait une étude approfondie de leurs pièces et de leurs acteurs.

— Des acteurs, non; comme acteur, j'ai plus réfléchi qu'imité; c'est sans doute un tort; mais, repoussant cette servilité d'imitation, je ne consentirai jamais à rappeler volontairement un seul de mes prédécesseurs : mon mépris des traditions, mépris peut-être blâmable, m'empêchera toujours de me traîner sur des effets transmis d'époque en époque avec assez peu de fidélité, je le suppose, parce que chaque comédien fait inévitablement subir une petite variation aux traditions pour les arranger à son physique, à ses moyens, à son genre de talent, au point qu'elles doivent nous arriver comme les proverbes variés du Bazile de Beaumarchais.

— Il n'est cependant pas indifférent de savoir quel a été le jeu d'un acteur sous l'inspiration de l'auteur lui-même.

— Mon cher Monsieur, c'est un abus que cette croyance : thèse générale, je ne sais pas au monde de lecteur qui lise plus mal une pièce que son auteur.

— Mais, alors, comment l'auteur peut-il comprendre ses personnages, s'il n'est pas lui-même capable d'être leur interprète ?

— Lire est une toute autre affaire que de composer. Ne confondez pas l'inspiration, le génie du poëte, avec le moyen de transmettre à d'autres sa pensée. En général, le poëte de génie vit en lui-même : quand la conception lui arrive, elle vient comme d'un seul jet ; toutes les figures du tableau qu'il va enfanter se groupent avec harmonie devant son imagination ; ce tableau, il le varie dans ses scènes, il le développe sur toutes ses faces ; mais sans jamais abandonner sa pensée d'unité. Quant aux détails, il n'y songe guères, et lorsqu'il s'en occupe en corrigeant son style, le poëte n'est déjà plus qu'un écrivain.... A nous les détails, à nous la vie particulière de chaque personnage, à nous la mise en œuvre de la grande machine : nous ne sommes que les ouvriers, si l'on veut, j'y consens pour ma part ; mais comment faire usage des rouages divers, si nous méconnaissons l'emploi qu'a voulu leur attribuer l'auteur ? Il est donc nécessaire de chercher sa conception première. La découvrira-t-on avec sûreté dans les traditions ? non ; car il suffit d'une seule interruption de quelques années entre la mort d'un comédien intelligent et l'avénement d'un autre comédien d'une égale intelligence, pour rompre la chaîne des traditions. C'est donc, vous le

voyez, à la source qu'il s'agit de remonter, c'est-à-dire à la lecture approfondie de l'ouvrage, lecture faite en s'efforçant de s'éloigner de toute influence passée et présente.... Pour moi, c'est après cette lecture, comme je vous l'ai dit déjà, que j'approfondis le caractère de mon personnage par la consultation de tous les objets qui peuvent me le représenter, et par la causerie avec les peintres et les sculpteurs.... Mais nous voilà loin du théâtre étranger.

— Je ne le pense pas, car ce doit être pour vous aussi une source.

— Assurément. Ayant vécu long-temps en Angleterre, la langue m'en est familière, et je connais mon Shakespeare comme mon Racine et mon Corneille.... Notre société française a besoin de quelques années encore avant qu'on expose à ses regards un personnage à la rude façon de Shakespeare.... L'imitateur d'Otway a transformé ses personnages vulgaires en personnages drapés, en repoussant tout ce que nos Français appellent d'ignobles détails. Cependant Otway, bien plus que Lafosse, m'a inspiré l'amitié de Manlius pour Servilius, très-faiblement exprimée dans la pièce française, mais profonde dans le sentiment tendre, désintéressé et de faiblesse volontaire de Pierre pour Jaffier. Si quelqu'un s'avisait de mettre la *Conjuration de Venise* sur notre scène, dans toute sa populaire originalité, le régent du *Journal de l'Empire* en rugirait....

— N'avez-vous jamais essayé de pousser nos auteurs à transporter sur la scène française quelques-unes des

belles et profondes productions du théâtre allemand?

— Jamais. Chaque innovation dramatique, comme chaque innovation sociale, car le théâtre suit les mœurs bien plus qu'il ne les fait, ne se présente qu'au temps voulu... Voyez ce que sont devenus les *Brigands* de Schiller francisés et le misanthrope Meinau : on a crié au mélodrame, on pousserait encore le même gémissement contre l'usurpation de la barbarie sur le bon goût, et autres phrases de cette force.... Quelques années sont encore indispensables pour préparer cet essai, et surtout il faut plus encore une nouvelle génération d'écrivains et de critiques qu'un nouveau public. Au milieu de nos guerres continuelles on ne s'abandonnerait pas volontiers à la sensibilité allemande, à son idéal : les poëtes de l'Empire font de l'élégie tranquille, de la pastorale, du poëme descriptif, enfin du repos : ainsi le veut l'Empereur en France. Demandez-leur de faire de la passion comme Goëthe, ils vous répondront que sans doute vous leur commandez une parodie... Parbleu, au jour où nous parlons, *Goëtz de Berlichingen*, de Goëthe, serait chose curieuse sur le Théâtre Français.

— Cette pièce, si remarquable cependant comme tableau de mœurs, s'accommoderait fort difficilement, je le conçois, au goût français; mais le même auteur n'a-t-il pas fait *Egmont*, *Faust*?

— Oui, Faust!... oui, vous avez raison. Quel beau rôle à créer! Mais pour conserver la grande conception de Goëthe dans toute sa philosophie, quel écrivain français serait assez indépendant pour garder et offrir,

sans nuire à la pièce allemande, ce que notre public et surtout nos auteurs et nos aristarques y appelleraient puérilités, choses oiseuses, détails niais, etc... Le docteur Faust!... A ce nom, Talma s'arrêta un instant en portant la main à son front.... Il continua: Faust! oui, ce serait une admirable création pour moi... Je n'y ai jamais songé... Que de vérités nouvelles à y dire à notre public blasé... Pourquoi ne suis-je qu'acteur? Que je conçois bien Molière, comédien, Molière le plus profond des écrivains dramatiques de tous les peuples.... Peut-être je voudrais Faust plus positif que ne l'a fait Goëthe, moins lancé dans les espaces imaginaires où l'a jeté l'auteur allemand: d'ailleurs, si l'on s'avisait de le laisser ainsi, l'Empereur ferait tomber l'auteur sous son fatal nom d'idéologue... En définitive, il ne laisserait pas jouer *Faust*.

— Mais *Egmont*?

— Il s'y trouve, en effet, des scènes délicieuses, cet amour de grisette si pur et tout d'abandon, l'amour de cette charmante Claire, si aimante, si dévouée. Et, croyez-le bien, ce n'est pas là un caractère idéal: combien de nos jeune filles du peuple, séduites, ont la même tendresse pour leurs séducteurs!... Combien ai-je vu, Monsieur, de dévouements de ce genre dans notre révolution.... Mais ne songeons pas plus à *Egmont* qu'à *Faust*. L'Empereur ne souffrirait pas les premières scènes d'*Egmont*, ces conciliabules populaires, sur la place publique, empreints de trop de vérité positive.... Or, ces scènes, quelle main barbare oserait les mutiler? Que ferait-on

d'ailleurs du tableau du songe, de cet appel à la liberté avec le bonnet phrygien?... Non, non : j'en reviens à mon idée dominante, de nouveaux essais au théâtre ne peuvent désormais se tenter que par une nouvelle génération d'écrivains. La mission de nos auteurs aujourd'hui en vogue a été de régénérer le goût, de ramener la langue à la pureté du siècle de Louis XIV. Ils l'ont remplie, cette mission; ils l'ont remplie peut-être avec trop de servilité d'imitation, à des exceptions près; mais, après cela, le maître le voulait ainsi : c'était la volonté de l'Empereur. Les auteurs la subissent comme le peuple : ils vivent en écrivant sous son inspiration dans notre belle France, comme le peuple va mourir sur la terre étrangère en criant : *Vive l'Empereur!*

— Mais, Monsieur, je vous croyais admirateur enthousiaste de l'Empereur... Et n'est-ce pas une mort glorieuse et désirée que celle trouvée sur un champ de victoire, dis-je à Talma avec le ton d'un reproche de jeune lycéen.

— Oui, oui, assurément, répondit froidement Talma, l'Empereur est un grand homme, et j'en suis l'admirateur sincère.... Mais je suis aussi un peu comme tout le monde, je reconnais la nécessité d'une halte..... Toutefois, avec mes affections et votre enthousiasme de jeune homme, quoique nous soyons d'accord sur le personnage principal, ceci est un sujet brûlant....

— Eh bien! revenons à Goëthe.... Son *Iphigénie en Tauride* vous a-t-elle servi pour la conception de votre Oreste de Guymond de la Touche?

— J'y ai puisé cette mélancolie profonde qui forme le caractère particulier d'Oreste, bien plus que la fureur.

—Vous êtes-vous occupé du Théâtre Espagnol ?

— Peu. J'ai entendu traduire ce que Corneille y a copié, c'est-à-dire, les scènes de la *Jeunesse du Cid.*

— Et vous y avez reconnu les nombreux emprunts de Corneille à Don Guilhem de Castro.

—Que fait cela. Corneille a remplacé, par des scènes sublimes, les pensées fort belles, mais éparpillées et sans suite, de l'auteur espagnol.

—Cependant, la représentation du *Cid* est froide ?

— Cette froideur tient bien un peu au style qui a vieilli; mais elle dépend plus encore des acteurs..., On comprend mal cette tragédie.... Les comédiens m'y paraissent toujours gourmés et sans allure libre, et précisément dans les moments les plus dramatiques, par la souvenance de la parodie de Boileau... En laissant le brillant rôle de Rodrigue à Lafond, j'y voudrais prendre celui de D. Diègue; et, dans ce vieux personnage, faire frémir et sangloter toute la salle à mes accents paternels, à la fois mâles et tremblants de sensibilité, d'héroïsme et de vanité.... Point de pleurs, point de cris!.... des paroles articulées avec peine, mais senties et d'une expression pénétrante ! Oh! ce serait un noble et intéressant vieillard, ce D. Diègue comme je le conçois.... Que de mots heureux, que de mots applaudis dans ceux-là même que le public accueille maintenant avec un rire ironique, parce que les acteurs qui les font entendre ont, ou trop de peur, ou n'ont pas assez peur de les proférer.... Vous vous souvenez sans

doute, Monsieur, des rapides et pénibles réponses de D. Diègue à D. Gomès.

Ici, Talma me cita les hémistiches : *Epargnes-tu mon sang.... Tu dédaignes ma vie....* que je ne place pas dans sa bouche, par l'impossibilité de les prononcer comme mes souvenirs (qui me semblent d'hier en cet instant) me rappellent qu'il les prononça. S'animant alors, il me récita d'une manière sublime la partie du rôle de D. Diègue, depuis sa querelle avec D. Gomès jusqu'aux dernières paroles de la vengeance demandée à Rodrigue. J'étais hors de moi ; et, quand il termina la scène avec son fils : *Rodrigue as-tu du cœur ;* jusqu'à : *Va, cours, vole et nous venge ;* à ces paroles déclamées, non point avec la colère empressée et empesée qui toujours les a jetées jusqu'à présent sur la scène, mais séparément, avec une expression s'augmentant à chaque mot, expression de douleur inexplicable, mêlée de la pensée de l'outrage à l'antique honneur que ses ancêtres lui ont légué sans tache et du combat, mortel peut-être, auquel il oblige son fils, je m'écriai : Mais quel autre acteur, supportant le fardeau de la comparaison dans cette scène, sentira son âme assez brûlante et son talent assez mûri, pour soutenir, dans Rodrigue, cette lutte d'énergie sans emploi de la force des poumons ; car vous n'y hasardez pas un seul cri, mais vous y déchirez par votre grande et profonde douleur....

— Oui, répondit Talma, il faudrait du cœur et de l'étude là dedans, il faudrait autre chose que la rodomontade d'un matador espagnol, autre chose que des éclats de voix et de grands gestes avec la main sur l'épée et la

jambe droite en avant ; du cœur, car ma voix en demanderait à mon fils ; et, de telle sorte, que certes le public en exigerait amplement de mon interlocuteur.... Mais, où me suis-je emporté !... Il n'est pas temps encore de m'occuper du père Diègue, c'est un rôle réservé pour mes vieux jours ; et pourtant on prétend que je ne suis pas prévoyant, que je ne ménage pas ma fortune ; or, mon imagination garde précieusement en réserve quelques autres personnages de cette trempe, que je rajeunirai pour les spectateurs, précisément à l'âge où l'on me croira près de m'éteindre..... Dites-moi donc ce que vous m'alliez demander, lorsque je me suis mis à déclamer, certainement bien contre mon usage dans le monde.

—Je ne sais plus, repris-je, interdit : nous parlions, ce me semble, des théâtres étrangers.... Vous m'avez fait tout oublier.... Il était, je crois, question du théâtre italien, tout classique et d'un style pur.

—Oui, il se distingue par sa pureté, ou plutôt par son observation des règles posées ; il garde l'unité, il est enfin classique dans sa forme, mais il manque en général de mouvement : c'est de l'antique moderne, et je préfère étudier l'antique dans l'antiquité elle-même. Aujourd'hui, si je ne me trompe, nos regards doivent plus spécialement se porter sur l'Allemagne. Mon cher Monsieur, vous êtes jeune, attendez quelques années encore ajoutées à vos 18 ans, attendez, pour peu que la guerre cesse, et la durée en est impossible, vous verrez alors sur la scène française tout le théâtre du Nord, ou au moins son imitation, mélangé à quelque peu du théâtre anglais. De nouvelles sources jailliront ensuite,

sur lesquelles j'ai bien quelques idées vagues, mais aucune pensée arrêtée : je veux parler du théâtre oriental. Il m'a toujours paru que dans l'expédition d'Egypte, préoccupé, quoique avec juste cause, de l'exploration des monuments antiques, on a trop négligé la recherche de cette littérature orientale qui eût donné une couleur nouvelle à notre scène, ou plutôt mille couleurs nouvelles. Il y avait de tout à prendre dans ces souvenirs, poésie, arts, religion ; et que d'hommes incompris encore à reproduire, que d'accents nouveaux d'indépendance et d'esclavage, de liberté et d'abrutissements, tout cela mêlé aux noms que portent encore les vieilles pyramides... Sans aucun doute, vous verrez surgir la littérature du Nord : quant à la lumière à venir de l'Orient, elle ne me paraît pas encore très-prochaine, et pourtant je crois, dans des instants d'inspiration, en voir briller quelque peu de lueur.... C'est lorsque certains rôles s'amalgament dans ma tête, avec je ne sais quels points de contact que je ne puis séparer, Ninias, Pharan, Ninus, le grand-prêtre d'*Athalie*, Mahomet, Œdipe, Tancrède, Jacques Molay, Orosmane ; alors je me dis que le temps viendra où, dans le monde comme au théâtre, au lieu de s'en tenir aux traditions, on ne craindra pas de remonter à l'origine des sociétés, aux lieux mêmes de cette origine.

— Et comment n'inspirez-vous pas nos auteurs de vos idées....

— Les inspirer... Ils me traiteraient de fou... Parbleu, je me garderai bien de prononcer de ces étourderies devant nos érudits.... A l'évidente culpabilité d'un tel

crime, que dirait le père, le grand père du feuilleton?...

Plusieurs fois déjà, et j'évitais de m'y appesantir, Talma avait ainsi jeté Geoffroy en avant, mais comme à son insçu; je m'aventurai cette fois à lui parler de la fameuse scène dans laquelle, à la suite d'une attaque injuste de l'aristarque du *Journal de l'Empire*, il s'était porté à des excès contre le vieil oratorien :

— Eh bien! je ne devrais pas l'avouer, me dit Talma, car j'eus des torts, et cependant je ne m'en repens pas.... J'avais à venger tous les artistes que cet homme, en s'établissant juge et exécuteur, mettait chaque jour à la torture.... Le correcteur fut aussi méchant que l'écrivain...... Je m'oubliai, je n'étais pas sur la scène......... j'eus tort dans la forme, au fond j'eus raison.......... Ah! mon cher Monsieur, quiconque n'a pas monté sur un théâtre, en face d'un public qui vous reverra demain, ne peut concevoir l'effet poignant que produit, je ne dis pas le conseil bienveillant, mais la critique maligne sur l'acteur, le ridicule jeté sur lui avec toute la profusion habituelle de l'esprit médisant et de la certitude d'impunité..... Il ne reparaît sur la scène que comme sur une sellette. Sa confiance est détruite; or, un acteur sans confiance au théâtre, qu'est-ce? un mannequin. Sans cette confiance, pas de talent possible!.... Oh! si l'on savait cela, si l'on savait ce qu'une critique sans indication du moyen de mieux faire, jette de souffrances au cœur d'un comédien, on se garderait de ces sifflets humiliants sous lesquels votre public de province surtout accable trop souvent un artiste dra-

matique... Et, dans *Manlius* même, n'ai-je pas entendu, il y a quelques jours, le bruit infernal de ce même public qui, le surlendemain, m'a presque porté en triomphe, m'a jeté des couronnes, m'a célébré en vers de toute façon, a fait chanter une cantate en mon honneur..... Moins de faveur et moins d'humiliation; car, dans la faveur comme dans l'humiliation, j'étais toujours en présence du maître!

— Oui, repris-je, le public garde toujours sa vanité, en plaçant toujours en évidence, comme une enseigne, la démonstration de sa puissance de faire la chute et le succès.... C'est là comme partout, comme au temps ancien.

La roche tarpéienne est près du capitole.

Mais les sifflets dans *Manlius* s'adressaient uniquement au directeur qui n'avait pas rempli ses engagements envers le public.

— Eh! que fait cela, ne sentais-je pas le droit, si ce n'était le fait.... Est-ce ainsi qu'on espère créer des artistes..... Qui voudra se livrer au théâtre en présence d'une telle perspective.... Un acteur n'est-il donc pas un citoyen comme un autre; et quel citoyen, de nos jours, souffrirait qu'on le sifflât en quelque lieu que ce fût?..... Le public ignore combien de mérites il a ainsi anéantis pour son amusement....

— Je partage toute votre opinion, Monsieur: le sifflet est une arme de sauvage, dont une masse puissante se sert envers un seul homme, que dis-je, envers des femmes... Et, lorsque de nos jours il y a lâcheté à attaquer

qui ne peut se défendre, comment désigner l'emploi d'une arme dont les attéintes produisent de si terribles blessures... (1) C'est un usage barbare que nos mœurs auraient dû proscrire du théâtre ; et cet usage, le public l'appelle un droit, sans doute le droit du plus fort, car je ne sache pas de loi qui l'autorise.... Que peut prouver un sifflet? Rien, sinon qu'un acteur déplaît à ceux qui le sifflent.... N'avons-nous pas vu tel comédien impitoyablement hué à ses premiers débuts, et applaudi ensuite avec le même discernement sans avoir rien changé à son jeu? C'est donc l'opinion publique qui avait changé? Mais le public au théâtre, c'est le monarque absolu, il est infaillible!... Dans les siècles où un comédien était mis hors la loi, les mœurs pouvaient tolérer cette singulière manifestation, à laquelle Boileau a inconsidérément donné son approbation, comme si jamais il était permis d'acheter le droit d'humilier; mais, à notre époque d'égalité sociale, on doit craindre de continuer, non moins inconsidérément, cette humiliation, par le seul motif que nos ancêtres en agissaient ainsi. Toutes les vieilles pratiques de la vieille société ont disparu dans ce qu'elles offraient de ridicule, et, en vérité, je crois que le sifflet seul est resté le représentant de ces jeunes marquis qui tuaient le temps à perdre une femme de réputation ou à humilier un acteur.... Mais, dit-on, le public est juge... Je nie ce

---

(1) J'ai déjà fait usage de toute la partie qui suit de cette réponse à Talma dans un petit écrit que j'ai publié en 1834, sous le titre d'*Un mot sur le Théâtre*.

droit, je nie la comparaison d'un acteur à un accusé subissant l'arrêt d'un jury qui n'a point de cour de révision et de cassation pour réformer ses arrêts, quand ils sont injustes, un jury qui se donne une puissance plus forte que celle d'aucun juge dans notre droit social, jusqu'au droit de grâce, et qui prive souvent un homme de l'exercice d'une profession, sans autre raison que la volonté, le caprice... Un acteur est un artiste; qu'on le juge donc comme tout autre artiste.... Un peintre expose son œuvre, un musicien fait imprimer sa partition, et la critique, soit dans les journaux, soit dans les ouvrages littéraires, s'en empare, comme de tout objet livré à la publicité. Que la critique écrite discute donc le talent d'un acteur en l'analysant, en en montrant les parties fortes et les parties faibles; qu'elle fasse des études, qu'elle se livre à un examen consciencieux pour révéler à l'artiste lui-même pourquoi il ne rend pas bien tel ou tel effet de son rôle, pourquoi il exécute mal telle ou telle phrase musicale, qu'il serait mieux de chanter de telle manière dans la limite de sa voix; qu'elle lui révèle la pensée première, la pensée créatrice de l'auteur, qu'il a négligée en n'apprenant que les paroles de son rôle; qu'elle lui énumère ses défauts avec tout l'avantage d'une opinion motivée, raisonnée: c'est là, ce me semble, un droit incontestable, propre à contribuer à l'avancement de l'art... Mais si l'on raisonnait à l'égard du peintre, du poëte, du musicien, comme à l'égard de l'acteur, qui peut dire où s'arrêterait le droit de siffler? Un acteur est en scène, dit-on? Mais un avocat qui plaide est en scène aussi,

et la dignité de sa profession le met hors des atteintes d'un blâme hautement manifesté. Mais le professeur d'un cours public est en scène aussi, lorsqu'il est dans sa chaire ; et, quand des marques d'improbation lui ont été prodiguées, l'opinion publique n'a-t-elle pas fait justice de cet oubli des convenances? Le comédien remplit-il une mission moins honorable, moins instructive, lorsqu'elle est bien comprise? Si quelques-uns, beaucoup même s'en sont montrés peu dignes, qu'ils en portent la faute, et qu'elle ne retombe par sur ceux qui sont restés artistes. Mais le public seul peut relever la dignité de la mission du comédien, en lui laissant cette indépendance dont lui seul est privé dans l'exercice des beaux-arts, cette indépendance sans laquelle il n'y a point de grand artiste, mais avec laquelle les beaux-arts atteindraient cette puissance moralisante que tous les hommes avancés leur présagent.

— Bien! bien! dit Talma, en me pressant la main, et je sentis que cette main trahissait une émotion satisfaite.

— Mais, repris-je, les acteurs n'ont-ils pas gâté eux-mêmes leur public par de fades compliments? En se rabaissant trop devant lui, ne lui ont-ils pas donné sa suprématie? Et vous, Monsieur, permettez-moi de vous le dire, à l'ouverture d'une nouvelle année théâtrale à la Comédie-Française, dans le discours alors d'usage, n'avez-vous pas proclamé le public infaillible?

— Je ne me rappelle pas cela, répliqua vivement Talma.

— Je crois avoir le journal où se trouve ce discours.

— Voyons, voyons....

Talma paraissait intéressé à la preuve de mon doute; je cherchai le journal, et j'y lus ces dernières lignes d'un discours au public du Théâtre-Français : « Nous sommes » jaloux de mériter vos applaudissements, votre indul- » gence,.... et jusqu'à votre sévérité. »

— *Jusqu'à votre sévérité*, répéta Talma : vous ne pensez pas que j'aie pu dire une semblable absurdité.

— Vous avez raison, répliquai-je en examinant plus attentivement la page que j'avais sous les yeux, et en feuilletant ensuite le journal, ces paroles furent prononcées par votre camarade La Rochelle, à la clôture d'une année théâtrale de la Comédie-Française, et votre discours ne vint que deux mois après; le voici : « Quel fardeau » nous est imposé! Nous ne l'ignorons pas, Messieurs; » mais cette sûreté de goût et de jugement qui appar- » tient aux hommes rassemblés; qui les rend, pour » ainsi dire, *la raison vivante*, nous rassure, parce » que l'étendue des lumières n'est jamais séparée de » l'indulgence. »

— *La raison vivante*, murmura Talma.... Oui, continua-t-il à demi-voix, j'ai dit cela : j'étais jeune alors.

— En effet, c'était en 1789, et voici la date, le 20 avril.

— Après cela, il y a de la vérité dans cet éloge du public. La masse a cette raison, soyez-en sûr, et des exceptions ne détruisent pas une règle générale. Le public m'a toujours rendu une éclatante justice.

— Je ne nie pas : mais il suffit du bon mot d'un seul spectateur pour disposer de cette masse : ce n'est donc pas *la raison vivante*... Il ne s'agit pas de rassembler des hommes pour leur faire acquérir, par ce fait seul, le goût qui règle le jugement, et les lumières qui le dictent. Et, par exemple, croyez-vous fermement que le public forme seul l'acteur? N'avez-vous pas eu à soutenir une lutte contre les spectateurs, en même temps que contre vos camarades, pour l'innovation des costumes, même en 1789, où, dans une tragédie d'*Astianax*, on voyait encore Ulysse paraître avec une longue perruque blanche et un casque à plumet de baldaquin (1).

---

(1) A ce sujet, un journal du temps publia la lettre suivante, signée du pseudonyme Megaoek :

« J'arrive de l'Université d'Iéna, où l'on cultive avec succès la littérature grecque. Je fus hier à la 1.re représentation d'*Astianax*, je m'imaginais que les acteurs m'offriraient, par le costume, une image fidèle des temps héroïques ; quelle a été ma surprise de voir une ville brûler pendant ving-quatre heures sans que les flammes changeassent de place ni de couleur! des portiques imités d'après les plus beaux monuments, tandis que dans les temps héroïques on ignorait la construction des voûtes rondes et les trois ordres d'architecture que le décorateur a si gratuitement prodigués.

» Je croyais voir la ville de Troye entourée de palmiers, de figuiers et de dattiers ; la décoration ne m'a offert que des marronniers-d'Inde.

» Il est plus que douteux que le marbre fût connu dans les temps héroïques, et le tombeau d'Hector était formé de marbre de couleur entouré de têtes égyptiennes, et décoré sur la principale face d'un relief représentant les adieux d'Hector et d'Andromaque. Il

— C'est la vérité!

— Comment donc avoir exprimé dans le même discours que le public forme seul le comédien?

---

n'y a cependant qu'un seul passage d'Homère qui puisse faire conjecturer que la sculpture fût alors connue dans la Grèce, et rien n'indique qu'elle le fût à Troye.

» Jamais le casque des héros d'Homère n'est surmonté d'un plumet de baldaquin. Cette armure, selon lui, était couverte d'une peau de chien ou de belette. Sur le sommet on voyait un dragon ou quelque autre animal menaçant, auquel une queue de cheval était suspendue.

» Mais Achille avait des bottines d'étain, ouvrage de Vulcain. Le poète appelle toujours les Grecs *Eucnemides*, c'est-à-dire, aux belles bottines; pourquoi Pyrrhus n'avait-il point, ainsi qu'Ulysse, des bottines de métal?

» Et cet Ulysse n'était pas alors dans un âge avancé, il n'avait pas une longue perruque blanche comme je l'ai vu hier: malgré les fatigues de ses longs voyages, ses naufrages et sa misère, il sut inspirer à Circé et à Calypso un intérêt très-tendre, et la princesse Nausicaa, qui l'avait vu parfaitement, admira sa beauté.

» Nous jouons quelquefois, dans notre Université, des tragédies grecques, mais nous ne souffririons pas que celui de nos condisciples chargé du rôle d'Andromaque eût sur les bras des festons à la Panurge. C'est ainsi que le *Journal des Modes françaises*, que j'ai lu quelquefois chez la femme de notre professeur, appelle les festons en pointe. Nous ne voudrions pas non plus qu'une princesse esclave fût armée d'un poignard découvert chargé de diamants, dans un temps où cette brillante production n'était pas connue. »

Que dirait le même écrivain, s'il voyait jouer, de nos jours, sur la même scène, les comédies de Molière avec les habits à la française des ministres de la cour impériale imités de la cour de Louis XV, et les robes à manches à gigot de 1836?

—

— Voyons, s'il vous plaît.... Mais, savez-vous bien, mon cher Monsieur, que vous me mettez à la question, me dit Talma en souriant.... Et, comme je m'excusais sur mon admiration pour son talent et sur mon envie de connaître sa pensée intime.... Oh! je ne m'en fâche pas, reprit-il, ne vois-je pas l'intérêt réel que vous me portez.... Lisons donc ce que j'ai déclamé en 89.

— « .... C'est surtout pour moi, messieurs, que je » viens solliciter l'indulgence. J'ai eu le bonheur inap- » préciable de n'avoir débuté dans la carrière que sous » vos yeux; je n'ai reçu *que vos leçons;* car ceux qui » m'ont enseigné ne m'ont donné *que les vôtres*... » Et plus loin : « Combien de fois, en daignant attendre » l'effet de votre indulgence, n'avez-vous pas, Messieurs, » créé et développé des talents faibles ou timides qui ne » demandaient qu'à éclore, et n'avez-vous pas fini par » applaudir vous-mêmes à votre ouvrage, quand nous » n'avions que le bonheur de vous faire jouir de vos » propres leçons. »

Il faut que je vous dise avec franchise que c'était là de la flatterie au peuple, comme avant 1789 on en adressait aux rois.

— Evidemment, répondit froidement Talma, je subissais l'influence de l'époque. Ce n'est pas là, je dois l'avouer, la parole indépendante de l'artiste.... Je m'en souviens maintenant, je n'ai pas écrit ce discours, qui fut composé par l'un de nos faiseurs d'usage.... Et ma mémoire me sert fort bien en cet instant, ajouta-t-il avec une expression d'amour-propre, je récitai ma harangue

dramatique avec émotion, et la salle sembla prête à s'écrouler sous les applaudissements.

— Et, un an après, ce même public sifflait Talma dans le rôle d'un simple lévite d'*Athalie!*

— Un seul sifflet, Monsieur, un seul!.... suite d'un grand débat où s'étaient mêlés, et vous voyez bien que cela était honorable pour moi, Mirabeau, le jeune Chénier, le maire Bailly, Palissot.... pour la tragédie de Charles IX...., ou plutôt suite de discussions d'intérieur avec mes camarades!.... discussions oubliées aujourd'hui, et qu'on ne pourrait rappeler qu'en mettant en cause des noms chers à la comédie française, Raucourt, Emilie Contat, Fleury, St.-Prix, Dugazon....

— N'est-ce pas de là que sont provenues les accusations portées contre votre participation ardente aux excès de 1793, accusations fausses, je n'en ai pas le plus léger doute?

— Oui, fausses accusations, bien fausses; de ces calomnies qu'on jette impudemment, avec une basse envie, à qui sort de la foule dans les temps de commotions politiques.... Mais, l'on sait la vie d'un artiste dramatique? Admiré à la scène, excitant l'enthousiasme de milliers de spectateurs, en disposant à son gré, élevant leur âme, agrandissant leurs pensées, et, hors la scène, souvent le mépris, ou au moins l'abandon.... Alors, dit-il, en posant sa main sur son cœur, avec cette vive expression dont il s'animait à la scène, mais dont il ne faisait qu'un très-rare usage dans le monde, quand on se sent quelque chose là, et que ce mépris se dresse devant vous, alors,

mon cher Monsieur, on se prend à se roidir contre la société... Vous comprenez, comme on sentait cela avant 89... Or, la révolution, c'était l'égalité, disait-on, et tous les artistes ne l'auraient pas accueillie avec passion!.... J'eus cette passion, je l'eus ardente, mais sincère, exempte de remords, ce fut de la passion sans crime.... Plus tard, j'ai reconnu qu'une révolution, quelque belle qu'elle soit, ne se réalisant jamais à son lendemain, se borne à légiférer des droits, mais qu'elle ne modifie pas les mœurs aussi facilement qu'elle change les lois.... Le public se chargea de m'en fournir la conviction. La haine qui avait répandu ces calomnies dont vous me parlez, ne me laissa pas en repos, elle s'infiltra dans le peuple : il crut en mes calomniateurs, et ce même peuple, dont l'exaltation toujours sans bornes, me traitait de modéré aux jours de sa fureur, et faisait violer mon domicile par ses sbires pour y trouver des suspects, arrivé à l'inévitable réaction qui suit toujours les excès, me fit un crime de mon attachement à la cause révolutionnaire. C'était le 23 mars 95, je jouais Néron dans *Epicharis*, de Legouvé; des murmures effrayants accueillirent mon entrée : la représentation fut suspendue. Fortement ému, je m'avançai vers le public, et quelques mots froidement dits, mais profondément sentis, devinrent ma justification.

— Je les ai là, encore dans mes vieux journaux :

« Citoyens, j'avoue que j'ai aimé et que j'aime encore
» la liberté; mais j'ai toujours détesté le crime et les
» assassins; le règne de la terreur m'a coûté bien des
» larmes, la plupart de mes amis sont morts sur l'écha-
« faud. (*Interruption, applaudissements.*)

— Vous le voyez, ces paroles ont, je le crois du moins, une dignité simple : on ne me les avait pas écrites, celles-là !

— Mais vous ajoutâtes :

« Je demande pardon au public de cette courte in- » terruption : je vais m'efforcer de la lui faire oublier » par mon zèle et par mes efforts. »

— Oui, je dis cela aussi, reprit Talma d'un air sombre, je le dis après cette interruption d'applaudissements dont la satisfaction me fit m'oublier.... Vous voyez bien qu'il ne faut jamais s'oublier au théâtre... De ce jour date mon désenchantement d'enthousiasme politique et de la prétendue égalité donnée par une révolution qui n'en sera pas moins féconde pour l'avenir de la France. Dans cette situation d'esprit, une grande figure se posa devant moi, je baisai le front comme tant d'autres, et cependant je ne m'abusai pas : à la place de cette révolution qui m'avait fait rêver une égalité protectrice légale des comédiens comme de tous les autres citoyens, succédait un nouveau Louis XIV, protecteur impérieux des artistes : mais, avec Louis XIV je songeai à Molière... Et, vous l'avouerai-je, un mot d'éloge de l'Empereur est autant pour moi que tous les *bravo* du public..... Et pourtant il partage une bonne partie des préjugés de son époque : tous les hommes célèbres dans les sciences, dans les lettres, dans les beaux-arts, portent le ruban rouge de sa création, et il n'a pas osé en parer la poitrine d'un seul comédien..... Un souvenir des vieux règnes le retient, de ces règnes qu'il croit remplacer à

tout jamais.... Mais, qui le sait, peut-être il tombera plus tôt que Talma, en poussant à bout sa fortune.....

Un silence assez long succéda à ces derniers mots: ceux qui les suivirent furent insignifiants.... Talma me quitta rêveur, et ses adieux furent empreints de mélancolie..... avait-il alors la pensée de la chute prochaine de Napoléon.. Je l'ignore... C'était le 12 octobre 1813 qu'il me parlait ainsi.... J'eus le regret de n'avoir pu réussir à me trouver seul avec lui, à son second voyage à Nantes en 1816 (1).

Nantes, le 30 novembre 1835.

MELLINET.

Nota. — Le manuscrit qui précède, lu à la Société Académique, en novembre 1835, n'est que le fragment d'un ouvrage que l'auteur se propose de publier sous le titre de : *Souvenirs du Pays*, en un ou plusieurs volumes in-8.°, et qui contiendra des renseignements inédits sur David à Nantes en 1790, sur Boieldieu à Nantes en 1819, et sur plusieurs autres artistes célèbres.

---

(1) A son second voyage à Nantes, en avril et mai 1816, Talma joua dans *Iphigénie en Tauride*, *Manlius*, *Rhadamiste et Zénobie*, *Gabrielle de Vergy*, *Coriolan*, *les Templiers*, *Manlius*, *la mort d'Hector*, *Hamlet*, *Britannicus*, *Shakespeare*, *Polyeucte*, *la Partie de Chasse d'Henri IV* et *Abufar*.

PRIX POUR 1836.

La Société Académique se propose de décerner, en 1836, des prix qui ne seront plus attribués, comme par le passé, à ceux qui auraient traité une question mise au concours, ou qui auraient effectué un travail indiqué comme l'objet de l'émulation des concurrents. Mais elle décernera des Prix d'encouragement à tous les travaux importants, dans quelque genre que ce soit, dont il lui sera donné connaissance.

Ces communications devront être adressées, *franco*, avant le 1.er octobre 1836, à M. le Président de la Société Académique à Nantes.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 5 mai 1836.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR FOURÉ.

M. le Préfet informe la Société que l'hippodrome destiné aux *courses de chevaux* sera établi cette année dans la vallée de Chantenay. Il joint à sa lettre deux plans, l'un de la vallée sur laquelle l'hippodrome a été tracé; l'autre indiquant ses différents abords. Il engage la commission des courses, nommée dans le sein de la Société, à prendre, dans le plus bref délai, les décisions concernant la *course du département*, et à formuler son arrêté pour la distribution des prix départementaux,

afin qu'il puisse le joindre à l'arrêté qu'il prendra pour le prix fondé par le gouvernement.

M. Le Borgne, secrétaire de la Section de Médecine, rend compte des travaux de cette Section pendant le premier trimestre de l'année 1836.

M. Guépin lit le rapport de la commission chargée d'examiner les titres fournis par M. de Jacquolot, professeur de chimie, et pharmacien à Dinan, présenté comme membre-correspondant.

Le scrutin qui suit ce rapport étant favorable, M. de Jacquolot est proclamé par M. le président, membre-correspondant.

M. Guilley lit le rapport de la commission chargée d'examiner les titres fournis par M. Roguet, chef de bataillon au 14.e régiment d'infanterie légère, présenté comme membre-correspondant.

D'après le scrutin ouvert après cette lecture, M. Roguet est admis au titre qu'il avait sollicité.

M. Chaillou, au nom de la commission des prix, propose de reprendre l'usage, interrompu depuis deux ans, de distribuer chaque année, à la Foire Nantaise, des encouragements à la production des animaux de choix.

La commission a, en conséquence, voté une somme de 300 francs pour être distribuée en primes à la foire du 25 mai prochain; et a confié à la Section d'Agriculture, Commerce et Industrie, la rédaction du programme à publier à ce sujet. Ce programme est soumis par M. Chaillou à l'approbation de la Société. Il est ainsi conçu:

« La Société Royale Académique accordera, le 25 mai » prochain, diverses primes aux propriétaires des plus » beaux taureaux et des plus belles génisses de la race » dite nantaise, et de l'âge de 18 mois au moins. Ces » primes varieront de 20 à 100 francs, selon la dis- » tinction des sujets admis au concours. »

M. Chaillou fait remarquer que, s'il n'est point question de la race chevaline, c'est parce que la Section d'Agriculture a considéré que les courses de chevaux, établies récemment à Nantes, offraient un suffisant encouragement à cette branche de nos richesses agricoles.

Il demande, en cas d'assentiment de la Société à ces diverses dispositions, qu'il soit nommé, séance tenante, un jury chargé de la distribution des primes et de la disposition du cérémonial de cette petite fête.

La Société s'empresse d'approuver la proposition de la commission des prix et le programme de la Section d'Agriculture; et M. le président désigne immédiatement, pour composer le jury, MM. Chaillou, Lafont fils, Edelin, Nuaud, Paquer, Hectot et Vigneron de la Jousselandière.

Séance du 2 juin 1836.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR FOURÉ.

M. le ministre de l'instruction publique adresse à la Société une lettre avec un exemplaire du Nouveau Cours d'Agriculture, en neuf volumes, publié par MM. Pourrat.

M. Huette lit le rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. Charles Faivre, mécanicien à Nantes, présenté en qualité de membre-résidant.

D'après le résultat du scrutin qui est ouvert après cette lecture, M. Charles Faivre est proclamé membre-résidant.

M. Pihan-Dufeillay lit le rapport de la commission chargée de rendre compte d'un ouvrage manuscrit, intulé: *Tableaux d'Analyse Chimique*, présenté à la Société par l'un de ses membres, M. Moisan, pharmacien à Nantes.

M. Guépin fait la proposition qu'il soit nommé une commission pour l'examen des tableaux et sculptures formant l'exposition artistique de 1836, ordonnée par l'administration municipale.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de l'Assemblée, la proposition de M. Guépin est adoptée à une grande majorité; et la commission est composée de MM. Guépin, Marion de Procé, Ogée père, Ogée fils, Marchand, Leray (archiviste), et Saint-Félix Seheult.

Erratum. — C'est par oubli que M. Pihan-Dufeillay, docteur-médecin, n'a pas été désigné comme l'auteur de la Notice Biographique sur M. Dubuisson, Conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes. (Page 197 de la dernière livraison.)

COURSES DE CHEVAUX

A NANTES.

PRIX DÉPARTEMENTAUX.

Extrait du Registre des délibérations de la Commission.

Vu l'arrêté de M. le préfet de la Loire-Inférieure, en date du 10 mai 1836, concernant les Courses fondées à Nantes par le gouvernement et le département;

Vu le programme des courses de l'an dernier, 1835;

Et enfin dans le but de mettre à profit cette occasion d'exciter à l'amélioration de la race des chevaux de ce pays, dit de Lande, si nombreux et de si remarquable vigueur, lorsqu'il serait aussi facile qu'avantageux de la perfectionner, soit en évitant d'employer ces animaux trop jeunes au travail, soit en leur assignant plus de

fourrage, dût-on en cultiver exprès, au lieu de les laisser languir dans une habituelle disette, soit en ne livrant à la reproduction qu'à l'âge convenable, avec choix d'étalons les mieux conformés, réservés à cet effet, dans l'espoir d'en obtenir, en grande quantité des sujets précieux pour une cavâlerie légère, la commission a unanimement pris les décisions suivantes:

Art. 1.er Il sera, au nom du conseil-général et par la Commission déléguée de la Societé Royale Académique, décerné, comme suit, quatre prix départementaux, lors des courses de chevaux qui auront lieu dans la vallée de Chantenay, le 8 août de cette année 1836, en vertu de l'arrêté de M. le préfet de la Loire-Inférieure, en date du 10 mai 1836, s'avoir:

1.° Un prix de trois cents francs, pour le cheval élevé dans ce département, qui, âgé de trois ans au moins, quelles que soient sa taille et son allure, arrivera le premier au but, après avoir parcouru deux kilomètres.

Par exception, nul des chevaux admis à cette épreuve ne sera soumis à la surcharge usitée, quel que soit d'ailleurs son âge.

2.° Un prix de six cents francs, pour le cheval qui, au trot, arrivera le premier au but, après avoir parcouru quatre kilomètres.

3.° Un prix de mille francs, pour le cheval de trois ans, qui sera le premier au but après une course de deux kilomètres, au galop.

4.° Un grand prix de quinze cents francs, pour le cheval

de quatre ans et au-dessus qui sera le premier au but, après une course de quatre kilomètres, au galop, en partie liée.

Art. 2. Seront admis à concourir, moyennant certificats valables, tous chevaux élevés dans ce département, ou y résidant depuis au moins six mois, quels qu'en soient le sexe et la race; sont exceptés, néanmoins, ceux qui auraient obtenu un prix du gouvernement aux courses de cette année.

Art. 3. Le maximum du temps accordé pour les épreuves sera de dix minutes pour la course de quatre kilomètres, au trot. Aux autres courses, il sera de trois minutes, pour le parcours de deux kilomètres, et de sept minutes pour les quatre kilomètres du grand prix.

Art. 4. Tout cheval qui aura galopé dans l'épreuve au trot, sera exclu du concours, s'il n'est sur-le-champ mis en arrière des autres, sans les gêner, ni barrer la lice, pour de là continuer la carrière.

Art. 5. Nulle autre dérogation ne sera faite aux dispositions de l'arrêté précité de la préfecture, ni aux règles déterminées pour les courses établies par le gouvernement.

Art. 6. M. le préfet sera prié de donner au présent programme une grande publicité dans toutes les communes du département, afin qu'on ait notamment connaissance de la faveur accordée aux petits chevaux du pays, et qu'on en puisse préparer les meilleurs pour concourir aux prix de trois cents francs.

Certifié conforme à la délibération de la commission nommée par la Société Académique,

FERDINAND FAVRE,
Président de la Commission.

VIGNERON DE LA JOUSSELANDIÈRE,
Secrétaire de la Commision.

Préparation des Chevaux pour les Courses.

Les moyens généraux de disposer les chevaux pour les courses consistent :

1.° A leur donner autant d'avoine qu'ils peuvent en consommer. En augmentant graduellement la ration ordinaire de ce grain, des chevaux peuvent, sans danger, en manger jusqu'à dix-sept litres par vingt-quatre heures;

2.° A leur accorder une dizaine de livres de foin, dont ces animaux font un moindre usage au fur et à mesure qu'ils se nourrissent d'une plus grande quantité d'avoine;

Ainsi que l'avoine, le foin doit leur être distribué par jointée, trois ou quatre fois dans la journée.

On les abreuvera selon leur besoin.

Aux chevaux que ce régime échauffe, ce que l'on reconnaît à la satiété, à la rétraction des flancs, à la dureté des crottins, vers le milieu du jour, on leur offrira un mélange de farine d'orge et de son de froment humecté.

En ce qui concerne l'exercice, on doit les promener

tous les jours, une heure le matin et autant le soir, ou une seule fois pendant deux heures ; d'abord au pas, puis progressivement au galop, sans pourtant les lancer à pleine carrière, travail qui pourrait les énerver.

Au contraire, en les exerçant modérément à cette dernière allure, on augmente la force musculaire et l'énergie des poumons, au point de permettre à ces chevaux de fournir à une course très-rapide et de longue haleine.

Dans cet exercice, soit au pas, au trot ou au galop, le cheval ardent doit être calmé, tandis que celui qui se montre froid ou paresseux, devra être excité et diligenté.

Chez ceux de ces chevaux qui prennent trop d'embonpoint, on provoque, de temps à autre, des sueurs en les couvrant et les tenant dans une écurie close et chaude, et aussi en les exerçant sous une ou plusieurs couvertures. Dans l'un et l'autre cas, on leur abat la sueur avec un couteau de chaleur, on los bouchonne pour les bien sécher, après quoi on les tient couverts et chaudement dans leur écurie.

Le cheval ainsi préparé depuis au moins un an est sûr d'avoir l'avantage sur ceux qui ne le sont que depuis peu.

Il est encore avantageux, indispensable, surtout ici où le sol de nos chemins est dur et agreste, où enfin il y a absence de lieux convenables pour se promener et s'exercer à cheval, que les chevaux que l'on entraîne pour les Courses soient exercés à l'avance sur l'Hippodrome dans lequel ils doivent figurer.

Des propriétaires, plusieurs jours avant la course, font réduire la boisson de leurs chevaux à un ou deux litres. Cette sorte de disette ne peut qu'amener un état de souffrance, et exposer l'animal, soumis à un tel régime, à des maladies graves.

On doit dire encore que des jockeis prétendent trouver dans certaines drogues, dont ils font mystère de la composition, les moyens de donner à leurs chevaux plus de vîtesse. Mais tous ces moyens artificiels ne peuvent en imposer qu'aux personnes peu versées dans la connaissance de l'organisme animal.

PAQUER.

Ce 10 juin 1836.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT LE PREMIER TRIMESTRE DE 1836;

PAR M. G. LE BORGNE,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

1.° — C'est par la publicité que les Sociétés prouvent leur existence, qu'elles se mettent en rapport avec le monde savant et qu'elles jouissent de cette vie extérieure qui leur est si nécessaire. Elles ne sont véritablement utiles, elles ne remplissent leur mission qu'autant qu'elles soumettent à des discussions les théories nouvelles et qu'elles font connaître, par le moyen d'un journal, les observations qui viennent les confirmer ou les démentir : aussi elles ne doivent pas hésiter à entrer dans cette voie sans laquelle nul progrès n'est possible.

Lorsqu'en 1824, votre Section de Médecine créait

un journal, elle avait bien compris ce besoin de notre époque, et la lecture des onze volumes qu'elle a publiés, prouve qu'elle a rempli sa mission avec zèle et indépendance.

L'ancien format avait suffi jusqu'à ce jour, mais l'accession d'un grand nombre de nouveaux membres a permis de l'augmenter, et c'est dans ce but que la Section a porté le nombre des pages de sa feuille médicale à 320, pour cette année, et qu'elle a décidé qu'il paraîtrait tous les deux mois.

2.° — Dans la 1.re séance de cette année, M. Marchand, élu président, a prononcé, selon l'usage, un discours, dans lequel, après avoir rappelé que l'année 1835 a été remarquable par deux événements qui feront époque dans nos Annales Médicales : le congrès et la réunion des médecins de Nantes pour travailler ensemble et se communiquer le fruit de leurs observations, il s'est livré à des réflexions sur les systèmes et les théories. Selon notre collègue, un système est une chose nécessaire, car sans doctrine, qui enchaîne les idées, il ne peut y avoir de science; tout serait désordre et confusion. C'est pour avoir négligé, ajoute-t-il, de rapporter les faits particuliers à des principes généraux que tant d'observations sont restées stériles pour la science. M. Marchand énumère ensuite les avantages d'une bonne théorie médicale sans laquelle il n'y a pas de pratique, et termine son discours en adressant des remerciments à MM. les membres du bureau qui vient de cesser ses fonctions, pour le zèle et l'ac-

tivité qu'ils ont mis à tout ce qui pouvait contribuer au bien et à la prospérité de la Section de Médecine.

3.° — Les morts subites, disait M. Thibeaud, dans une séance de ce trimestre, sont une de ces questions qui rentrent dans celles qui divisent les hommes de science, soit qu'ils attribuent tous les phénomènes de la vie à la matière organisée, à l'anatomie, soit qu'ils admettent une force, un principe, une cause inconnue dans sa nature, qui est la source de la vie et qui, cessant de pénétrer l'organisme, le laisse immobile et mort, sans que les parties qui le constituent aient rien perdu de leur forme et de leur composition.

Cette matière intéressante a fait le sujet d'une discussion, après la lecture d'une observation adressée par M. Marion de Procé et de l'examen du cœur du malade dont la mort, à l'Hôtel-Dieu, fut inattendue et subite. MM. Mareschal, Bouchet, Gély, Hignard, Thibeaud et Ménard sont entrés dans des considérations, desquelles on peut conclure que les causes de morts subites sont très-souvent matérielles; que, chez les vieillards, cependant, l'autopsie ne les explique pas toujours; qu'elles ont été quelquefois produites par une impression vive, par quelques substances vénéneuses très-actives, et que, dans ce cas, il y a instantanément suspension de l'action, de l'influx vital, sans désordre ni altération organique.

4.° — Sur un mémoire de M. A.-Georges Ransol, docteur-médecin, à Luçon, où il a traité ces trois questions : Doit-on admettre des lésions de fonctions sans lésions d'organes ?

Quel sens doit-on attacher à ses expressions, *fièvres putrides*, *fièvres malignes*?

Peut-on toujours expliquer l'action des médicaments sur l'économie animale? Sur ce mémoire, dis-je, M. Hignard a fait un rapport dans lequel il a fixé particulièrement l'attention de ses collègues, sur l'action des médicaments et sur la réserve que l'on doit apporter dans leur étude, d'après le spectacle que présente le monde médical, où l'on voit d'un côté les partisans du contre-stimulisme donner des remèdes à des doses énormes et d'un côté *Hanheman* et ses disciples les administrer à des doses infiniment petites et s'attribuer également de merveilleuses guérisons. C'est au médecin sage, dit notre collègue, de tenir un juste-milieu entre ces deux extrêmes, qui, l'un et l'autre sont éloignés de la vérité; mais dans lesquels on trouve cependant à s'instruire et à profiter.

5.° — En réponse à la circulaire sur la syphilis, que votre Section avait adressée aux Sociétés Médicales du royaume, la Société de Niort envoya un rapport critique sur un mémoire de M. Devergie; et, bientôt après, notre confrère de Paris nous adressa une réponse au travail de cette commission.

M. Ménard, dans un rapport qu'il avait été chargé de faire sur ces deux mémoires, après s'être livré à des réflexions sur le peu de solidité que lui présentent les bases de la doctrine que soutient M. Devergie, et qui a été si bien réfutée par M. le docteur Despiéris, rapporteur de la commission de Niort, combat aussi, à l'aide des

faits et du raisonnement, les opinions du médecin de Paris, et termine par une observation qui lui est particulière, et qui prouve, avec beaucoup d'autres que la science possède, que l'hérédité de la syphilis est un fait qui doit être évident pour tous les praticiens, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions médicales.

6.° — Beaucoup de personnes, étrangères à l'art de guérir, se mêlent d'administrer ce qu'on appelle vulgairement des *remèdes de commères :* les habitants de la campagne surtout, n'appréciant pour eux-mêmes qu'au dernier moment les visites du médecin, ont des remèdes dont ils font usage dans une foule de circonstances, sans connaître les effets nuisibles que ces substances peuvent occasionner; c'est ainsi qu'ils mâchent les fruits verts de l'épurge, sans leur faire subir de préparation, qu'ils emploient les couches intérieures de l'écorce du sureau, en décoction quelquefois très-concentrée, pour en obtenir un effet purgatif, dont ils sont quelquefois victimes.

M. Loret, dans le but de fixer l'attention des praticiens sur les graves accidents qui peuvent être la suite d'un remède, employé quelquefois par les laboureurs, pour arrêter les accès d'une fièvre intermittente, les feuilles de pêcher, a rapporté qu'un cultivateur, près d'Ancenis, atteint depuis quelque temps d'une fièvre intermittente, ennuyé de cet état, et ne voulant pas appeler de médecin, se décida à suivre le conseil d'une de ses connaissances, qui lui disait de boire sur la feuille de pêcher, sans autre explication. Cet homme ne crut pouvoir mieux faire que

de prendre une poignée de feuilles de pêcher, de les faire bouillir dans une livre d'eau, et d'avaler, d'un seul trait, cette décoction concentrée. Quelques heures après, des symptômes graves se déclarèrent, et M. Loret, qui fut alors appelé, rapporta les accidents qu'éprouvait le malade à l'acide hydrocyanique que contient la feuille de pêcher. Notre collègue prescrivit des moyens qui réussirent à calmer l'intensité du mal; et, quelques jours après, le cultivateur était hors de danger.

7.° — M. Marc a dit des ouvrages de médecine qui peuvent tomber entre les mains du public : Toute discussion indiscrète sur l'avortement et sur les procédés propres à l'effectuer, doit en général être considérée comme nuisible à la sûreté sociale.

Vous apprécierez, d'après cela, Messieurs, le silence que je dois garder sur les observations qui font le sujet d'un mémoire, relatif à l'emploi d'un des moyens connus pour provoquer l'avortement, et qui, mis deux fois en usage, eut de funestes effets.

M. Hélie a fait cette communication avec la réserve et les convenances que la matière commande, et en mettant la condition que rien n'en soit inséré dans le *Journal de Médecine*. Les faits de ce genre, toujours dissimulés avec soin, parviennent rarement à la connaissance des médecins ; et peut-être le silence des auteurs reconnaît-il pour motif une prudence louable ; car ne peut-on pas craindre, comme le pense M. Hélie, que des exemples de réussite dans ces tentatives immorales ; que l'indication des moyens qui ont atteint ce but, ne fournissent des

encouragements et des ressources pour commettre de nouveaux crimes. Il ne faut pas, cependant, observe notre collègue, que cette prudence devienne préjudiciable soit à la science médicale, en privant les praticiens des connaissances acquises sur le diagnostic et le traitement des avortements; soit à la société, en lui dérobant les lumières que les magistrats ont le droit de réclamer de la médecine, pour la poursuite de ces crimes.

8.° — Si la médecine a quelquefois à lutter contre les accidents causés par des substances délétères, il est assez fréquent de la voir recourir à ces mêmes substances, dans des cas où ils ont produit de bons effets. C'est ainsi que notre collègue, M. Loret, a été amené à mettre en usage un des poisons les plus actifs que l'on connaisse, la noix vomique, dans un cas de vertiges épileptiques, contre lequel on avait épuisé sans succès un grand nombre d'agents thérapeutiques.

9.° — M. Marcé, dans un mémoire intitulé: Réflexions sur la valeur comparative des faits anatomiques et de la spécificité en médecine, a eu pour but d'appeler l'attention de ses confrères sur l'importance de la spécificité et sur les conséquences pratiques qui en découlent. Si les agents ordinaires de la vie, dit notre collègue, étaient les causes uniques de nos maladies, l'art de guérir serait de beaucoup simplifié. Ces causes, et nos organes étant donnés, le problème des phénomènes pathologiques serait facile à résoudre. En combinant ces deux éléments dans toutes les proportions imaginables, on pourrait prévoir une foule de cas; mais il est loin d'en être ainsi: le

médecin qui, négligeant la spécificité, n'aurait pour guides que les organes et les modificateurs habituels, s'égarerait infailliblement. Ces deux agents ont bien un rôle nécessaire dans toute action pathologique; mais la cause spécifique a aussi le sien à remplir; et, dans l'évolution des phénomènes, chaque élément reste fidèle à son caractère et à son génie particuliers.

Ainsi, dans la marche si variée des diverses maladies, les modificateurs habituels des fonctions, les organes et les causes spécifiques conserveront leur influence et leurs rôles respectifs. Voilà ce qui rend le problême des maladies si complexe : il se compose toujours de plusieurs éléments, lesquels sont aussi importants et aussi féconds en résultats les uns que les autres. Il n'y a point de maladie purement et exclusivement spécifique; la syphilis, la rage, la variole, ne sont-elles pas accompagnées d'irritations? D'un autre côté, si la pneumonie était toujours uniquement inflammatoire, pourquoi les émétiques et les purgatifs ont-ils dû, dans certaines épidémies, remplacer les évacuations sanguines?

10.° — M. Ménard a communiqué l'observation d'un polype de l'utérus, opéré par l'excision à l'aide de la ligature placée par un procédé nouveau.

Depuis long-temps notre collègue, convaincu que, par la ligature employée comme seul moyen opératoire, on était loin d'obtenir la guérison, surtout dans les polypes à base large et dure, méditait un mode qui aurait offert des résultats plus favorables, un procédé, enfin, à l'aide duquel il aurait évité les inconvénients que la

ligature entraîne à sa suite. Le 9 août 1832, en présence de MM. les docteurs Guénier, Marchand et Vallin, M. Ménard mit à exécution le mode opératoire sur lequel il avait fondé de grandes espérances. Le résultat le convainquit des avantages qu'il avait obtenus, puisqu'il ne survint aucun accident, et que la malade fut délivrée des maux qu'elle endurait depuis 10 ans. M.me **, qui est maintenant en Afrique, donne souvent de ses nouvelles à M. Ménard, et lui peint le bonheur qu'elle éprouve d'avoir recouvré toute la force, l'embonpoint et la fraîcheur de sa jeunesse.

11.° — Au système humoral, dont les anciens avaient, sans aucun doute, exagéré les conséquences pratiques, une école voulut substituer, dans ces derniers temps, le solidisme exclusif; mais ses efforts ont été vains, et le mouvement de retour vers l'altération des humeurs prouve que si nos devanciers avaient exagéré, ils étaient néammoins d'excellents observateurs.

Entre ces deux systèmes, il est essentiel, si l'on veut être le plus près possible de la vérité, de garder ce juste milieu qu'il est si difficile, et cependant si important de conserver. En agissant ainsi, nous nous placerons entre le médecin qui s'arme de sangsues pour détruire ses éternelles irritations, et celui qui combat avec ses vomi-purgatifs les humeurs *peccantes* qui, selon lui, sont la cause de toutes les maladies.

Les enthousiastes de la doctrine du solidisme, en ne voyant dans les maladies que *lésion organique*, sans jamais admettre que les liquides qui, cependant, préexis-

tent aux solides, puissent quelquefois être modifiés primitivement, et traduire, par plusieurs symptômes, la modification qu'ils ont éprouvée, ces médecins se sont placés bien loin de la vérité. Que l'on réfléchisse sur les maladies contagieuses : la variole, la rougeole, la scarlatine, la syphilis, la pustule maligne, la rage, etc.; alors on donnera quelque importance aux liquides. On ne peut douter que, dans ces différentes maladies, le sang ne subisse des changements réels, et quoique, dans l'état actuel de la science, nous ne puissions toujours expliquer en quoi consistent ces modifications, nous sommes cependant dans la nécessité de les admettre.

Ainsi, lorsque le sang est imprégné de diverses substances étrangères, il deviendra une cause de maladie; car il est l'agent principal de la vie; c'est par lui que nos fonctions s'exécutent; c'est lui qui imprime à tous nos organes les propriétés sans lesquelles ils ne pourraient coopérer au grand acte de notre vie; et s'il est modifié d'une manière quelconque, il porte l'effet de cette modification sur les solides, et y détermine des phénomènes propres à la nature des influences qui ont agi sur lui.

M. Le Borgne, dans le but de prouver toutes les conséquences pratiques qui découlent, lorsque l'on envisage, sous ce point de vue, les maladies appelées *fièvres*, a donné lecture de quelques considérations sur ce sujet si plein d'intérêt, et sur lequel deux opinions bien tranchées divisent encore le monde médical.

12.° — M. Lorst a communiqué deux observations de

choléra-morbus. En rapportant ces deux faits, notre collègue a eu pour but de présenter une preuve de plus à l'appui de l'opinion assez généralement admise sur la non contagion de la cruelle maladie qui a désolé nos contrées.

Dans la première, nous voyons un enfant qui, pendant huit jours, lutte contre le choléra. La mère, surmontant toute crainte, le tient non-seulement dans ses bras; mais, au plus fort du mal, se couche près de lui, dans le même lit, dans les mêmes draps, et s'expose témérairement à toutes les émanations du corps de son enfant qu'elle embrasse continuellement et qu'elle n'abandonne pas même après qu'il a cessé de vivre.

La seconde observation nous représente une femme atteinte de choléra et allaitant son enfant nouveau né qui ne ressent aucune fâcheuse influence de la maladie à laquelle sa mère est en proie, quoiqu'il fût placé cependant dans des conditions propres à favoriser la transmission du fléau : l'insalubrité de l'habitation, sa faiblesse et son jeune âge.

18.e — Ce serait, sans doute, disait M. Padioleau dans un mémoire où il soumettait des réflexions sur l'étude des médications spéciales éclairées par les maladies qui affectent l'œil, une découverte bien précieuse que celle d'une doctrine qui, résumant en une seule vue systématique et la philosophie générale de la science et les grandes données de la médecine d'observation, ramènerait toutes les espèces, toutes les variétés morbides à un seul fait et à une seule idée type de tous les

faits et de toutes les idées qui peuvent constituer la science médicale; car cette découverte nous conduirait indubitablement à une autre non moins importante, non moins utile à l'humanité, à celle des médications spéciales, puisque de l'unité d'affection dériverait l'unité de traitement; mais alors l'art ne serait plus ni long, ni difficile; et les maladies ne présentant qu'un problême à résoudre à l'aide de quelques données précises, la médecine n'offrirait plus qu'une série de théorêmes dont la solution suivrait immédiatement l'énoncé; ce ne serait alors qu'une science ordinaire dont l'étude ne demanderait que de l'aptitude et peu de temps, elle qui exige tant de pénétration, tant de sagacité, et je dirai même du génie.

Mais, il faut bien le reconnaître, dans l'homme moral comme dans l'homme physique, si nous pouvons saisir quelques lois générales, les spécialités nous échappent. Aussi l'école physiologique a-t-elle tenté sans succès de ramener toutes les variétés morbides à l'unité plus ou moins graduée de l'irritation; aussi est-elle tombée, sapée dans l'étroitesse de sa base, cette autre doctrine qui avait posé en principe que toute maladie ne consiste qu'en *une altération organique* primitivement locale, altération traduite au-dehors et révélée par l'observation des symptômes; car, bientôt dominés par une philosophie plus puissante, les esprits se sont reportés vers une sphère d'idées plus élevées. Notre collègue fait ensuite ressortir tous les avantages que présente l'étude des maladies de l'œil pour faciliter celle des affec-

tions internes, et se livre à des réflexions sur les conséquences qui doivent en découler, puisqu'il est si facile de conclure de l'identité d'organisation à l'identité des effets produits par les médicaments ; le tissu malade étant accessible à la vue et les caractères anatomiques donnant des indications bien plus positives.

M. Padioleau termine son travail par ces considérations de philosophie médicale : rappelons-nous que l'homme ne saurait faire que peu de chose pour l'homme, que, plus il connaît, plus il voit ce qui manque à ses connaissances ; qu'il ne crée pas la vérité et qu'il n'est donné qu'aux génies supérieurs de la deviner quelquefois.

La médecine n'est point une science nouvelle : depuis long-temps ses principes sont trouvés et sa route est tracée ; en les suivant, on a fait, pendant un long espace de temps, un grand nombre de belles et utiles découvertes ; et tout homme qui, doué des dispositions nécessaires, instruit de ce qui a été fait avant lui, partira de ce point et suivra la même route, en fera encore de nouvelles. Mais si quelqu'un, rejetant les travaux de ses prédécesseurs, cherche par un autre chemin et avec une autre manière de voir, et qu'il se flatte d'avoir découvert quelque chose, il se trompe et trompe les autres.

14.° — Ce compte-rendu ne se terminerait pas ici, si je voulais vous entretenir et des rapports qui ont été lus par MM. Mareschal et Allard, sur les maladies qui ont régné pendant les mois de novembre et décembre,

et d'une analyse du numéro d'août du recueil des Travaux de la Société Royale de Médecine de Bordeaux, par M Mabit; si je voulais enfin vous présenter un aperçu des discussions qui ont eu lieu sur divers sujets de médecine et de chirurgie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA DISTRIBUTION DES PRIMES,

FAITE A NANTES,

AU NOM DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE,

SUR LE CHAMP DE FOIRE,

LE 25 MAI 1836.

La commission à laquelle la Société Académique a confié le soin de distribuer en son nom des primes sur le champ de foire, le 25 mai dernier, m'a chargé, en qualité de son secrétaire, de vous faire connaître le procès-verbal de cette distribution.

Le jury doit exprimer d'abord ses regrets que les animaux entre lesquels s'est établi le concours, aient été trop peu nombreux. Quoique plusieurs des sujets présentés fussent remarquables, quelques-uns ont dû être écartés comme ne méritant pas les récompenses promises. L'interruption apportée depuis plusieurs années

dans la distribution des primes et le peu de temps qui s'est écoulé cette année entre votre décision et le jour de la Foire Nantaise doivent être regardés comme les causes de cette espèce d'abandon. Si, comme nous l'espérons la Société Académique juge convenable de reprendre l'usage des distributions annuelles, il sera facile de donner à cette détermination une suffisante publicité.

Le 25 mai 1836, avant midi, MM. Edelin de la Praudière, Lafont fils, Nuaud, Paquer, Vigneron de la Jousselandière, Hectot et Chaillou, composant le jury, se sont réunis sur le champ de foire, sous la présidence de M. Edelin.

Après avoir procédé avec le soin et l'attention convenables à l'examen des animaux qui leur ont été présentés, les membres du jury se sont retirés pour délibérer; et, usant de la latitude qui leur avait été laissée par la Société, ils ont arrêté les dispositions suivantes :

1.° Une prime de 60 francs est accordée au sieur Robin, de Saint-Aignan, directeur de la ferme-modèle de la Basse-Forêt, pour un taureau de 2 ans, bai châtain très-foncé, de race nantaise. — Taille 3 pieds 7 pouces.

2.° Une prime de 40 fr. au sieur Boiscourbeau, de Couëron, pour un taureau de 3 ans, bai châtain, de race croisée. — Taille de 4 pieds 1 pouce.

3.° Une prime de 20 fr. au sieur Robert, de Saint-Herblain, pour un taureau de 2 ans, bai brun, de race nantaise. — Taille de 3 pieds 8 pouces.

4.° Une prime de 50 fr. est accordée au sieur Joseph Guyet, de Vertou, pour une génisse de 2 ans, bai clair, de race nantaise. — Taille de 3 pieds 6 pouces.

5.° Une prime de 40 fr. au sieur Julien Guérin, de Couëron, pour une génisse de 18 mois, bai brun, de race nantaise. — Taille de 3 pieds 7 pouces.

6.° Une prime de 30 fr. au sieur Lechat, de Saint-Herblain, pour une génisse de 21 mois, bai doré, de race du pays. — Taille de 3 pieds 5 pouces.

7.° Une prime de 20 fr. au sieur Autrusseau, de Vertou, pour une génisse de 2 ans, bai doré, de race nantaise. — Taille de 3 pieds 4 pouces 1/2.

8.° Une prime de 20 fr. au sieur Roumain Duplessix, d'Aigrefeuille, pour une génisse de 2 ans, bai brun, de race du pays. — Taille de 3 pieds 7 pouces.

Après avoir pris les déterminations qui précèdent, le jury a reçu, dans la tente préparée à cet effet, M. le Maire de Nantes, accompagné d'un de ses Adjoints et M. le Vice-Président de la Société, en l'absence de M. le Président; et là, en leur présence, les propriétaires des animaux primés ont été appelés successivement et ont reçu les récompenses qui leur étaient destinées, avec les certificats constatant cette distribution.

CHAILLOU, *secrétaire-rapporteur*.

RAPPORT

LU A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

SUR UN TABLEAU D'ANALYSE CHIMIQUE;

PAR M. PIHAN-DUFEILLAY, D.-M.

Le 1.er novembre 1835, M. le Président de la Société Académique désigna une Commission formée de MM. Prevel, Le Sant père et moi, pour lui faire un rapport sur un ouvrage manuscrit intitulé : *Tableaux d'analyses chimiques*, offert à la Société par notre collègue M. Moisan, pharmacien de Nantes. La Commission m'ayant fait l'honneur de me nommer rapporteur, je viens, en son nom, vous donner connaissance du jugement qu'elle a porté sur l'œuvre de notre collègue.

Sans chercher, par des considérations générales, à démontrer à vos esprits éclairés l'importance des études chimiques, je reconnaîtrai que nous ne saurions trop applaudir au zèle de ces hommes studieux, qui, consacrant leurs loisirs à l'étude des matières que semblent avoir épuisées les maîtres de la science, n'ont d'autre but que d'en rendre l'usage et l'application plus faciles. Les cours de chimie, où, les Thénard, les Berzélius,

les Dumas, ont consigné leurs éminents travaux, sont, il est vrai, des œuvres impérissables, où la science apparaît dans toute sa splendeur, mais aussi dans toute sa difficulté. Comment un homme, qui n'a pas fait de la chimie une étude approfondie, pourra-t-il se guider à l'aide de ses volumineux ouvrages, dans lesquels chaque auteur, esclave du cadre qu'il s'est tracé d'avance, dissémine les documents nécessaires à l'analyse ou à la recherche d'un corps.

Une méthode analytique, simple, facile à mettre en pratique, en un mot toute naturelle, était nécessaire, et nous croyons devoir vous dire que celle proposée par notre collègue Moisan réunit toutes ces qualités. Le mérite de sa découverte ne lui appartient pas, et M. Décandolle est celui qui l'a mise en usage le premier dans sa *Flore Française ;* mais, jusqu'ici, aucun chimiste n'avait eu l'idée de l'employer à l'analyse des propriétés chimiques des corps, et, sous ce rapport, nous devons des éloges à notre collègue, pour l'heureuse application qu'il en a faite.

Dans son travail, M. Moisan a classé ses matériaux d'après la méthode de M. Thenard, à la vérité moins scientifique, mais plus facile à saisir par l'élève, que les théories électro-chimiques qu'ont adoptées les chimistes du Nord et une grande partie de ceux de France; il décrit succinctement l'analyse chimique et les précautions minutieuses qu'elle exige; et, enfin, venant à l'application de la méthode naturelle pour la recherche des propriétés des corps en particulier, après avoir, toutefois, établi ses grandes divisions ou classes,

il suppose qu'un corps, quel qu'il soit, qu'il rapporte à l'une de ces classes, est soumis à son examen; alors il forme un grand nombre de petites divisions avec leur numéro d'ordre, et composées seulement de deux propriétés des corps, l'une positive et l'autre négative. Si le corps qu'il doit examiner possède la première ou la seconde de ces propriétés, immédiatement après se trouve un chiffre qui désigne l'ordre d'une nouvelle division, où se rencontrent deux nouveaux caractères également positifs et négatifs, dont l'un lui conviendra sans doute. Ainsi, de division en division il est conduit à étudier, sans peine et sans presque s'en apercevoir, toutes les propriétés du corps qu'il veut reconnaître.

Une seule omission, bien légère, nous en conviendrons, se rencontre dans ce travail important; c'est celle d'une explication préliminaire, de la philosophie de la méthode naturelle et de l'usage des chiffres que notre collègue emploie au commencement de chaque division et après chaque caractère positif ou négatif. Cette lacune remplie, il ne restera plus à la Société Académique qu'à féliciter notre collègue sur l'importance et la lucidité de ses tableaux d'analyse, et à l'engager, dans l'intérêt de la science et des élèves, à les livrer à l'impression.

Nantes, le 14 mai 1836.

Les membres de la Commission,

PREVEL, pharmacien ; F.-P. PIHAN-DUFEILLAY, D.M.-P., Rapporteur.

RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

SUR L'EXPOSITION DES TABLEAUX.

Messieurs,

La Société Académique de Nantes ne pouvait laisser passer l'exposition de tableaux et de sculptures qui a lieu dans notre ville, sans témoigner, par un acte public, de l'intêret qu'elle prend à tout ce qui peut être utile aux progrès de la cité. Aussi a-t-elle décidé, dans sa séance de juin 1836, qu'une commission composée de MM. Marion de Procé, Ogée père et fils, Seheult, Le Ray, Marchand, et Guépin rapporteur, lui rendrait compte de cette exposition et des mesures prises pour en assurer le succès. Je viens, par suite, vous soumettre son travail et vous demander de lui accorder votre sanction.

Votre commission, Messieurs, est entrée entièrement dans vos vues et s'est pénétrée de l'esprit de la discus-

sion qui, le 1.er juin, avait présidé à sa formation. Aussi a-t-elle divisé son rapport en trois parties qui correspondent aux trois points qu'il s'agissait d'étudier.

Dans la première, nous avons examiné tout ce qui concerne l'organisation et l'administration de l'exposition. Dans la seconde, nous nous sommes demandés si l'art a des modifications à subir, et le rôle réservé aux provinces dans cette importante réforme. Dans la troisième, nous vous présentons notre opinion sur l'exposition en général, et en particulier sur quelques œuvres importantes et quelques artistes qui, à titre de compatriotes, excitent plus vivement notre intérêt.

L'on doit rendre au Conseil Municipal de Nantes cette justice, qu'il ne recule pas devant les améliorations positives, quelque économe qu'il soit de la fortune publique. La majorité ne fait jamais faute à ceux qui veulent faire triompher un projet utile. Nous en avons pour preuve l'Ecole primaire supérieure, les Salles d'asile, les ponts que l'on se prépare à construire, la distribution des eaux mise au concours, le projet de création d'un musée historique breton, et cette exposition dont nous allons vous entretenir.

C'était autrefois une habitude en administration, de considérer une cité comme une simple famille ou comme une association commerciale, et de prétendre que les mêmes règles financières leur étaient applicables. Il y a cependant cette grande différence, que la cité ne doit jamais arrêter sa marche progressive, parce que ses chefs ne meurent pas, parce que sa vie est in-

définie et qu'elle ne saurait liquider. Aussi lui est-il permis de plonger dans l'avenir, de prévoir de longue main ses développements futurs, et, par suite, d'imprimer à ses actes un caractère de prévoyance et de durée que ne sauraient offrir ceux des simples particuliers.

Il en est, il en doit être de la réglementation des intérêts matériels d'une ville importante, comme de la politique de quelques grands États de l'Europe, où chaque ministre, en prenant la place de ses prédécesseurs, s'occupe de conduire à bonne fin leurs projets et de préparer des travaux à l'activité de ses successeurs. — Cette manière de voir, qui domine aujourd'hui dans le Conseil Municipal de Nantes, devra nécessairement influer sur les développements ultérieurs de notre ville. Ajoutons que si la commune, inquiète de son lendemain, voulait solder comptant chacune des améliorations projetées, rien ne se ferait, et que tout, au contraire, devient possible, lorsqu'il est admis en principe que nos neveux devront payer l'intérêt des créations utiles que nous aurons faites pour eux.

Non-seulement l'Exposition nous prouve que les pensées d'améliorations morales trouvent aussi bien appui parmi nos Conseillers Municipaux que les projets d'améliorations matérielles; mais, en nous reportant à l'époque où elle fut décidée, nous acquérons la preuve de ce que peut une conviction ferme et éclairée. L'un des plus honorables citoyens de notre ville, M. Jules Gouin,

après avoir mûri son projet d'exposition, n'hésite pas à en faire part au Conseil Municipal; et, sur sa proposition, ses collègues votent trois mille francs pour fournir aux frais de cette heureuse innovation. Nous en savons plusieurs parmi les Conseillers Municipaux de Nantes, qui ont conçu des projets bien autrement importants encore que cette amélioration : puissent-ils ne pas désespérer du succès qui les attend, s'ils veulent, comme M. J. Gouin, les transformer en une proposition formelle.

L'exposition décidée en principe, il était naturel qu'à la Société des Beaux-Arts fut confié le soin de tout préparer. Cette Société ayant nommé une commission pour cet objet, MM. Ferdinand Favre, Maire de Nantes, président; J. Gouin, vice-président; Guénier, secrétaire; Baudoux, secrétaire-adjoint; Bedert, Poirier, Defrondat, Turpin, Roussin, Chenantais, Grootaers, Moriceau fils, Bacqua, Guibert, et Deschamps, se sont trouvés chargés de recevoir les tableaux et les sculptures envoyés à l'exposition et de les placer dans le jour le plus convenable. Des avis nombreux publiés dans les feuilles de Nantes, et répétés par les autres journaux des provinces et de Paris, avaient appris aux artistes qu'ils pouvaient adresser leurs ouvrages à la commission, ou à Paris, à M. Gérard.

Les salles consacrées à l'exposition se sont trouvées remplies; les sculptures et les tableaux ont été placés avec soin et dans leur jour le plus favorable, par les soins de la commission; un livret a été vendu à la porte, au bénéfice de l'exposition. Nous trouvons le prix

d'un franc bien choisi ; ce prix n'était pas trop élevé pour diminuer la vente, et trop minime pour influer défavorablement sur les recettes ; par les soins de la même commission, une loterie s'était formée pour acheter en société un certain nombre de tableaux et les tirer ensuite au sort entre les souscripteurs. Les billets étaient de 10 francs, et il en a été placé 300. Les artistes doivent encore aux mêmes membres de la Société des Beaux-Arts de s'être occupés du placement de leurs tableaux ; sous ce rapport, comme sous tous les autres, leurs efforts ne sont pas restés infructueux.

Trois mille francs fournis par la ville pour frais de ports et achats ; environ 600 fr. produits par le livret, 3000 résultant des 300 souscriptions à 10 fr. et de ventes de gré à gré, prouvaient déjà, dès le 30 juin 1836, que l'exposition serait à la fois une utile innovation pour notre ville, une source de progrès intellectuels, et un excellent encouragement pour les artistes, non-seulement sous le rapport des achats immédiats, mais encore parce que la peinture et la sculpture trouveront nécessairement des ventes plus faciles, lorsque le goût en sera répandu dans toutes les classes de la société.

Il est inutile, Messieurs, de vous rappeler, au sujet de l'exposition actuelle, celles qui ont eu lieu chez nous, d'abord sous la restauration, et depuis la restauration au bénéfice de la Société Industrielle. Les artistes étrangers à Nantes n'avaient point été appelés à y prendre part. Parmi les objets d'art, beaucoup n'étaient que des copies appartenant à des amateurs ; enfin, ces expositions réunissaient

les produits des beaux-arts et de l'industrie, d'où nous pouvons conclure, sans aller plus loin et sans entamer une critique facile, que celle dont nous avons à parler aujourd'hui l'emporte sur les expositions antérieures, et qu'il n'y a même pas de comparaison, de parallèle à établir entre elles.

Il y a quelques années, les provinces ne sentaient pas encore leur importance : elles abandonnaient à la capitale tout ce qui peut développer l'intelligence et hâter le développement moral de la société. — Cependant les gens sensés applaudissaient à leurs efforts tout impuissants qu'ils étaient ; mais aujourd'hui qu'elles font des tentatives plus fructueuses pour obtenir leur émancipation, nous leur devons des encouragements plus puissants encore. — Il ne s'agit pas, en effet, comme on a feint de le croire, d'enlever à Paris sa puissance et de chercher à détruire sa légitime souveraineté, ce qui serait une prétention ridicule, mais bien de procurer aux provinces leur part d'influence, d'étendre le domaine des artistes bien au-delà de la ville, des coteries et de la camaraderie, de soumettre les décisions de nos anciens arbitres suprêmes au contrôle du pays entier, d'appeler enfin tous les Français à des jouissances qu'ils ne pouvaient se procurer autrefois qu'à grands frais, et de constituer ici, comme ailleurs, les moyens d'arriver à l'égalité dans la répartition du bien-être moral.

L'on peut envisager la question sous un autre point de vue non moins important. L'art, on peut s'en convaincre, quand on l'étudie dans la maison domestique ou

dans les créations destinées au public, a toujours exercé une grande puissance ; tantôt bienfaisant et civilisateur, lorsqu'il servait à conduire les hommes vers le mieux dont nous rapprochent chaque jour des progrès péniblement achetés par fois ; tantôt immoral et dangereux, lorsqu'il servait comme au déclin des sociétés grecque et romaine, à endormir par des plaisirs purement sensuels des peuples arrivés à la vieillesse. Aussi importe-t-il qu'il soit convenablement dirigé : c'est une machine puissante qui doit être utilisée pour l'amélioration et non pour la destruction de la société, suivant des règles données, et non pas au hasard dans le but de parvenir à un résultat utile au plus grand nombre, et nullement pour atrophier l'intelligence ou servir les mauvaises passions.

Nous voulons, sans aucun doute, laisser à l'artiste toute spontanéité dans ses œuvres, toute liberté dans l'expression de la pensée, soit qu'il veuille embellir le foyer domestique et mettre sous les yeux de la famille des tableaux et des sculptures dont la présence continuelle a sa valeur comme moyen d'éducation, soit qu'il se propose de bâtir et de décorer les lieux de réunions publiques. Mais si ses travaux devaient avoir pour résultat de porter atteinte à ce que les hommes ont de plus sacré, de ridiculiser les sentiments généreux et la vertu, nous voudrions qu'ils fussent impitoyablement flétris. — Ce n'est point la censure préalable, l'arme de la faiblesse et de la peur, c'est un jugement sévère, prononcé en toute connaissance de cause que nous réclamons.

Nous voudrions encore que les artistes fussent blâmés chaque fois qu'ils auraient manqué l'occasion de contribuer à la réforme dont le besoin se fait aussi vivement sentir dans les œuvres d'art que partout ailleurs.

Chaque époque a eu sa pensée dominante, que l'on retrouve dans les maisons particulières aussi bien que sur la place publique et dans le temple. Tous les grands artistes ont eu à cœur de l'étudier et de s'en inspirer: c'est donc une faute aujourd'hui de faire de l'art pour faire de l'art, de ne donner aucun but à ses œuvres. Aussi, malheur à celui qui ne comprend pas que l'art fait de la sorte n'est plus que du métier, et qui vit au jour le jour sans s'être jamais demandé s'il ne fait point partie d'un grand tout, et s'il n'est pas en quelque sorte solidaire du milieu qui l'environne.

Les sociétés grecque et romaine, avec leurs habitudes de vie publique et privée, leur polythéisme, leurs croyances matérialistes, devaient nécessairement préférer certaines formes et certains genres de composition qui ne vont plus ni à notre organisation sociale ni à nos mœurs, ni à notre croyance dans l'amélioration des masses, sous le triple rapport physique, moral, intellectuel. Nous pouvons aimer dans le passé les allégories, les Nayades, les Vénus, les Dieux de l'Olympe; nous pouvons même pardonner à ces œuvres dont Naples possède un si riche musée; mais il n'est pas un honnête homme qui voulût suspendre un phallus au cou de sa femme, avoir une statue de Priape auprès du lit de ses enfants, accorder les honneurs de sa bibliothèque au Petrone du jour.

Nous pouvons ajouter que l'architecture grecque ne convient en aucune façon pour nos maisons bourgeoises, qu'elle n'a point le caractère religieux des œuvres du XV.e et du XVI.e siècle, et qu'elle peut être remplacée avec succès partout où l'on en fait usage encore.

Nous ne saurions davantage nous accommoder de l'architecture et de l'art du moyen-âge : nous croyons, il est vrai, à cette morale que les pères de l'Eglise nous ont transmise, nous la regardons comme la seule acceptable, mais nous reconnaissons cependant qu'ils ont été trop loin. Sous prétexte de répudier Satan, ses pompes et ses œuvres, ils ont proscrit trop souvent les arts et l'industrie, ils ont flétri la beauté en la confondant avec le vice. La chair, c'est le péché, disait Saint-Augustin. L'art, en s'harmonisant avec cette pensée dominante, devait nécessairement s'en ressentir ; aussi les œuvres de cette époque, belles dans le passé, ne sont plus cependant celles qui conviennent à la nôtre. Les artistes doivent donc bien se pénétrer de ce fait, qu'il ne s'agit plus de mettre en lutte l'esprit et la matière, de flageller le corps pour donner de la prédominance à l'âme ; ce qui est aussi opposé aux lois de la physiologie qu'à ce besoin de bien-être et de confortable qui caractérise surtout notre temps.

Une société qui ne croit plus aux Dieux de l'Olympe, et qui ne veut plus faire de la terre une vallée de larmes ; une société dans laquelle les mouvements d'hommes deviennent chaque jour plus rapides, qui peut et pourra surtout dans quelques années réunir, comme par enchantement, sur un seul point, des masses immenses, on

peut dire sans erreur des centaines de milliers d'hommes, réclame un art nouveau. — Nous ne saurions le décrire, mais nous pouvons le faire pressentir; car il devra s'harmoniser avec les mœurs, la science, les moyens nouveaux qui sont à notre disposition et les habitudes qui nous entraînent vers des mœurs nouvelles.

Les anciens et le moyen-âge payaient les métaux industriels, le fer, le cuivre, le zinc et le plomb, beaucoup plus cher que nous ; ils ne connaissaient ni la force motrice de la vapeur, ni le gaz qui sert à l'éclairage. Si quelques villes privilégiées possédaient de l'eau en abondance, la plupart en étaient privées. Leurs moyens de transport étaient beaucoup plus lents et surtout beaucoup plus dispendieux que ceux qui s'exécutent aujourd'hui pour joindre les grands centres industriels. Quant aux substances qui servent à l'ornement des édifices publics et privés, nous avons de plus que nos pères la gravure et la lithographie, le verre et les glaces qu'ils connaissaient fort peu, et dont le moyen-âge seul a su tirer parti sous la forme de vitrages coloriés, la peinture sur porcelaine, et une infinité d'étoffes toutes plus délicates et plus luxueuses les unes que les autres. Ainsi, pour le matériel des arts, nous sommes bien mieux pourvus de tout ce qui peut servir à faire du grandiose. — Dans l'état actuel des choses, un des peuples civilisés peut commander à ses ingénieurs un pont sous un fleuve, lorsqu'il ne veut pas gêner la circulation des navires ; il peut joindre une montagne à une autre, par des chaînes de mille pieds de long, et supporter ainsi, soit un pont,

soit un aqueduc suspendu comme par enchantement à 150 pieds dans les airs; s'il lui plaisait d'avoir une grande promenade couverte, il pourrait, en choisissant bien le lieu, en faire disposer une susceptible de contenir 40 à 50 mille personnes, et que chaufferaient en hiver les eaux de puits artésiens. Pour les besoins de son industrie, il peut commander des gares, des docks, des abattoirs, des usines gigantesques et des chemins à dix lieues par heure; pour ses jouissances morales, il peut vouloir une église plus belle et plus grandiose que la plus belle et la plus grandiose des cathédrales: il ne manquera ni de fer pour en faire la charpente et donner à la nef de l'élévation, sans charger l'édifice, ni de métaux laminés pour la couvrir, tandis qu'il pourra ajouter aux festons, aux sculptures et aux vitrages du moyen-âge une musique plus perfectionnée, des voûtes à la Brunelle, peu coûteuses et plus hardies que tout ce qui existe, les effets bien connus des dioramas et des panoramas, les glaces, les cristaux, les tentures que fournit notre industrie moderne, et tous les moyens de bien-être dont elle dispose, soit qu'elle veuille produire le chauffage ou la ventilation.

Nous avons, comme les Grecs et les Romains, des théâtres, des temples et des lieux de réunion pour les sénateurs et les corps délibérants; nous avons accepté du moyen-âge les églises, les maisons communes, les hospices; mais nous avons ajouté à ces édifices publics des écoles nombreuses, des salles d'asile, des hôpitaux spéciaux, de grands ateliers d'industrie, des fabriques im-

menses ; nous projetons des musées (car ceux qui existent ne sont que des germes, et ne répondent pas à nos besoins), des maisons de retraite pour les invalides de l'industrie, et même des salles d'exposition pour les produits de tout l'univers. Ces institutions, qui nous appartiennent, nous donnent donc le droit de demander aux artistes autre chose que les formes et les décorations qui convenaient pour la scène, lorsqu'elle était occupée par nos pères. . . . . :

Ajoutons, enfin, qu'au point de vue psycologique, comme au point de vue matériel, nous avons fait de grands progrès. Grimpés, si je puis parler ainsi, sur les épaules de nos ancêtres, nous avons un horizon plus étendu, et nous avons acquis par suite quelques-unes de ces idées qui suffisent aux peuples pendant des siècles, et que l'atelier humain n'épuisera pas de sitôt. Les artistes perdraient tout droit aux encouragements, s'ils ne cherchaient pas à s'en inspirer. Si les productions des Grecs ont réflété les croyances de leur époque ; si les arts, au moyen-âge, nous ont rendu fidèlement la foi qui les animait, il convient qu'aujourd'hui la croyance à la perfectibilité indéfinie, le désir de l'émancipation physique et morale des masses, le sentiment du besoin d'une prévoyance sociale, viennent inspirer ceux qui, dans les arts, servent de guides aux autres. . . .

Pour nous, pénétrés, comme nous le sommes, de la nécessité de diriger les arts dans une bonne voie et de l'utilité pour les provinces d'intervenir dans cette direction, nous voudrions, comme l'a demandé M. Mellinet,

que notre Société, et toutes celles qui sont organisées sur le même pied, se fissent rendre compte chaque année de tout ce qui aurait été fait à leur connaissance sous ce rapport. En pareille matière, rien ne serait indifférent : les gravures à un sou du pauvre, les devants de cheminées, les dessins d'étoffes et de tapisseries, seraient le premier échelon par lequel on pourrait arriver aux gravures, aux lithographies, aux peintures, aux sculptures et aux édifices publics ; de semblables comptes-rendus permettraient aux provinces où l'on trouve moins de talent peut-être, mais plus de conscience et de probité qu'à Paris, de remplir un rôle utile.

Nous voici arrivés à la dernière partie de notre travail, à celle qui a nécessité les deux premières. Nous continuerons, comme nous avons commencé, en nous occupant beaucoup de l'art et peu du métier, en sacrifiant la lettre à l'esprit.

Les œuvres les plus remarquées de l'exposition, celles qui arrêtent l'attention de la foule, ou qui trouvent le plus grand nombre de partisans parmi nos amateurs, nous ont paru être, parmi les grandes toiles, le *Marcel*, de M. Giraud ; la *Catherine de Médicis*, de M. Schopin ; le *Saint-Thomas*, de M. Mercier. Parmi les tableaux de chevalet : L'*Enterrement d'un vieux soldat*, par M. Canon ; l'*Ane de la Ferme*, par M. Lessore ; le *Soldat blessé*, de M. Guet ; la *Sœur de Charité*, de M. Scheffer. Parmi les marines ; Une *Vue des côtes de la Hollande*, de M. Dubois ; le *Sauvetage d'un navire Breton*, par M. Perrot. Parmi les paysages : Une *Vue des environs de Rouen*, par M. Buquet ;

puis, l'aquarelle de M. Bellangé, représentant une *Scène populaire*; des *Esquisses*, de M. de Saint-Germain; les *Vues de Rouen et de Venise*, de M. Justin Ouvrié; les dessins de M. de l'Haridon; la *Mendiante Bretonne*, de M. Suc; le *Forban*, de M. Ménard; le *Projet d'Athénée*, de M. Driollet.

Après ces œuvres, on peut encore citer avec éloges, ou a titre d'encouragement, une *Vue de Normandie*, de M.lle Caillet; le *Château de Pau*, de M.lle Sarrasin de Belmont; une *Vue de l'Entrée du Port de Brest*, par M. Ingelet; plusieurs *Paysages* de M. Fontenay; une *Vue du Château de Walsin*, par notre compatriote Hostein; plusieurs *Paysages* d'un autre de nos compatriotes, M. Barbot; un *Portrait*, par M. Court; deux petits tableaux de genre, de M. Duboulat; plusieurs paysages de M. Richard, de Toulouse; un paysage, de M. Gué; *Un Mariage devant Dieu*, de M. Schopin; un portrait de M. Gosse; un paysage de M. Juot Viellat; deux paysages de M. Léon Henry; plusieurs petits paysages avec figures de M. Finart; deux *Marines*, de M. Garneray; un paysage de M. Gerard; un autre de M. Ricois; une Marine de M. Colignon; *Les Petits Gourmands et le Lavoir*, de M. Doussaut; deux petits paysages de M. de Grailly; un paysage de M. Beauvalet; un *Portrait* de M. Suc, par M. Donné; plusieurs portraits de M. Sotta; deux paysages de M. Roussin; plusieurs petits tableaux de genre de M. Teste; plusieurs paysages ou portraits de M. Defrondat; le paysage de M. Jolivart, qui a soulevé, sous le rapport du métier, de nombreuses discussions.

Parmi les aquarelles, outre celles que nous avons citées, il en est encore qui se font remarquer, soit par la couleur, soit par la hardiesse avec laquelle elles sont touchées, comme celle de M. Southenay; celle de M. Thenot, représentant *Les Hyènes de la Côte de Coromandel;* les *Laveuses*, de M. Émile Loubon; un moulin de M. Huot; soit par la grâce de la touche, comme une *Vue de Naples*, par M. Girard; et une *Vue extérieure de la Halle aux Toiles de Rouen*, par M. Soulès; soit par l'expression, comme *Le Choléra en Bretagne*, de M. de Saint-Germain.

L'exposition est pauvre en dessins. Cependant, après les dessins de M. de Saint-Germain, le *Boute-Selle*, de M. L'Haridon, *Le Soldat de Cromwel* et les *Contes de la Grand'Mère*, du même auteur, on trouve encore quelques dessins de M. Hawke d'Angers qui se font remarquer par leur exactitude, et dénotent un crayon exercé à reproduire les fabriques. Enfin deux vues à la mine de plomb, de M. Fruchard, où la lumière est distribuée avec art.

Parmi les sculptures, nous pouvons citer aussi plusieurs portraits et *le Pêcheur*, de M. Suc; une étude de Christ, de M. Grootaers; un buste, de M. Grootaers fils; plusieurs exquisses de M. Menard.

Parmi les dessins d'architecture, les Projets de M. Trottreau sont, après l'œuvre de M. Driollet, ce que nous avons vu de mieux.

Il serait fastidieux maintenant de reprendre un à un tous ces ouvrages que nous venons de citer: il nous suf-

fira, d'ailleurs, pour répondre à votre intention, de passer en revue les principaux.

Le *Marcel*, de M. Giraud, annonce dans son auteur une grande facilité, l'entente de la scène, du coloris, nous pouvons même dire toutes les qualités qui font un grand peintre. Cependant, onpourrait peut-être lui reprocher les défauts de la jeunesse. Un dessin plus soigné, moins d'exagération dans ses personnages, qui ont tous des figures originales, mais laides, ou presque ridicules, eussent assuré le succès de cette œuvre, qui est pleine de vie et de mouvement.

La *Catherine de Médicis*, de M. Schopin, pourrait peut-être subir quelques critiques sous le rapport de la lumière; mais c'est une page historique consciencieusement étudiée. La figure de Catherine est bien peinte; sa pose, son action, ne laissent rien à désirer: c'est la femme impérieuse et fière, qui frappe le protestantisme, plus encore pour écraser les grands qui portaient ombrage à la couronne et qui eussent pu démembrer le royaume de France, que pour servir les intérêts du catholicisme. Le prince, et l'homme de cour qui assiste en muet spectateur à la signature de l'ordre de massacre que Catherine présente à son fils, nous ont paru à leur place et dans leurs rôles.

Le *Saint-Thomas*, de M. Mercier, était mal éclairé; aussi n'avons-nous pu l'étudier convenablement. Il nous a semblé que cette peinture avait le grand mérite de ne présenter aucun de ces effets de couleur qui semblent empruntés aux scènes de la porte Saint-Martin; mais le Jésus n'était pas assez idéal pour nous satisfaire.

L'Ane de la Ferme, est une de ces productions simples et vraies, dont le naturel fait le mérite.

L'Enterrement d'un Vieux Soldat, par M. Canon, nous montre toute la supériorité que donne à l'artiste, à mérite égal d'ailleurs, un sujet dramatique, pour peu qu'il soit habilement composé. Nous n'analyserons point ici cette œuvre : ce n'est pas notre mission ; mais nous devons constater la présence de toute peinture morale sortant de la ligne commune, et nous adresserons, en votre nom à l'auteur, les éloges qu'il mérite sous ce rapport. Heureusement, de jour en jour, les artistes comprennent davantage que les travaux qui ont le plus d'avenir, ce sont ceux qui servent à traduire ce qu'il y a de plus noble dans le cœur de l'homme, ce qui est propre à développer les sentiments généreux, à inspirer du respect pour le dévouement et les services rendus au pays.

Le Soldat malade, de M. Guet, a beaucoup fixé les regards du public. On y voit une fille d'auberge un peu trop rosée qui ne prend pas assez part à l'action, une charmante enfant et le militaire dont la figure souffrante exprime cependant par son regard le plaisir que lui fait éprouver la vue de la jolie femme qu'il a sous les yeux.

La Sœur de Charité, de M. Scheffer, est une délicieuse composition, qui pourrait au besoin nous servir à prouver ce que nous avancions tout à l'heure, que les artistes ont toujours intérêt à s'inspirer des sentiments les plus généreux.

Ce tableau a été considéré par toutes les personnes qui se laissent dominer par leurs impressions morales,

lorsqu'elles jugent une œuvre d'art comme le plus remarquable de l'exposition.

La marine de M. Dubois est une copie très-fidèle de la nature, et, sous le rapport de l'exécution, son mérite est incontestable; mais nous sommes assez de l'opinion de ceux qui trouvent toujours les toiles trop étroites lorsqu'elles représentent des sujets de ce genre. En pareille circonstance, pour qu'il y ait illusion, il faut que le peintre ait eu de l'espace, et que son œuvre soit disposée comme les tableaux de nos dioramas.

La marine de M. Perrot, commandée d'avance pour notre Musée, représente le *sauvetage d'un navire breton par un navire danois*. Nous en ferons une critique sévère; car l'artiste qui accepte une commande, s'impose l'obligation de faire de son mieux; or, le tableau qui nous occupe pèche beaucoup sous le rapport de la composition. Tout en reconnaissant combien il est difficile, sur une toile de petite dimension, de figurer deux navires, des écueils et une mer en fureur, nous reprocherons à l'artiste d'avoir composé son sujet sans l'avoir suffisamment étudié, d'avoir placé ses deux navires dans une position qui doit étonner les personnes les plus étrangères à la marine, d'avoir oublié, pour ce qui concerne le navire breton, tout ce qui pouvait lui donner du caractère, et surtout les costumes du pays; d'avoir mal disposé les personnages que l'on voit à bord du bâtiment secouru. Peut-être aussi les eaux sont elles trop transparentes. Notre blâme eût été moins rigoureux, si le plus grand défaut de nos jeunes artistes et surtout

des plus capables, n'était pas de travailler trop facilement. Nous croyons, au sujet de la peinture, pouvoir rappeler sans tomber dans le ridicule, que Boileau se vantait d'avoir enseigné à Racine à faire difficilement les vers.

Le beau paysage de M. Buquet est, sans aucun doute, le plus remarquable de tous ceux qui ont été exposés. On lui a donné généralement de grands éloges pour le ciel et pour les eaux ; mais les masses de verdure qu'il a représentées sont trop uniformes ; la lumière les éclaire trop de la même manière, et nous craignons, pour les peintres d'un talent inférieur, le danger d'une imitation qui les conduirait à nous donner pour une étude de la nature des masses opaques de vert du genre de celles que les architectes emploient pour indiquer les arbres.

Bellangé, dans sa charmante aquarelle, nous a représenté cette classe d'hommes qui, dans les mouvements populaires, manque de conduite et de dignité, ces gens d'action, qui, habitués à braver les dangers de professions pénibles, sont tout matériels. — Il y aurait un pendant à faire : nous voudrions, en regard des hommes qui se sont enivrés aux Tuileries dans les Journées de Juillet, quelques-uns de ceux qui, avec une gravité peut-être outrée, faisaient respecter les propriétés nationales, ou donnaient le signal de la destruction des insignes de la restauration.

Les esquisses de M. de Saint-Germain sont très-remarquables, surtout sous le rapport de l'expression. Sa grande aquarelle, représentant l'*Épidémie en Bretagne*, est peut-être moins correcte que ses autres dessins ; mais

que ne pardonne-t-on pas volontiers aux artistes, lorsqu'ils savent reproduire avec autant de talent les scènes dont nous avons été témoins? Ici c'est un malheureux cholérique, dont la face livide et les traits altérés annoncent une maladie sans remède : son épouse en pleurs le soutient ; sa vieille mère récite *le Pater*, sans oser lever les yeux au ciel, car elle n'a plus d'espérance, et deux jeunes enfants, bientôt orphelins, témoignent par leur stupeur de l'impression que ce spectacle leur fait éprouver. Nous regrettons, Messieurs, que notre habile graveur, M. Cholet, nous ait quittés pour chercher à Paris des travaux que réclamait son activité; nous eussions aimé à joindre à ce rapport quelques eaux fortes représentant les sujets les plus intéressants de l'exposition. Une esquisse fidèle vous eut beaucoup mieux rendu, que toute description écrite, la scène déchirante que M. de Saint-Germain a reproduite avec tant de talent. La prochaine fois, sans doute, la commission que vous chargerez de vous rendre compte de l'exposition, sera plus heureuse sous ce rapport.

Nous devons encore notre approbation à plusieurs autres aquarelles, et entre autres aux *Vues de Rouen* et *de Venise*, par M. Julien Ouvrié.

Nous n'avons que des éloges à donner aux œuvres de M. L'Haridon, de Lorient; mais il nous permettra, au nom de notre Société, de l'engager à dessiner sur cuivre, en consultant l'écrit publié par Dembour, de Metz, sur le procédé de la gravure en relief. L'on regrette, en voyant son *Boute-Selle* et ses Contes de Fée qu'entoure un en-

cadrement aussi soigné que les plus jolis que nous ayons vus dans les beaux manuscrits du moyen-âge, que de semblables travaux, au lieu de servir à l'émancipation de l'art en province dans *l'Artiste*, ou le journal fondé par Achille Allier, soient nécessairement destinés à orner un porte-feuilles, à moins toutefois que M. L'Haridon n'en fasse hommage à quelque musée.

La *Mendiante Bretonne*, de M. Suc, et *Le Forban*, de M. Amédée Ménard, sont les deux œuvres de sculpture les plus remarquables que Nantes ait produit depuis bien long-temps. La mendiante est si vraie dans sa pose, dans ses formes d'un naturel si touchant, dans l'expression de sa figure, qu'on ne saurait sous ces rapports lui accorder trop d'éloges.

Le Forban, de M. Ménard, est la première œuvre qui révèle au public, dans ce jeune artiste, un talent tout à fait honorable pour notre cité. La pose de son forban est heureuse. Il y a quelque chose de bien étudié dans le mouvement de cette tête qui semble vouloir se porter, avec la pensée du pirate vers le navire qu'il aperçoit, et qu'il pille déjà en espérance. Ajoutons que l'expression de la figure est très-remarquable, et que cette statue se dessine bien, soit qu'on la regarde en face, ou des côtés.

Nous reprocherons à M. Driollet de n'avoir pas exposé quelques-uns de ses dessins. C'est beaucoup, sans doute, que d'avoir livré au public pendant un mois le projet d'Athénée qui lui a valu la médaille d'or à l'Ecole des beaux-arts; mais ce projet lui-même

prouve évidemment qu'il pouvait encore, autrement que comme architecte, contribuer à embellir notre exposition.

Nous aimerions, Messieurs, à pouvoir revenir sur tous les ouvrages exposés par les artistes et les amateurs de notre ville, à vous signaler leurs qualités et leurs défauts, à réparer les omissions involontaires que nous aurions pu commettre, à vous montrer combien nous avons fait de progrès, à vous signaler aussi ceux qui nous restent à faire surtout sous le rapport du dessin, à comparer les ouvrages de nos sculpteurs, à ceux des sculpteurs étrangers pour en faire ressortir la grande supériorité, à comparer aussi les œuvres fournies par les diverses villes qui ont contribué à notre exposition; mais ce serait toucher à des sujets bien difficiles à traiter et sortir de la mission que vous nous avez confiée; aussi nous bornerons-nous à ajouter à ce qui précède la liste des tableaux achetés, et quelques observations.

Le musée a fait l'acquisition de la *Vue prise aux environs de Rouen*, par M. Buquet; de l'*Ane de la Ferme*, par M. Lessore; des *Ruines d'un Aqueduc*, par M. Barbot (de Nantes), dont il a reçu un autre paysage, l'un des plus remarquables de l'exposition. Il avait, en outre, commandé à M. Perrot, sa marine du *Sauvetage d'un navire breton.*

La Société des Beaux-Arts a fait l'acquisition des trois tableaux suivants :

M. Canon. *Convoi d'un vieux soldat ;*

M.lle Eulalie Caillet. *Vue prise en Normandie ;*

M. Hostein, de Nantes. *Château de Welsin.*

Divers amateurs ont acheté :

Une *Vue prise à Condé-sur-Noireau*, par M. Fontenay ;

Une *Vue de Rouen*, par M. Justin Ouvrié. (Aquarelle) ;

Les *Moulins de Montmartre*, par M. Huot. (Aquarelle) ;

Un sujet arabe, de M. Finard ;

Un paysage avec figures, par le même ;

Une *Jeune Fille faisant l'aumône*, par M. Testé.

Des diableries, scènes fantastiques du moyen-âge (sculpture), par M. Amédée Ménard. (1)

Enfin, nous avons l'espérance que la *Mendiante bretonne*, de M. Suc, sera exécutée en marbre, par cet artiste, pour être placée à l'entrée de l'église de l'Hospice général de Saint-Jacques, où elle serait placée sur le tronc de cet établissement.

L'association a fait l'acquisition des œuvres suivantes :

TABLEAUX.

Collignon. *Marine ;*

Hostein (de Nantes). *Cours de la Meuse* ;

Richard (de Toulouse). *Vue du Pic d'Arbiron* ;

Gérard (ancien professeur à Nantes). *Sortie de forêt ;*

Testé. Un tableau de genre ;

Fleury. *Vue du Château de Clisson ;*

Ferogio. *Le défilé ;*

Huot. Paysage ;

---

(1) La mairie a acheté Le Forban de M. Amédée Ménard.

Noël (de Lorient). *Environs de Lorient ;*
Fontenay. *Intérieur d'une cour ;*

AQUARELLES.

M. Justin Ouvrié. *Quai des Esclavons à Venise ;*
M.[lle] Allans (de Bordeaux). *Le Lapin et la Sarcelle ;*
M. Soulès. *Vue de la Halle aux Toiles de Rouen.*
M. Loubon. *Des Laveuses.*
M. Lataux. *Vue prise à Tourne-Mayenne.*
M. Fontenay. Paysage.
M. Guyot. Vue prise à
Plusieurs lithographies d'Aubry-le-Comte.

Nous avons maintenant la certitude que quarante des œuvres exposées auront été achetées par notre ville; mais nous regrettons vivement que le Département, le Gouvernement, et notre Société, ne soient pas intervenus pour quelque chose dans notre exposition, et surtout qu'ils ne l'aient point encouragée par des achats.

Par rapport au Gouvernement, nous croyons qu'il est tout à la fois de son devoir et de son intérêt bien entendu, de favoriser en province le développement des arts. C'est l'un des mille moyens qu'il possède de contribuer à la civilisation du pays dont les intérêts lui sont confiés, et d'arracher par le travail, au crime ou au suicide, tant de jeunes gens que perdent la paresse et l'oisiveté.

Le Département a un intérêt spécial à favoriser le développement de notre Musée et l'étude des beaux-arts,

qui pourraient devenir chez nous, non-seulement une source d'améliorations morales, mais encore un moyen de commerce avec les pays d'outre-mer.

Quant à notre Société, se bornera-t-elle à des vœux impuissants? Ne pourra-t-elle pas, quelque minimes que soient ses ressources, acheter un tableau, en se réservant d'intervenir plus efficacement dans une autre circonstance. Vous verrez, messieurs, s'il convient de soumettre au comité central cette proposition de votre Commission, ou si, pour cette fois, nous devons passer outre.

Il est à regretter aussi que le corps religieux qui a dans ses attributions l'enseignement de la morale, n'ait pris aucune part, je pourrais presque dire aucun intérêt à notre exposition, et qu'il n'ait fait aucune acquisition. Le seul moyen cependant d'avoir quelque influence sur notre société, c'est de s'y mêler et de s'intéresser à ses actes.

En examinant les noms des exposants (1), vous pour-

---

(1) Liste générale des exposants d'après le livret :

De Paris : MM. Aubry-le-Comte, Barbot, Bougron, de Marmont, A. de Beaupland, Beauvallet, Bellangé, Léonce Bucquet, L. Canon, Ch. Collignon, Court, Courty, Daguan, D'Orcheviller, Dupressoir, Th. Dubois, Duboulez, Ferogio, Finart, L. Fleury, A. Fontenay, L. Gérard, Giraud, P. Girard, Goyet, Gosse, de Grailly, Grootaers fils, Guet, Guiaud, Oscard Gué, Eugène Huot, Jolivard, A. Jugelet, Ed. de Larac, de Latteux, L. Leprince; Em. Lessore, L. Loraux, Em. Loubon, Mozin, J. Ouvrié, P. Perlet, F. Perrot, Remy, Ricois, H. Scheffer, Schopin, C. Soulès, The-

rez, messieurs, vous assurer que les artistes de province vous ont fourni autant que ceux de la capitale. Il y a dix ans, vous n'eussiez pas eu ce résultat. Mais si vous n'encouragez pas convenablement les efforts faits dans nos localités, vous verrez se porter au grand centre tous les hommes dont le talent fait votre orgueil, tous ceux qui pourraient contribuer efficacement à notre émancipation intellectuelle.

Nous n'ignorons pas que la Société Académique dispose de sommes trop bornées pour pouvoir agir efficacement par elle-même ; mais si elle est impuissante au point de vue matériel, n'a-t-elle pas son influence morale, dont elle doit savoir user ? Pour encourager dignement les arts en province, il suffit d'une seule mesure. Si, en effet, toutes les villes qui ont joué un rôle his-

---

not, Veillat ; M.mes Sarrazin de Belmont, E. de Chatillon, Du Pas, Louise Bang, Caillet, Clerget-Melling.

Des départements : MM. Béchenec, Caussé, Bellefond, Thomas, L'Haridon, Noël et Lacroix, à Lorient ; Doussault, à Toulouse ; Garneray, à Rouen ; Hawke et Mercier, à Angers ; Richard, à Toulouse ; Saint-Germain, à Morlaix ; Allaux, à Bordeaux.

Artistes à Nantes : MM. Bordes, Donné, Driollet, Gâche, Lehmann, Lemasne, Laidet, Amédée Menard, de la Michellerie, Sotta, Testé, Grootaers, Suc, Miroir ; M.lle Chauvelon, M.lle H. Girouard, M.lle Tagot, M.me Varillat.

Amateurs de Nantes : MM. Cherot, Th. Defrondat, Deschamps, Dubern, Dupont, M.me de la Vauguyon, MM. Just Fruchard, Ed. Hostein, Luminais fils, Quintard, Roques, Roussin, Trotreau, Chavonet et Leroux,

torique, et qui sont encore des centres importants, voulaient créer un Musée spécial des arts et de la civilisation des peuples qui s'y rattachaient autrefois, de manière à faire revivre les vieux châteaux, les cathédrales, les églises gothiques, les débris de l'époque romaine, toutes ces antiquités que le marteau de l'industrie brise chaque jour pour faire place à la fabrication de nos produits manufacturés; si, dans ces Musées, on réunissait tous les portraits des hommes utiles du pays, tous ceux des personnages qui ont joué un rôle important, des tableaux représentant les anciennes mœurs ou les faits célèbres, on aurait beaucoup fait à-la-fois, non-seulement pour les beaux-arts proprement dits, mais encore pour l'archéologie, l'histoire et la philosophie.

Au moment où la ville de Nantes vient de décider qu'un semblable Musée serait créé dans son sein, dans le but de recueillir tout ce qui nous reste de la civilisation des vieux Bretons, rappelez-vous, messieurs, que vous êtes en correspondance directe avec le ministre de l'instruction publique; qu'il vous a autorisés, engagés même à lui faire part de toutes les améliorations que vous croyez utiles, et ne perdez pas cette occasion d'insister fortement auprès du pouvoir. Avec des Musées semblables à ceux que nous vous proposons, les artistes auront de nombreux travaux qui complèteront, d'une façon bien intéressante, les recherches commencées dans toutes nos provinces pour parfaire l'histoire du pays. Tous ces travaux seront dirigés vers un but utile: Les paysages ne seront pas de simples peintures de sites

pittoresques ; les grandes toiles et les tableaux de chevalet constitueront une série historique ; les acquarelles et les dessins nous fourniront, siècle par siècle, les modifications apportées dans l'architecture, dans les arts, et jusque dans les costumes. Chaque Musée, au lieu d'être une imitation de ce qui existe au Louvre, possédera un caractère spécial. Leur ensemble formera une grande et magnifique unité, tandis que chacun d'eux résumera des mœurs, des habitudes, des faits différents. Entrez, Messieurs, dans cette voie ; employez tous les moyens qui sont en votre pouvoir ; ayez la persévérance nécessaire, et les artistes vous seront plus redevables que si vous achetiez aujourd'hui tous les tableaux qui ont paru à notre exposition.

NOUVELLES THÉORIES

DE L'HISTOIRE NATURELLE DE L'AIR ATMOSPHÉRIQUE,

DE CELLES DES AURORES BORÉALES,

DES ORAGES,

ET DE LA FORMATION DE LA GRÊLE;

PAR M. HÉTRU,

CHIMISTE, PHARMACIEN A NANTES, MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, ETC., ETC.

Inest mentibus nostris insatiabilis
Quædam cupiditas veri videndi.

(OVIDE.)

La Météorologie n'a pas suivi la marche progressive de la chimie et de la physique, car, depuis les expériences de Franklin et de Romas sur l'électricité, cette science n'a reçu aucune nouvelle impulsion savante; ce n'est pas pourtant qu'on ait cessé d'observer la marche des phéno-

mènes de la nature; les Mémoires de l'Académie des Sciences, le Traité de Météorologie du P. Cotte, l'Histoire Naturelle de l'Air et de Météorologie de l'abbé Richard, les Mémoires de l'abbé Nollet, etc., etc., prouvent assez qu'on s'est beaucoup occupé de la météorologie, et qu'on a toujours senti la nécessité d'approfondir ou de découvrir les causes des phénomènes atmosphériques. On a fait aussi, à ce sujet, de nombreux et savants calculs; mais toutes ses recherches sont encore sans résultat avantageux, et ne pouvaient en avoir, parce que, dans toutes les théories émises jusqu'ici, on s'est trop attaché à l'explication de chaque phénomène en lui-même, sans s'arrêter à bien connaître ses principes; aussi, c'est en négligeant la recherche de la cause primitive, c'est en croyant que l'eau était indécomposable par le seul fait de la nature, qu'on a adopté la pensée que l'acte de la végétation pouvait suffire à la consommation qui se fait journellement de l'oxigène; et c'est aussi par là qu'on s'est tenu éloigné du sentier qui devait conduire à la découverte de l'explication de la plupart des phénomènes météorologiques. Telle est, du moins, mon opinion, et c'est d'après ces idées que je me suis livré à des réflexions qui m'ont conduit à établir des théories qui me semblent plus claires que celles dont on s'est servi jusqu'à présent, pour expliquer la formation des orages, du tonnerre, des éclairs et de la grêle.

Mais le cadre limité de ces Annales ne nous permettant pas de suivre, dans leur théorie, les auteurs qui ont écrit et qui ont eu le plus de faveur, depuis 1760 jus-

qu'en 1834, pour pouvoir comparer nos nouvelles théories avec les leurs, nous renvoyons au Traité de Météorologie du P. Cotte, de 1774; aux Réflexions sur les causes de la foudre, par M. Pilâtre des Rosières (Observations sur la Physique, sur l'Histoire Naturelle et les Arts, 1789); aux Mémoires de Volta, sur la formation de la grêle, 1816; à l'Annuaire du Bureau des Longitudes de 1828, à M. Pouillet (Eléments de Physique expérimentale et de Météorologie, 1830); aux travaux de M. E. Morin (Correspondance pour l'Avancement de la Météorologie, 1834), etc., etc.

CHAPITRE PREMIER.

Théorie de l'histoire de l'air atmosphérique.

Monsieur Thénard, dans le premier volume de la cinquième édition de son Traité de Chimie de 1827, page 274, dit :

« Depuis vingt-cinq ans qu'on a fait l'analyse exacte de l'air atmosphérique, le rapport de l'oxigène à l'azote n'a point changé ; restera-t-il le même ? tant de causes sans cesse renaissantes, peuvent le troubler, qu'on serait tenté de se prononcer pour la négative. Ces causes prennent surtout leur source dans la respiration et dans la combustion. Ces phénomènes ne peuvent avoir lieu sans qu'une portion de l'oxigène de l'air soit absorbée : à la vérité, les végétaux, pendant l'acte de la végétation, et par l'influence de la lumière, versent sans cesse de l'oxigène dans l'air; de sorte que, si ce fluide

en cède à certains corps, il en reçoit de quelques autres; mais y a-t-il compensation? en supposant qu'elle n'ait pas lieu, ce qui est possible, la quantité d'oxigène ira-t-elle en diminuant, ou en augmentant? c'est une grande question, dont on ne pourra avoir la solution qu'au bout d'un grand nombre de siècles, en raison de l'énorme volume d'air dont notre planète est entourée.

» Sans répondre à la question de savoir si le volume d'air atmosphérique n'est point aussi considérable que Monsieur Thénard paraît le penser, par rapport à la consommation d'oxigène qui se fait journellement, et si l'on pourrait facilement se rendre compte du temps que les animaux auraient à vivre, s'il n'existait point de source pour la reproduction de l'oxigène, nous dirons seulement que si ce savant chimiste eût admis qu'il était impossible que la nature marchât sans un ordre immuable, il aurait été conduit à reconnaître que l'acte irrégulier de la végétation ne devait pas être la source unique de la reproduction de l'oxigène; car, sur les mers, et au milieu des déserts de l'Arabie, on respire tout autant d'air vital (eu égard à la température), que dans les prairies. Ces réflexions me portent à penser qu'il est rationnel d'admettre de préférence, que les rayons lumineux, aidés sans doute de l'électricité, ont la mission de nous fournir chaque jour, par la décomposition de l'eau, tout l'oxigène nécessaire à notre respiration, à celle des animaux, et même à la vie des plantes; que si nous restions plusieurs années sans végétation, nous n'en aurions pas moins tout au-

tant d'oxigène qu'il nous en faudrait, parce qu'il n'est pas plus rare dans les pays privés de végétaux, que dans ceux où ils abondent.

Il ne faut donc pas s'arrêter à la pensée qu'un jour l'oxigène pourra manquer dans l'air atmosphérique, car il faudrait admettre que la terre s'use, et qu'elle finira par s'en aller en vapeur.

Long-temps on a soutenu que les nuages ne différaient en rien de l'eau vaporisée par la chaleur, et que cette eau restait ainsi en suspension, jusqu'à ce qu'elle tombât sur la terre, mais le hasard ayant fait découvrir dans l'air de grande quantité de molécules aqueuses vésiculaires, devait conduire à l'idée que cette opération tendait à la décomposition spontanée de l'eau; car à quoi servirait cette forme vésiculaire des molécules aqueuses, si elle ne devait favoriser la séparation de leurs éléments? Quelques écrivains ont avancé que les molécules aqueuses prenaient la forme vésiculaire pour s'élever dans les régions éthérées : d'autres, au contraire, que ces vésicules devenaient plus denses, lorsqu'elles avaient cette forme, et qu'elles se précipitaient plus facilement vers la terre. Ces derniers allèguent pour leurs raisons, que les molécules aqueuses en devenant vésiculaires, perdent du calorique. Ces opinions si différentes entre elles, nous portent à croire qu'on a mal approfondi la cause de ce phénomène des vésicules. Mais, en admettant que l'eau à l'état vésiculaire est plus lourde que dans un état moins raréfié, on admet involontairement qu'il doit exister quelques

changements dans ses principes, car l'idée du calorique qui se perd, porte à celle du rapprochement moléculaire, plutôt qu'à celle de sa dilatation, d'autant que cette circonstance ne peut point être confondue avec l'écartement moléculaire de l'eau congelée, qui laisse échapper son calorique, puisque l'humidité dans ce cas, est plutôt à l'état gazeux qu'à l'état solide. Je pense donc que la forme vésiculaire est celle par où passe l'eau, pour abandonner ses principes élémentaires, et qu'il est concevable qu'il faut une opération longue et difficile pour atteindre ce but de décomposition, afin que cette séparation des gaz ne se fasse que convenablement et lentement. Ces raisons sont aussi claires à mon avis que la loi naturelle, qui fait que l'eau à 80.° de température ne puisse plus rester à l'état liquide. Sans ces démarcations indispensables tout serait encore dans le chaos.

On demandera, peut-être, mais que devient l'hydrogène? MM. Gay-Lussac et Humbolt sont montés à 6,900 mètres dans l'atmosphère, et n'ont apporté que de l'air semblable à celui du niveau du sol. Cette objection n'a rien d'embarrassant. Si MM. Gay-Lussac et Humbolt n'ont point apporté de l'air différent de celui du niveau du sol, c'est qu'ils n'étaient point aussi légers que des molécules aqueuses très-raréfiées, et moins encore que de l'hydrogène pur, qui doit naturellement gagner avec rapidité les régions supérieures, à mesure qu'il se trouve libre. Le chapitre suivant indiquera ce que devient l'hydrogène.

Quant à l'oxygène, sa source intarissable doit se

trouver dans la décomposition d'une certaine quantité de l'eau qui se vaporise sans cesse, soit par une température élevée, soit par une température très-sèche, ce qui, également, dispose chaque molécule aqueuse à la forme vésiculaire. Alors, il est probable que la plus petite influence électrique suffit pour, dans chacune de ces vésicules déjà électrisées (voyez Saussure), exciter une secousse qui met en liberté l'oxygène et l'hydrogène de leurs éléments, et qu'aussitôt après cette séparation, chacun des gaz prend la direction qui convient à sa pesanteur spécifique : l'oxygène vers la terre, l'hydrogène vers les parties élevées de l'atmosphère. Mais nous ferons remarquer que l'oxygène ainsi dégagé, se trouvant bientôt supporté par des molécules de sa propre nature, ne doit s'abaisser qu'au fur et à mesure que l'oxygène du niveau du sol diminue, raison qui explique pourquoi les proportions d'oxigène et d'azote de l'air atmosphérique ne varient jamais.

Maintenant, pour compléter l'histoire de l'air atmosphérique, il nous reste à parler de l'azote, pour lequel nous ne voyons point de moyen de réproduction dans l'air, et que bien des raisons nous font soupçonner ne point être un corps simple; lequel, d'ailleurs, est d'une utilité plus bornée que celle de l'oxygène; et qui, par conséquent, a moins besoin de sources de réproduction. Je crois donc qu'on peut le considérer comme un principe primitif, qui reçoit son alimentation de la décomposition qui se fait sur la terre, des substances animales et de celle de certaines plantes.

que cette combustion continue ; et que c'est aussi ce qui a lieu, parce qu'à mesure que l'air est absorbé, une nouvelle quantité d'air arrive pour remplacer le premier, et successivement de même, jusqu'à ce que tout l'hydrogène soit brûlé. Aussi, voit-on les aurores boréales plus ou moins lumineuses, selon que la combustion se fait sous l'influence de plus ou de moins d'air atmosphérique. En envisageant ainsi les choses, l'on voit que tout rentre dans l'équilibre naturel, puisque le résultat de cette opération forme de l'eau qui retombe sur la terre. Il me semble qu'il est plus rationnel de se rendre ainsi compte des aurores en général, que de rester en extase devant ces météores, ou de s'imaginer que ce sont les glaces des pôles qui renvoient les rayons réfléchis du soleil, ou bien des feux électriques qui sortent d'une terre presque toujours couverte de glace, ou encore, que les atmosphères solaires viennent se confondre dans la nôtre (MAIRAN, *Traité physique et historique de l'aurore boréale*, 1754).

Les mémoires de l'Académie des Sciences contiennent un grand nombre d'observations sur les aurores boréales ; l'abbé Richard a beaucoup écrit sur ce sujet ; enfin, tous les traités de météorologie en parlent, mais presque tous ne paraissent pas vouloir adopter l'idée pure et simple que l'hydrogène est seule la cause de ces météores ; si ce n'est M. Parry, qui, dans les relations de ses voyages aux Pôles, s'exprime ainsi : « Comme le gaz hydrogène est inflammable par la seule action du fluide électrique, c'est probablement à son inflammation que sont dues les

aurores boréales dont j'ai été tant de fois témoin, pendant un séjour de dix années dans les contrées boréales, et dont les mouvements vagues et flamboyants m'ont paru annoncer la combustion successive d'un corps très-prompt sans doute à s'enflammer, mais non pas avec cette inconcevable rapidité que le fluide électrique nous montre dans l'éclair; et je crois qu'il n'a pas ici d'autres fonctions, quelque abondant qu'il soit, que de produire l'inflammation du gaz hydrogène, et en même temps celle d'une portion du gaz oxygène de l'atmosphère, dont la combinaison produit des gouttelettes d'eau qui, se trouvant à l'instant congelées par l'intensité du froid, forment des atômes glacés, qui remplissent l'air de ces contrées. Là, le fluide électrique, dont l'atmosphère est surchargée, produit, dans de petites portions d'air, une infinité d'explosions insensibles, mais universelles, dans la masse de l'air, et dont chacune produit sa gouttelette d'eau, comme nous voyons dans les temps d'orage l'explosion de la foudre en produire des torrents. »

Les aurores, qu'on nomme boréales, ne s'aperçoivent pas seulement aux environs des pôles; on en voit en France, en Espagne, en Italie, en Angleterre, et je pourrais dire dans tous les pays, ce qui prouve que, lorsqu'il se rencontre dans l'atmosphère, en quelque lieu que ce soit, des quantités suffisantes d'hydrogènes, il peut, à l'aide de circonstances convenables, se former des aurores enflammées.

que la combustion de ces gaz produit un effet précisément contraire à celui de la poudre à canon; cette dernière dégage, par son inflammation, une grande quantité de gaz qui, pour se frayer un passage, écartent avec fracas les molécules de l'air; qu'au contraire la combustion des gaz hydrogène et oxygène diminue considérablement leur volume, et que, conséquemment, il doit s'opérer un grand vide, lequel doit être immédiatement comblé par l'air environnant, ce qui occasionne, lorsque les molécules de cet air se rencontrent, un choc si considérable qu'on entend un grand bruit (cette dernière idée sur le bruit du tonnerre a déjà été émise; mais la décomposition de l'eau dans l'air n'ayant pas été suffisamment démontrée, on ne s'y était pas arrêté). D'un autre côté, on s'était mal rendu compte de ce qui se passe pendant la combustion des gaz oxygène et hydrogène, ce qu'on verra à l'article de la grêle. Maintenant il est facile de s'expliquer pourquoi il pleut, quand il a tonné, puisqu'on sait que l'eau est la combinaison de l'oxygène et de l'hydrogène.

Remarquons actuellement que les orages ne se passent pas tous de la même manière : quelquefois le tonnerre dure plusieurs heures; d'autrefois on n'en entend que quelques coups, puis il tombe un déluge de grêle et de pluie. Cette dernière raison est due à ce que les nuages se trouvant très-près les uns des autres, au moment du coup de tonnerre, se confondent avec l'air qui s'élance pour remplir les vides qui se sont formés après la combustion des gaz, ce qui détermine la réunion de masses

d'eau si pesantes qu'elles ne peuvent plus rester en suspension dans l'atmosphère; mais aussi ces orages ne sont pas de longue durée, parce que l'air qui était contenu par un gros volume de vapeurs humides, qui se trouve en partie réduit à zéro, se précipite avec impétuosité dans le lieu qui était occupé par l'orage, et en chasse tous les restes.

Dans les orages qui durent un certain temps, les nuages se trouvent à des distances suffisantes pour ne point se confondre par l'effet de la condensation; et, de plus, ils forment, selon toute apparence, un grand nombre de couches qui peut s'augmenter encore du froid occasionné par les courants d'air qu'excite la combustion des gaz, attendu qu'une fois l'impulsion donnée à la condensation, cet effet se propage et embrasse une étendue de pays de plus en plus considérable.

Enfin, la foudre, qui fait aussi partie des orages, est une conséquence de l'électricité. On concevra, d'après tout ce qui vient d'être dit, que les nuages formés d'eau vaporisée et de molécules aqueuses vésiculaires présentent une aggrégation facile à détruire; c'est aussi pour cela que l'eau produite par le tonnerre, tombant dans un nuage inférieur, en entraîne une grande partie, et que l'électricité étendue dans ce conducteur aérien, se trouvant en quelque sorte abandonnée à elle-même, se contracte en grande partie, car l'eau en entraîne un peu. L'air qui se réunit dans le vide qui vient de se former, chasse vigoureusement cette électricité vers la terre. Si, dans cette circonstance, le fluide électrique,

diomètre fermé comme dans l'eudiomètre ouvert. Mais plutôt, voici ce qui arrive: si, au moment de la combustion des gaz, l'eudiomètre reste ouvert, il se précipite dans son intérieur une quantité d'air relative à la diminution de volume qui s'opère par suite de la combinaison des gaz et de la perte de calorique qui se fait instantanément; mais cet air n'est pas sitôt précipité dans ce vase, qu'il y est dilaté par la chaleur qu'il y rencontre; ce qui lui fait prendre un volume si considérable qui le met dans le cas de s'interposer entre les molécules d'eau formées; par là, les empêche pour le moment de se condenser; mais ce phénomène cesse bientôt en laissant échapper le calorique qu'il contient. Nous le dirons encore, les opérations de la nature ne peuvent pas être confondues avec celle de l'art; les quantités d'oxygène et d'hydrogène qui se rencontrent dans l'atmosphère et qui y brûlent, ne se trouvent point renfermées dans un contenant qui s'oppose à un prompt dégagement de leur calorique; en outre les produits de la combustion de ces deux gaz sont portés naturellement à abandonner rapidement le lieu où s'est passée cette opération, l'eau en s'abaissant vers la terre, le calorique au contraire en s'élevant avec rapidité; puis aussitôt, pour combler le vide qui vient de se former, l'air arrive précipitamment en cet endroit en passant près des molécules aqueuses qu'il entraîne, lesquelles à leur tour, pour se tenir en suspension, s'emparent du calorique qui les environne; ce qui quelquefois occasionne un refroidissement si considérable, que les molécules non vapo-

risées se congèlent. Ceci compris, nous ne reviendrons pas sur les orages ; souvenons-nous seulement que ces météores sont produits par la réunion de plusieurs couches superposées de nuages, et nous pourrons concevoir qu'à la suite de plusieurs coups de tonnerre partis immédiatement dans un de leur milieu, il doit se former une quantité d'eau relative à la proportion de gaz anéantis ; qu'il doit aussi se précipiter en cet endroit une quantité d'air relative au vide qui s'y opère ; et que cet air traversant des amas de vapeur humides, détermine instantanément l'évaporation d'une portion de ces vapeurs aux dépens du calorique de l'autre ; que la condensation qui résulte de ce mouvement est quelquefois si forte, qu'elle congèle une grande quantité de globules humides, lesquels se présentent sur la terre sous la forme de petites masses à peu près rondes, dont chacune d'elles, du poids d'un quart de gramme à quatre ou cinq grammes, sont formées d'une cristallisation compacte et transparente (1). On conçoit facilement pourquoi ces petits glaçons affectent de préférence la forme ronde : c'est que dès que l'embryon de ces glaçons est formé,

(1) J'ai dit ci-dessus, que, pour qu'il se produisît de la grêle, il fallait qu'il partît immédiatement plusieurs coups de tonnerre dans un espace circonscrit ; mais cela n'est de rigueur que parce qu'il faut que le résultat de la combustion des gaz soit plus que suffisant pour absorber promptement le calorique qui se trouve en cet endroit, et y amener la température au moins à zéro du thermomètre.

secondairement, se fait dans des nuages remplis de gaz hydrogène et de molécules aqueuses en décomposition. Il doit s'ensuivre naturellement que les gros grains de grêle contractent l'odeur d'hydrogène électrisée.

Il est maintenant très-facile de se rendre compte de ce qui précède, relativement au froid qui se manifeste dans les nuages, par la combustion du gaz hydrogène : encore, dans cette circonstance, réunion des éléments de l'eau, mise en liberté du calorique contenue dans les gaz, vide, courant d'air, absorption de calorique par les vapeurs aqueuses qui se raréfient, et enfin refroidissement des molécules aqueuses qui ont cédé leur calorique.

Je terminerai cet article par la remarque qu'on a déjà faite, que les pays chauds fournissent ordinairement des grêlons plus gros que ceux des pays tempérés, cela se conçoit ; une forte évaporation faite en peu de temps est moins exposée à être divisée ou entraînée par les courants d'air, que si au contraire l'évaporation se fait lentement. Dans ce dernier cas, pour arriver à avoir une quantité égale de vapeurs en suspension dans un espace semblable, il faut un temps trois ou quatre fois aussi long, ce qui ne peut que rarement avoir lieu, parce que des causes variables déterminent toujours dans cet espace de temps des courants d'air qui viennent bouleverser ou entraîner les vapeurs qui s'y étaient amassées. Mais si, au contraire, il y a condensation de la quantité de ces vapeurs, il en résulte de gros nuages qui donnent aux grêlons qui

les traversent, le temps de se couvrir d'une cristallisation très-épaisse : aussi on m'a assuré qu'il n'était point extraordinaire de voir à l'Ile-Bourbon et dans les colonies qui sont sous l'équateur, des grêlons du poids de 15 à 16 onces.

L'on a aussi remarqué, qu'au moment où il tombe de la grêle, on entend un certain bruit dans l'air que l'on compare à celui d'un sac de noix qu'on vide; je pense qu'il est encore facile de se rendre compte de ce phénomène en réfléchissant que les nuages d'épaisseurs différentes doivent fournir des grêlons d'un poids très-inégal; qu'en conséquence, ceux qui se dégagent les derniers de l'epaisseur des nuages sont devenus les plus gros et les plus lourds, et qu'en tombant sur les petits ils les choquent en les devançant, ce qui occasionne le bruit qu'on entend.

Pour compléter la théorie de la combustion du gaz hydrogène dans l'air, il nous reste à parler des éclairs épars qu'on aperçoit souvent le soir et la nuit surtout dans les temps chauds.

Lorsque le soleil cesse de rayonner à la suite d'une température élevée, on voit à l'horizon, si le temps reste calme, une ombre de vapeurs qui ne ressemble point encore à des nuages, et qui pourtant commence à laisser entrevoir des éclairs, et si la brise ne se fait point sentir en cette région, on aperçoit facilement à l'œil nu la contraction de ces vapeurs qui deviennent peu à peu de grands nuages, lesquels à mesure qu'ils se forment, s'agitent en divers sens, et se chargent, sans

doute d'électricité ; leur teinte devient successivement plus foncée, par suite de la condensation qui continue, laquelle est encore augmentée par la combustion de l'hydrogène, qui devient de plus en plus considérable, et qui donne un grand nombre d'éclairs ; quelquefois même on entend quelques coups de tonnerre, quelquefois aussi un orage considérable éclate ; mais le plus ordinairement cela se passe sans tonnerre et sans pluie; en voici la raison, dans cette circonstance, la quantité d'humidité qui se condense ne forme qu'une seule couche de nuages, ou les nuages sont à une si grande distance les uns des autres, que leurs gaz ne peuvent se rencontrer ou ne se rencontrent qu'accidentellement; qu'en outre le résidu de la combustion de l'hydrogène se trouve entouré d'assez de calorique pour se vaporiser de nouveau et rester en suspension. Au reste, tout ici se passe comme dans les orages ; la seule différence tient à ce que les nuages sont très-étendus, et probablement ne forment qu'une seule couche.

Enfin, j'observerai qu'il est facile de s'apercevoir que le gaz hydrogène brûle au-dessus des nuages qui le dégagent, et que, pour le voir, il suffit d'y regarder avec un peu d'attention.

La suite de ce mémoire contiendra une théorie sur les vents et des expériences pratiques sur le baromètre.

DAVID A NANTES,

EN 1790.

I.

LE PORTRAIT DU MAIRE DE NANTES.

« Un tableau digne des sentiments que nous
» voulons exprimer, et du génie qui
» l'aura composé. »

(*La municipalité de Nantes à David.*)

Une grand'mère.... oh! pardon de l'introduction : elle ressemble aux contes qui bercèrent notre enfance ; cependant c'est pour rester dans le vrai que je commence ainsi.... Une grand'mère avait connu toutes les célébrités, toutes les notabilités de son temps, dans la douzaine de règnes monarchiques, populaires, consulaires, impériaux, constitutionnels, de Louis XV à Louis XVIII, et en 1814, sa dernière année, en se souvenant plus fréquemment de ses beaux jours, elle disait encore : M. Arouet de Voltaire, M. de Buffon, M. le capitaine de Florian... Jean-Jacques Rousseau était le seul qu'elle n'appelât pas

Monsieur. Etait-ce par affection ? Non, car elle lui préférait Voltaire. Etait-ce pour avoir vu Monsieur de Voltaire riche et Jean-Jacques pauvre ? Je l'ignore, et n'ai jamais cherché la cause de cette singularité.

Dans un voyage à Paris, ayant dîné avec une partie des grands hommes de l'époque, dont elle s'enthousiasmait assez faiblement, parce que, dans la conversation familière, ils étaient descendus du piédestal que notre imagination leur élève, elle rappelait souvent, néanmoins, ce dîner où s'était trouvé auprès d'elle le peintre David, fort jeune alors, mais déjà si original, si bizarre dans sa conversation et dans ses habitudes, et toujours si classique devant le public, en discours et en tableaux. Au reste, comme elle s'occupait plus de sa maison que des affaires publiques, elle ignorait complétement la participation que David pouvait y avoir prise : elle ne connaissait que le David d'avant 1791, que celui qui avait posé, dans son salon, à Nantes, en 1790... Entendre les détails du séjour du peintre célèbre dans cette ville, c'était pour la famille un puissant motif de curiosité ; or, la grand'maman en parlait fréquemment, mais sans admiration ; car elle se montrait volontiers aussi opposée aux artistes que son mari s'en déclarait enthousiaste. Elle les appelait des hommes à passions extravagantes, ne produisant que des dépenses, grands fous, parfois sublimes, mais toujours fous, que l'usage plutôt que la raison laisse libres par tolérance, ne sachant qu'énerver le cœur ou l'exalter outre-mesure, destructeurs des occupations du ménage, incapables de vivre paisible-

ment de la vie ordinaire qui, en résultat, disait-elle, est l'existence réelle. Elle ne pensait pas tout cela, je le suppose; mais son exagération s'excitait par les querelles intérieures toutes les fois qu'elle soutenait cette thèse. En effet, le chef de famille, dans une autre exagération, affirmait que les beaux-arts forment une des conditions indispensables de la civilisation; que, sans les beaux-arts, un peuple civilisé n'a pas de repos possible; que, sans doute, leur mission n'est pas d'alimenter la vie matérielle, mais qu'ils sont les délassements obligés de l'homme en société; qu'ils font mieux sentir le prix du lien social, et ajoutent considérablement au bien-être commun. Il s'appliquait à faire remarquer que les hommes à imagination qui n'emploient pas leurs loisirs à l'étude des beaux-arts, se jettent inévitablement dans la débauche ou dans le crime; que les hommes à imagination étant les prédicateurs habituels des innovations sociales, aucune sécurité n'est permise à une nation, si les beaux-arts ne viennent calmer les élans de ces hommes ardents, adoucir leurs cœurs, nourrir leurs rêveries, en leur fournissant un aliment en rapport avec leur nature.

Ces réflexions ne m'éloignent qu'en apparence de mon sujet; du moins, en suivant la série des pensées diverses que ce préambule me suggère, j'arrive assez naturellement à David et aux récits de la grand'maman.

Le peintre célèbre, encore enivré des succès immenses de la *Mort de Socrate* et de *Brutus*, vint à Nantes en 1790. Il y fut appelé sur une invitation spé-

ciale des magistrats de la commune, pour faire le portrait de M. de Kervegan, maire de Nantes, d'après une délibération ainsi conçue :

« Considérant l'application continuelle de M. de Ker-
» vegan, maire en exercice, à saisir toutes les occa-
» sions qui se présentent de témoigner son zèle pour
» le bien et la tranquillité publics, et à soutenir les droits
» de la commune et de la municipalité ;

» Le conseil, dépositaire des sentiments des citoyens,
» arrête, d'une voix unanime, que, pour donner une
» preuve publique de la satisfaction qu'il a de l'admi-
» nistration de M. de Kervegan, maire par élection,
» il lui sera payé, par le sieur receveur et miseur de
» la ville, sur les deniers d'octroi et patrimoniaux d'ycelle,
» sans aucune retenue de taxes royales, la somme de
» 300 livres, dont il a été fait fonds par arrêt du conseil
» du 21 mars 1721, et ce pour frayer à la dépense de
» son portrait, lequel sera placé, le plus tôt qu'il sera
» possible, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville,
» avec ceux des autres maires par élection qui, comme
» lui, ont mérité de vivre dans la mémoire de leurs
» concitoyens ; quoi faisant ledit miseur, et rappor-
» tant la présente avec quittance comptable sur ce suf-
» fisante, la dépense lui en sera passée et allouée dans
» ses comptes par MM. de la Chambre des Comptes,
» que nous prions de le faire ainsi sans difficulté, con-
» formément audit arrêt du conseil du 21 mars 1721.

» Fait à Nantes, le 5 octobre 1789.

» Signé : Rozier, Legris aîné, Cornet, Cantin, Ge-

» nevois, Foullois, Dupoirier de la Rivandière, Pussin,
» de la Haye, Lambert, Cochet, Coustard de Massy,
» Drouin de Parçay, Lepot, J. Le Cadre, et Menard
» de Rochecave, secrétaire-greffier. »

Le 26 mars 1790, David fut officiellement reçu par le corps municipal. La grande salle des séances publiques de l'Hôtel-de-Ville était décorée comme pour une solennité nationale. Le bureau municipal se trouvait au complet, assisté des notables de la commune. M. le Maire avait son écharpe à frange couleur d'or, MM. les Officiers municipaux leurs écharpes à frange blanche. M. le Substitut du Procureur de la commune (le procureur absent) son écharpe à frange violette, le Secrétaire-Greffier une écharpe à frange jaune, tous en habit noir et l'épée au côté (1). On remarquait dans l'assemblée MM. les Officiers de l'artillerie, du génie, de la maréchaussée, et Messieurs du régiment de Rohan, à qui les officiers de la garde nationale et des volontaires, aussi présents (2), avaient fait l'honnêteté du pas, toutes les préséances observées comme pour une cérémonie d'état. L'assistance se composait de citoyens des deux sexes de la ville et faubourgs.

De chaque côté de la grande porte d'entrée figuraient

---

(1) M. de Kervegan portait l'épée dont la ville lui avait fait l'honorable don, le 13 octobre 1789, épée sur laquelle étaient gravées d'un côté les armes de la ville, et de l'autre celle de M. de Kervegan.

(2) On y voyait également les officiers du corps des pompiers, dont l'uniforme était l'habit bleu à collet et doublure rouge, avec revers bleu-ciel, veste et culotte chamois.

six archers de ville, vêtus de l'habit d'ordonnance en drap blanc et ayant les haches hautes ; plus, quatre huissiers de la Mairie et le trompette de ville en grande tenue.

Un des huissiers annonce à haute voix : *M. David, peintre du Roi, qui demande à être admis à présenter ses respects à l'assemblée.* Sur quoi le bureau ayant délibéré dans les formes accoutumées, M. David entre dans la salle et va s'asseoir sur un siége placé en face du bureau. Tous les regards sont fixés sur lui. Il tient à la main un petit chapeau à trois cornes. L'énorme loupe qui se déploie sur sa joue gauche, imprime à sa physionomie on ne sait quoi de burlesque au premier aspect; mais, à l'examen, on reconnaît l'existence du génie dans cette tête caractérisée. Son maintien est grave, et même d'une gravité austère.

M. Rosier, premier membre du nouveau bureau municipal, prenant la parole dans cette occasion où M. le Maire garde un silence que la délicatesse lui impose, demande, au nom de ses collègues et des notables, que lecture soit faite, en présence de M. David, de la délibération par suite de laquelle ce grand peintre est appelé à Nantes. M. le Secrétaire-Greffier donne lecture de cette pièce :

« *Extrait des registres des délibérations du Greffe du*
» *Comité d'Administration de la ville de Nantes.*

» Du mardi 29 décembre 1789, environ les 6 heures
» du soir;

» Assemblée ordinaire du Comité d'Administration

» de la ville de Nantes, où présidait M. de Kervegan, » maire et lieutenant-général de police; assistants MM. » Maisonneuve, sous-maire; Dubern, Varsavaux, Ro- » zier, Legris aîné et Cornet, conseillers-magistrats- » échevins, ayant avec eux maître Menard de Roche- » cave, conseiller-secrétaire-greffier en titre de la » communauté de ville;

» M. Cornet, faisant fonctions de procureur du roi, » syndic absent;

» MM. Cantin, Vaudez, Fellonneau, avocat du roi; » Foullois, Lambert, Lepot, Drouin de Parçay, J. Le » Cadre, Genevois, Fourmi père, Guillet, Dupoirier de » la Rivaudière, Chanceaulme, Gallon père, Sotin de » la Coindière, Lahaye et Bridon, membres du Comité » d'Administration.

» Un citoyen, adressant la parole à M. de Maison- » neuve, sous-maire, a dit: Les obligations que M. de » Kervegan ne cesse de contracter et de remplir avec » ses concitoyens, par l'exercice d'un dévouement » absolu et des qualités les plus recommandables, pres- » crivent à la reconnaissance publique, que nous par- » tageons et que nous devons manifester, un hommage » fait pour conserver à la postérité les traits de ce ci- » toyen courageux et infatigable.

» Je vous prie donc, Messieurs, de délibérer sur le » projet qu'un honorable membre de votre comité, » après avoir consulté l'opinion publique, m'a chargé » de présenter à votre sanction. Ce projet, qui inté- » resse et nos devoirs et nos sentiments, était sans

» doute le seul dont nous puissions interdire la discus» sion à celui qui en était le respectable objet; mais » tous les motifs que sa modestie opposerait à notre » glorieuse satisfaction doivent céder à la nécessité de » consacrer un imposant exemple des récompenses » qu'il faut accorder aux talents et aux vertus, la vé» ritable source du bonheur public et de toute pros» périté.

» *Projet proposé à la reconnaissance des citoyens de » cette ville, pour faire peindre le tableau de la » Mairie de M. de Kervegan, par M. David, peintre » du roi, le Rubens de notre siècle.*

» Cet artiste célèbre, curieux de voir une ville qui » s'est acquis tant de gloire dans la révolution ac» tuelle, s'empressera de venir faire le portrait de » l'administrateur bienfaisant qui nous offre le modèle » des vrais talents et de toutes les vertus.

» Chaque citoyen contribuera, pour quelque modique » somme que ce soit: c'est l'hommage du sentiment qui » fait la valeur du tribut. »

« Sur quoi l'assemblée délibérant, après avoir ma» nifesté, par des applaudissements réitérés, sa satis» faction et sa sensibilité sur cette adresse et sur le » projet qu'elle contient, déclare de reconnaître, dans » le vœu qu'on vient d'énoncer, l'expression de ses » sentiments et les moyens d'en manifester aussitôt le » témoignage;

» Arrête, en conséquence, que l'on invitera M.
» David, peintre du roi, de venir à Nantes consacrer
» les traits du courageux administrateur dont le noble
» caractère offrira aux plus grands talents le modèle
» des plus grandes vertus;

» Arrête également que, pour ménager à tous les ci-
» toyens la satisfaction de concourir à cet hommage
» public, chacun pourra remettre telle modique somme
» que ce soit. Mais l'assemblée, voulant assurer la plus
» prompte exécution d'un projet si désiré, arrête enfin
» qu'elle contribuera des fonds de la commune pour
» achever la somme à laquelle pourra s'élever cette dé-
» pense, et que copie de la présente délibération sera
» adressée à M. David; et a nommé commissaires, pour
» veiller à l'exécution du projet, MM. Drouin de Par-
» çay, Cantin, Genevois et Lefèvre de la Chauvière.

» Fait lesdits jour et an que devant.

» *Signé au registre*, de Kervegan, maire, et Menard de Rochecave, secrétaire-greffier. »

M. Rozier, reprenant la parole, dit en s'adressant à David:

« Monsieur,

» Vous avez vu, par la délibération dont il vient
» d'être donné lecture, que nous avons compté sur votre
» complaisance pour concourir avec nous à l'hommage
» que nous voulons rendre au respectable chef de l'ad-
» ministration de cette ville.

» Si vous daignez céder à nos pressantes sollicita-
» tions, nous aurons réussi, suivant nos désirs, à im-
» mortaliser les vertus les plus recommandables par les
» talents les plus justement admirés. C'est ainsi que
» nous transmettrons à nos neveux un tableau digne des
» sentiments que nous voulons exprimer, et du génie
» qui l'aura composé. »

M. de Kervegan, profondément ému de ces paroles et de la sympathie évidente qui éclate dans l'assemblée, dont les regards se portent alternativement sur le grand peintre et sur le digne magistrat, ne peut que garder le silence.

David se lève, et d'une voix fortement accentuée, s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Si jamais mon art m'a procuré des jouissances et
» des succès, il n'est point d'occasion où j'ai eu le
» bonheur de réunir plus de motifs pour m'en glo-
» rifier.

» Je me suis fait un devoir de me rendre aux nobles
» invitations du patriotisme et de la reconnaissance, qui
» vont consacrer l'histoire de la plus heureuse et de la
» plus étonnante révolution.

» Elle est votre ouvrage, Messieurs, et l'hommage
» que vous rendez au chef de votre administration, fai-
» sant l'éloge de vos sentiments et de ses vertus, en

» transmettra, avec votre gloire, le souvenir à la pos-
» térité. »

Sur quoi le bureau délibérant, après avoir ouï M. le procureur de la commune en ses conclusions, manifeste unanimement au sieur David sa sensibilité sur le discours qu'il a prononcé.

Un murmure approbateur avait accueilli ce discours, et le silence ne s'était rétabli que pour écouter la réponse des municipaux. Cette réponse est suivie des démonstrations enthousiastes des citoyens qui remplissent la salle.

David est reconduit avec le cérémonial qui a présidé à son entrée, l'assemblée se sépare, et MM. les membres du bureau et les notables vont signer au registre de leurs délibérations le compte-rendu de cette séance extraordinaire.

Ce registre porte, en effet, les signatures de MM. de Kervegan, maire; — Rozier, Dubern, Legris aîné, Drouin de Parçay, Varsavaux, Clavier, Riédy, Laënnec, Dobrée, Chanceaulme, Lepot, Pineau, Bar, Fourmi père, membres du bureau municipal; — Sauquet, procureur de la commune; — Blanchard, substitut; — Delaville, Videment, Gallon père, Garreau, Badaud, Lincoln, Petit des Rochettes, Berthault aîné, Marion, Vandam, Beaufranchet, Carié, Fruchard, Cochet, Guesdon, Pussin, Lahaye, de Coëne, Coiquaud, Ducros, Aug. Simon, Chiron, Chevy aîné, Bisson et Julien Leroux, notables.

II.

DAVID A NANTES.

> « M. David prie MM. les municipaux d'agréer
> » ses remerciements pour l'accueil honnête
> » que la ville lui a fait. — Le bureau dé-
> » signe deux de ses membres pour faire vi-
> » site à M. David, et lui témoigner les
> » sentiments d'estime qu'il a inspirés à la
> » ville de Nantes. »

(*Registre des délibérations de la municipalité de Nantes.*)

On se disputa David: c'était à qui le fêterait, et sa présence devint l'occasion d'une suite de dîners où les santés *à la liberté et au Rubens du siècle* se succédèrent sans discontinuer. On en faisait autant un homme politique qu'un artiste. Il est vrai qu'au moment de son arrivée à Nantes on observait dans les esprits plus que de l'enthousiasme: l'effervescence populaire s'y manifestait avec une telle énergie que le bureau municipal venait de décider l'acquisition d'un drapeau rouge, nécessité par la fréquence des attroupements, la loi ne permettant de les dissiper qu'après le développement de ce drapeau. Par une crainte du même genre, ou bien par un respect religieux qu'il n'est pas sans curiosité de signaler à cette époque, l'Autorité avait fait *défense aux danseuses du spectacle de donner ballet pendant la quinzaine de Pâques, aucun spectacle ni danse ne pouvant avoir lieu pendant cette quinzaine.*

Mais, à côté des appréhensions de désordre, se montraient, comme dans toutes les grandes crises sociales, ces démonstrations populaires auxquelles la cité tout entière prenait part avec une spontanéité, une harmonie, que ne peuvent jamais reproduire les temps calmes où l'on se retire plus volontiers dans la vie de la famille et du comptoir, qu'on ne se jette dans la vie dangereuse et agitée de la place publique. En 1790, cette dernière apparaissait la plus active, et précisément pendant le séjour de David à Nantes on signait le *pacte fédératif* dont le cri de ralliement était la *liberté ou la mort*, et dont les expressions renouvelaient *un hommage respectueux d'amour pour le père tendre, le monarque citoyen qui mettait son bonheur dans celui de ses peuples.* — Ainsi, comme dans toutes les révolutions, on remarquait un assemblage d'exaltation pour des innovations hardies, vers lesquelles on se précipitait plutôt même qu'on ne s'y laissait entraîner, et un hommage involontaire à ce passé qu'on n'essayait de détruire qu'en le rassurant par un respect témoigné dans les paroles et refusé dans les actes.

Au nombre des solennités auxquelles David assista, je mentionnerai la réception des *enfants patriotes militaires* pour la prestation du serment civique, parce qu'elle me permet de reproduire ici, comme une preuve caractéristique de l'influence et du style de l'époque, mélangé de burlesque et de grandeur, la harangue que prononça l'un de ces enfants :

« Magistrats de la cité,

» Daignez admettre au serment civique des enfants

» qui s'instruiront par votre exemple : ils présentent à » la patrie la seule offrande qui soit en leur pouvoir, » les vœux les plus ardents pour le maintien de la » constitution. Vous travaillez pour nous, dignes ma- » gistrats : ce sont vos enfants qui recueilleront tout le » prix de vos travaux. Nous serons libres, ô nos res- » pectables pères, et c'est à vos lumières, c'est à votre » courage que nous devrons le plus précieux des biens. » Si les ennemis publics pouvaient renverser vos pro- » jets, qu'ils tremblent ! une nouvelle génération de » patriotes s'élève dans le silence : le ciel vous prépare » des vengeurs. Nous sommes jeunes ; mais chez les » Bretons, la haine contre les aristocrates n'attend pas » le nombre des années (1). »

A part quelques phrases burlesques, du genre de celle qui termine la harangue des *enfants patriotes militaires*, cette époque se distinguait par un enthousiasme sincère et désintéressé de patriotisme. La liberté ne s'y présentait aux cœurs purs que belle, sainte, grande, sublime, imprimant la honte à qui la rejetait, agrandissant l'âme de qui se vouait à son culte ; car elle s'était imposé pour mission la civilisation et le bonheur des peuples. On n'aurait que l'embarras du choix pour citer des pages admirables, des improvisations d'une émotion touchante ou d'une brûlante énergie, écrites ou prononcées alors avec une fécondité de mots heureux, d'ins-

(1) Voir les procès-verbaux officiels de la Mairie.

pinions passionnées, surtout avec une abnégation de tout égoïsme, un abandon de sentiments faciles à concevoir, parce que la pensée seule de l'avenir en dictait les expressions à des âmes franches, naïves, confiantes dans leurs désirs. Ces inspirations ne se retrouvent plus aussi complètes dans les années qui ont suivi: le passé n'aperçoit déjà dans quelques déceptions de la pensée d'avenir; la liberté ne s'arrête pas; mais les esprits timides réfléchissent, craignent, hésitent, font une halte: c'est la même ardeur chez le grand nombre, mais modifiée par la défiance..... La défiance engendre la discorde, le soupçon change l'ardeur en intolérance et en persécution; l'égarement se mêle au patriotisme; et la vertu même vient parfois, dans cet égarement systématique, se rendre complice du crime qu'elle n'aperçoit pas: les âmes les plus pures pour elles-mêmes se préparent déjà le jugement sévère de la postérité..... Quoi qu'il en soit, le sentiment dominant de notre ville, aux journées où s'y trouvait David, c'était l'enthousiasme; et ce sentiment enflammait un cœur qui ne dissimulait point le bonheur ressenti dans des solennités où se reproduisait à chaque pas, pour l'artiste, cette vie idéale qui fut peut-être sa seule vie dans ces grandes années. A cet enthousiasme, David unissait les souvenirs les plus touchants peut-être de toute son existence, des souvenirs de ses premiers succès, de ses premières affections; souvenirs remplis de douceur et d'enchantements, et qu'il a pu se rappeler toujours sans regrets. Il se retrouvait à Nantes avec Mathurin Crucy, nommé

récemment architecte de la ville, et Lamarie, que l'administration municipale y appelait pour l'exécution d'une statue de Louis XVI, comme lui-même y venait pour le portrait du maire de Nantes..... Tous trois avaient ensemble obtenu le grand prix d'architecture, de sculpture, de peinture; tous trois, par suite de cette distinction qui marquait d'une manière si honorable leur triple entrée dans la carrière, s'étant rencontrés à Rome, y avaient contracté cette amitié intime, cette amitié d'artistes qui mêle inévitablement, dans son communicatif abandon, l'enthousiasme, la sensibilité, la confiance absolue; qui, dans ses mutuelles confidences et parfois dans le même instant, confond les plaisirs et toute leur folie, les sublimes conceptions et les projets d'avenir, les espérances réalisées ou déçues, les triomphes et les mécomptes, les rêves enivrants et les pénibles désenchantements; tous les trois se revoyaient, après quinze années, honorés dans leur art, accueillis pour leur talent, ayant encore de beaux projets à se communiquer, de grandes et neuves pensées à faire jaillir de leurs discussions mêmes, de ces discussions qui, se redisaient-ils, avaient animé si souvent leurs belles soirées de Rome.

Dès lors on conçoit que Mathurin Crucy profita du séjour de David et de Lamarie pour leur faire part de divers plans de monuments qui éterniseront son nom parmi nous, et surtout pour leur soumettre les dessins d'ornement de la colonne élevée par les architectes et à leurs frais, entre les deux cours, ainsi que le projet de la statue du roi qui, modelée par Lamarie, pour être

ensuite coulée en bronze, devait surmonter cette colonne où se perpétuait ainsi le souvenir de la réunion des trois lauréats à Nantes.

Après une de ces conférences, où MM. Chanceaulme et Dobrée assistèrent, ces deux municipaux firent à leurs collègues un rapport, d'après lequel fut prise une délibération pour l'exécution de la statue qui, dans l'opinion de David, devait être un des titres de Lamarie à la postérité (1).

(1) Voici dans quels termes les registres de la Mairie rapportent cette délibération :

« Un membre du Conseil a dit : Messieurs les architectes ont élevé, avec votre agrément et à leurs frais, entre les deux Cours, une colonne à la Liberté. Il est temps que vous les autorisiez d'une manière formelle et précise à y placer la statue du Roi, qu'ils ont annoncée au public. Ces artistes vous soumirent au mois de janvier dernier les dessins de ce monument, et vous les adoptâtes, dans leur ensemble, par une délibération du 18 même mois. Depuis, vous avez adopté plus particulièrement le projet de la statue du Roi, en souscrivant l'engagement individuel de contribuer aux frais de son exécution. Mais les citoyens ne sont pas assez instruits de votre vœu pour concourir à cet acte de patriotisme avec l'empressement qu'il doit exciter, et la feuille de souscription que le sieur Mathurin Crucy s'est chargé de présenter, ne se remplit que très-lentement. Je crois, Messieurs, qu'il est de votre devoir de prendre un arrêté qui ne laisse aucun doute sur le parti que vous avez pris, et d'y donner toute l'authenticité qu'il exige,

» Sur quoi le Conseil délibérant, après avoir entendu le procureur de la commune, et s'être fait représenter les dessins déposés au greffe de la Municipalité par MM. les architectes, arrête que la ville de Nantes, ayant été la première à réclamer la liberté;

Mais, dans ces digressions, où David n'est pas l'unique personnage en évidence, il ne faut pas perdre de vue le motif qui le conduisit à Nantes. Or, je ne puis émettre que des doutes à cet égard. — David eut-il des séances

---

elle sera aussi la première à rendre hommage au Roi juste et bienfaisant qui en a fait jouir ses peuples, et que l'Assemblée nationale a proclamé à si juste titre le Restaurateur de la liberté française ; que, persistant, en conséquence, dans la délibération du 15 janvier 1790, et dans le préambule de la souscription susmentionnée, qui annonce le désir le plus marqué de voir la statue du Roi placée sur un monument qui, sans elle, ne serait qu'un symbole incomplet de notre nouvelle constitution, le Conseil autorise MM. les architectes à profiter sans délai des rares talents de l'artiste qu'ils ont appelé en cette ville, pour transmettre à nos descendants les traits chers et respectables d'un Roi vraiment patriote ; arrête, en outre, qu'il sera ouvert au greffe de la Municipalité une seconde feuille de souscription qui ne fera qu'une avec celle que le sieur Crucy s'est chargé de présenter ; afin que tous les hommes reconnaissants et les vrais amis de la nouvelle constitution puissent souscrire pour la statue, et que le public en sera instruit par les papiers qui s'impriment en cette ville. »

Plus tard, la ville se chargea seule des frais de cette statue, en bronze, évalués à 15,000 francs, suivant marché passé avec M. Lamarie. Puis ce projet fut abandonné pour une statue de la Liberté, inexécutée. (*Voir la note page* 461.)

Le même sculpteur fut chargé, en 1791, de la confection des statues de la Bourse, au prix de 20,000 francs. On sait qu'elles ne furent sculptées que sous l'empire, par MM. Debay père et Bertrand.

En 1814, un modèle de la statue de Louis XVI, pour la fondre en plomb, n'eut pas plus de résultats que la première fonte projetée en bronze. Sous la restauration, M. Molcneth l'exécuta en pierre de crazane.

de M. de Kervegan, pour son portrait? Y travailla-t-il? Quelques contemporains disent qu'il en termina la figure et qu'il l'emporta dans la capitale pour l'achever. Mais les traces de ce tableau, où les découvrir? nulle part. Seulement les archives de la Mairie constatent que M. David eut son audience de congé le 23 avril 1790. Il n'y fut pas question du portrait. Le peintre s'y borna, suivant les expressions du registre des procès-verbaux, à prier MM. les municipaux d'*agréer ses remercîments pour l'accueil honnête que la ville lui avait fait.* — Le Maire, au nom du bureau municipal, exprima à M. David sa reconnaissance pour la peine qu'il avait bien voulu se donner de venir en cette ville, et MM. Dobrée et Chanceaulme furent nommés pour, et au nom de l'assemblée, *faire visite à M. David et lui témoigner les sentiments d'estime qu'il avait inspirés à la communauté de la ville.*

En effet, le lendemain, ces deux citoyens s'acquittèrent de cette mission, et le même jour David fut invité à dîner au *Jardin Chinois.*

III.

UN DINER AU JARDIN CHINOIS.

« Vous ignorez jusqu'où peut conduire le
» dévouement d'un honnête homme en
» délire et trompé.... Vous vous en
» apercevrez. » (*Pétion à David.*)

Les jardins paysagers commençaient à se répandre

dans cette ville, mais l'exemple en avait été donné par le propriétaire de celui qu'on appelait le *Jardin Chinois*. Il avait voulu y fêter l'une des dernières journées de David à Nantes : le peintre n'eut pas grâce de la plus petite allée : il fut obligé de tout voir : il ne s'en plaignit pas, et déclara que son dernier souvenir de Nantes ne serait pas le moins durable. Fut-ce franchise ? Fut-ce politesse ? Une description rapide de ce jardin fournira peut-être la réponse.

Le *Jardin Chinois* était situé dans la vallée de Gigant, et dans la position la plus pittoresque des rives de la Chézine. Des rochers le bordaient d'un côté ; de l'autre, de vastes prairies lui facilitaient de charmants points de vue. Des chemins inégaux et onduleux, interrompus par des massifs habilement disposés, en variaient à l'infini les aspects. Une porte rustique, une allée de peupliers, une grange couverte de vignes, un pavillon à la toiture en chaume, un tapis vert entouré de troëne et d'amandiers, se présentaient à l'entrée. Vous pénétriez ensuite dans un chemin creux et ombragé, dont les détours offraient successivement des tonnelles odoriférantes, un banc sous un vieux chêne, un autre sous un large saule que baignait ce même ruisseau qui jadis reçut la flotte romaine, des rochers que Clisson même n'eût pas dédaignés, un pont champêtre sous lequel l'eau coulait paisible, enfin un tombeau consacré à la mémoire d'un bon et ancien ami, dont l'urne funéraire se détachait sur le feuillage sombre d'un

bois de pins. Des lits de gazon s'offraient par intervalle. Après cent circuits, on arrivait à la salle de danse, formée par de beaux orangers à caisses symétriquement rangées, et d'où l'on apercevait un pavillon d'une architecture simple, se dessinant devant un feuillage touffu, tandis que, non loin de là, une porte à demi-cachée par des rosiers fermait un bosquet épais et mystérieux, refuge ordinaire des jeunes convives philosophes du temps; asile que chérissait Antoine Pecot, qu'affectionnait Cacault, et dans lequel Henri Bouteiller composa quelques-unes de ces aimables et spirituelles productions poëtiques qu'on aimait à lui entendre réciter.

Une large allée, bordée d'arbrisseaux et de fleurs, était le chemin du théâtre, du théâtre aux coulisses en charmille, ayant pour toile de fond un tertre élevé, planté en arbustes verts, entremêlés de lilas et de genets d'Espagne. Du sommet de ce tertre, de forme pyramidale, on découvrait tout le jardin, ses formes variées, son irrégularité sans désharmonie, des parterres classiquement dessinés, des prairies fuyantes, des plantations nombreuses d'arbres étrangers mêlées à ceux de nos pays, des plantes rares et des fleurs communes se succédant ou se confondant, là formant un salon de musique où David fut accueilli par la *Prise de la Bastille*, symphonie nouvelle d'Othon Vanderbroeke, premier cor du *Théâtre Monsieur*; ornant ici le salon des causeries, où des vers et des fleurs furent présentés à David; plus

loin : contournait un temple qui s'élevait au-dessus de tout ce qui l'environnait : c'était *Le Temple de la Liberté*, car partout la pensée de l'époque se retrouvait. David, en lisant la légende de son fronton, se découvrit avec respect, comme plus tard il reçut lui-même le coup de chapeau impérial qui le salua du titre de baron.... De ce temple l'on se rendit à la maison principale.

Bâtie dans le genre rustique, avec des pierres brutes et des troncs d'arbres, et soutenue par deux chênes qui, du côté du midi, l'ombrageaient de leurs larges branches, cette maison était entourée d'une galerie en balustres tortueux, entrelacés de vignes. La vue en était ravissante : d'un côté, le jardin que l'on embrassait dans son bizarre ensemble, comme dans ses mille détails; de l'autre, l'historique ruisseau de la Chézine qui serpentait dans la prairie, après être sorti du fond de la vallée, derrière des bouquets de bois dominés par des cimes de peupliers qui se balançaient sur l'horizon. — L'intérieur offrait une décoration préparée exprès pour la réception de David. La salle à manger, ayant été entièrement tapissée en buis, une main adroite y avait taillé avec art des pilastres dont la base était en verdure plus sombre, les chapiteaux en fleurs de couleurs variées, et la corniche en feuillage de chêne, d'où tombaient des guirlandes. Les quatre fenêtres de cette salle étaient garnies d'un feuillage d'une autre nuance et découpé en niches sous lesquelles s'avançaient de blanches statues rappelant les principaux personnages

des tableaux de David. Des vases et des corbeilles de fleurs remplissaient les intervalles.... La nuit s'avançait, lorsque le grand peintre fut conduit dans cette maison, si simple à l'extérieur, et dont l'ornement intérieur présentait une originalité qui n'avait pas proscrit le bon goût, mais qui s'éloignait des décors compassés qu'on remarquait encore partout.

Telle est la description exacte du jardin du mari de la grand'maman qui, tout en répétant que toutes ces dépenses-là étaient bien inutiles à la vie, n'osa pas refuser d'y recevoir David.

On se mit à table : on y comptait entre autres convives, tout d'abord comme premiers invités avec le héros de la fête, Lamarie et Mathurin Crucy; puis MM. Chanceaulme et Dobrée, tous deux négociants, tous deux amateurs éclairés des beaux-arts, liés plus intimement avec David; MM. Bougon et Coste, peintres de la salle de spectacle; l'un des Cacault, celui qui venait d'être nommé député de la sénéchaussée de Nantes à l'Assemblée nationale; M. Le Cadre, dont le fils et les petits-fils sont encore parmi nous avec la même estime de leurs concitoyens; M. Lefèvre de la Chauvière, docteur-médecin; M. Valot, capitaine de la cavalerie volontaire; M. Pelloutier, consul de Prusse, dont on citait partout la générosité et les brillantes fêtes artistes; M. Gédouin, dont la franchise, toute bretonne, mais pleine de tact, d'esprit et d'érudition, se fit remarquer dans cette réunion en s'y trouvant plus d'une fois en opposition avec David; enfin quelques autres convives qui tenaient à honneur

de professer une sorte de culte pour les grands artistes.

La conversation fut d'abord insignifiante, comme toujours, et n'eut guères rapport qu'aux nouvelles du moment : ainsi l'on parla de la mort de l'empereur Joseph II, que l'on venait d'apprendre, et dont on rappela les faits et gestes à Nantes en 1777 ; du succès colossal du *Charles IX* de Chénier, et des débats que cette pièce excitait encore à Paris ; de l'enthousiasme qu'y faisait naître le jeune Talma dans le rôle principal ; de la maladie de Francklin, car sa mort n'était pas encore connue, cette mort qui devait être suivie de trois jours de deuil par la ville de Nantes, etc.

A l'instant où les convives s'animent habituellement dans un dîner, on pouvait croire qu'en présence de David la conversation serait tout artiste : il n'en fut pas ainsi, et la première santé en devint la cause déterminante.

M. de Coustard, commandant de la garde nationale, se trouvait placé en face de David. C'était dans ses discours (il en prononçait fréquemment), un représentant fidèle du style de l'époque et de la localité, style où surgissaient inévitablement les Grecs et les Romains. Il porta la première santé dans ces termes : « Messieurs, la liberté naissante est toujours sûre d'être adorée, lorsqu'elle reçoit des femmes son culte le plus pur. Peu de jours sont écoulés depuis que l'assemblée nationale a vu le noble et touchant cortége de onze citoyennes généreuses, allant offrir leurs hommages aux représentants de la nation, et leurs pierreries aux besoins de la

patrie, comme autrefois les dames romaines dans de grands malheurs de la république.... Ces onze citoyennes étaient toutes femmes ou filles d'artistes, toutes pénétrées de cet enthousiasme que les beaux-arts nourrissent et qui s'émeut par les vertus comme devant les beautés de la nature.... Je porte une santé à celle qui marchait à la tête de ce jeune et brillant cortége : *A madame David!* »

A madame David! redirent tous les convives, *à madame David!*

— *A la liberté* qui l'inspira, répondit David en se levant avec une émotion qu'il ne chercha pas à dissimuler, *à la liberté!* A cette liberté si énergiquement exprimée dans votre pacte fédératif : *la liberté ou la mort! A la liberté!* (1) « Elle seule inspire aux hommes ce noble désintéressement qui élève leurs âmes et les rend capables d'entreprendre et d'exécuter les plus grandes choses. Sous son règne, toutes les pensées, toutes les actions se rapporteront à la patrie ; mourir pour elle, ce sera acquérir l'immortalité ; les sciences et les arts seront encouragés ; ils concourront à l'éducation et au bonheur public ; ils pareront la vertu des charmes

(1) Craignant de mettre dans la bouche de David des paroles autres que les siennes, je n'ai pas dû les demander à une mémoire incertaine ; car depuis le récit de la grand'maman bien des années sont déjà écoulées : j'en ai cherché, avec un soin minutieux, les analogues dans des discours prononcés par David. Les phrases guillemetées dans ce récit lui appartiennent donc textuellement.

qui la rendent chère aux mortels, et inspireront l'horreur du crime; la terre féconde et généreuse répandra sur son front radieux les trésors que renferme son sein; elle comblera les vœux du laboureur et remplira ses greniers de riches moissons. Sous un ciel aussi pur, sous un règne aussi beau, la mère alors, la mère enfantera sans douleurs, et fera consister la véritable richesse dans le nombre de ses enfants; le commerce fleurira à l'ombre de la bonne foi, la sainte égalité planera sur la terre, et d'une immense population fera une nombreuse famille. » *A la liberté!*

La salle retentit de la même acclamation avec un accent d'énergie dont s'accrut l'exaltation de David; il continua:

— Oui, *à la liberté et à la haine du despotisme......* « Sous les lois barbares du despotisme, les hommes avilis et sans morale, ne conservent pas même la forme altière que leur a donnée la nature. Partout il porte la corruption, le découragement; les bras sont arrachés de la charrue et restent oisifs dans les palais des grands, les terres sont incultes, les troupeaux meurent dans les pâturages, et le commerce est anéanti. Il fait plus: son joug est si pesant qu'il étouffe dans les cœurs jusqu'au désir d'être père, et que l'épouse maudit sa fécondité; l'amour de la patrie est banni, sa voix ne se fait plus entendre, et le froid égoïsme remplace parmi les hommes les vertus qui les abandonnent; alors, leur malheur est consommé, ils deviennent lâches, féroces, perfides, comme leur gouvernement. »

— *A la liberté!* répétèrent encore une fois les convives.

— Que cet amour de la liberté, reprit Mathurin Crucy, ne s'exhale pas uniquement en paroles. Je profite de son explosion, Messieurs, pour réclamer votre concours à l'achèvement de la statue qui couronnera la colonne de la liberté et qui doit être « un hommage au roi juste et bienfaisant qui a fait jouir ses peuples de la liberté, et que l'Assemblée nationale a proclamé à si juste titre le restaurateur de la liberté française. »

Une collecte fut faite aussitôt.

— M. David, dit M. de Coustard en ranimant la conversation que la quête improvisée venait d'interrompre, notre ville vous donne l'exemple par le monument qu'elle élève à la Liberté : la capitale ne le suivra-t-elle pas ? M. Lamarie prétend que vous avez à cet égard un immense projet, un projet dont la réalisation surpasserait tout ce que nous connaissons de Rome et d'Athènes.

— Oui, un grand projet, répondit David, celui d'un « monument qui consacrerait le triomphe de la liberté sur la tyrannie et la superstition, par le Peuple représenté dans une statue colossale, portant d'une main les figures de la Liberté et de l'Egalité ; s'appuyant, de l'autre, sur sa massue. Sur son front on lirait : *Lumière!* sur sa poitrine : *Nature*, *Vérité!* sur ses bras : *Force!* sur ses mains : *Travail!*..... Les débris tronqués des vieilles statues féodales en formeraient le piédestal..... Ce serait bien là, ce me semble, l'image du géant, du Peuple Français..... » Je développerai cela quelque jour, quand le temps sera venu.

— Voilà un projet de peintre, observa Lamarie, en souriant.

— Et de citoyen, répliqua vivement David.

— En effet, reprit Lamarie, l'idée en est sublime, mais plus facile, avec le génie de l'auteur de *Brutus*, à fixer sur la toile qu'à modeler et à couler en bronze....

— Un peintre voudrait un autre plan, répondit David; mais, en fait de tableaux, je n'ai plus besoin d'en méditer les sujets, je les attends du développement de la liberté et de l'héroïsme de ses soutiens. Ce sont ses fastes que j'aimerais à retracer. « Je remercierai la nature de m'avoir donné quelques talents, si je puis les faire servir à célébrer la gloire des héros de ma patrie, de ceux qui sauront vivre ou mourir pour la liberté. C'est dans l'espoir de les consacrer à cet usage que j'en sens surtout le prix. Chaque citoyen est comptable à la patrie des talents qu'il a reçus de la nature. Je veux consacrer les miens à rappeler à mes concitoyens les traits sublimes d'héroïsme et de vertu propres à les éclairer. »

— Votre âme vous suggère là une admirable pensée, reprit un des convives qui n'avait pris part qu'avec beaucoup de discrétion à l'enthousiasme général. C'était un homme dont la haute raison et la fermeté de caractère, en même temps que le langage simple et mesuré, appuyé sur une instruction profonde, rendaient en respect à tous. Je l'ai suffisamment désigné déjà dans ma première indication des invités à cette fête. Continuant de s'adresser à David, il lui dit avec une expression de

calme qui contrastait avec la fougue de celui-ci : Oui, Monsieur, suivez cette pensée, ne quittez jamais le pinceau qui nous promet tant de chefs-d'œuvre, et la postérité ne vous décernera que des couronnes.

— « Oui, c'est ma tâche, répliqua David, et je la trouve belle. Le ciel, qui répartit ses dons entre tous ses enfants, veut que j'exprime mon âme et ma pensée par l'organe de la peinture, et non par les sublimes accents de cette éloquence persuasive que font retentir en France les fils énergiques de la liberté.... Plein de respect dans ses décrets immuables, j'aurai rempli ma tâche si, reproduisant les traits d'un grand citoyen mort pour la liberté, je fais dire un jour au vieux père, entouré de sa nombreuse famille : Venez, mes enfants, venez voir celui qui mourut pour vous donner la liberté. Voyez ces traits comme ils sont sereins ! c'est que, quand on meurt pour son pays, on n'a rien à se reprocher... Voyez-vous cette plaie profonde ?... Vous pleurez, mes enfants, vous détournez les yeux !... Mais, aussi, faites attention à cette couronne : c'est celle de l'immortalité... La Patrie la tient prête pour chacun de ses enfants : sachez la mériter : les occasions ne manquent point aux grandes âmes. »

— *Bravo ! bravo !* s'écrièrent plusieurs voix.

— Vous ne serez pas peintre seulement, dit M. de Coustard, vous serez aussi un homme politique : vos paroles nous le révèlent...

— J'en serais fâché, repartit le grave interlocuteur qui déjà avait donné, avec une assurance sans forfan-

terie, un premier conseil à David. Et, de ce moment, la conversation resta presque uniquement entre ces deux hommes, que l'imagination brillante et féconde de l'un, que la simple raison de l'autre firent écouter avec un égal intérêt.

— Eh! pourquoi fâché? répliqua David avec une sorte d'humeur.

— Parce que les artistes dont l'imagination est aussi brûlante que la vôtre, y joignent une impatience exaltée qui ne leur laisse pas le loisir de la réflexion et donne trop d'entraînement à leur pensée, entraînement qui ne leur présente que le côté poëtique des questions dont l'ordre social tout entier peut souvent dépendre. Or, les peuples ne se conduisent pas uniquement avec la poësie, quoique je reconnaisse l'importance de la poësie considérée comme art en général. Il n'est guère permis à un artiste d'une exaltation comme la vôtre, de conserver ce sentiment réfléchi, cette froide raison, ce calme impartial, indispensables à l'homme d'état pour embrasser un fait sur toutes ses faces et ne pas se laisser dominer par les passions contemporaines. L'homme d'état commente l'histoire dans les événements; l'artiste ne l'aperçoit que dans les grands hommes qui, suivant lui, ont créé les événements.

— Voilà le langage des vieux temps : c'est l'aristocratie masquée sous la figure du modérantisme ; c'est, sous une autre forme, le même mépris pour l'artiste. Tu es peintre, tu broieras des couleurs pour orner les palais; tu es poëte, tu ne feras que des vers à la louange

des grands; tu es sculpteur, tu tailleras la pierre pour immortaliser les traits des rois; mais il ne te sera pas permis d'émettre et de soutenir ces pensées sublimes qui révèlent l'homme, car on ne mérite réellement ce nom qu'en se rendant utile à ses semblables.

— Je n'ai rien dit de tout cela, et votre réplique est en faveur de ma thèse. Vous prouvez que les hommes doués d'une imagination trop ardente, n'ont point le sang-froid nécessaire pour diriger les élans de cette imagination. Ils pensent de grandes choses, mais ils ne veulent pas même se donner la peine d'en chercher les inconvénients ou les obstacles pour l'exécution; de sorte que les élans de leur vertu même peuvent produire des égarements qu'il ne serait plus en leur puissance de réparer.

— La vertu ne peut jamais égarer : l'homme vertueux qui suit les élans de son cœur, ne peut faire mal.

— Cette sentence ne me convainc pas, et j'ai plus de foi dans le génie de l'artiste qui voulut se laisser mourir de faim, quand on méconnut son talent, que je n'aurais de confiance dans un homme d'état dont l'antécédent offrirait un tel égarement (1). L'exaltation, et vous savez

(1) A son premier concours pour le grand prix, David ne l'ayant pas obtenu malgré son évidente supériorité sur ses concurrents, s'enferma dans sa chambre et résolut de s'y laisser mourir de faim. Il y resta trois jours, malgré les supplications de toute sa famille, et ne céda qu'aux instances et aux raisons de M. Doyen, peintre, qui parvint à lui persuader que l'injustice ne devait jamais être une cause de découragement.

qu'elle tient beaucoup de la folie, est un fort mauvais guide dans les affaires publiques. L'honnête homme exalté peut s'y ranger, par erreur, sous la bannière du crime, et peut-être aller jusqu'à le défendre. . .

— L'homme vertueux se ranger sous la bannière du crime! Ce sont là des mots étonnés de se trouver ensemble. Ainsi, la vertu s'unirait au crime pour faire le mal!....

— Oui, Monsieur, oui, à part l'exagération de la question ainsi posée, car vous paraissez ignorer jusqu'où peut conduire *le dévouement d'un honnête homme en délire et trompé.... Vous vous en apercevrez* peut-être un jour. L'influence d'un méchant, l'adroite dissimulation d'un hypocrite peuvent parvenir à rendre un honnête homme le complice d'un grand criminel.

— Jamais! jamais!

— Cependant, si cela arrivait?

— Si cela arrivait!.... Impossible!

— Enfin?

— Si un scélérat « m'abusait par ses sentiments hypocrites, et certes il ne pourrait pas y parvenir autrement », alors....

— Eh bien! alors?

— « La mort serait préférable à ce que j'éprouverais alors! »

— Je le conçois, Monsieur, car votre âme est noble et généreuse. Le moyen d'éviter ce danger consiste à ne jamais s'attacher aux hommes, mais exclusivement aux principes....

— Cette assertion est devenue bannale à force d'être vraie; mais, après cela, la calomnie ne peut-elle pas ternir les caractères les plus honorables? « La calomnie! qui n'en fut pas atteint?... Pour moi, elle ne m'a pas épargné... L'aristocratie me la jette souvent à la tête; mais laissez faire, l'humanité marche: nous verrons un jour cette exécrable calomnie, étouffant de ses deux mains ses serpents desséchés, mourir de rage en avalant ses propres poisons. C'est lorsque l'aristocratie épuisée n'osera plus se montrer. »

— Encore de l'exagération!

— C'est le mot adopté des aristocrates contre les vrais patriotes... Avec des hommes de votre modération, Monsieur, la France fut restée dans l'esclavage, comme au temps des Rois... Ce temps est passé...

— Et cependant, Monsieur David est peintre du Roi...

— Ma foi, je ne sais comment!

— Par quelle singularité, Monsieur, tenez-vous à faire revivre l'antiquité dans vos œuvres, en détruisant tout passé dans votre patrie?

— Mes œuvres expriment aussi ma pensée politique: elles vous retracent des images qui sont autant d'appels à la liberté... Mais l'intelligence s'en offre peut-être difficile pour vous, Monsieur, qui considérez comme folie dans un homme d'état ce que vous désignez comme raison dans un artiste.

— Je n'ai pas dit raison, mais preuve de cette imagination ardente, féconde, qui, dans les arts, inspire les

chefs-d'œuvre et conduit l'artiste à l'immortalité, mais ne conduit trop souvent qu'au désordre dans les affaires humaines, parce qu'elle imprime toujours une action trop prompte. Or, on ne régénère un peuple qu'avec des siècles. Quand, au contraire, on veut cette rénovation subite; quand, la pensée éclose, on veut l'exécuter plus rapidement même qu'on ne la jetterait sur la toile pour en composer un tableau, que peut-on obtenir? Encore, un tableau ne s'entreprend pas sans des études antérieures, il ne s'exécute pas sans plusieurs esquisses sur lesquelles on le médite, on le modifie. Mais les essais en rénovation sociale, trop souvent inspirés plutôt qu'étudiés, les novateurs se croyant fermement doués de la science gouvernementale, ne se font pas sans danger... Nul ne s'improvise peintre, sculpteur, musicien, et chacun se croit la faculté innée de s'improviser administrateur, homme-d'état... Je l'avoue, Monsieur, en désirant que ma franchise ne vous blesse pas, autant j'admirerais une esquisse rapidement tracée par votre main habile et exercée, autant je redouterais vos essais en politique....

— Allons, reprit David, je ne m'en dédie pas, si vous n'êtes dans l'aristocratie, vous la touchez de bien près...

— Moi, un aristocrate, un juif....

— Qu'a de commun un juif avec un aristocrate, répondit David étonné.

— Comment, continua son froid antagoniste, vous n'avez pas lu le petit journal in-8.° de la ville? Il vous eût appris qu'*Iscariote est l'anagramme d'aristocrate*,

et, mieux encore, que *les aristocrates sont clairement désignés dans les proverbes de Salomon, chap.* 30.

Les convives n'y tinrent pas : leurs rires éclatèrent.

— Sans doute, répliqua David, cette explication tombe dans la charge ; mais le peuple comprendra ce langage.

— Cependant, objecta la partie adverse, quelle nécessité de rendre ce langage ridicule? Pour moi, je lis avec affliction les fadaises qu'on mêle aux admirables paroles qui, de toutes parts, dans ces jours de crise, retentissent pour l'avenir du royaume....

— De la nation....

— De la nation, soit ; mais, dans l'énonciation de ce qu'elle exige, trouvez-vous rien d'absurde comme l'imitation des commandements religieux : ainsi un décalogue national ne contient-il pas ces singuliers vers :

En tout, partout, et constamment
Municipaux respecteras,
Et district, et département.

— Eh! bien... après.... cela est-il clair?... Oui, n'est-ce pas? dit David en fixant son interlocuteur qui lui fit un signe affirmatif avec un flegme imperturbable. C'est donc bien. Il ne s'agit que de savoir à qui l'on parle.

— Non, ce n'est pas ainsi qu'on doit parler au peuple. Pour lui prêcher ses devoirs il faut épurer son âme, et non l'égarer, la rabaisser, par des paroles de haîne ou des trivialités. Je conçois, Monsieur, que l'esprit du peuple s'agrandisse à la vue des sublimes produits de votre pinceau ; je conçois cela... Mais, en l'instruisant avec des

explications du mot aristocrate prises dans les proverbes de Salomon, l'on dépasse les bornes de l'absurde ; or, les paroles absurdes conduisent à l'égarement, et savez-vous jusqu'où se peut porter l'égarement du peuple?

— Je sais, Monsieur, que le peuple français est un « peuple généreux, magnanime, animé d'un ardent amour de l'égalité, de l'obéissance aux lois, qui soupire après l'union et la concorde, qui ne demande que le maintien de cette constitution populaire contre laquelle viendront se briser tous les efforts du despotisme et de l'anarchie. En vain des hommes perfides, qui épient tous les mouvements pour en abuser, toutes les passions pour les aigrir, tous les désordres pour les augmenter, essaient de séduire le peuple, il déjouera leurs projets liberticides ; il punira les traîtres, quel que soit le masque imposant qui les couvre. Alors, on verra la discorde éteindre son flambeau, étouffer de ses deux mains les serpents qui se cachent sous sa figure hideuse, et qui, par leurs sifflements, pourraient la faire reconnaître : elle fuira pour toujours. »

IV.

L'ESQUISSE DU TABLEAU DE BRUTUS.

« Datez votre lettre à l'ombre de l'épée
» de Rubens. » (*David à Angers.*)

— Beau sujet de tableau, s'écria l'impitoyable adversaire de David, au moment où le peintre achevait sa tirade contre la Discorde.

— Eh! je n'y songeais pas, répartit David avec l'expression du mécontentement d'être incompris. Je pensais à l'avenir de ma patrie.

— Pour cet avenir, Monsieur, poursuivit son antagoniste, soyez artiste, soyez, suivant l'expression flatteuse de la municipalité de Nantes, le Rubens de notre siècle; que vos œuvres, toutes empreintes du génie de la peinture, décorent nos temples et nos palais, qu'elles procurent à vos concitoyens les plus pures et les plus douces jouissances, qu'elles se présentent aux artistes comme un inépuisable sujet d'études; enfin qu'elles soient admirées et enviées de l'étranger.

— A vous entendre, les beaux-arts ne seraient qu'une affaire de luxe ou de délassement pour l'oisiveté. Je leur suppose une mission plus féconde, et celui qui comprend cette mission doit les considérer « sous tous les rapports qui peuvent les faire contribuer à étendre les progrès de l'esprit humain, à propager et à transmettre à la postérité l'exemple frappant des sublimes efforts d'un peuple immense, guidé par la raison et la philosophie, ramenant sur la terre le règne de la liberté, de l'égalité et des lois. »

— Cette définition est bien vaste pour n'être pas un peu vague : jusqu'à présent la définition la plus précise s'était bornée à indiquer aux arts, pour but principal, l'imitation la plus parfaite de la nature.

— Sans contredit, « les arts sont l'imitation de la nature dans ce qu'elle a de plus beau, dans ce qu'elle a de plus parfait; mais ce n'est pas seulement en char-

mant les yeux que les arts doivent atteindre le but, c'est en pénétrant l'âme, c'est en faisant sur l'esprit une impression profonde semblable à la réalité ; c'est alors que les traits d'héroïsme, de vertus civiques, offerts aux regards du peuple, électriseront son âme et feront germer en lui toutes les passions de dévouement à la patrie. »

—Quelle immense étude pour les artistes! s'écria Cacanlt.

— Etude immense, en effet, continua David en s'animant, car « il faut que l'artiste étudie tous les ressorts du cœur humain ; il faut qu'il ait une grande connaissance de la nature ; il faut, en un mot qu'il soit philosophe..... Socrate, habile sculpteur ; Jean-Jacques, bon musicien ; l'immortel Poussin traçant sur la toile les plus sublimes leçons de la philosophie, sont autant de témoins qui prouvent que le génie des arts ne doit avoir d'autre guide que le flambeau de la raison. »

— Vous confondez bien un peu la raison et l'enthousiasme, fit observer celui des convives qui semblait s'attacher à contrôler les assertions tranchantes de David.

— Non, Monsieur, non, je parle bien réellement de la raison, ajouta David ; la raison, parce qu'elle doit se montrer en première ligne dans les arts, à cette grande époque où « les arts doivent se régénérer comme les mœurs. Nous ne sommes plus au temps où les artistes pouvaient rester dans l'ornière de la routine où ils se sont traînés devant le despotisme qu'ils encensaient. C'est aux âmes fortes qui ont le sentiment du vrai, du grand,

que communique l'étude de la nature, à donner une impulsion nouvelle aux arts en les ramenant aux principes du vrai beau. »

— Cette poëtique de l'art, dit M. Coste, vous l'avez mise en pratique dans votre dernière œuvre, car votre *Caïus Brutus* est une œuvre sublime.

— Vous trouvez cela beau, dit froidement David...... ce n'est pas l'avis de tout le monde.

— L'envie seule et David peuvent parler ainsi, s'écria M. de Coustard.

— Cependant, répliqua David, le premier peintre du Roi..... pas davantage...... repousse cette opinion..... Il dit mes personnages mal disposés, mal agencés.....

— Mal disposés, reprit M. de Coustard avec une expression d'indignation.... mal disposés, lorsque toute la toile offre un intérêt qui va remuer jusqu'au plus profond du cœur. M. David y a créé son action : il y a été autant poëte qu'historien. Il n'a point oublié que le peintre n'est pas le simple reproducteur d'un fait, mais qu'il doit donner ample matière à la pensée du spectateur, en enflammant son imagination.... La composition de ce tableau est simple et grande à la fois, et la poësie n'en altère la vérité en rien.... Brutus, dans l'ombre et isolé, est admirablement senti. Un groupe de femmes, délicieux de tendresse et de sensibilité, forme un contraste que la parole ne peut exprimer.... La pureté du dessin est digne du maître, du fondateur de la nouvelle Ecole française...... Oh! pardon, pardon, je décris le tableau de *Brutus* en présence

David reçut le crayon avec une grande feuille de papier. Aussitôt, en quelques coups jetés avec une énergie remarquable, quoiqu'avec une apparente négligence, entouré de tous les convives, il reproduisit l'effet complet de son tableau....... A la vue de cette esquisse, si audacieusement tracée, tracée avec une merveilleuse rapidité, ce fut un cri d'admiration, et le peintre, sans y penser, après l'avoir achevée, signa au-dessous : *David.*

Il allait déchirer cette esquisse, lorsque avec vivacité le maître de la maison la lui arracha des mains en s'écriant : une page de David déchirée chez moi !..... Oh ! non, jamais !

— Une page, dit David, une page qu'on prendrait pour le tracé d'un morceau de charbon... Parbleu, je ne veux pas qu'elle subsiste....

— Il le faudra souffrir cependant ; car je ne vous la rendrai certainement pas.

— Voilà qui est fort....

— Je ne rendrai pas... à moins que vous ne capituliez.... Que proposez-vous en échange ?

— Ce que je propose pour rentrer dans mon bien ?

— Du tout, c'est mon papier et mon crayon.

— C'est mon œuvre.... Au fait, reprit-il avec un accès de gaîté, le cas est difficile : la galerie jugera. Monsieur a droit à son papier, à son crayon ; moi, à mon tracé.... Je capitule par vanité.... Rendez-moi mon esquisse, et je fais votre portrait ?

— Accepté ; mais je ne rendrai l'esquisse qu'en recevant le portrait,

— C'est convenu...

Le lendemain David se mit à l'œuvre: il resta dans la ville deux jours de plus, peignit la figure dans les trois séances, figure d'une exécution digne de David; puis, disant qu'il n'aurait le temps d'achever le portrait qu'à Paris, il redemanda son esquisse, maintenant qu'il n'y avait plus de crainte raisonnable pour la non confection du portrait....

— Non pas: échange pour échange.

— Eh! bien, je n'acheverai pas.

— Soit. . je n'en suis pas fâché: les deux productions n'en auront que plus d'originalité: elles se lieront l'une à l'autre, et mes enfants les en apprecieront davantage.

En effet, David partit en laissant l'esquisse, et laissant également le portrait inachevé comme un souvenir authentique de son séjour à Nantes..... Dans quelles mains a passé l'esquisse? Mes recherches le demandent encore. (1) Mais le portrait appartient à M. Charles Mellinet, l'un des enfants de la grand'maman qui a transmis son récit à celui de ses petits-fils, dont les souvenirs essaient de le reproduire aujourd'hui.

Nantes, 30 janvier 1836.

CAMILLE MELLINET.

---

(1) J'ai appris, depuis cette lecture, que l'*esquisse de Brutus* est aux mains de M. Cailliaud aîné, qui en a refusé une somme assez considérable, tenant, avec raison, à conserver ce souvenir du grand peintre à Nantes.

NOTE

Pour faire suite à celle de la page 436, relative à la statue de M. Lamarie.

Le Conseil Municipal continua de s'occuper de cette statue. Le 29 mars 1791, un membre représenta que, par sa délibération du 17 décembre 1790, le Conseil avait arrêté qu'il serait ouvert une souscription pour élever la statue en bronze de Louis XVI, sur la colonne dédiée à la liberté par les architectes de cette ville; que cette souscription n'ayant pu jusqu'à ce jour s'effectuer de manière à remplir l'objet qu'on avait en vue, il était indispensable d'aviser aux moyens de mettre la dernière main à ce monument précieux, fait pour transmettre aux générations les plus reculées, et le patriotisme des Nantais, et leur amour pour le Roi; que la gloire dont la ville de Nantes s'était couverte dans la régénération de la France, et qui avait fixé sur elle les regards de tout l'empire, semblait exiger que l'image d'un roi qui s'était déclaré le protecteur de la constitution et le père des Français, fût dès-lors exposée, au milieu de ses enfants, à leurs hommages et à leur vénération. — Sur cette réclamation, il fut unanimement arrêté que, puisque la souscription ouverte pour élever la statue du Roi sur la colonne de la Liberté n'avait pu s'effectuer, ainsi qu'il était nécessaire, il ne fallait cependant pas différer plus long-temps de répondre aux désirs que les citoyens nantais témoignaient chaque jour de voir s'élever au milieu d'eux l'image d'un prince qu'ils chérissaient à si juste titre, et qu'ils nommaient le restaurateur de la Liberté; qu'en conséquence la statue en bronze de Louis XVI, évaluée à quinze mille livres, serait faite aux frais de la commune de cette ville, et qu'il y serait procédé sans délai,

qu'en conséquence la souscription sus-mentionnée serait regardée comme non avenue.

Dans la séance du 11 juillet 1791, sur la représentation faite par M. Crucy, au nom des artistes de la ville, que le montant de leurs souscriptions avait été, et bien au-delà, employé à l'érection de la colonne de la Liberté, et que leurs facultés ne leur permettaient pas d'ajouter aux dépenses déjà faites, le Conseil arrêta qu'en exécution du plan de ce monument, les noms de tous les députés à l'assemblée nationale seraient gravés autour de cette colonne aux dépens de la commune, et que, sur ladite colonne, serait placée la statue de la Liberté et non d'autre, dérogeant à ce sujet, en tant que besoin, aux arrêtés pris les 29 mars et 17 décembre derniers.

Ainsi, il n'était plus question de l'image du Roi. La Révolution marchait.

M. Lamarie fut appelé au bureau municipal, le 18 juillet de la même année, et présenta le dessin de sa statue de la Liberté, conformément au dernier arrêté du Conseil. Il remontra que la quantité de fonte pour la confection de cette statue devant être bien plus considérable que pour celle destinée d'abord à être mise sur cette colonne, il convenait qu'on lui accordât une quantité de cuivre pour joindre aux métaux dont il devait se pourvoir. Après avoir examiné le dessin présenté par le sieur Lamarie, y avoir applaudi et l'avoir agréé, le Conseil arrêta qu'il serait exécuté, et que, pour suppléer à la quantité de fonte nécessaire à son exécution, la commune s'adresserait à qui de droit pour obtenir, ou en tout cas ferait les frais d'un millier de cuivre, lequel serait par elle fourni audit sieur Lamarie, par addition aux matières dont il était tenu de se pourvoir; au surplus, sans porter atteinte aux autres conditions du traité fait avec lui, le 8 avril dernier.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 7 juillet 1836.

PRÉSIDENCE DE M. BILLAULT, VICE-PRÉSIDENT.

Sur la demande de M. Leloup, la Société ordonne le dépôt dans le musée industriel, dont il est le directeur, de la charrue Granger, qui vient d'être soumise à diverses expériences.

M. Cayot-Delandre, littérateur à Vannes, et M. Brouc, médecin à Paris, sont admis au titre de membres-correspondants, d'après les rapports de M. Ludovic Chapplain et de M. le docteur Gély.

M. Besnard de la Giraudais, avocat à Nantes, est admis au titre de membre-résidant, d'après le rapport de M. Mellinet.

M. Chaillou donne communication du procès-verbal de la distribution des primes, faite au nom de la Société Royale Académique, sur le champ de foire de Nantes, le 25 mai 1836.

M. Guépin lit le rapport de la Commission chargée d'examiner l'exposition de peintures et de sculptures, qui a eu lieu dans une des salles du musée, pendant toute la durée du mois de juin 1836.

Après cette lecture, M. le Président consulte l'assemblée pour savoir si elle prend en considération la proposition faite par la Commission, d'adresser au ministre de l'instruction publique une lettre où, en lui faisant connaître la décision du Conseil municipal de Nantes, pour la création d'un musée historique de notre pays, la Société le prierait de vouloir bien prêter son appui et fournir des secours à cette utile entreprise.

L'assemblée adopte cette proposition avec empressement, et M. le Président est chargé d'écrire en conséquence au ministre, au nom de la Société.

La séance est terminée par une communication verbale de M. de la Pilaye, membre-correspondant, sur plusieurs monuments druidiques qu'il a découverts ou observés dans quelques communes de l'arrondissement de Savenay.

Séance du 4 août 1836.

PRÉSIDENCE DE M. BILLAULT, VICE-PRÉSIDENT.

M. Ludovic Chapplain, Secrétaire de la Section des lettres, sciences et arts, lit le rapport trimestriel des travaux de cette Section.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1836;

PAR M. C. LE BORGNE,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

1.° — M. Marcé, chargé par le comité de topographie de coordonner les divers matériaux que les membres de la section ont pu recueillir sur la constitution médicale de Nantes, pendant le premier trimestre de 1836, a lu un rapport sur les maladies qui ont régné les mois de janvier, février et mars. La substance des bulletins trimestriels qui ont été communiqués au rapporteur, constituent une masse d'environ 1400 faits. Notre collègue croit que ces nombreuses observations, recueillies au milieu des conditions les plus diverses dans la ville et dans les faubourgs, chez les classes élevées et les classes inférieures; dans les pensionnats, les hospices, les prisons, peuvent, par leur concordance sur certains points, conduire à des corollaires qui doivent être consti-

dérés comme l'expression de la vérité. C'est d'après cette opinion que notre collègue, en s gnalant la prédominance des catarrhes pulmonaires et autres affections catarrhales de même nature, la fréquence des rhumatismes et des névralgies, l'apparition vers la fin de mars, des fièvres intermittentes, enfin la marche épidémique de la rougeole et de la scarlatine, pense avoir indiqué les principaux caractères de la constitution médicale pendant le premier trimestre de 1836.

2.° — Après la lecture d'une observation de M. le docteur Vanderback, sur une tumeur située dans l'aine et renfermant des vers, MM. Ménard, Mareschal et Marchand ont présenté des considérations sur ces deux questions qui divisent encore les hommes qui s'occupent d'helmintologie. Les vers ont-ils été engendrés dans la tumeur? ou bien ont-ils traversé les parois intestinales et les enveloppes du bas-ventre?

3.° — M. Mareschal, organe d'une commission composée de lui et de MM. Leroy et Mauduit, a lu un rapport sur les titres de M. le docteur Vanderback, chirurgien-major du 58.e régiment de ligne, présenté en qualité de membre-correspondant; le scrutin lui a été favorable, et M. le président l'a proclamé associé correspondant de la Section de Médecine de la Société Royale Académique.

4.° — M. Marchand a communiqué deux observations d'éléphantiasis. Des tubercules, des tumeurs, l'épaississement de la peau qui devient dure, inégale, rugeuse, insensible, le blanchiment et la chute des poils et des

cheveux, donnent à cette maladie des caractères si frappants, qu'elle ne peut être méconnue par ceux qui l'ont vue une seule fois, ou qui ont seulement jeté les yeux sur les peintures qui la représentent.

Le sujet de la première observation (*éléphantiasis des Grecs*) est une femme âgée de 55 ans, en proie à des chagrins et à la plus affreuse misère, depuis l'année 1830 à 1834. La malade était en traitement à l'Hôtel-Dieu de Nantes dans le service de M. Marchand, lorsqu'après avoir pris un bain, moyen de propreté dont elle n'avait jamais fait usage, annonça qu'elle n'en prendrait pas d'autres, et, quelques jours après, cette femme sortit en effet de l'hôpital pour retourner dans son pays, préférant garder sa maladie affreuse plutôt que de s'exposer à des ablutions qui lui étaient désagréables.

Cette affection, dit notre collègue, qui est très-commune sous le ciel brûlant des Antilles, de l'Inde, de l'Abyssinie et de l'Egypte, épargne nos climats tempérés. Elle se montre rarement en Europe, et, lorsqu'elle y apparaît, c'est presque toujours sur des personnes qui arrivent des contrées où elle est endémique. Il est extrêmement rare de la voir se développer spontanément même chez les indigents que la misère force à négliger toutes les règles de l'hygiène.

La deuxième observation est un cas d'éléphantiasis des Arabes.

5.° M. Loret a présenté deux observations de plaies d'armes à feu qu'il a recueillies dans l'année 1832, époque où la guerre civile désolait ces contrées.

M. R.***, lieutenant de gendarmerie, partit d'Ancenis, le 16 mars 1832, à la tête d'un détachement, rencontre dans la journée une bande d'insurgés. Un engagement a lieu entre les deux troupes. M. R.***, emporté par son courage, se trouve accompagné d'un seul homme, à plus de cent pas en avant de son détachement, et seul en but aux coups de feu dirigés auparavant sur les hommes qu'il commandait. Au moment où, armé d'une carabine, il la couchait en joue, il fut frappé d'une balle à la partie interne et postérieure de l'avant-bras droit, un peu au-dessous de l'articulation huméro-cubitale. Le projectile traversa cette partie dans son plus grand diamètre et fut sortir à la partie externe et supérieure de ce membre.

Notre collègue fut appelé pour lui donner des soins, et, cinq semaines après, M. R.*** pouvait monter à cheval, manier le sabre et passer une revue.

Ce fait est remarquable par l'absence de lésions et d'accidents graves, malgré le passage d'un projectile aussi volumineux qu'une balle de calibre anglais, à travers le plus grand diamètre d'une couche de muscles contenant des troncs vasculaires et nerveux aussi importants.

La deuxième observation est une plaie d'arme à feu dans la région faciale. Malgré des désordres considérables, malgré la destruction du canal excréteur principal de la glande parotide, il ne survint pas de fistule salivaire externe. Cet exemple de guérison, dit notre collègue, obtenue dans des circonstances entourées, cependant, de chances tout à fait défavorables.

6.° M. Mareschal a fait part à la Section des observations qui lui sont propres, sur un état fébrile particulier, qu'il ne croit pas avoir été signalé, au moins d'une manière suffisante dans les écrits des pathologistes qu'il a consultés.

Il donne une description sommaire de cet état fébrile qui se présente sous deux aspects différents; dans l'un, on peut, avec beaucoup d'attention, tant de la part du médecin que de celle du malade et des assistants, reconnaître l'existence de la fièvre; mais alors même M. Mareschal a vu des médecins se méprendre et se laisser aller à des traitements inutiles, qui sont toujours dangereux, et même mortels, si l'on pratique des émissions sanguines. L'affection qu'il a observée, ne peut se rattacher ni aux fièvres adynamiques, ni aux fièvres ataxiques; elle ne saurait non plus appartenir à la classe des fièvres pernicieuses ou larvées, qui ont pour caractère essentiel le retour périodique d'un symptôme remarquable; c'est pour cela que notre collègue a cru devoir lui imposer le nom de *fièvre latente*, qu'il croit plus propre que tout autre à rendre le caractère principal de cette maladie.

M. Mareschal conçoit très-bien qu'il peut sembler contradictoire de donner le nom de fièvre à un état qui n'en fournit pas les symptômes; cependant, il est constant, ajoute-t-il, que le quinquina en triomphe; que, dans l'une de ses formes, on reconnaît les symptômes fébriles, et qu'enfin on l'observe plus particulièrement dans les épidémies de fièvres d'accès.

Notre confrère a été conduit à parler ensuite d'une péripneumonie qui offre ceci de particulier qu'elle cède à l'emploi du quinquina, et que, pour cette raison, il l'attache à la fièvre latente. Enfin, M. Mareschal, en terminant son travail, entretient la section d'un cas d'hydrocéphale aiguë des enfants, dont il a donné, à une autre époque, plusieurs observations. Ces cas malheureusement peu communs, sont combattus victorieusement par le quinquina.

7.° — M. Barré a communiqué deux cas d'arachnitis observés sur deux enfants dont le plus âgé avait à peine un an. Dans l'un, la vie prête à s'éteindre, dit notre collègue, fut merveilleusement ranimée par l'action puissante des frictions mercurielles. Dans l'autre, la douleur si vive de la cavité crânienne et la réaction si énergique de tout l'organisme furent calmées, comme par enchantement, par cette même puissance de l'onguent napolitain. Quelle est donc cette action? quel rang lui donner dans notre classification médicale? cette action, je n'ose chercher à l'expliquer, dit M. Barré, c'est témérité que de suivre les médicaments dans leurs rapports intimes avec nos organes.

Notre collègue pense que, dans les deux faits qu'il a rapportés, l'action médicatrice du mercure a été si immédiate, qu'on ne saurait sans injustice lui refuser le mérite de la guérison.

Après avoir fixé l'attention sur les symptômes graves de la maladie qu'il eut à combattre, et sur les effets antiphlogistiques de l'onguent mercuriel, M. Barré ter-

mise en rappelant les applications heureuses que beaucoup de praticiens ont faites de ce mode de traitement dans un grand nombre d'affections.

8.° — En médecine, les faits ont une importance d'autant plus grande que c'est en déduisant d'un certain nombre de cas bien observés toutes leurs conséquences logiques et rigoureuses qu'on arrive plus directement, par leur coordination, d'après des points de vue généraux, à l'exclusion de certaines doctrines ou à la formation de quelques autres. On voit donc de quel intérêt il est d'étudier un fait avec soin, de l'envisager dans toutes ces proportions, sous toutes ses faces, et de chercher à déterminer les rapports qu'il présente avec d'autres cas.

Mais, dans cet examen, nous devons nous affranchir de tout préjugé, de toute idée préconçue, et s'il ne nous est pas permis de rejeter une observation toutes les fois qu'elle nous est présentée sous l'autorité d'un homme instruit et consciencieux, nous ne devons cependant l'accepter qu'avec un scepticisme modéré et l'examiner avec le doute philosophique, d'après son degré de possibilité, de vraisemblance et d'utilité. M. Padioleau faisait ces réflexions, dans un mémoire sur l'emploi du mercure dans les inflammations, travail que lui ont suggéré les discussions qui ont eu lieu dans les dernières séances de ce trimestre, à l'occasion des exemples qui nous ont été présentés, tendant à prouver l'efficacité de l'onguent mercuriel à haute dose dans les inflammations cérébrales.

Notre collègue trace ensuite le tableau de ceux qui,

que enfermer la science dans notre époque, et si l'on avait toujours fait comme nous, chaque génération n'aurait été, pour ainsi dire, occupée qu'à détruire, qu'à déblayer le sol pour élever à grand'peine son frêle édifice. Aujourd'hui, cependant, une sorte de réaction commence, et l'on en vient à apprécier les travaux de nos devanciers. Toutefois, il ne faut pas qu'ingrats envers notre temps, nous oubliions les conquêtes qu'il a faites et qui doivent nous rester acquises. La science est un grand monument, pour l'élévation duquel les générations et les siècles doivent chacun apporter leur pierre; mais qui n'est l'œuvre exclusive ni d'un siècle ni d'un homme.

RAPPORT TRIMESTRIEL

SUR LES TRAVAUX

DE LA

SECTION DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS;

PAR M. L. CHAPPLAIN,

SECRÉTAIRE.

Dans sa séance du 7 mai, la Section des lettres, sciences et arts, a entendu un rapport sur une tragédie que M. Aristide Allotte a adressée à la Société, et qui a pour titre *Alexis Petrowich*. Le sujet de cette œuvre dramatique, a dit M. le rapporteur, est emprunté à un des épisodes les plus intéressants et les plus pathétiques de l'histoire de Russie. La condamnation du fils de Pierre-le-Grand n'est pas l'événement le moins remarquable de la vie de cet homme extraordinaire qui combattit si long-temps et avec tant de courage la barbarie de son peuple et l'âpreté, la violence de son propre caractère. Nouveau

Brutus, il ne balança pas à sacrifier son fils, non pas pour une simple désobéissance, pour une infraction à la discipline, mais bien pour assurer la destinée du grand empire dont il venait d'asseoir les bases.

Certes, ajoute M. le rapporteur, il est peu de sujets aussi dramatiques au théâtre, et l'on est en droit de s'étonner qu'il n'ait pas tenté jusqu'ici quelques-uns de nos modernes dramaturges. C'est en effet un curieux et imposant spectacle à présenter que cette lutte d'un seul homme contre tout un peuple, que cette main de fer, cette vigoureuse intelligence qui brisent les obstacles sans cesse renaissants; que ce czar, à la fois général, homme d'état et homme d'exécution qui combat les armées de l'Europe liguées contre lui, en même temps que la résistance des grands de l'empire et les complots de sa famille; qui se fraie une route à travers une nation et un pays sauvages pour les régénérer tous les deux. Et lorsqu'après tant d'efforts, tant de succès si chèrement achetés, il entrevoit qu'après lui la barbarie envahira ce naissant empire qui doit passer aux mains débiles d'un lâche et indolent successeur, il ne recule pas devant ce nouvel obstacle et le brise comme les autres. Le père, dans cette circonstance, s'effaça devant le czar législateur.

Mais si ce sujet était d'un haut intérêt dramatique, l'exécution devait offrir d'immenses difficultés. Le caractère du czar surtout était une création qui demandait un génie vigoureux et exercé. L'auteur n'a pas osé se mesurer avec ce colosse, il s'est borné à esquisser

le caractère de Pierre-le-Grand d'après les données des principaux historiens, et à reproduire les principaux détails de ce sanglant épisode, en conservant également aux autres personnages du drame leur caractère historique, à l'exception toutefois de la jeune Aphrosine, mariée secrètement au prince Alexis, et qui fut loin d'avoir la magnanimité que lui prête l'auteur, puisqu'elle fut la première à livrer le jeune prince.

Après avoir analysé cette tragédie, le rapporteur cite la scène suivante, pour donner une idée du style de l'auteur; c'est une séance du conseil des ministres, présidée par le czar à son retour d'une longue excursion européenne.

LE CZAR, TOLSTOI, KOURAKIN, DEMILEFF, ORLOFF.

LE CZAR.

Ministres de l'état, j'ai dû vous réunir
Pour savoir si mes soins auront un avenir,
Et fixer avec vous les besoins de l'empire;
L'instant est opportun : l'Europe enfin respire
Après de longs combats où nous avons fait voir
Combien la fermeté seconde le pouvoir.
Nos voisins, détrompés, j'en garde le présage,
S'y prendront à deux fois pour briser mon ouvrage;
Mais est-ce bien assez que d'être toujours prêts
A laver ses affronts du sang de ses sujets?
Je ne le pense pas : au frottement tout s'use !
Le succès du combat n'est pas même une excuse,
Et souvent on expose à ce jeu du hasard

Ce qu'on vient d'obtenir des ressources de l'art.
La force n'est point là ; je la juge plus sûre
En lui donnant pour base une pierre qui dure ;
Nous sommes encor loin d'avoir ce fondement :
L'esprit de la révolte a flétri le ciment ;
Le peuple encor tout chaud de son effervescence
Ne prête à mes travaux qu'une tiède assistance ;
En face des excès qui suivent les complots
La discipline souffre : émané du chaos
Le code de nos lois, informe et sans mesure,
Demande à la raison un esprit qui l'épure.
N'oublions pas les arts : dans l'enfance, chez nous,
Faisons-les prospérer en dépit des jaloux ;
Les arts, c'est le levier qui soulève le monde ;
Les arts, c'est le savant qui mûrit et qui fonde,
Qui grandit le commerce et qui polit les mœurs.
La force, la voilà. Pénétrez-en les cœurs,
Et bientôt l'univers, au gré de mon envie,
Dira : Pierre a créé lui seul la Moscovie !

KOURAKIN (*ministre de l'intérieur*).

Il le dira, Seigneur, si notre entraînement
Peut donner du génie à notre dévouement ;
Déjà, sous vos conseils, nous voyons la lumière ;
Déjà, moins incertains, le théâtre s'éclaire ;
Des chemins sont tracés, on creuse des canaux,
Les chantiers sont ouverts aux plus hardis travaux ;
Et, sortant de la fange où se trouvait sa place,
Pétersbourg apparaît digne de votre nom.

LE CZAR.

C'est bien ! Persévérons... Employons la rigueur,
Si la rébellion engendre la tiédeur.

TOLSTOI (*ministre de la guerre*).

La rigueur? Moyen sûr de maîtriser la plainte!
Je n'en connais qu'un seul, c'est d'inspirer la crainte...
Désormais, Czar, l'armée épurée à mon choix
Se gardera long-temps de faire ouïr sa voix;
Le Knout, la Sibérie et l'aspect du supplice
De ces clameurs sans but ont enfin fait justice.

LE CZAR.

Vous m'avez prévenu : la force qui combat
Ne doit pas s'immiscer dans les raisons d'état.
Depuis que nous avons mis un terme aux désordres,
Avez-vous, Demileff, exécuté mes ordres?

DEMILEFF (*ministre de la justice*).

Oui, Czar, avant huit jours il arrive en ces lieux
Des hommes érudits, législateurs fameux,
Qui veulent bien m'aider de leur expérience;

LE CZAR.

Et d'où nous viennent-ils?

DEMILEFF.

Ils nous viennent de France!
Choisis par le régent.

LE CZAR.

Tant mieux : sous le grand roi,
Despote par instinct et se disant la loi,
Le code de l'état dut sentir l'arbitraire!
Les enfants ont sans doute hérité de leur père?
Cela me convient fort. Vous connaissez l'esprit

Du code que je veux ?.... C'en est assez, j'ai dit.

DEMILEFF.

Je m'y conformerai : les peuples en servage
N'ont point besoin de lois qui deviennent un gage
Qu'ils puissent invoquer en face du pouvoir !
Leurs lois, c'est un livret qui trace leur devoir.
Tel aliment convient à certaine nature
Qui serait pour une autre une âpre nourriture !
Le peuple encor enfant, par sa sève agité,
Réclame d'autres lois qu'en sa maturité,
Ou bientôt orgueilleux d'une ombre de puissance,
Prend pour la liberté l'excès de la licence.

LE CZAR.

Vous m'avez bien compris. Le commerce, les arts,
Orloff, comment vont-ils ?

ORLOFF (*ministre du commerce*).

Seigneur, dans les bazars
Je vois avec orgueil affluer les affaires :
La défiance naît souvent pendant les guerres ;
Aujourd'hui qu'on jouit des bienfaits de la paix
Nous pouvons espérer de longs jours de succès.
Les arts ? Votre grandeur semble les faire naître,
Chacun semble jaloux de vous avoir pour maître,
Et l'Europe bientôt à votre noble but
D'artistes, par milliers, offrira le tribut.

LE CZAR.

Très-bien ! Je trouve enfin le prix de ma constance
A fermer mon oreille aux cris de l'ignorance ;

Que mon peuple prospère, et mon cœur transporté
Aura trouvé le comble à sa félicité.
Mais, hélas! après moi qui suivra mon ouvrage?
Qui saura dispenser mon immense héritage?
Sur les degrés du trône, au pied de mon tombeau,
Que vois-je?... Un fils coupable, un enfant au berceau,
Qui, dignes tous les deux d'être mis en tutelle,
De mes hardis projets ébranleront l'échelle,
Qui, tous deux sous le joug d'un fanatisme obscur,
Fouleront sous leurs pieds mon dessein le plus pur!
En sera-t-il ainsi? Ce fils qui fut un traître,
Oui, ce fils qui n'a rien du sang qui le fit naître,
Qui n'a la dignité, ni la valeur d'un roi,
Sur son front porterait la couronne après moi?
Cet enfant d'un hymen, semé de tant d'alarmes,
Que le sein de sa mère enfanta dans les larmes,
Qui sans doute a puisé dans le sang maternel
L'absence du courage et l'orgueil criminel;
S'il règne un jour sur vous, croyez-vous qu'il pardonne
D'avoir osé d'un père écarter la couronne?
Non, vous serez flétris, exilés sans retour!
Qu'en pensez-vous, Seigneurs?...

KOURAKIN.

Je le dis sans détour:
Qu'Alexis soit privé des droits de sa naissance,
Et que son fils jamais n'arrive à la puissance.

LE CZAR (*aux autres ministres*).

Est-ce là votre avis?

TOUS.

Oui.

LE CZAR.

C'était mon dessein.

Allez, vous apprendrez mon ordre souverain.

Dans la même séance M. Mellinet a lu une notice qui a pour titre Boïeldieu à Nantes en 1819. C'est un morceau extrait d'une revue biographique et raisonnée des hommes célèbres qui ont visité la ville de Nantes, que M. Mellinet se propose de publier, et dans laquelle apparaîtront plusieurs de nos grands artistes. Déjà l'auteur nous a fait connaître Talma et David; il s'agit cette fois du compositeur qui reçut la succession de Grétry, et que regrettera long-temps la France.

L'auteur de la notice reproduit une conversation grave et savante, engagée avec Boïeldieu sur l'art musical. Le célèbre artiste y développe l'impérieuse nécessité pour un compositeur de suivre les révolutions politiques, quand il ne se sent pas de force à les dominer; et pour être compris de la foule, il faut lier le présent au passé par des transitions habilement combinées.

Cette conversation intéressante, qu'il nous est impossible d'analyser, est interrompue par quelques importuns, et suivie d'une discussion sur l'art de la composition et les différents genres de musique. Boïeldieu démontre avec beaucoup de sagacité la différence que l'on doit établir entre la musique savante et la musique sérieuse, que le public confond trop souvent dans ses jugements.

La partition la plus bouffonne, la plus spirituelle peut être savante, et il cite à cet égard *Une Folie*, *l'Irato*, *l'Auberge de Bagnères*; d'un autre côté, la musique sérieuse même, quoique savante, peut être d'un immense effet comme dans *Montano et les deux Journées*. Boieldieu parle ensuite de la difficulté d'écrire en suivant à la fois et les progrès de l'art et le goût dominant de la foule.

Dans d'autres entretiens avec le célèbre compositeur, M. Mellinet cite, à propos de plusieurs répétitions, des anecdotes plaisantes; il reproduit, d'après Boieldieu, des détails curieux sur le travail du compositeur et ses tourments, quand il s'agit de livrer son œuvre au public, d'assister aux répétitions : le tableau d'une répétition générale est surtout plein d'intérêt. Il termine en reproduisant les réflexions pleines de mélancolie de Boieldieu sur le triste sort qui attend l'artiste dans sa vieillesse: lui-même exprime des craintes sur son avenir : il semble craindre l'inconstance de la foule, il se complaît à développer le projet qu'il avait conçu depuis long-temps de former une ferme-modèle d'artistes pour leur assurer une retraite paisible et heureuse sur leurs vieux jours.

COURSES DÉPARTEMENTALES

DE CHEVAUX

A NANTES,

EXÉCUTÉES LE 8 AOUT 1836.

RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Messieurs,

Le Conseil-Général de ce département vous a donné un nouveau témoignage de considération et de bienveillance en vous confiant encore une fois la direction des courses de chevaux qu'il a instituées à Nantes. L'effet de ces dispositions si libérales en faveur de l'industrie agricole s'accroît ainsi de la protection encourageante qu'il manifeste pour les sciences et les arts que vous vous êtes consacrés à étudier et à répandre. Vous aurez

à lui faire connaître le résultat heureux de la solennité récente, et la commission que vous avez bien voulu charger de vous y représenter s'empresse de vous en rendre compte.

Bien que la lande de la Pelée eût paru l'an dernier parfaitement convenable au début de nos courses, M. le préfet avait pourtant, cette année et sur la demande de la mairie de Chantenay, jugé préférable d'organiser celles du gouvernement sur la belle prairie de cette commune, et nous avons dû profiter de l'établissement qui était formé. L'espace avait permis d'y tracer un hippodrome de deux kilomètres de pourtour, et de diminuer ainsi de moitié le nombre des tournants qu'il fallut parcourir en 1835. Une grande quantité d'habitations dans le voisinage serviraient de refuge en cas de mauvais temps. Cette vallée est, par sa grande proximité, plus à portée de la population nantaise, ainsi que des coureurs et de leurs chevaux, qui ont pu s'y rendre plus commodément, à moindre frais et en beaucoup plus grand nombre. Aussi la réunion du 7 de ce mois, pour les courses dont nous a favorisés le gouvernement, paraît avoir excédé l'énorme quantité de quarante mille personnes, et celle du 8, pour les courses départementales, quoique ce fût un jour ouvrable, n'a pas été moindre de quinze à vingt mille. On put bien juger de cette multitude lorsque, croyant à tort la course terminée, elle envahit de toutes parts la lice et l'espace intérieur que des flots épais semblèrent devoir bientôt couvrir entier. Rarement on vit plus de mouvement dans notre popu-

lation, et jamais elle ne sembla plus paisible et mieux satisfaite.

Cependant les abords de l'hippodrome ont été suffisants et commodes, puisqu'une si grande multitude n'a nulle part éprouvé d'encombrement, malgré la foule des chevaux de selle et des voitures de toutes espèces. Il en faut rendre grâces sans doute aux prévoyantes dispositions de l'autorité qui sut maintenir l'ordre, sans manquer aux égards qu'un peuple civilisé doit attendre de ses concitoyens.

La prairie de Chantenay, bordée par la Loire, au sud, est circonscrite vers le nord, par le sillon de Bretagne, suite de coteaux couverts de riches cultures, entremêlées de plantations, de villages et de maisons de campagne charmantes, entre lesquelles s'élève le bourg. Un petit massif d'arbres offre un abri, vers le milieu de cette vaste pleine. Des saules et des peupliers qui la bornent, le long de la rive, laissent par intervalle apercevoir le fleuve, au-delà duquel une autre chaîne de coteaux, non moins peuplés ni moins riants, termine ce magnifique paysage entre la belle tour de Bouguenais et Rezé.

Comme pour enchanter ces lieux et la fête, de grands navires de commerce et des barques, également favorisés par le vent, descendaient ou remontaient simultanément la Loire. On les voyait à travers le feuillage que dominaient parfois leurs mâtures et leurs voiles; et des bateaux à vapeur surchargés de curieux passaient à grand bruit sous des torrents de fumée, tandis qu'une

multitude de cavaliers, occupant le centre de l'hippodrome, s'élançaient tour-à-tour vers les différents points de la lice, pour y suivre les coureurs, et prévoir ou constater leur succès. Tantôt ils se disséminaient dans toutes les directions, tantôt ils se rassemblaient en groupes variés dont le mouvement magique attirait les regards. D'autres fois, stationnaires, ils donnaient le temps d'observer leur grâce, leur adresse et la bonté de quelques chevaux.

La charmante et vaste tribune du jury, couverte en coutil bleu et blanc à bordure rouge, surmontée de drapeaux aux trois couleurs, était remarquable de fraîcheur, de bon goût, vis-à-vis la loge du juge, au milieu d'un des longs côtés de l'hippodrome. Les autorités supérieures de la Division militaire et du département y étaient rassemblées, ainsi qu'un grand nombre de dames rivalisant d'élégance. A droite et à gauche deux autres grandes tribunes dues aux soins de MM. les Maires de Nantes et de Chantenay, n'étaient par moins agréablement remplies; et au-delà s'étendaient de longues suites de gradins élevés par l'industrie où toutes les classes étaient confondues. Partout ailleurs plusieurs rangs se serraient contre la corde extérieure, car il y avait foule sur tous les points de cette vaste enceinte. En arrière, sous de nombreuses tentes ornées de pavillons, abondaient des rafraîchissements de toutes sortes. A l'intérieur de la lice deux tentes étaient destinées, l'une pour le pesage des coureurs et des harnais, l'autre pour la musique dont M. le colonel du

40.e régiment d'infanterie de ligne avait eu, sur la prière de M. le Maire de Nantes, la galanterie d'augmenter l'agrément de cette journée.

Quelle fatalité nous a privés de voir aux épreuves les petits chevaux de campagne que nous y désirions ! M. le Préfet avait recommandé tous les moyens de publicité et d'excitation : néanmoins il ne s'en est présenté, pour le prix de trois cents francs, que deux incapables et sans renommée, et ils n'ont pas eu de plus heureux concurrents. Le prix n'ayant pas été gagné, la Commission a cru remplir les vues libérales du Conseil-Général, en le remettant à la fin de la journée, où tous les chevaux inscrits ont pu le disputer; et cette fois Norma, appartenant à M. Wolaston, l'a gagné en 2 minutes 53 secondes.

Malgré que nos chevaux indigènes n'aient point répondu à l'attente générale en cette occasion, on ne devra pas moins sans doute en encourager l'élève et l'amélioration par un concours privatif.

Il y a contre la course au trot des objections qui ne semblent pas toutes fondées. Comment! il serait superflu de favoriser une allure moyenne, aussi indispensable que naturelle en voyage et à la guerre, et qui fatigue peu l'animal, en lui conservant le plus de solidité ? Laissons fixer la quotité du prix, qu'une trop grande réduction ne doit pas avilir, mais disons qu'il faudrait exiger une plus longue course, trois ou quatre tours de l'hippodrome, par exemple ; et en effet, lorsqu'il s'agit d'une vitesse secondaire, le principal mérite est d'y résister long-temps.

Cette fois le prix a été obtenu par le parcours de quatre kilomètres en 9 minutes 38 secondes, par Bobonne, jument à M. Dumoulier de la Brosse. L'an dernier le cheval vainqueur avait employé 5 minutes pour deux kilomètres seulement; ainsi à cet égard, il y a eu avantage notable.

Le prix de mille francs pour les chevaux de trois ans du département, n'ayant pas été gagné dans les trois minutes de rigueur par le cheval seul inscrit pour y prétendre, votre Commission a cru devoir aussi le remettre au concours en faveur de tous les chevaux de la circonscription battus cette année. Cette nouvelle épreuve n'a point eu de succès; et sans doute, parce que les chevaux étaient fatigués d'une si longue séance. Le prix a été définitivement retiré, la somme restant dans la caisse du département.

Pour notre grand prix de 1500 fr., ont été présentés six chevaux seulement. Il s'agissait d'une course de quatre kilomètres au galop, en partie liée. Marcella, à M. Bellanger, a eu l'avantage dans la première épreuve, en 5 minutes 45 secondes; Misère, à M. Carié, le lui a enlevé dans la seconde épreuve, en 5 minutes 55 secondes, et a définitivement triomphé dans la troisième en 6 minutes 45 secondes, le *maximum* de temps fixé à 7 minutes. Marcella n'est arrivée que trois cinquièmes de seconde plus tard.

C'est ici, Messieurs, que vous remarquerez un grand progrès, par rapport au temps des deux premières épreuves. L'an dernier, pour y triompher, il avait fallu 6 mi-

nutes 38 secondes pour l'une, et 6 minutes 35 secondes pour l'autre, ce qui donne les énormes différences de 51 secondes et 40 secondes. Aussi, quoiqu'à la dernière épreuve le vainqueur ait employé le même temps qu'en 1835, il a subi les trois épreuves en 18 minutes 25 secondes 1[2 de course réelle, tandis que celui de 1835 y avait mis 19 minutes 59 secondes, plus d'une minute et demie de plus.

Un peu de mobilité dans une partie de l'hyppodrome de Chantenay, y a peut-être fait perdre quelque vîtesse. A peu de frais, on en raffermirait le sol, au moyen de terre forte, couverte d'un peu de gros sable et d'une couche de tan au besoin.

Nous n'avons pas encore de bons coureurs connus, aussi c'est avec une grande satisfaction qu'on a vu Tom Web, Tom Abraham, Jordan, Joseph, leur donner de nouvelles et remarquables leçons. Elles fructifieront sans doute selon nos vœux, et les courses de chevaux qu'on multiplie dans les départements voisins leur feront acquérir une expérience, sans laquelle on ne peut bien suivre les meilleurs préceptes.

La grande tribune des autorités a paru trop élevée sur le devant, et on aurait souhaité qu'elle fût reculée en dehors de la lice, qu'on en aurait mieux vu. On se serait ainsi ménagé, entre elle et la corde extérieure, des places d'où les propriétaires des coursiers eussent plus aisément surveillé les épreuves.

A d'autres courses, et notamment à Paris, une double corde à l'intérieur empêche les spectateurs indiscrets

d'occasionner, en s'avançant trop, des accidents que l'administration doit s'efforcer de prévenir.

Nous avons aussi été à même de penser que le jury devrait être préservé des entraves que la foule, sans le vouloir, a mises à la conduite et à la succession des courses, soit par de tumultueuses réclamations sur lesquelles il avait à délibérer en paix, soit par l'envahissement de sa loge même et des entours dont il ne conservait pas un assez libre usage pour veiller aux détails de la fête. Une petite enceinte enveloppant sa loge avec la tente du pesage, facile à garder par quelques fonctionnaires, garantirait à la fois de confusion et de retards. Les seules personnes chargées de la direction des courses y pénétreraient, comme dans toutes les parties de l'hippodrome, au moyen de cartes de forme et de couleur tout à fait distinctes.

Quoiqu'il y eût matière à une troisième journée de courses, nous croyons qu'elle eût été superflue : plutôt retirer des prix. On ne doit pas distraire si long-temps les hommes de leurs occupations. C'est assez de deux jours, dont il y en aura presque inévitablement un de travail.

Il est resté sans doute quelque chose à désirer; mais le spectacle de nos courses n'en a pas moins rempli nos vœux. On en pourrait difficilement offrir un plus agréable, plus grandiose à la fois et plus utile par rapport à la civilisation, au commerce de détail et à diverses industries. Malgré sa prolongation excessive, à cause de la remise de deux prix, la population en a paru jus-

qu'à la fin très-satisfaite. De tels rassemblements augmentent beaucoup les recettes; aussi la commune de Chantenay s'en est trouvée tellement favorisée qu'elle pourra hâter et améliorer la construction de l'hospice qu'elle projette.

Sans doute, les épreuves forcées ont l'inconvénient de ruiner en peu de jours quelques-uns des plus excellents chevaux; mais, avec du soin, on les y fait résister long-temps et l'on met en évidence leurs qualités précieuses qu'on cherche à perpétuer ensuite par la reproduction; car ils n'y restent pas moins convenables. Eut-on à cet égard des doutes? Ces courses solennelles appellent du moins l'attention générale sur les chevaux, sur leur entretien et l'art de les monter. Elles en donnent le goût et excitent puissamment à les multiplier en améliorant les races, avantage immense pour une nation occupée de sa puissance et de sa gloire, comme aussi de l'augmentation des jouissances individuelles.

D'ailleurs, dans ce besoin instinctif de fêtes qu'éprouvent les peuples, et qui contribue à les civiliser davantage, comment en instituer, à si peu de frais, de plus gaies, de plus brillantes et de plus convenables à la généralité des hommes? De toutes les réunions nombreuses celles-ci s'accordent le mieux avec la morale, parce qu'elles ont lieu pendant le jour, que l'on s'y rend d'ordinaire en famille et que l'attention s'y fixe au point de distraire de tout autre plaisir: aussi l'on y voit bien peu de ces excès, si communs parmi le peuple aux jours de son repos. De telles solennités sembleraient bien propres à augmenter l'éclat de nos fêtes nationales.

Les femmes ont paru prendre un vif intérêt à ces courses, et par leurs craintes mêmes, et par leurs vœux en faveur des concurrents. Elles aiment la pompe aussi bien que l'adresse et le courage, et disposées à se montrer partout où la bienséance leur permet d'en avoir le spectacle, elles nous y entraînent. C'est ainsi que dans toutes les circonstances de la société humaine, elles doivent, en charmant notre existence et adoucissant nos mœurs, nous pousser par mille moyens à cette vie active que nous destina la providence; et lors même qu'elles en pourraient souffrir, nous exciter à l'accomplissement des devoirs qui nous furent imposés, et dos grandes actions jusqu'à l'héroïsme.

Nous ne terminerons pas ce rapport, sans remercier vivement M. Bay, directeur du dépôt des étalons royaux à Angers. Rien n'égale l'extrême complaisance avec laquelle il a bien voulu nous aider encore une fois à la conduite des courses, si ce n'est le zèle avec lequel il s'occupait de les faire réussir, et la constante amabilité de ses manières. Une grande habitude et des connaissances spéciales ne pouvaient que rendre sa coopération infiniment utile.

Actuellement que l'institution des courses de chevaux semble on ne peut plus solidement établie dans ce pays, ne fut-ce qu'à cause de l'impulsion à laquelle obéissent tous les peuples, et qui s'étend dans notre voisinage, au point de nous en faire la loi, il reste seulement le désir d'en voir améliorer la direction. Quoique nous nous soyons efforcés de justifier votre honorable confiance,

l'avenir profitera de l'expérience acquise pour une plus parfaite réussite, Messieurs, et nous en formons le vœu sincère.

FERDINAND FAVRE, CHAILLOU, J.-B. LAFONT, ROBINEAU; VIGNERON DE LA JOUSSELANDIÈRE, *Secrétaire-Rapporteur*.

FRANÇAIS DE NANTES.

NOTICE

LUE A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

LE 1.er SEPTEMBRE 1836.

M. Français de Nantes a été admis au nombre des associés-correspondants de la Société Académique en 1808; il est mort le 7 mars 1836; et, suivant l'usage, consacré envers ceux des membres que cette Société a perdus, j'ai tâché de recueillir les faits principaux de sa vie, et dans nos archives communales, et dans les documents officiels de notre administration publique, et enfin dans les divers recueils où j'ai pu les soupçonner. Ce récit doit offrir quelque intérêt dans une ville qui donna son nom à celui que la France appela toujours *Français de Nantes.*

M. Français (Antoine) est né le 17 janvier 1756, à Beaurepaire (Isère), et non à Valence, comme le disent ses biographes. Quels furent ses premières années: Je les ignore. Il était avocat, disent quelques vagues souvenirs de nos pères, lorsque, venu à Nantes sur un appel de M. Graslin, qui lui témoignait un vif intérêt, il entra dans l'administration des Douanes, comme premier commis de M. Adine, directeur; on croit qu'il le remplaça lorsque celui-ci émigra ; mais aucune affirmation n'a pu m'être donnée à cet égard, même à la Douane, où nul employé ne peut avoir d'aussi vieux souvenirs, et les traditions y sont muettes comme les employés. C'est que, chez une nation, où, dans une seule existence d'homme, les révolutions se comptent par douzaine, un employé peut difficilement se perpétuer à son bureau dans la même localité, quand chaque révolution y est plus souvent le résultat d'un changement d'opinion, ou de couleur, ou d'intrigue, que celui d'un progrès social, qui rarement s'opère aussi brusquement; c'est qu'aussi, à travers cette multiplicité d'événements, plus ou moins graves, la tradition populaire garde davantage la souvenance des faits politiques que des actes administratifs. Tel fonctionnaire intègre, vertueux, capable, n'aura laissé qu'une mémoire oubliée ou calomniée, s'il n'avait pas l'opinion dominante de son temps; comme tel, ne possédant d'autre mérite que celui d'avoir flatté l'esprit public, laissera son nom toujours cité. Il me serait donc bien impossible de montrer M. Français, administrateur laborieux, facilitant les transactions com-

merciales que son administration avait pour but de protéger, créant l'ordre dans sa direction, arrêtant toute malversation par sa stricte, mais sévère justice, exigeant l'impartialité dont lui-même se faisait une loi, ne recommandant pour l'avancement que le mérite réel et les services évidents, enfin réalisant ce qui nous frappe tous si évidemment dans la direction actuelle des Douanes de Nantes; mais j'éprouve moins de difficultés à retracer sa carrière politique : les matériaux, nombreux sous ce rapport, ne me laissent que l'embarras du choix.

Le premier acte où je trouve M. Français est sa part active aux travaux de la Société des Amis de la Constitution à Nantes, à ce club breton qui, créé en juin 1789, avec des intentions pures, fut néanmoins la formation première d'un pouvoir en dehors des lois, et par suite le premier appui d'une démocratie qui, quelques années après, ne croyant plus à aucune autorité, ne mit plus de limites à ses désirs, à ses passions, et rendit tout gouvernement impossible. Le 23 août 1790, cette société donna aux Anglais une fête dont M. Français fut le moteur principal, et qu'il présida sur la promenade des Capucins. 400 convives y furent assis, et le président fit entendre un discours dont voici quelques passages :

« Nous vous saluons, ô les fils aînés de la liberté, généreux républicains qui avez donné des exemples imposants aux rois de la terre, et qui en donnez un bien plus difficile encore, par votre modération et

votre soumission aux lois. Pendant que l'Europe gémissait dans la servitude, la liberté outragée, bannie du monde, s'était réfugiée dans votre île. C'est là qu'elle avait un culte et des autels. C'est son feu sacré qui vous dictait les œuvres du génie. C'est lui qui animait chez vous tous les germes de l'industrie, qui fécondait votre sol, votre commerce, votre marine, et vous inspirait enfin cet esprit public qui vous a placés au rang des premiers empires. Elevés nous-mêmes jusques à la liberté, nous en sentons mieux le prix de votre alliance, et nous la désirons, afin que le génie des deux nations soit le pacificateur du monde. »

Il porta ensuite les toasts suivants, à l'aide d'un porte-voix, afin d'être entendu de toutes les tables :

« 1.° A Stanhope, président de la Société des Amis de la Révolution à Londres.

» 2.° A tous les honorables membres de la Société des Amis de la Révolution à Londres.

» 3.° Aux philosophes et aux défenseurs des deux nations.

» 4.° A tous les honorables membres du parlement d'Angleterre qui soutiennent les droits du peuple.

» 5.° Au peuple anglais.

» Puisse une sincère union s'établir entre l'Angleterre et la France.

» 6.° A la révolution d'Angleterre de 1688.

» 7.° Aux célèbres législateurs des Français qui ont régénéré la nation par leurs lumières et par leur courage.

» 8.° A la grande famille du genre humain.

» 9.° A la fédération de tous les peuples.

» 10.° A la destruction de la tyrannie sur toute la surface du globe.

» 11.° Aux rois d'Angleterre et des Français, et à tous les bons rois qui leur ressemblent.

» Puisse le soleil en parcourant sa carrière n'éclairer que des nations libres et dociles au joug salutaire des lois. »

Le banquet fut suivi de danses, à la suite desquelles la Société de la Constitution, rentrée dans la salle de ses séances habituelles, arrêta que M. Français et M. Bougon seraient députés à Londres pour remettre à lord Stanhope et à la Société de la Révolution qu'il présidait, une bannière et un récit de la fête (que rédigea M. Darbefeuille), comme les gages des vœux formés par les Nantais *pour l'union de l'Angleterre et de la France, pour la paix universelle et pour le bonheur du monde.*

Les Anglais qui assistèrent à cette fête furent MM. J. Mill, J. Bennion, Félix Evans, Williams Bonnaire, Richard White, John Shilpot, James Claver, Harri Dobrée, J. R. Meuret, Blundell, Musgran, Tom-Jones, Anthoni Saith, M. Dum, Carco, et plusieurs autres dont je n'ai pu retrouver les noms.

M. Français ne partit pour Londres que le 1.er décembre avec M. Bougon. La relation de ce voyage est complétement donnée par M. Duchatelier, dans son *Histoire de la Révolution en Bretagne.*

La mission de M. Français fut remplie, à la grande

satisfaction de tous ses collègues enthousiastes, et alors fort influents dans la cité Nantaise; aussi, dans la même année les suffrages populaires l'appelèrent au nombre des magistrats de la commune. La solennité de réception de tous les membres de cette magistrature fut fort imposante et eut un éclat extérieur qui n'accompagne que rarement les solennités semblables.

« Les municipaux restant en exercice et les nouveaux officiers de la commune, nommés et désignés par le vœu public (expressions du procès-verbal) se rendirent à l'hôtel de M. de Kervegan, maire, pour lui présenter leurs hommages. M. Rozier, portant la parole, lui adressa un compliment au nom de tous ses collègues. Ils allèrent ensuite avec lui à l'Hôtel-de-Ville, accompagnés de MM. les officiers du régiment d'infanterie en garnison à Nantes, de ceux de l'artillerie, du génie, de la maréchaussée et des invalides, qui avaient été invités à assister à la cérémonie, de plusieurs officiers de la garde nationale et des volontaires Nantais, précédés des deux brigades de maréchaussée de Nantes, du trompette et des archers de ville.

» La marche fut escortée, depuis l'hôtel de M. le Maire jusqu'à la municipalité, par deux files de citoyens-soldats, tant de la garde nationale que des volontaires, au milieu des acclamations d'un peuple innombrable.

» Le cortége étant arrivé, et l'appel des citoyens formant la nouvelle municipalité ayant été fait, plusieurs discours analogues aux circonstances furent prononcés. M. Menard de Rochecave, secrétaire-greffier, donna

lecture d'une harangue de félicitations au nom et pour les dames de la Halle. Ces discours ayant été vivement applaudis par toute l'assemblée, l'impression en fut demandée et ordonnée.

» Le cortége se remit alors en marche pour se rendre sur la place d'Armes, entre les deux promenades du Cours, afin d'y prêter le serment civique ordonné par les décrets constitutifs des municipalités. Un détachement d'infanterie, plusieurs détachemens de citoyens-soldats formèrent deux lignes, et au milieu un détachement des volontaires cavaliers se plaça en troisième ligne. L'assemblée se disposa de la même manière, M. le Maire à la tête, précédé des huissiers, et suivi de MM. les officiers municipaux et des commissaires de police.

» Dans cet ordre, au bruit de la musique militaire, des tambours et trompettes, et avec l'appareil ordinaire dans les marches du corps municipal, le cortége arriva sur la place d'armes, en passant par le carrefour Saint-Jean et la place Saint-Pierre, et se plaça sur un amphithéâtre dressé à cet effet dans l'emplacement destiné à la Colonne de la Liberté, dédiée à la ville par le corps des Architectes.

» L'amphithéâtre était couvert d'un magnifique tapis de pied, sur lequel s'élevait une table en forme d'autel, ornée d'un tapis en velours cramoisi, avec bordure en franges et glands d'or : cet amphithéâtre était environné de faisceaux d'armes.

» Toutes les troupes se formèrent en ordre de ba-

taille, autour de l'amphithéâtre, et M. le Maire, après avoir examiné avec attendrissement la foule immense de citoyens dont la place, les deux promenades, le faîte des maisons voisines et les arbres des deux Cours étaient chargés et couverts, annonça au peuple, par un discours en peu de mots, l'objet de la cérémonie.

» M. le Maire ayant ensuite appelé les élus municipaux, chacun d'eux, la main levée sur l'autel de la patrie, prononça, d'une voix forte et intelligible, le serment dont voici la formule: « Je jure d'être fidèle à » la nation, à la loi, au roi, et de maintenir de tout » mon pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée » nationale et acceptée par le roi. »

» Les cris de *vive la nation! vive le roi!* répétés de toutes parts se succédèrent rapidement, et laissèrent à peine entendre la musique militaire et les salves d'artillerie, pendant que le cortége, se remettant en marche, se rendit à l'église cathédrale, où son entrée fut annoncée par le son de toutes les cloches et le bourdonnement des orgues. M. le Maire et sa suite ayant pris place dans le chœur de l'église, un ecclésiastique fit placer M. de Kervegan sur un fauteuil cramoisi, et la messe fut célébrée au maître-autel, par M. l'abbé de Boissieux, doyen. MM. les dignitaires et chanoines y assistèrent dans leurs stalles. »

Le lendemain, tout le Conseil se rassembla dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, avant de commencer ses travaux, pour y entendre la Messe du Saint-Esprit, qui fut célébrée par le père Étienne, gardien des Cordeliers.

N'était-ce pas chose curieuse, en ces journées de luttes violentes entre le passé et l'avenir, au moment même où les attaques les plus vives éclataient, par la presse et en paroles, contre toutes les vieilles institutions, de voir ces mêmes magistrats qui affichaient si hautement l'esprit voltairien, et qui étaient sincères dans cette philosophie incrédule, se conformer cependant aux vieux usages, et s'offenser même, quand l'Eglise les leur refusait, comme d'une atteinte à leur dignité? On sait que cet esprit d'opposition au culte catholique était fortement prononcé dans M. Français, adepte enthousiaste de Voltaire, antagoniste franchement déclaré du clergé; et pourtant on le voyait, respectant l'antique tradition, se rendre processionnellement, avec le bureau municipal, *à la manière accoutumée, jusqu'à l'église de Saint-Sébastien, pour y accomplir le vœu fait par la ville, à cause de la peste qui autrefois avait affligé Nantes.*

Comment expliquer ces contradictions entre les paroles et les actions? Ne révèlent-elles pas que jamais les institutions ne se changent avec brusquerie, et qu'on ne parvient sûrement à l'avenir qu'en le greffant sur le passé! Les hommes qui sont désireux du progrès humanitaire, doivent donc toujours avoir sous les yeux la double difficulté également redoutable à ce progrès, ou rester stationnaires, et alors le peuple, déçu dans ses espérances, en appelle à la révolte, si un despote ne profite pas de l'inertie générale pour s'emparer du pouvoir, et la liberté perd tout ce que de longs efforts lui ont fait acquérir;

ou vouloir marcher trop vite, sans rapport avec les mœurs des masses, sans harmonie avec les institutions des peuples qui nous environnent, en compromettant tous les intérêts acquis, et alors c'est le désordre qui tue la liberté, épouvante la timidité, c'est-à-dire la classe la plus nombreuse, remplace l'autorité de la loi par une anarchie aveugle et passionnée, et la société ne se reconstruit plus que sur des ruines.

On peut croire que M. Français avait bien cette double pensée : tous ses discours le prouvent ; mais ils attestent aussi combien son esprit se laissait dominer par l'influence de l'opinion qui lui semblait le plus en faveur.

Quoi qu'il en soit, de ce jour M. Français prit une part fort influente à toutes les affaires de la commune.

Le 4 janvier 1791, il fut chargé de faire un rapport sur le mode le plus convenable d'impôt sur les boissons. Il ne prévoyait pas, sans doute, en remplissant ses humbles fonctions municipales, qu'il serait un jour directeur-général des droits-réunis.

Le 21 janvier de la même année, et l'époque est à noter, il recevait, au conseil communal, le serment de Fouché à la constitution, de Fouché, professeur de physique à l'oratoire. — Dans cette solennité, M. Français était le protecteur de celui qui devait le dépasser en parvenant au ministère. Plus tard ils quittèrent Nantes ensemble pour se rendre à la Convention ; mais alors nul ne soupçonnait la destinée de Fouché, qui se présentait modestement avec ses timides collègues de l'université nantaise, ces collègues dont les uns restèrent simples

curés, ou se firent maîtres d'écoles, quand lui s'élevait aux plus hautes dignités. Et ici ne pourrait-on pas remettre en scène avec vérité, un nouveau *Michel-Perrin*, comme celui que le théâtre nous a montré près de Fouché, avec une vérité que nous avons pu mieux apprécier que partout ailleurs ?

Le 18 mars 1791, M. Français fut choisi pour aller à l'Assemblée Nationale, afin d'y réclamer énergiquement contre la suppression des octrois qui formaient la seule ressource financière de la ville, et dont une loi irréfléchie venait de la priver sans les remplacer par d'autres ressources. — Rendu à Paris et admis devant l'Assemblée Nationale, il parla avec vivacité dans le nom de ses commettants. Rappelant les droits et priviléges des vieux Bretons, il termina ainsi sa harangue diplomatique :

« Nous avons abandonné à la nation des privilèges » dont la jouissance nous avait été garantie par une » longue suite de princes, pour embrasser la charte de » l'homme que vous avez proclamée. Nous avons renoncé » au nom de Bretons, à ce nom qui eut de l'éclat dans » des temps de ténèbres, pour prendre le nom de Français » qui doit illustrer l'univers dans un siècle de lumières.

» Enfin, nous nous sommes identifiés et confondus » avec la nation pour nous élever avec elle, d'un mou- » vement commun, aux destinées brillantes et fortunées » que la nouvelle constitution lui prépare ; mais si vous » fûtes les fondateurs de la liberté, nos concitoyens en » furent les premiers soldats. Ce furent eux qui, huit » mois avant la révolution formèrent la première assem-

» blée de commune, qui envoyèrent loin de leurs foyers » le premier corps de citoyens armés pour la conquête » de la liberté, qui ait paru dans le royaume, qui don» nèrent l'éveil et le premier mouvement à toutes les » communes de France; qui envoyèrent auprès du » trône la première députation qui ait réclamé les droits » de l'homme, ces droits qui parurent aux courtisans » une dérision et un outrage à tous les privilégiés, ce » sont eux qui depuis ont fait succéder au zèle coura» geux qui détruit et renverse, la sagesse et la vigi» lance qui maintiennent et conservent. Ils ont tout sa» crifié pour la nouvelle constitution, et ils ne souffriront » pas qu'on tente jamais impunément de leur enlever le » prix de tant de sacrifices, ce bien qu'ils estiment à » l'égal de leur vie, cette inappréciable liberté, fille du » courage et mère de la vertu, que la tyrannie leur avait » otée et que votre sagesse et leur fermeté leur ont » rendue. »

Le président de l'assemblée nationale répondit :

« C'est à bien des titres que la commune de Nantes a » droit aux égards de l'assemblée nationale.

» Le despotisme y considérait des rapports utiles, un » commerce florissant, des richesses, témoignage et » moyens de sa puissance; après la conquête de la li» berté, la perspective s'étend et l'on aime le spectacle » que donnent dans une grande ville les vertus, le mou» vement, le fier courage que le patriotisme a produits.

» Mais, si c'est le propre du despotisme de donner » ou de rendre des concessions de privilèges; si, igno-

» rant toute règle, il prend dans ses caprices ou ses cal-
» culs la raison suffisante de tout ce qu'il ordonne, c'est
» au contraire le propre de la liberté d'exclure les dis-
» tinctions, de tout soumettre à la loi, qui est toujours
» et partout la même.

» La commune que vous représentez ne regrette pas
» ce qu'elle put appeler ses droits, quand toutes les
» communes n'avaient pas de droits. — Ce nom de bre-
» tons dont il était permis de s'énorgueillir et qui sera
» honorablement consacré dans l'Histoire de la Révolu-
» tion ; ce nom même vous l'avez abdiqué, vous l'avez
» fondu avec vos prétentions particulières dans l'amal-
» game heureux du nom français et de l'intérêt général.

» Après ce que vous avez fait pour la prospérité na-
» tionale, comptez sur tout ce que la justice exige en
» votre faveur, sur tout ce que la loi de l'égalité permet-
» tra de vous accorder. »

Ces paroles ne sont pas inutiles à citer. Elles placent en relief, mieux que d'abondantes réflexions, les événements qu'on veut retracer, les hommes qu'on veut mettre en scène.

Le 20 juin 1791, M. Français rendit compte de sa mission au Conseil, qui lui vota des félicitations.

Le 11 juillet, il fut chargé de dresser une nouvelle nomenclature des rues de la ville, en supprimant *tous noms féodaux ou des ci-devant gouverneurs et intendants, et en y substituant des noms analogues à la révolution, ou ceux des citoyens distingués par leur civisme, nés dans cette ville ou dans le département.*

— Il ne put terminer ce travail, l'élection l'ayant conduit à la Convention en septembre 1791, avec Fouché. Ils partirent ensemble : le premier, plein d'avenir, ne le dissimulant pas, et exprimant hautement ses pensées de réforme ; l'autre, froid, sec, réservé, réfléchi, ambitieux sans jactance, songeant au succès par les autres et s'occupant assez peu du sort des marionnettes qu'il faisait agir avec un imperturbable sangfroid.

M. Français ne revint plus à Nantes, et cependant de ce jour il porta le nom de *Français de Nantes*, qui ne le quitta plus.

Son premier acte à l'Assemblée législative consista dans la proposition, le 7 avril 1792, de faire rendre compte aux ci-devant fermiers généraux des retenues faites sur leurs employés, par le motif que MM. les fermiers avaient admirablement rencontré la solution de ce problême : *Trouver les moyens de prendre le plus, et de rendre le moins qu'il est possible sans s'exposer à être pendu*. C'était réclamer une justice avec un bon mot. Il connaissait son auditoire : le succès fut pour lui.

Le 13 avril 1792, un courrier extraordinaire transmit à la Convention la nouvelle que Nantes éprouvait une crise alarmante, n'ayant plus que quatorze jours de subsistances, et que l'inquiétude et l'agitation y étaient à leur comble, les blés destinés à la ville ayant été arrêtés le long de la Loire. M. Français fit décréter par l'Assemblée que le Ministre de l'intérieur rendrait compte de l'approvisionnement de Nantes.

L'Administration n'était pas sans d'immenses difficultés à cette époque, où commença l'usage du bonnet rouge, dont quelques exagérés coiffèrent le buste de Voltaire, en oubliant que Monsieur Arouet de Voltaire n'entendait pas tout-à-fait aussi largement le système d'égalité. — Les troubles civils s'accrurent, et la Convention désigna M. Français pour présenter les moyens de les prévenir. Son rapport, lu dans la séance du 17 avril 1792, est assurément l'un des écrits politiques les plus remarquables du député de Nantes, et, quand il s'agit d'une notice où l'on s'efforce de rassembler tout ce qui peut le faire mieux connaître aux diverses phases de sa vie publique, il serait impossible de ne pas citer de nombreux fragments de ce long écrit, surtout quand ces fragments n'ont reçu d'autre publicité que celle du journal officiel qui rendait compte des séances du corps législatif.

» Le caractère de l'homme d'état, disait M. Français, se compose de la sensibilité du cœur et de la froideur de la raison, et celui-là, chez un peuple libre, serait peu propre à servir la chose publique qui pourrait jamais désespérer d'elle. Vingt fois les états libres se sont trouvés dans des dangers imminents et à deux doigts de leur perte; vingt fois les hommes pusillanimes s'écriaient que tout était perdu et qu'il fallait tout abandonner; mais ceux qui savaient ce que c'est que la liberté, l'énergique courage dont elle remplit les âmes, la hauteur où elle les élève; ceux qui savaient que dix hommes libres valent mieux que cent esclaves, ne désespéraient jamais du

salut de la chose publique. Il n'est qu'une situation où tout est vraiment perdu, c'est lorsque cette noble passion est éteinte dans toutes les âmes, lorsqu'on ne vit plus que pour soi et non pour la patrie, lorsqu'on ne trouve plus de volupté à lui offrir son sang et son patrimoine, lorsque chaque citoyen est un tout isolé qui ne ressent plus l'outrage fait à son pays. C'est alors vraiment que tout est perdu, c'est alors que le corps politique n'est plus qu'un cadavre dont les vautours du despotisme vont bientôt se disputer les lambeaux. Mais lorsque ce feu sacré est dans tous les cœurs, tant qu'on le sent palpiter dans toutes les artères, comptez que le dérangement qu'il éprouve n'est qu'un mal momentané, qui cédera à un remède léger et à un régime adoucissant. » Ces premières phrases excitèrent de bruyants applaudissements, et M. Français put continuer avec cette certitude d'être écouté qui donne toujours tant de confiance et, par suite, de pouvoir à un orateur.

« Eh ! quel est celui des Français, s'écria-t-il, en élevant la voix, qui pourrait se livrer à un lâche abattement, lorsqu'il considère que les despotes ne pouvaient faire en plusieurs années cette levée de 100,000 hommes que le cri seul de la liberté a faite en un seul jour; lorsque nous avons tant de peine à retenir cette bouillante ardeur qui semble entraîner la France libre sur l'Europe esclave ou ennemie; lorsque dix millions de bras n'attendaient que le premier coup de canon pour aller délivrer les peuples qui les appellent, et préparer l'affranchissement du genre humain ? Et nous aussi, nous

avons à gémir en parcourant l'histoire des troubles que cette effervescence a fait naître; mais après avoir payé à l'humanité ce tribut de la sensibilité, nous avons considéré de sang froid les causes de ces troubles, nous n'y avons trouvé aucun caractère qui puisse présager des périls pour la liberté. Nous avons entendu à la vérité une poignée d'esclaves décorés crier *à la noblesse*; d'autres, armés de poignards, criant *à la monarchie*; d'autres, couverts d'habits lugubres, criant *à la religion*, et quelques-uns *à la république*; mais au milieu de tous ces cris nous avons entendu une voix toute puissante qui les couvrait toutes. Cette voix retentissait de tous les coins de l'empire, c'était celle de la nation; elle disait: périssent toutes les factions, nous voulons la constitution et la loi. »

Les bravos interrompirent ici le député. « Ce n'est pas assez, reprit-il, d'avoir fait une révolution; il faut que le temps cicatrise les blessures douloureuses qu'elle a laissées dans les cœurs profondément ulcérés. Ce n'est pas assez d'avoir fait une constitution, il faut que le temps en consolide les bases, qu'il raffermisse le terrain mouvant sur lequel elle a été élevée. Ce n'est pas assez d'avoir conquis la liberté, il faut encore que le peuple se façonne à ses saintes lois; car il ne suffit pas d'être libre il faut encore apprendre à l'être. (*On applaudit.*) Il faut l'entourer, cette liberté, d'institutions qui puissent faire naître des mœurs nouvelles; il faut en écarter le flambeau de la discorde, les poignards de la licence, les haches des brigands; il faut la présenter au peuple dans

sa pureté, avec ses charmes naturels, accompagnée des mœurs et des vertus, afin que toutes les âmes sensibles puissent dire : *la voilà, celle que nous voulons adorer.* Cette liberté et ce bonheur sont surtout dans la soumission aux lois, soumission d'autant plus honorable qu'elle laisse dans le cœur du vrai citoyen le sentiment noble et fier de la volonté qui se soumet et de la force qui se modère. (*Nouveaux applaudissements.*)

» Votre comité a vu les plus anciennes et peut-être les plus actives causes des troubles dans un despotisme de plusieurs siècles, qui a déposé sur une population malheureuse le germe de beaucoup de vices et l'aigreur de beaucoup de besoins, qui a préparé cette excessive inégalité de richesses, cause première de toute corruption sociale, qui entraînait l'ignorance par le moyen de laquelle il conservait son funeste empire, qui offrait au peuple de vains plaisirs pour le distraire du poids de ses maux et de ses chaînes ; qui avait étouffé la pensée humaine, empoisonné les sources de la morale, et qui s'était coalisé avec le sacerdoce et la noblesse pour corrompre et tuer enfin l'homme et le citoyen..... Il les a vus ensuite dans les mouvements de la révolution, dans les ressentiments qu'elle a allumés, dans l'effervescence qu'elle a fait naître, et qui, ayant remué tous ces levains, tous ces ferments corrompus du despotisme, a produit ces explosions dont nous sommes les tristes témoins et les trop impuissants represseurs. Enfin il l'a vu dans un gouvernement qui, pendant plus de deux ans, a persisté à ne pas changer, lorsque tout changeait autour de lui.

» Une autre cause de troubles est dans l'insubordination d'un grand nombre de municipalités contre les administrations supérieures : ces magistrats ne voient que leur clocher, ils n'aperçoivent pas la grande pyramide nationale, qui est la loi.

» Nous sentons tous qu'il faut un gouvernement. La société fut le résultat des besoins et des vertus des hommes ; le gouvernement fut celui de leurs besoins et de leurs vices. Si la voix du devoir retentissait au fond de tous les cœurs, si la France contenait dans son sein vingt-quatre millions d'Aristides, si elle ne contenait ni traîtres, ni brigands, ni contre-révolutionnaires, il est certain que l'image sacrée de la loi, sans l'appui d'aucune force publique, y maintiendrait seule la subordination. Mais, au milieu de tant de passions irritées, de l'aigreur, de tant de besoins, de conspirations toujours avortées et toujours renaissantes, nous avons besoin d'un gouvernement qui soit environné de cette force d'opinion qui commande impérieusement l'obéissance, qui puisse faire tomber le poignard de la main des Cethegus, le masque de la figure des Cromwel et descendre jusque dans l'âme des Scylla, pour y étouffer l'espoir dont ils se repaissent de paraître un jour précédés de licteurs et suivis de conjurés, au milieu de la conflagration générale. La masse générale du peuple est essentiellement saine et bonne ; c'est pour le défendre contre ses ennemis, c'est pour démasquer ses faux amis, que nous implorons toute l'énergie d'un gouvernement constitutionnel et tutélaire.

» Lors des premiers jours de la révolution, des hommes à peine échappés aux dangers qui les menaçaient; des hommes qui, en passant tout à coup de l'état de sujet à l'état de citoyen, sentaient toutes leurs facultés élevées et ennoblies; qui, pour la première fois, éprouvaient le sentiment du lien commun qui les unissait, s'assemblèrent pour délibérer sur une situation si extraordinaire: qu'on se figure des êtres qui sortent du tombeau et qui sont appelés à jouir d'une vie nouvelle. Telle fut l'image de la révolution des Français en 1789. Alors se développa au fond de tous les cœurs une passion différente de toutes les autres, puisque loin de s'user elle s'accroît par la jouissance, une passion qui absorbe tout ce qui n'est point elle, et qui devient tellement impérieuse que celui qui l'éprouve ne sent plus que le besoin de vivre heureux par elle, ou de mourir satisfait pour elle; une passion dont toutes les pages de l'histoire nous attestent la puissance et le prodige, et dont l'existence ne sera niée que par celui que la bassesse de son être condamne à ramper honteusement dans la fange des affections personnelles. Cette passion, qu'ai-je besoin de la nommer, lorsque je suis dans son temple et au milieu de ses défenseurs?

» Ce fut surtout dans les sociétés qu'elle prit naissance. Et par combien de services rendus à la chose publique ne se sont-elles pas depuis signalées? Quel est le cœur glacé qu'elles n'aient pas échauffé? quel est l'égoïste qu'elles n'aient pas fait rougir? quel est le malheureux qu'elles n'aient pas soulagé? quel est l'opprimé

dont elles n'aient pas pris la défense? quel est le complôt qu'elles n'aient pas prévu ou dévoilé? quelle est l'association de monarchistes qu'elles n'aient dénoncée? quel est l'homme de mérite qu'elles n'aient pas tiré de l'obscurité? quelle est la ville où elles n'aient pas répandu l'amour de la liberté? quels sont les villages qu'elles n'aient pas éclairés? quel acte de dévouement patriotique ou quelle utile mesure de législation n'ont-elles pas provoquée? Tels sont les services qu'elles ont rendus, tant qu'elles se montrèrent difficiles sur le choix de leurs membres, tant qu'elles eurent pour maxime et pour réglement de ne jamais souffrir que la discussion s'ouvrît sur les lois déjà décrétées, ni qu'on avilît les autorités constituées; tant qu'enfin on vit un Mirabeau appeler ses collègues au secours d'une loi qu'on attaquait dans une de ces sociétés, et lui servir de rempart contre de factieuses atteintes.

» La liberté peut périr en France de deux manières, ou par un choc violent entre deux partis; et certes, elle ne périra pas ainsi, parce qu'entre l'esclavage et la liberté le combat ne sera jamais douteux; ou par l'insubordination des citoyens, par la dissolution des pouvoirs, par la fatigue d'une longue et douloureuse anarchie. Quel est, en effet, l'homme un peu aisé qui puisse long-temps s'accommoder d'une situation où tout est en mouvement et en convulsion; on ne place pas son domicile, on n'établit pas des manufactures au pied du Vésuve; dans un tel ordre de choses il n'y a de profit que pour les usurpateurs et les brigands. Il est prouvé

par toute l'histoire, qu'une révolution peut régénérer un empire; mais qu'une suite de révolutions le tue. (Toute l'assemblée se lève pour applaudir.) Il est donc évident pour tout homme qui sait ou qui veut voir, que le péril de la chose publique est dans l'anarchie, et qu'il n'est que là; que c'est là où tous nos ennemis nous travaillent; que c'est là où se réunissent tous les efforts des aristocrates, des brigands, des exagérés, les uns par le regret de leur pouvoir, les autres par le désir du pillage; les autres, enfin, par ces entraînements qui les poussent toujours en avant, et qui les rendent incapables de savoir s'arrêter jamais.

» Voulez-vous que la constitution soit toujours aimée? Faites que ceux qui l'aiment soient heureux par elle. Tout état qui a raffermi sa constitution, et dans lequel il existe un seul citoyen qui ne trouve pas du travail lorsqu'il se porte bien, et des secours lorsqu'il est malade, est un état mal constitué. Faites donc que tout le monde soit occupé, faites que les biens communaux soient très-incessamment partagés, et vous verrez après ces partages ce que l'on vit lorsque la société prit naissance. Chacun palissada son terrain, l'entoura de fossés, s'attacha au sol par le droit de propriété; alors se développèrent dans le cœur de ces sauvages, devenus agriculteurs, des affections jusqu'alors inconnues. Les douceurs de ces premiers liens de la nature, de ces noms de père et d'époux se firent sentir, et le cœur humain étonné, fut pour la première fois attendri. Toute cette source d'un inépuisable bonheur est absolument perdue

pour celui qui n'a rien et qui ne trouve pas où travailler. Elle se change au contraire en regrets amers, par le désespoir de voir souffrir ce que la nature nous porte à aimer. Le droit de propriété et le travail qui en est la suite sont, dans l'ordre social, le mobile le plus puissant pour développer les affections, les mœurs et les vertus. Investissez donc de ces propriétés communes les villageois, et bientôt des terres couvertes de joncs ou de genêts se changeront en terres productives, et vous verrez de nombreuses familles vivre heureuses sur ces terres fécondées par leur industrie. Les conquêtes faites par le travail sur la stérilité, sont les plus nobles et plus utiles : ce sont les seules auxquelles nous n'avons pas renoncé.

» Nous avons aussi à ouvrir de nouvelles sources de richesses au commerce et à la marine, qui ont reçu un coup mortel dans la suppression de notre commerce colonial. N'est-il pas honteux pour la France de se laisser enlever son commerce dans les régions hyperborées, par les Hollandais et les Danois.

» J'ai entendu dans cette capitale une voix barbare s'écrier: A quoi servent donc les colonies. Toujours l'ignorance fut criarde et présomptueuse; toujours on la vit parler avant de penser, se jeter à travers toutes les discussions, cacher sous un déluge de mots et sous le faux coloris des passions factices, la pénurie des idées et l'absence du sentiment. Toujours on la vit se placer audacieusement au-dessus du génie qui se tait et la méprise, et chercher dans les acclamations d'une

multitude prévenue, à se consoler des sifflets des gens instruits. Lorsque dans Athènes, ces ignorants rhéteurs eurent pris les places des Phocions et des Démosthènes, et qu'eux seuls purent s'y faire entendre, la république fut bientôt perdue. Je demanderai, lorsqu'ils parlent avec ce mépris du commerce et des colonies, s'ils ont sur cette matière, médité avec Montesquieu, analysé avec Locke, recherché avec Smith, calculé avec Arnoult? Oh! non; ils n'ont pas pris toutes ces peines, le savoir n'est-il pas une chose inutile? La nature n'a-t-elle pas donné à tous les hommes la même somme d'idées, et n'est-ce pas gâter son ouvrage que de vouloir étouffer l'esprit sous le poids de la science. N'ont-ils pas tout vu, tout su, tout appris, tout médité, sans prendre la peine de rien voir, de rien apprendre, de rien méditer. »

Je ne m'excuse pas de cette longue citation; car, à part l'exagération de quelques phrases, elle n'est pas sans instruction pour nos contemporains. Le fragment qui la termine, frappera surtout par sa vérité.

Le 5 mai 1792, traitant d'intérêts moins élevés, puisqu'il s'agissait d'une loi de localité, M. Français, agrandissant son sujet, se livrait à d'utiles réflexions sur l'agriculture et sur l'industrie. En réclamant pour elles la protection gouvernementale, il montrait «la somme de la félicité publique se composant surtout du bonheur particulier des agriculteurs et des artisans, classes précieuses que la liberté devait venger des longues vexations du despotisme, et qui forment la plus nombreuse et la

plus saine partie de la nation. » Il signalait comme « un principe reconnu par l'assemblée constituante, et par toutes les nations manufacturières, que les matières premières doivent être exemptées de tout droit d'entrée. » — Dans la même séance, à l'occasion d'un décret sur les prêtres dissidents, le député prononçait, sans trop de réflexion, un discours d'une véhémence extravagante, tant l'exagération y domine, tant la raison y tient peu de place. C'est l'homme passionné qui parle, ce n'est plus le législateur ou le philosophe. Je ne veux en citer que deux phrases un peu plus calmes que le reste du discours. « Le despotisme, dans tous les pays, disait-il en commençant, s'est appuyé sur deux choses, sur une armée et sur une église. Lors de la révolution française, les chefs de l'armée ont fui, les soldats se sont souvenus qu'ils étaient citoyens, et le despotisme a manqué par cette base. » — Suivait longuement le développement de cette pensée; puis il terminait ainsi : « La Liberté compte aussi dans ses fastes ses martyrs et ses apôtres, et si jamais chez nous elle était en danger, nous trouverions des milliers de Barnevelt. Qu'on apporte ici le réchaud de Scévola, et, les mains tendues sur le brasier, nous prouverons qu'il n'est sorte de tourments ni de supplices qui puissent faire froncer le sourcil de celui que l'amour de la patrie élève au-dessus de l'humanité. »

C'était une grande image : elle produisit de l'effet; mais on avouera que le réchaud de Scévola était bien refroidi, que la haîne de l'armée était bien éteinte, que la crainte de l'Eglise était bien modifiée, lorsque M. Fran-

çais de Nantes tendit, plus tard, la main, pour prêter le serment comme comte de l'empire, comme grand officier de la Légion-d'Honneur, comme commandeur de l'ordre de la réunion, au monarque dont l'immense et forte armée établissait partout la puissance, et qui rendait l'Eglise au clergé catholique.

Le 10 mai 1792, son indignation fut mieux expliquée, mieux comprise aussi, quand il s'éleva avec énergie contre les crimes impunis d'Avignon. « Lorsque la na» ture, s'écria-t-il, afflige la terre par des hivers longs » et rigoureux, on voit les bêtes féroces sortir de leurs » cavernes, et errer jusques aux portes des villes pour y » dévorer les hommes. Tel est l'effet des grandes ré» volutions : elles appellent sur la scène du monde des » scélérats qui, sans elles, seraient restés dans l'obs» curité; mais elles agissent avec la même puissance » sur les âmes vertueuses, et elles font aussi naître » des héros. Dans de telles crises, les seuls moyens » de salut public sont dans l'inflexible sévérité des ma» gistrats, dans un gouvernement actif et assuré de » l'obéissance, mais surtout dans le zèle des citoyens » qui, couverts de la loi et de leurs armes, doivent » veiller à la porte de leur ville. »

M. Français semblait ainsi, sans doute dans une pensée d'avenir, donner des leçons pour prévenir les excès de 93, ces excès que l'égoïsme et la lâcheté firent naître, quand chacun, retenu chez soi par la crainte, ou de risquer sa vie, ou d'exciter la vengeance de quelques misérables, laissait au désordre la liberté de la place

publique et la licence que produit l'impunité. L'abandon des bons citoyens encourageait les perturbateurs au tumulte, puis à la domination que leur vanité puisait dans la faiblesse de leurs victimes, et, par une succession naturelle, au crime qui seul pouvait maintenir cette domination, car c'était celle du vice sur la pusillanimité. En effet, que l'on étudie les causes véritables de la terreur, et l'on se convaincra que l'individualité effrayée rendit toute résistance inutile contre l'atroce hardiesse du petit nombre. — Le devoir, comme le dit M. Français, ordonnait aux citoyens, couverts de la loi et de leurs armes, de veiller à la sûreté de leur ville; mais sous de vains prétextes, pour pallier la peur, ceux-ci feignaient d'être retenus par le désespoir d'une épouse effrayée; ceux-là supposaient l'impossibilité de se rendre isolément aux lieux de rassemblement de la force armée que la loi avait fondée dans l'intérêt commun et qu'une méprisable inertie rendait stérile; les uns, criant haut après un premier effort dont ils s'effrayaient, déclaraient qu'ils n'iraient plus seconder une autorité qui n'avait pas mis assez d'énergie dans la répression de l'émeute, en oubliant ou voulant oublier qu'une autorité sage doit incessamment agir avec une modération ferme, et jamais avec cette passion irritée qui ne peut convenir à des hommes agissant au nom de la loi; les autres citaient l'absence du plus grand nombre pour excuser la leur; tels se trouvaient dans *l'obligation* absolue de faire un voyage pour ne pas manquer les bénéfices d'une affaire commerciale, ou bien encore ils étaient dans *la*

nécessité, sous peine de la diminution de leurs rentes, d'aller à leur campagne, pour ramasser une récolte (c'étaient les plus riches); les plus naïfs avouaient qu'ils n'iraient pas s'exposer à recevoir *quelque mauvais coup;* quelques hommes honorables des partis, qu'aveuglaient leurs vieilles croyances, méconnaissant la position et voyant la politique où l'ordre social se trouvait seul compromis, s'écriaient : *peu nous importe ! qu'ils s'arrangent entre eux, du trouble surgira l'ordre ;* certains, plus vaniteux, s'appuyaient, pour refuser leurs concours, sur ce qu'on n'avait pas écouté leurs avis pour prévenir le mal; enfin, les impudents à face découverte, disaient n'être pas assez niais pour aller se battre pour les autres ! En résumé, la masse ne cherchait qu'un vain prétexte pour colorer sa peur, et laissait à la merci d'une populace trompée et effrénée les quelques courageux citoyens qui persistaient à remplir leur devoir en ne croyant pas que l'exemple contraire pût les en dispenser ; et, ceux-là, quand ils étaient assaillis dans une rue où les reverbères avaient été brisés, les habitants de cette rue n'éclairaient pas même leurs croisées pour leur donner aide contre des antagonistes qui redoutaient le grand jour, par la crainte que quelques vagabonds ne brisassent plus tard leurs vitres pour avoir fourni à leurs concitoyens légalement armés un moyen de résistance : oui, la petitesse du calcul allait jusques-là ! — Qu'arriva-t-il ? La force, par l'union, eût inévitablement maintenu l'ordre et en eût imposé sans sortir de la modération, comme toujours, quand la force agit

avec confiance dans le droit. Loin de là, le peu de citoyens dévoués qui s'opposèrent courageusement au désordre, obligés de sévir pour défendre leur existence menacée ne purent éviter les récriminations, les vengeances et les calomnies qui accompagnent ces bas sentiments : ils devinrent les premières victimes ; mais on semble oublier, de nos jours, qu'ils ne furent pas les seules victimes, et la peur reçut aussi sa punition. Les citoyens qui, ne se mêlant point au débat, croyaient remplir leurs devoirs d'honnête homme, en exerçant avec probité leurs professions, avaient tremblé, avaient fui devant ceux que leur alliance énergique et intime eût dû contenir, ils ne furent pas plus épargnés : leur isolement les rendit plus aisément victimes. Je le dirai donc encore avec conviction, mais sans espoir d'être entendu pour l'avenir ; la terreur fut l'œuvre de la lâcheté, et la même cause doit renouveler les mêmes désastres, si nous en jugeons par ce que nous avons vu.

Dans ces reproches, c'est à l'égoïsme surtout qu'il faut s'attaquer : car elle est la plaie qui, en s'étendant, causera tous nos maux ; car elle est le vice le plus dangereux pour une société. En l'étudiant, on la retrouverait sous toutes les formes. L'égoïste, ne tenant aucun compte du progrès social, voulant des droits pour lui seul, ne songeait pas à améliorer le sort des classes laborieuses : celles-ci se levaient alors, et lui, tremblant, qui n'avait rien voulu prévoir par avarice, accordait à la peur. Il en advenait que la classe qui avait réclamé ne recevait plus que comme un droit acquis,

ce qu'auparavant elle eût accepté avec reconnaissance, si l'on eût prévenu ses demandes en étudiant ses besoins. Le bienfait attache; mais ce qu'on obtient par la force, avec laquelle se confond si facilement le droit, rend exigeant; or, l'égoïsme ne se laissant jamais qu'arracher ses dons, les volontés d'obtenir s'accrurent à mesure des concessions forcées, et le dernier degré de cette exigence, quand toutes les passions s'y mêlèrent, ce fut la vie de qui avait résisté, comme aussi de qui avait donné le bienfait. On conçoit, en effet, que l'union entre ceux qui possédaient, ayant manqué pour aider la population souffrante, les hommes qui s'en étaient imposé l'honorable tâche par générosité, ne purent jamais faire assez au gré des exigences toujours renaissantes, toujours insatiables, qu'avaient créées les premiers refus sans courage pour les maintenir! D'ailleurs, les hommes de cœur sont toujours les hommes de générosité, et si les égoïstes, au lieu de les seconder, les abandonnèrent en les accusant de pactiser avec le désordre, quand ils ne cherchaient qu'à empêcher le mal, d'un autre côté, la populace les signalait à sa vengeance, parce que seuls ils s'étaient levés pour s'opposer à ses excès.

Ce règne épouvantable de la terreur nous profitera-t-il? ou bien la pusillanimité et l'égoïsme resteront-ils les mêmes pour nous conduire aux mêmes résultats? De cette double question craignons que la dernière ait seule sa solution!

Mais je reviens au discours de M. Français. Sa pé-

roraison fut une de ces images que les orateurs du temps, à l'imitation de David, aimaient à présenter à leurs auditeurs. Il peignit d'abord « l'entrée, dans Avignon, » de 3 ou 4 brigands couronnés de lauriers, sans autre » autorité que celle que le vice audacieux usurpe sur » la vertu timide, traînant des magistrats et un peuple » égaré à la suite de leur char de triomphe, comme » Néron, tout fumant du sang de sa mère, entra triom- » phant dans Rome. » Il termina par ces paroles, un peu emphatiques peut-être, toujours empreintes des inévitables souvenirs mythologiques, mais vivement senties :

« Armez-vous donc, comme Minerve, d'une inflexible sévérité; soyez, contre les méchants, sévères comme la justice dont vous êtes les nobles défenseurs..... Des despotes entourèrent leurs statues de bronze de l'image des nations enchaînées; les représentants d'un peuple libre ne doivent s'environner que de l'image des vices asservis et des vertus triomphantes : tel est le cortége qui convient à une assemblée nationale. Et pourquoi ne place-t-on pas dans son sein, pourquoi ne vois-je pas dans ce temple la Liberté et la Bienfaisance offertes à l'admiration publique par le ciseau de *Houdon?* Dans les jours d'allégresse, au récit des grands exemples de dévouement et de vertus, on couronnerait de fleurs ces divinités bienfaisantes, et, dans des temps de calamités, dans les discussions semblables à celles qui nous occupent, on les couvrirait d'un voile funèbre : c'est par de tels spectacles qu'on remue les âmes et qu'on parle

à l'imagination. On sait quel parti les peuples de l'antiquité, tiraient pour les mœurs et pour la liberté, de ces signes visibles, et que, lorsqu'ils voulaient produire une impression profonde, ils ne parlaient pas, mais ils agissaient. »

Le 21 mai 1792, dans un rapport sur la fixation des relations commerciales entre la Corse et les autres départements, M. Français dit que « les Corses oublieraient que la France esclave les avait conquis par les armes au despotisme, pour se rappeler que la France libre les avait conquis par de sages lois à la liberté. »

Le 8 juin, il présenta à l'Assemblée Nationale le fils du docteur William Priestley, *en* recommandant (ce sont ses paroles) *le fils d'un grand homme aux représentants d'un grand peuple*; et, sur sa proposition, l'Assemblée prononça, par l'organe de M. Lacépède, *que depuis long-temps la reconnaissance française ayant adopté le père, les lois françaises adoptaient le fils*.

Le 11 juin il fut nommé à la présidence de l'Assemblée Nationale.

Le 14 juin, il y fit continuer la franchise pour l'exportation des laines filées.

Le 18 juin, il y donna la preuve d'une grande fermeté en rappelant cette assemblée entière à l'ordre, à l'instant d'une bruyante agitation, excitée par une lettre de M. Lafayette, qui accusait la faction jacobine d'être la cause de tous les désordres du pays, et donnait des avis pour maintenir l'autorité, afin que le régime des clubs ne fît pas place à celui de la loi.

Comme ses collègues, M. Français croyait dominer les événements en invoquant les lois; mais il oubliait que lui-même avait contribué à jeter le dédain pour la loi en soutenant le premier club qui se fit autorité en dehors de l'autorité légale. Il fut forcé de céder en reconnaissant son impuissance et son défaut de prévision; et, quand vinrent successivement l'invasion des Tuileries, la patrie déclarée en danger à l'approche de l'armée prussienne, puis la déchéance du roi, les massacres de Paris et de Versailles, et tous les excès du règne de la terreur, on n'aperçut plus M. Français, sa voix ne s'éleva pas contre les crimes du Comité de Carrier et les noyades de Nantes.

Sans nul doute, s'il fût resté à Paris pendant le règne de la terreur, il eût subi le sort de tant de citoyens sincères, amis de leur patrie et de ses libertés, mais dont il partageait les opinions, et que la pusillanimité publique livra à leurs bourreaux. Il se réfugia dans les Alpes françaises, et y occupa ses loisirs en étudiant l'agriculture et les mœurs des habitants de la campagne, sans songer que, plus tard, cette étude formerait sa principale occupation.

Cependant arriva le jour où, suivant les expressions du frère d'André Chénier, « la Convention Nationale, brisant le joug de la terreur, releva d'une main courageuse la justice long-temps foulée aux pieds, où l'humanité reparut et vint réjouir cette terre ensanglantée, où les cœurs fermés par la crainte se rouvrirent à l'espérance, où le patriotisme persécuté vit tomber ses

chaînes, où les talents et les vertus cessèrent de passer pour des crimes, où la liberté, non plus couverte de sang, non plus armée d'un poignard, mais essuyant les larmes de l'infortune, consolant l'innocence opprimée et pardonnant à l'erreur, prépara les conditions d'un meilleur avenir. »

M. Français put rentrer sans crainte aux affaires; mais il n'y reprit réellement une part active qu'en 1798, où, élu par le département de l'Isère au Conseil des Cinq-Cents, ce Conseil le choisit pour Secrétaire.

Le 27 mai 1799, M. Français de Nantes attaquant le parti opposé à celui qu'il avait combattu en mai 1792, dénonça aux Conseil des Cinq-Cents les crimes commis dans le Midi, au nom des royalistes : il en attribua la cause à un système de bascule, du genre de celui qui plus tard se reproduisit sous le règne de Louis XVIII et qu'il exprima d'une manière fort originale : « La cause de tant de crimes, s'écria-t-il, est dans l'affaiblissement, dans l'anéantissement de cet esprit public qui fit autrefois tant de prodiges; elle est dans la compression de tous les républicains énergiques, adoptée d'abord comme un système, et suivie depuis comme habitude; elle est dans la destitution de plusieurs milliers de fonctionnaires publics; elle est dans la tiédeur, dans l'inertie de tant d'êtres hermaphrodites appelés dans les places par l'autorité trompée, et qui n'ont d'autre mérite que de n'avoir pas ouvertement conspiré la ruine de la république; elle est dans l'impuissance de la police, qui semble ne pouvoir empêcher que les assassins du

Midi ne viennent dans Paris, et jusqu'autour de ce palais, frapper les regards indignés des représentants du peuple; elle est dans ce système de balance créée par l'ex-ministre Cochon, qui consiste à faire hausser ou baisser à volonté le parti des républicains, espèce d'escarpolette politique, qui, laissant toujours la victoire indécise, alimente la fluctuation des partis, échauffe la résistance et éternise les réactions; elle est dans l'interdiction faite à tous les citoyens du plus beau droit que leur assure la constitution, et qui est parmi eux le garant de tous les autres, le droit de se réunir et de manifester publiquement ce qu'il y a de plus libre dans le monde, je veux dire la pensée; elle est dans la métamorphose faite, comme par un coup de baguette magique, de tous les républicains vigoureux en anarchistes, et de tous les êtres nuls en seuls gens de bien.

» La république n'est pas dans quelques volumes de décrets, son pouvoir est dans la force et la vigueur des esprits, dans l'austérité des mœurs et dans cette indocilité à ne se plier à aucun autre joug que celui de la loi et de l'autorité légitime, et dans la résolution de vaincre ou de mourir pour elle.

» Voulez-vous voir renaître des prodiges de valeur, fixez d'une main fière la balance en faveur des républicains, retrempez les âmes dans l'énergie patriotique; fermez d'une porte d'airain cette tombe toujours ouverte, qui, dans l'intérieur, menace d'engloutir tout ce qui a traversé la révolution, et jugez de la vertu des républicains par la longanimité de leur patience. »

On a vu que M. Français de Nantes ne se piquait pas, dans ses opinions politiques d'une grande fixité de vues et de pensées. Le 5 juin 1799 le montra davantage encore en opposition avec ses actes passés. J'ai parlé de sa mission en Angleterre au nom des Amis de la Constitution de Nantes : alors ses paroles ne tarirent pas d'éloges pour la nation anglaise. Il en fut autrement en 1799. Chargé de rédiger une *proclamation du Corps Législatif aux Français*, il y représenta « les Anglais comme d'ingénieux et perfides artisans de tous les crimes politiques, associant à leurs projets la Porte et la Russie pour se partager le territoire de la France. » Et continuant de montrer la coalition étrangère menaçant la France, il écrivit : « Français, souvenez-vous des faits héroïques qui vous ont élevés à la première place entre les nations. Vous avez eu à combattre l'Europe entière, à étouffer en même-temps plusieurs guerres civiles, à lutter contre tous les fléaux de la nature..... Vous voulûtes et vous fûtes victorieux..... La grande nation envoya ses enfants, et ses enfants suffirent pour renverser, pour détruire les colosses que les rois leur opposaient, et pour porter dans les régions les plus éloignées les armes et la gloire française.

» Que les amis de la liberté, trop long-temps proscrits, poursuivis par les royalistes, se montrent avec le front qui sied à la vertu, et avec le juste orgueil d'avoir servi leur pays ; que les acquéreurs de domaines nationaux sentent qu'ils n'ont pas de grâce à espérer auprès de l'étranger ; que tout ce qui a déjà servi la révo-

lution la soutienne encore, et juge du sort que les rois leur préparent par les poignards que leurs sicaires lèvent depuis long-temps sur leurs têtes. Que celui qui a des lumières éclaire ses concitoyens; que celui qui a de l'énergie les électrise; que celui qui a de la force les défende; que celui qui a de la fortune les aide; et qu'à ce développement de toutes les facultés physiques et morales, l'ennemi reconnaisse le peuple Français; que tous les hommes désignés par la loi pour marcher aux frontières obéissent à son commandement; que les lâches soient poursuivis, les impositions payées, les royalistes surveillés, les perturbateurs comprimés, les assassins arrêtés et punis; et que le gouvernement soit aidé, non-seulement de tous les moyens que le devoir commande, mais encore de tous ceux que le zèle suggère. »

Ces paroles n'accrurent point la force d'un pouvoir trop faible, trop irréfléchi, trop divisé dans ses conceptions, pour réunir les esprits.

Le 10 juin 1799, à la même assemblée, et sur le même sujet, il donna lecture d'une adresse de 400 citoyens de Grenoble, « en se félicitant d'être l'organe d'un patriotisme qui ne connut jamais de transaction, et qui portait pour devise : *la Liberté ou la mort.* »

Tous ces mouvemens oratoires, où les adhésions de l'assemblée n'avaient pas fait faute à M. Français de Nantes, enflammèrent son imagination, et ce fut au milieu des applaudissements universels, qu'à l'occasion d'une loi sur la presse, il fit un brillant éloge de l'im-

primerie, éloge dont, moins que personne, je ne puis m'empêcher de reproduire quelques fragments: — « Représentants du peuple, une nuit épaisse régnait sur le monde. Les peuples sans frein et sans limites, les idées confuses et sans direction se heurtaient dans une épouvantable anarchie, lorsque l'imprimerie, par un travail de deux siècles, est parvenue à rétablir l'équilibre entre les nations, la précision dans les idées, et à récréer à la fois le mode politique et l'entendement humain.

» Ce fut cette heureuse invention qui fit sortir de la profondeur des cloîtres, et qui livra à une active circulation les lettres, qui adoucirent, polirent, civilisèrent les hommes, embellirent leur existence, lui créèrent un sixième sens, et établirent entre tous les peuples et entre tous les climats une rapide communication, qui constitua les lettres en une république qui devint depuis la mère de beaucoup d'autres.

» Dans les premiers siècles, cette heureuse invention ne servit qu'à multiplier les œuvres de ce fanatisme qu'elle devait un jour détruire. Elle semblait ne les mettre en évidence que pour les mettre un jour en discussion et préparer leur ruine. Elle alimenta la ridicule fureur des querelles scolastiques; mais en même temps elle prépara le peuple à se moquer un jour du procès, des juges et des plaideurs.

» Descartes ayant appris aux hommes à douter, et Loke à raisonner, l'imprimerie répandit sur la surface du monde, comme une semence bienfaisante, des principes nouveaux et des méthodes plus nouvelles encore;

et, vers le milieu de ce siècle, une secte d'hommes inspirés par un génie bienfaisant, appliquant l'art du calcul et la science de l'analyse aux sciences morales et politiques, se constituèrent les précepteurs du genre humain, asservi et flétri sous le poids de mille chaînes honteuses.

» Ils attaquèrent tous les abus et toutes les fausses notions ; ils établirent tous les droits et montrèrent tous les devoirs, mirent à la portée du peuple les conceptions les plus hautes, et, revêtue par eux de ces formes qui la font aimer, la philosophie devint toute populaire.

» Alors fut prévue, et pour ainsi dire consommée, la révolution ; car elle était déjà faite dans les esprits, et il ne fallait plus qu'une occasion et qu'une commotion pour faire crouler l'un des plus puissants trônes du monde, et pour détruire, au sein des tempêtes horribles, des tyrannies non moins horribles.

» Lorsque l'harmonie cesse entre les opinions et les institutions, il faut nécessairement que ces derniers succombent; car la force ne contraint qu'un instant, et contraint toujours mal; tandis qu'il est dans la nature de l'esprit d'être toujours agissant, de saper à petit bruit toutes les puissances qui le fatiguent ou qu'il désapprouve, jusqu'au moment où elles croulent sous le choc de toutes les lumières et sous le poids de toutes les malédictions.

» De l'imprimerie est née la puissance de l'opinion, qui règne aujourd'hui en souveraine, parce que son empire étant fondé sur les lumières et sur les volontés,

tout peuple parvenu à un grand degré de civilisation ne peut supporter un joug qu'elle n'avoue pas.

» Les directeurs de l'opinion sont ceux qui sont doués de la puissance de l'esprit, et qui se consacrent à en répandre les lumières. Du sein de Paris une vingtaine d'hommes parlent tous les jours à plus de trois millions de leurs semblables. Ils se sont créé une sorte de magistrature morale aussi puissante que les magistratures civiles, une sorte de tribune plus sonore que les tribunes nationales mêmes.

» Les républiques anciennes ne connurent pas cette singulière puissance, souvent employée à rompre comme à établir l'équilibre entre toutes les autres.

» Elle a quelque chose d'admirable et de redoutable. Elle effraie toujours le crime ; mais elle peut aussi intimider l'innocence. Elle peut empêcher beaucoup de bien et de tyrannies de s'établir ; et beaucoup de pouvoirs bienfaisants de se consolider : illimitée, elle vous mène à l'anarchie, trop gênée à la servitude. »

Après ce tableau de la presse, M. Français traça celui de l'époque à laquelle il le plaçait sous les yeux des corps législatifs, et prétendit qu'un système déplorable régnait partout et glaçait tous les cœurs. Alors il continua :

« La révolution française, et la république, qui sortit tout armée du sein de mille tempêtes, ne furent produites que par un dévouement sans bornes, par un enthousiasme sublime qui entraîna tous les citoyens vers le grand but d'un système de gouvernement plus par-

fait que tout ce qu'on avait vu jusqu'alors; et que du moment où l'on refroidira ces sentiments, où l'on comprimera ce ressort, où l'on voudra fondre tous les esprits, et couler, pour ainsi dire, toutes les âmes dans un moule étroit et uniforme; du moment où l'on voudra contenir les uns par la crainte, et séduire les autres par l'espoir de récompenses peu dignes d'hommes libres, on tuera la république dans le principe qui l'a fondée et qui la soutient encore.

» Il y a dans les arts d'imitation un beau naturel ou de convention, qui saisit l'imagination ou attache les adorateurs de l'art par une sorte de culte qui leur rend faciles tous les sacrifices : ôtez l'enthousiasme, vous tuez l'art et l'artiste.

» Il y a aussi dans les proportions de l'édifice social un beau qui n'est pas idéal, mais dont l'image saisit avec une telle force les Français, que plusieurs millions d'entre eux ont perdu la vie ou sont disposés à la perdre, pour arriver à ce but, qui est en effet le plus noble, le plus grand, le plus généreux qui ait jamais été offert aux spéculations des philosophes, au courage des guerriers, au zèle de tous les citoyens; ôtez ce sentiment-là, et vous tuez la république et les républicains.

» Le patriotisme est une sorte de religion qui a ses apôtres et ses martyrs. Malheur à ceux qui cherchent à glacer les cœurs, à rétrécir les esprits, à resserrer les lumières! Ils tuent la patrie par ce système, et ils refoulent tous les hommes vers l'égoïsme, qui leur empêche de rien concevoir, de rien exécuter de grand. »

Le 16 juin 1799, M. Français fit résoudre la mise hors la loi de quiconque attenterait à la sûreté du corps législatif, et le 21 juin il traça la situation de la république et les moyens de la sauver de la crise du moment. « Nous présenterons au peuple, dit-il, la liberté comme elle parut à ses premiers fondateurs, guidée par la sagesse et l'humanité, fondée sur la philanthropie, appuyée sur les lois, enflammée par l'enthousiasme de toutes les passions douces et généreuses, garantissant les droits naturels, politiques et civils, escortée de toutes les vertus qui peuvent la faire chérir.

» Le gouvernement représentatif est le seul qui convient véritablement à un grand peuple qui n'a plus les vertus qui appartiennent à sa simplicité primitive, mais qui a toutes les lumières qui résultent d'un grand progrès dans la civilisation. Tous les systèmes qui tendraient à nous démocratiser davantage, à limiter ou anéantir quelques-unes des procurations que confère le peuple, pour lui réserver à lui-même la direction des mesures de législation ou d'exécution, le mèneraient à sa dissolution ou à sa ruine.

» Il y a trop d'intérêts qui se croisent, trop de passions qui s'exaspèrent, trop d'illusions qui se propagent, trop de factions qui se heurtent dans ces systèmes que l'esprit peut concevoir, mais que l'expérience n'a jamais pu réaliser; et c'est une étrange idée que de vouloir donner à une société une forme de gouvernement que les plus grands enthousiastes de la pure démocratie avouent ne convenir qu'à des Dieux, lorsque nous avons tant de

peine à nous élever jusqu'aux vertus qui doivent être le devoir de tous les hommes.

» Dans le système représentatif, tel qu'il est réglé par notre constitution, et tel qu'il aurait dû être toujours respecté et suivi, les citoyens jouissent de tous les avantages qu'ils peuvent raisonnablement attendre de l'association, la liberté politique, civile, religieuse; l'égalité, la propriété, la sûreté. »

Le 24 juin 1799, au nom de la commission des onze, il proposa divers moyens de salut public, qui tendaient à donner un nouvel élan aux républicains. Lucien Bonaparte l'appuya fortement, en disant qu'il ne fallait pas comprimer leur énergie par une fausse modération, et l'assemblée adopta la proposition à l'unanimité.

La crise était violente, autant par les fautes du pouvoir que par la situation; car la France se trouvait entre un directoire chancelant et une législature anarchique, entre les nouveaux efforts de la Vendée et la reprise de l'influence des Jacobins : de toutes parts ainsi le désordre s'organisait, au sein du gouvernement par la discorde, dans le peuple par la guerre civile, car les partis étaient en présence avec une même exaltation, un même acharnement; d'une part le républicanisme exagéré, de l'autre les royalistes du midi, les compagnies de Jésus et les chouans. Plus cette crise croissait, plus M. Français trouvait d'énergie. Il semblait prévoir l'instant où la liberté, se tuant par ses propres faiblesses, allait être remplacée ou plutôt chassée par un maître. Il soumit au Conseil des 500 une *adresse aux Français*, que Lucien

Bonaparte appuya encore, et dans laquelle il était dit qu'un nouveau Directoire, rempli de ce courage patriotique qui fut toujours le présage de la victoire, devait obtenir la confiance de la nation.

On sait que peu de jours après il était question de dictature, et que Lucien Bonaparte s'écriait: « la dictature!... qui pourrait la proposer? Qui voudrait s'en investir? Est-il un de vous qui pût supporter ou la honte de cette proposition, ou la honte de ce joug? en est-il un seul qui ne s'armât du poignard de Brutus, et qui ne punît le lâche et l'ambitieux ennemis de la liberté et de leur patrie! » — On sait ainsi qu'à moins de deux mois de cette indignation, le frère de Lucien Bonaparte était le maître de la France, et, il faut le dire, réparait tant de fautes commises par ces assemblées qui avaient essayé de résoudre un problème insoluble, celui d'un gouvernement sans autorité, sans unité.

M. Français de Nantes n'ayant pas été réélu à la législature, ce fut peut-être la cause de son rapprochement vers le Consulat; peut-être aussi reconnut-il l'impuissance de l'ombre du pouvoir qu'il avait d'abord essayé de soutenir et qui n'avait jamais su résister aux factions, par cette absence de génie sans lequel une nation ne se laisse jamais dominer, le génie qui seul entoure le pouvoir de ce prestige qui domine le peuple, et que trop souvent, dans sa brillante erreur, il préfère à la stricte et froide justice. Toujours est-il que le 28 décembre 1799, Lucien Bonaparte, qui avait secondé M. Français dans sa véhémente indignation contre la

Dictature, Lucien Bonaparte, alors ministre de l'intérieur, lui faisait oublier ses serments de liberté, d'abord en lui confiant, dans son ministère, la division des hôpitaux et secours, où, il faut le dire, M. Français se fit aimer par la philanthropie la plus éclairée, et en le nommant quelques mois plus tard (26 février 1800) à la préfecture de la Charente-Inférieure. De là il fut rappelé à Paris, par le 1.er Consul, le 25 août 1800, comme conseiller-d'état en service ordinaire et attaché à la Section de l'intérieur avec Joseph Bonaparte, Chaptal, Rœderer, Regnauld, Fourcroy et Miot.

Rentré au corps législatif, il y soutint la demande de tribunaux spéciaux, et cria fortement contre ces abstractions qu'il avait préconisées dans ses années de magistrature municipale et de membre de la Société des Amis de la Constitution. Voici comment il s'exprima:

»N'est-ce donc pas assez de la rude expérience que nous avons faite pendant dix ans sur l'abus de ces abstractions qui supposent tous les hommes bons, sensibles, désintéressés, sans vouloir commencer un nouveau cours de ce genre? Et n'est-il pas temps de revenir aux maximes pratiques d'un sage gouvernement, qui veut assurer la paix de tous les citoyens par la punition de tous les assassins? A moins d'être absurbe, le gouvernement peut-il vouloir qu'on ressuscite les querelles de parti, qu'on fasse la guerre aux opinions politiques, et redoubler ainsi tous les embarras de sa propre administration, rompre cette harmonie qui commence à régner entre tous les citoyens, et qui est l'ouvrage de sa sa-

gesse et de sa justice, et renoncer ainsi à l'amour, à la confiance universelle, seule récompense des grands caractères qui, supérieurs aux fluctuations passagères des partis, voient la prospérité s'avancer, et se placent toujours avec leur conscience en présence de l'histoire.

» Cependant le projet de loi que nous présentons à été appelé préface d'un nouveau code révolutionnaire. Mais ne pourrait-on pas avec plus de justice appeler les satires qu'on en a faites, préface du code d'une nouvelle Arcadie, où tous les propriétaires sont tranquilles, tous les citoyens sont en sûreté, et où en conséquence de cet heureux état de choses, c'est la métaphysique qui dicte les lois, et les métaphysiciens qui gouvernent. »

Parler contre les métaphysiciens était une manière adroite et sûre de faire sa cour à Bonaparte, sans perdre la faveur populaire : le 14 juillet 1801, le premier consul chargea M. Français de la mission de présenter au tribunat le traité de paix de Lunéville, communication qui fut accueillie par un cri universel de : *Vive la République*, modifié toutefois par le pompeux éloge du Consul qui devait la remplacer, éloge que nous avons peine à croire aujourd'hui que la flatterie gâte plus les peuples que les gouvernants, et que M. le président Thibault prononça en s'écriant : « Toi qui, si jeune encore, as déjà compté des siècles de gloire, Bonaparte, je te remercie, au nom du peuple français ! Dans les combats tu fus l'émule du Dieu de la guerre ; au milieu

de nous, Minerve est ton Mentor. Sagesse et courage, voilà tes vertus. Avec elles tu rendras la république heureuse, immortelle, comme ton nom. »

La faveur de M. Français de Nantes s'accrut à chaque pas que fit Napoléon vers le pouvoir absolu. Il ne fut plus l'enthousiaste de la liberté, mais le serviteur zélé d'un homme de génie, qui, sous son énergique volonté, rassembla mille opinions éparses, incertaines, impuissantes. Le 27 mars 1804, il fut nommé directeur général de l'administration centrale des droits-réunis. Dans cette fonction, M. Français de Nantes devint un protecteur ingénieux des écrivains et des artistes les plus distingués, qu'il plaça dans ses bureaux.

C'est avec esprit qu'il a lui-même révélé comment il composa son administration. Plus d'un haut fonctionnaire y trouverait d'excellents conseils à suivre :

« Il y a trois mots magiques avec lesquels on remue de grandes masses d'employés ; ce sont les mots honneur, devoir, reconnaissance.

» Pour créer ou conserver un bon esprit de corps, il faut vous emparer des esprits par des attentions personnelles et journalières, par des soins de détail qui vous font considérer comme une providence secourable à tous les maux, attentive à tous les besoins. Lorsque les emplois et l'argent manquent, vous appelez à votre secours les causes morales; elles soutiennent encore longtemps la fibre d'une régie en défaillance. Vous étant rendu maître de tous les esprits par la bienveillance, vous leur imprimerez la direction qu'il vous plaira. On

croit facilement ceux qui nous obligent, nous servent, nous assistent; on craint de leur déplaire ; on va au devant de tous leurs vœux ; et quand ces vœux ont pour objet la moralité et la prospérité de la régie, ils sont bientôt accomplis.

» Cet art d'administrer n'est écrit dans aucun livre; mais on le trouve au fond des entrailles que le ciel nous a données.

» La régie, lors de son premier établissement, s'est trouvée placée dans des circonstances favorables à la composition de son personnel. Les ouragans avaient tout renversé. La plage était couverte de naufrages et de débris. Cinq administrateurs, hommes d'honneur, gens de la vieille roche, étrangers à tous les partis, mais doués de ce sentiment profond d'humanité qui survit à tout, parcouraient avec anxiété ces rivages et recueillaient avec respect ces honorables victimes, sans s'informer sur quel autel et au nom de quelle divinité farouche on avait pu les immoler. On était véritablement régie des aides pour un si grand nombre d'infortunés. Plusieurs des plus anciennes familles de France se trouvèrent heureuses d'entrer dans cet asile. La régie pensait que la prospérité a toujours assez de serviteurs fidèles et de courtisans assidus; mais que ceux qui, sans espérances comme sans intérêt, se dévouent au malheur, se passionnent pour de grandes infortunes, portent en eux-mêmes quelque chose d'héroïque et au-dessus de la nature ordinaire. En même temps une jeunesse brillante d'espérance, qui venait de terminer ses

études, un grand nombre d'officiers retirés et couverts d'honorables cicatrices, se précipitèrent dans les rangs. Des hommes qui [illegible] leur réputation dans les [illegible] lettres [illegible] publique [illegible] gnèrent [illegible] S'ils n'étaient pas [illegible] de l'édifice, ils étaient la belle feuille d'acanthe qui couronne le chapiteau. [illegible]

[illegible]

mœurs de son temps et [illegible]

[illegible]

» Ce mouvement fut tout à fait étranger aux factions

qui nous ont divisés. Il les aidait, au contraire, à les confondre toutes dans le sentiment de l'amour de la patrie et de la fidélité, dans le maintien des lois dont l'exécution leur avait été confiée. Bientôt l'administration devint productive et brillante. Ses agens, répandus sur la surface de l'Europe, rapportaient des produits recueillis sur les bords de la Baltique et de l'Adriatique; ils exerçaient les capitales et les cités du prudent sénat de Hambourg. Les tabacs suivaient partout la victoire et s'associaient en quelque sorte aux lauriers qui parfumaient les bivouacs de nos armées, en ajoutant à leur exaltation; et les avant-gardes de la régie, poussées jusqu'à Varsovie, jouissaient de l'espoir de voir bientôt fumer sur les bords de la Mer Glaciale les cigares français. Le colosse guerrier s'est aventuré sur les neiges du Nord, et il s'est écrasé dans sa chute. Exemple mémorable d'une grandeur exagérée qui ne laisse après elle que des lauriers et des larmes, d'un songe enivrant suivi d'un réveil plein de fatigue et de douleur.

Mais M. Français, qui ne prononça ces paroles qu'en 1820, était, en 1804, tout dévoué à l'Empereur. Ne se rappelant plus ses haines religieuses, il assistait, à Notre-Dame, au *Te Deum* chanté devant Napoléon par le légat du Pape, comme en 1799 il avait fait le pieux pèlerinage de Saint-Sébastien. Oubliant ses anathèmes de 1792 contre la noblesse et les esclaves *décorés*, il recevait une décoration, celle de la Légion-d'Honneur, et acceptait des lettres de noblesse, celles de comte de l'Empire.

En 1808, deux colléges électoraux, celui de Grenoble et celui de Nice, nommèrent M. Français candidat au sénat.

En 1813, dans un moment de mauvaise humeur, l'empereur qui avait appris sa prédilection pour les gens de lettres, lui reprocha d'avoir fait de ses bureaux des ateliers de poésie, lui qui avait si fort crié contre tout gouvernement métaphysique. — Forcé, par cet avertissement, qui était un ordre du maître, de renvoyer plusieurs employés, et, sachant que l'un d'eux, homme de beaucoup de mérite, mais d'une santé chancelante, d'un caractère faible, n'ayant d'autre ressource que sa place, mourrait de chagrin, si elle lui était retirée, il prit sur son propre traitement la continuation des appointements de cet employé, en lui laissant ignorer cet acte de délicate bienfaisance.

Son administration ne cessa jamais d'être tolérante. Ainsi l'on rapporte que, forcé, à la suite de plaintes réitérées, de réprimander un commis qui toujours se rendait tardivement au bureau, il en reçut cette réponse, qu'obligé de passer sur le boulevard du Temple, les scènes de polichinelle l'y retenaient toujours en dépit de ses bonnes résolutions. « Bah! reprit M. Français en s'animant comme d'un doux souvenir et ne songeant plus à ses griefs, comment se fait-il donc que je ne vous y aie jamais vu. »

Agir ainsi, c'était se faire des amis pour les jours de disgrâce. Ils ne lui manquèrent pas, en effet, lors de la chute de l'Empereur; car il conserva sa place de conseiller-d'état à la première rentrée des Bourbons.

Les Cent-Jours arrivèrent, et, le 27 mars 1815, M. Français signa la déclaration du conseil-d'état concernant la règle des opinions et de la conduite de ce conseil, qui, par cet acte, proclamait *la souveraineté du peuple comme la seule source légitime du pouvoir*.

La même thèse était fort difficile à soutenir à la seconde rentrée de Louis XVIII. Aussi M. Français demeura-t-il sans fonction aucune.

Il reparut sur la scène politique en 1820, où il fut élu député par le département de l'Isère, ce même département qui l'avait appelé en 1798 au Conseil des Cinq-Cents et en 1808 au sénat.

Alors, M. Français sembla retrouver toute cette verve de tribune qui avait marqué ses premières années législatives. Le 15 mai 1820, on proposait des changements à la loi électorale, et ce fut avec une vive sensation qu'on écouta, non plus les expressions véhémentes du tribun, mais les expressions fort piquantes du député, sur les libertés que le pouvoir voulait ravir à la France.

« Messieurs, le ministère désire changer la loi électorale, parce qu'il craint de trouver dans un nouveau cinquième des censeurs sévères du système qu'il persiste à suivre; mais qu'il change de système, et tous les suffrages le soutiendront.

» On se plaint de la véhémence de l'opposition. Mais si dès l'ouverture des chambres vous ne vouliez pas exécuter la constitution, pourquoi nous la faire jurer? ou si vous le vouliez, pourquoi en détruire ou en suspendre les principales dispositions : que dis-je? pourquoi

l'anéantit tout entière; car si le premier projet dérogeait à plusieurs articles de la charte, celui-ci en dissout la substance, en éteint toute la vie. Vous avez ainsi blessé le sentiment national de notre antique loyauté, et ébranlé celle de nos fibres qui est la plus sensible et qui se soulève avec le plus d'irritation contre le manque de foi.

» Otez la liberté civile, la liberté d'écrire, la liberté politique qui consiste dans le droit d'élire le plus étendu que l'état le comporte, que reste-t-il dans la charte ? Le trône si nécessaire au repos des peuples, une chambre des pairs indispensable au maintien de l'équilibre des pouvoirs; il reste un simulacre de chambre populaire, et pour peu que l'on continue à éteindre le droit de pétition et de supplication, et à placer à la porte de cette chambre une loi d'indignité avec laquelle la majorité dominante repousse la minorité vaincue, il reste des ministres et des milliers d'agents sans responsabilité, des citoyens sans garantie, et une nation à la merci d'une administration qui s'est placée à côté d'elle. »

Traçant un tableau des libertés d'un peuple et de son gouvernement, il prononçait ces belles et simples paroles :

« Conquérir la liberté, c'est le courage d'un moment, savoir en jouir et la conserver, c'est l'œuvre de la prudence de tous les jours, de la sagesse de toute la vie.

» La conservation de ce bien nécessite dans ceux qui délibèrent, dans ceux qui ordonnent et dans ceux qui obéissent, cette modération, le plus beau et le plus

noble attribut de notre espèce, qui ne contestant jamais les droits légitimes, n'exerce jamais tous les siens, qui vit de ses privations, jouit de ses sacrifices, et ne se prévaut que des victoires qu'elle remporte sur elle-même :

» Elle nécessite cette vieille expérience des choses humaines qui nous enseigne que nulle institution ne peut être parfaite, puisqu'elle est notre ouvrage ; que tout est mêlé d'avantages et d'inconvénients, et qu'un état de choses qui n'est pas intolérable doit être accepté par nous, comme assez parfait.

» Enfin elle exige cette intelligence qui, voyant tout de haut et de loin, gouverne les peuples dans le sens de ses intérêts, de ses mœurs, de ses préjugés même, et qui le met en harmonie avec l'esprit du temps, le progrès des lumières et l'état du monde.

» Il sied à un jeune palatin de s'écrier qu'il préfère la liberté avec tous ses orages, à la monotonie d'une paisible servitude ; mais, nous, nation vieillie dans les fatigues, instruite dans les dangers, mûrie par les malheurs, lassée plutôt qu'abattue dans la lutte opiniâtre soutenue pour le maintien de nos droits, passionnée pour la liberté, et pourtant avide de repos ; nous qui marchons sur le tombeau d'une génération entière, sacrifiée dans les discordes civiles et les querelles étrangères, nous ne voulons plus, nous ne pouvons plus vouloir courir des hasards nouveaux ; nous voulons enfin jouir du prix acquis par tant de sang et de larmes. En paix avec le monde, et surtout avec

nous-mêmes, nous jetons l'ancre dans le port de la royauté, telle que la charte nous l'a faite, dans l'espoir d'y trouver toujours un abri assuré contre les envahissements de l'administration, les fureurs de la démagogie, et les intrigues d'une oligarchie ambitieuse et remuante.

« Les lois qui doivent prévenir ces maux, les lois suivant lesquelles les grands pouvoirs de l'état doivent se mouvoir, et qui en établissent l'équilibre, sont désormais découvertes et fixées. L'organisation des monarchies héréditaires et représentatives est actuellement soumise à des règles, à des calculs dont la nécessité, l'utilité et la précision ont presque les caractères d'une certitude mathématique. »

Il examinait ensuite toute la loi électorale, et la repoussait surtout comme attentatoire à cette égalité qui anime la nation française par-dessus toute chose. Demandant au ministère s'il voulait gouverner dans le sens de la nation, il continuait : « Attachez-vous alors à sa partie forte ; voyez ce qu'elle veut, où elle va ; car vous ne pouvez marcher sans elle. La partie forte de la nation, c'est la masse entière de la grande et de la moyenne propriété ; ce sont les grands manufacturiers, les capitalistes, les négociants, les hommes à talents qui donnent le mouvement à l'opinion, les grands artistes qui décorent la patrie, les grands capitaines qui la défendent. C'est là où sont les éléments de la puissance et de la prospérité. Sachez quels sont les besoins, les intérêts, les affections, les opinions de cette patrie ; et abstenez-

tout, au milieu d'elle comme dans une citadelle inexpugnable. La partie faible de la nation, c'est celle qui consomme et ne produit plus, qui obscurcit au lieu d'éclairer, qui occupe au lieu d'alimenter, qui ne fait rien pour personne, croit que tout est fait pour elle; qui vit de souvenirs et d'orgueil, et mâche à vide dans le vague des folles espérances et des visions trompées. »

Et celui qui parlait ainsi, avait vu toute la révolution; plus que cela, il y avait pris une part influente, en avait suivi toutes les phases. Le droit de donner des avis lui était donc bien acquis. Mais en 1820 il avait 64 ans, et l'âge explique bien des retours sur le passé. Est-ce parce qu'on ne se sent plus d'avenir qu'on craint de se livrer à des hasards qu'on n'a pas préparés, à des crises qu'on ne pourra plus diriger? Ou bien est-ce réellement la conscience et une expérience qui vient éclairer? A d'autres plus habiles à résoudre cette grande question, qui se débattra long-temps encore entre le jeune homme qui entre dans le monde et celui qui bientôt va le quitter. A notre âge, juges du camp, nous regardons la lutte, ayant assez vu pour ne pas nous y jeter étourdiment; mais n'ayant pas assez d'expérience pour y dominer de nos conseils.

Dans cette même année (le 10 juillet), se retrouvant sur son terrain administratif, dans une discussion sur les contributions indirectes, M. le comte Français demandait l'abolition de l'exercice et traçait avec esprit une histoire des Droits-réunis, *dont l'origine se perd dans la nuit des temps*. « Il n'y a pas en Europe, disait-

il y de noblesse plus ancienne que la leur. Depuis Chilpéric, ils ont glissé à travers les siècles, au milieu des railleries des gens du bon ton, des déclamations des économistes, des imprécations des buveurs ; et telle est leur nature que, dans quelque situation qu'on se soit trouvé, on n'a jamais pu s'en passer. Ils se sont attachés, et comme cramponnés à notre ordre social, avec une telle force, qu'ils semblent en faire une partie intégrante. »

La loi de l'an XII sur les Droits-réunis semblait être une œuvre d'affection de M. Français de Nantes. Quand il fut question d'y opérer des changements à la chambre des députés, le 13 juillet 1821, il s'y opposa fortement en signalant cette loi comme la charte des contributions indirectes, à laquelle on ne pouvait toucher sans compromettre l'avenir financier de la France, comme toute atteinte à la charte politique eût compromis son avenir social.

Sorti de la chambre en 1822, il ne fut pas réélu.

Habitué au travail, il ne quitta les travaux administratifs que pour se livrer aux travaux littéraires.

En 1825, il publia son *Manuscrit de M. Jérôme*, qu'il avait écrit pendant son séjour dans les Alpes, et ce fut avec un tel succès, que l'année suivante il ne balança pas à livrer à la presse son *Recueil des fadaises de M. Jérôme*. Je ne connais pas ces deux ouvrages : les biographes de l'auteur les disent pleins d'esprit et d'originalité.

Les événements de 1830 ramenèrent l'attention sur

M. Français de Nantes. Il continua de rester fort paisible à ses travaux d'écrivain; mais les auteurs dont il s'était montré le protecteur bienveillant au temps de ses grandeurs administratives, sollicitèrent pour lui le titre de pair de France, qu'il obtint le 19 novembre 1831.

Sa santé déjà chancelante l'empêcha de prendre part aux délibérations du nouveau sénat.

Lorsque M. Français fut abandonné par les fonctions publiques, il s'en consola philosophiquement en s'occupant de théories agricoles. Il a publié, sur ce sujet, un nombre considérable d'écrits dans divers recueils populaires. En citer de simples fragments ne suffirait pas pour faire comprendre la manière de l'auteur. Il était de l'école descriptive de Delille, et visait parfois à l'énergie de Buffon, en se tenant cependant dans un style à la portée du peuple auquel il destinait ses ouvrages, pensant que c'était là surtout qu'il fallait porter l'instruction agricole. Je préfère donc choisir un de ces écrits pour le transcrire en entier. Il est convenable, après tant de pages sur l'homme politique, de ne pas s'effrayer d'une longue citation littéraire. Voici donc cet écrit, dont le sujet est *la Naissance de l'Agriculture* :

« Le créateur de toutes choses a répandu sur la terre des milliers de moules organiques et de bêtes sauvages. Il a confié à l'homme le soin de développer ses ébauches et de civiliser les êtres qu'il lui a laissés dans leur native rudesse, après les avoir animés de son souffle.

» Le monarque qui donne aux sujets remuants et indociles de son royaume des charges à sa cour, et qui

les attache ainsi à sa personne et à son service, est, s'il est permis de parler ainsi, l'image de l'homme intelligent, qui fit du coursier fougueux pris dans les bois un cheval de labour, qui éteignit l'ardeur pétulante du bélier dans le mouton, la vigueur farouche du taureau dans le bœuf, la sauvagerie du porc dans le cochon, l'industrie de l'âne dans la bête de somme.

» C'est ainsi que, par une éducation soignée et une nourriture abondante et saine, l'homme est parvenu à créer des espèces dociles et intelligentes, qui l'ont aidé à féconder la surface de la terre. Il prit le buffle dans les marais, le chameau dans les déserts, le renne dans les régions couvertes de frimas, et il en fit d'utiles serviteurs. Il appela dans la plaine le bouquetin, qui vivait sur la montagne, et il fit de sa femelle une laitière et une nourrice. Il cantonna dans les parcs et dans les garennes le quadrupède qui broute les bourgeons des arbres, et celui qui en ronge l'écorce et la racine. Puis, il admit dans son intérieur un serviteur fidèle, et il en fit moins un instrument de travail qu'un ami.

» Dans la suite des temps, il fit plus encore, il dirigea et fit tourner à son profit la férocité même des bêtes.

» Le *feles*, admis dans ses foyers, devint un hôte agréable, un ennemi redouté des animaux nuisibles. Le falco-badius et le mustela sanguinaire furent les pourvoyeurs de sa table.

» Il choisit, parmi les animaux des forêts, le gallinacée, qui porte la crête haute et la queue relevée ; parmi

les oiseaux des marais, l'anas au pied palmé, au bec plat et lamelleux, au gosier vorace ; parmi les oiseaux des pays chauds, le méléagre au vol lourd, au regard stupide, à l'instinct orgueilleux et colère.

» L'oiseau du pôle, qui vole durant le jour dans la région des nuages, fut surpris par lui le soir lorsqu'il s'abattit dans les marais, et ce fut ainsi qu'il put former et réunir en troupeaux les tribus diverses d'oies, de dindes, de canards et de volaille de toute espèce.

» Le biset des rochers vint se nourrir et nicher dans son colombier ; et le chantre des montagnes trouva une chère délicate et des amours faciles dans sa faisanderie, tandis que le paon et l'oiseau navigateur étalèrent l'orgueil de leur plumage et la grâce de leurs mouvements dans la basse-cour et les eaux de son domaine.

» Pour peupler ses étangs et ses viviers, il fit descendre des hauts lacs le salmo-alphima, il surprit le cyprin dans les eaux douces ; les poissons fluviatiles devinrent des poissons domestiques ; et le crustacé, qui porte dans ses pattes son organe reproducteur, et le mollusque hermaphrodite, qui vit dans une coquille bivalve, le nourrirent de leur chair.

» Parvenu à une civilisation plus avancée, il commanda à une chenille de le vêtir, à un insecte de lui composer du sucre, et à plusieurs autres espèces animales de lui fournir des duvets, des soies et des toisons.

» Pour subvenir aux besoins journaliers de sa famille, il choisit parmi les plantes graminées celles qui, par le

mélange des substances mucilagineuses et amylacées, sont susceptibles de la fermention panaire. Il cultiva le froment, l'orge, l'avoine, le seigle. Il prit le zea dans les terres alumineuses, l'oriza dans les terres marécageuses, le polygonum dans les terrains maigres et arides; le maïs, le riz, le sarrazin, prospérèrent par les labours, et c'est ainsi que toutes nos récoltes céréales naquirent de la culture de quelques brins de gramen.

» Il dit aux fleurs papilionacées : vous me fournirez des fourrages ; aux crucifères : vous me donnerez de l'huile, de la drèche, de la lumière ; aux cannabis et aux tilia : vous me donnerez des cordages ; aux linaires : vous me vêtirez ; à l'isatis, au réséda, à une rhubiacée : vous teindrez mes vêtements ; et aux gommes des arbres : vous parfumerez mon habitation.

» Il demanda le sucre au roseau, sa fève parfumée au jasmin, à la vanille sa silique odorante, à l'apocyn son duvet, à un convolulus son bulbe doux et aromatique. Par ses soins, le daucus de la nature devint plante potagère ; le brassica des glacières, acquérant de la saveur et de l'embonpoint ; les herbes laiteuses, perdant leur âcreté par d'utiles amendements, couvrirent ses jardins de mille familles diverses de choux, de navets et de laitues.

» Le chardon, qui croissait dans les sables arides ; les ombelles, qui se nourrissaient sur le rivage des fleuves ; et le phaséole, qui couronnait les buissons sauvages de ses papillons, cultivés par l'homme, lui fournirent des récoltes substancielles. Plus tard, il décou-

vrit cette plante singulière qui porte un sel dans son feuillage, un poison dans son fruit et une fécule dans sa racine. Il favorisa par des engrais le développement de la maladie tuberculeuse qui s'attache à ses radicules, et les marmites d'une morelle devinrent une source abondante de richesses agricoles.

» Il fouilla les forêts, et, au milieu des broussailles sauvages il trouva le pyrus, le malus-arantia, le prunus spinosa, l'amygdalus-persica, le pani-flora fructicosa, et leurs tiges noires et nouéuses, nourries par une bonne culture, perfectionnées par le mélange des sèves, ornèrent ses vergers de leurs baies succulentes, et tapissèrent ses espaliers de globes d'or, d'albâtre et de pourpre.

» Moins brillants, mais plus utiles, le nux-juglans, l'olea-sativa, le fagus-castanea, couvrirent les plaines de leurs pulpes, de leurs hérissons et de leurs ombrages; et le verger s'enrichissant chaque jour de conquêtes nouvelles, le ribe offrit sa groseille, le zizipbe son jujube, le mespilus sa nèfle, le corryllus sa noisette; le berberis, le vaccinium, leurs fruits rafraîchissants, et la ronce sa baie purpurine.

» Le buxus, trouvé dans les fentes des rochers, le taxus-baccata, taillés avec un art ingénieux, reçurent mille formes diverses de la main de l'homme, qui, assis à l'ombre des arbres qu'il avait plantés, put jouir paisiblement du fruit de son travail.

» Le cristal des fontaines et le fruit de ses vergers ne suffisant plus à ses besoins, il découvrit l'arbuste

qui attache avec ses vrilles sa tige sarmenteuse, il le transplanta sur des coteaux et exposa ses grappes aux ardeurs du soleil. Dans des contrées moins favorisées, il mêla la baie d'un ortice à la fécule d'une céréale, il soumit des fruits sauvages à la fermentation, et il connut l'alcool ; cette conquête brillante de l'homme au second degré de la civilisation.

» Devenu plus sociable encore, il éprouva un plus grand nombre de besoins, ce qui développa en lui un plus grand nombre de facultés, et par une compensation malheureuse mais inévitable, à mesure qu'il enrichit son entendement de plus de connaissances, et son cœur de plus de sentiments, il devint sujet à plus d'infirmités. Il eut besoin de calmants, de toniques, d'apéritifs, de purgatifs et de fébriques. Il cultiva les camomilles, les molènes, les mauves, les capillaires, les collutes ; et la fleur qui mêle aujourd'hui son éclat inutile à l'or de nos moissons lui procura le sommeil. Sur le point de mourir, l'écorce d'un arbre le retint à la vie.

» Puis il voulut parer d'un luxe champêtre le champ qui environnait son habitation ; il dit à l'églantier sauvage : Tu seras la rose ; à l'érica : Tu seras la souche primitive de mille familles de bruyères. Il emprunta l'anémone des prés, le narcisse des eaux, l'iris des marais, le dianthe des coteaux, le hyacinthe des bois, le lis des vallées, la gentiane des montagnes : les tulipes, les auriculaires et les œillets, plantés sur des couches habilement préparées, et confondant leurs poussières fécondantes, offrirent à l'œil toutes les couleurs et toutes

les formes, à l'odorat tous les parfums, et, suppléant dans ces premiers temps à l'insuffisance du langage, ces fleurs devinrent les gages et les interprètes des plus doux sentiments.

» Alors l'enfant, élevé dans l'innocence du premier âge, put, au printemps, épier les premières violettes, et en faire un bouquet à sa mère.

Rure puer verno primum de flore coronam
Fecit et antiquis imposuit laribus.

TIBULL.

l'adolescent offrir d'une main timide, et comme gage de ses premiers feux, la fleur que l'été colore; et le vieillard, couronner sa tête des dons sympathiques de l'automne.

» Ce fut ainsi que l'intelligence humaine, succédant à la puissance créatrice, parvint à débrouiller un second chaos, et à faire éclore d'une nature vierge, mais stérile, une nature fleurie et productive; ce fut ainsi que naquirent et se développèrent successivement les terres céréales, les vergers, les jardins, les vignobles, les pépinières, les prairies, les chenevières, les houblonnières, les luzernières. Ce fut ainsi que l'homme fit d'un globe couvert de steppes, de marais ou de savanes, infecté d'insectes et de reptiles immondes, une terre enrichie de moissons, émaillée de fleurs, couverte de fruits et peuplée d'animaux utiles, et qu'il acheva ce magnifique tableau, dont le suprême compositeur lui avait fourni l'esquisse et révélé le modèle.

Combien d'arbres, de fruits, de plantes et de fleurs,
Dont l'art changea le goût, le parfum, les couleurs.
La pêche a dû sa gloire à ces métamorphoses;
D'un triple diadème ainsi brillent les roses;
De son panache ainsi l'œillet s'énorgueillit:
Osez! Dieu fit le monde et l'homme l'embellit.

DELILLE.

» Ainsi, l'agriculture est un culte perpétuel que l'espèce humaine rend au créateur en perfectionnant son œuvre. Ce culte a ses dogmes, ses mystères, ses fêtes, ses solennités.

» Les hommes attachés aux labours et les grands cultivateurs en sont les prêtres et les pontifes. »

C'était, pour ainsi dire, l'introduction d'une sorte de cours d'agriculture que M. François de Nantes a continué dans le *Dictionnaire de la Conversation* aux mots *agronomie*, *Littérature agronomique*, etc., et que sa mort seule est venue interrompre; car ces notices ont été les derniers ouvrages de M. François. Le *Dictionnaire de la Conversation* en a publié une l'année même de sa mort, et ce fut en en corrigeant l'épreuve qu'il se sentit atteint de l'attaque de paralysie qui a causé sa mort. Ce recueil a donc dû lui consacrer quelques pages d'éloges où M. Tissot a dit de lui: « Zélé défenseur des libertés publiques, il est sorti pur des excès de la révolution.... Il apporta dans les affaires un esprit droit, un jugement sain, l'envie de faire le bien, et la ferme volonté de demeurer honnête homme, sans faiblesse pour le pouvoir comme pour le peuple... Enthou-

siaste du génie de Napoléon, ce grand homme fut pour lui un éternel objet de respect, d'admiration et de reconnaissance.... Les discours de M. le comte Français furent tout remplis de cette sagesse, de cette modération et de cette expérience que l'on devrait écouter, et qui malheureusement n'arrêtent jamais un pouvoir marchant vers sa ruine. Sa parole était facile, nombreuse, originale, vive comme une saillie, pleine de sens et malicieuse avec bonté.... Je ne crois pas qu'un seul reproche mérité puisse troubler la paix du tombeau de cet homme de bien. »

Ma tâche s'est bornée, dans cette notice, à être le compilateur des faits qui ont le plus marqué dans la vie de M. Français. N'ayant jamais eu de relations avec lui, je n'ai pu retracer sa vie qu'en consultant les diverses publications où mes recherches m'ont permis de le suivre presque jour par jour. Ces documents rassemblés ne constituent pas un ensemble, ils laissent trop de vague sur la pensée de l'auteur, pensée difficile, au reste, à trouver, quand on voit qu'il a successivement adopté les opinions changeantes de la majorité du peuple avec lequel il a vécu, non pas sans donner d'utiles et honorables conseils, mais sans jamais dominer son époque par une volonté énergique. Néanmoins, si je ne m'abuse pas, ces citations rapprochées, et qui peignent souvent avec une grande vérité un demi-siècle de révolutions, ne seront pas sans profit, sans instruction, pour tout lecteur consciencieux.

Au temps où nous vivons, dans cette atmosphère

toute révolutionnaire où les pensées sociales fermentent plus encore que les pensées politiques, il y a de l'instruction pour les hommes réfléchis à revenir sur un passé qui, comparé à l'état actuel des esprits, nous fait mieux apprécier des événements dont beaucoup ne sont pas sans rapports avec ce que nous voyons de nos jours. Or, cette succession rapide de faits si divers, commencée à 89 et qui ne s'arrête qu'à nos jours, dans le récit de l'existence d'un seul homme, n'offre-t-elle pas un profond enseignement? Ces cinquante années de révolutions qu'on pourrait dire personnifiées dans M. Français de Nantes, commencées aux premiers ferments révolutionnaires, où la royauté constitutionnelle succédant à la monarchie absolue, est elle-même remplacée, puis abattue par la république; où le gouvernement républicain, après des chances diverses, est à son tour banni par un glorieux despotisme; où cet empire, si éclatant de ses conquêtes militaires, fatiguant le peuple de son audace même, succombant sous la lassitude de ses soutiens bien plutôt qu'il n'est vaincu, cède le trône à l'un des princes de ce même sang qu'il crut éteindre au temps de ses convulsions populaires; où ce prince vivant trop sur des souvenirs que l'instinct de la patrie repoussait, fut chassé par ses propres sujets, pour faire place à cet empereur dont le grand nom vivra toujours comme une tradition merveilleuse, puis revint sous l'escorte étrangère; où enfin un successeur, sans idée aucune des besoins de son siècle, voulut le ramener en arrière, et succomba dans cette lutte inégale du passé contre

l'avenir, pour laisser la France au roi qui la gouverne aujourd'hui ; dans ces cinquante années, je le répète, l'enseignement me paraît profond, quand les actions, les paroles d'un seul homme, font suivre presque jour par jour les fautes du pouvoir ou les égarements du peuple, et donnent, en montrant les écueils, les seuls moyens de les éviter.

CAMILLE MELLINET.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

TABLE DU 7.e VOLUME.